

Maurice Damon

Les jasseries
des monts du Forez

Village de Forez
Montbrison
2004

Ce cahier de *Village de Forez* reprend, sans modification, le texte d'une thèse de doctorat de 3^e cycle en sociologie rurale, soutenue par l'auteur en 1971 devant l'université de Lyon et publiée en 1972 par les éditions de l'A.G.E.L., 72, rue Etienne-Richerand, 69003 Lyon.

L'enquête sur le terrain a été effectuée à partir de 1963 ; les documents photographiques datent des étés 1963 et 1964.

à *Jean-Pierre Chalas*
et
Honorine Eustache

- ... *Il a l'esprit vif ; ce doit être le fait de la montagne... ; je pense aux élèves de mon beau-frère, dans la plaine : ils n'ont pas le même éveil... Eh bien ! si la montagne a profité à Célestin, envoyez encore Célestin à la montagne.*

- *C'est bien ce que je me disais. Etre en jasserie lui sera bon pour tout, peut-être. Je n'aurais pas aimé lui voir prendre trop d'instruction. Ceux qui deviennent si intelligents ne vivent pas vieux d'ordinaire.*

Henri Pourrat
(Le Chasseur de la nuit)

Je remercie tous ceux qui, par leur aide, leurs encouragements ou leurs critiques, ont marqué leur intérêt pour ce travail et facilité son cheminement.

A monsieur le professeur Michéa, je dois de m'avoir fait connaître et aimer l'ethnologie ; l'attrait d'une discipline rencontrant celui d'un pays, ce fut le point de départ de cette thèse.

Mademoiselle Gonon, me faisant bénéficier de l'hospitalité de sa maison et de sa compétence en matière forézienne, m'a apporté le secours précieux de son expérience de chercheur du C.N.R.S.

Grâce à la connaissance qu'il a des hautes terres du Massif Central, monsieur le professeur Fel m'a donné, par la parole ou par l'écrit, la possibilité de la plus utile confrontation avec le point de vue du géographe.

J'ai plaisir à citer les noms de Roland Beltramelli, Georges Dupré, Jean et Françoise Métral. Avec ces camarades occupés à d'autres thèses, les discussions furent parfois houleuses, souvent fructueuses, toujours amicales.

Je remercie encore les personnes qui, par leur amabilité dans l'exercice de leur tâche, ont rendu moins ardu mon travail, en particulier aux archives départementales de la Loire et du Puy-de-Dôme, dans les mairies, à la société de la Diana à Montbrison.

Les schémas ont été réalisés grâce à la collaboration fraternelle de Pierre Damon. A travers lui, c'est ma famille que je salue : l'histoire des jasseries est un peu celle de ses ancêtres.

Je rends hommage enfin aux paysans de la montagne forézienne, à ceux qui y vivent et à ceux qui l'ont quittée. C'est pour mieux les connaître que ce travail a été entrepris ; c'est la sympathie de leur accueil et de leur patience qui a permis qu'il se poursuive.

[Lyon , mai 1971]

INTRODUCTION

Le haut pays de Forez, cette montagne, est le domaine des "jasseries" : si le terme est peu usité dans le langage paysan local, il est cependant le plus généralement connu dans la région – plaines et montagnes, villes et campagnes – pour nommer les bâtiments des hauteurs pastorales, avec le mode de vie traditionnel qu'ils évoquent.

Les monts du Forez

A l'est du Massif Central, les monts du Forez occupent une position approximativement équidistante de Clermont-Ferrand et de Lyon, orientés nord-ouest – sud-est au sud d'une ligne qui relierait ces deux villes. La chaîne, qui s'allonge sur plus d'une quarantaine de kilomètres, se sépare des monts du Livradois, avec lesquels elle est greffée sur les plateaux du Velay, culmine à Pierre-sur-Haute à 1 640 mètres, pour rejoindre les Bois noirs en s'inclinant vers le nord. Des chaînons secondaires ne contrarient pas le mouvement général de l'ensemble.¹

Cette voûte granitique redescend assez rapidement à l'ouest vers la plaine du Livradois (Ambert), creusant sur ce versant des escarpements plus nombreux et des vallons plus encaissés, moins rapidement à l'est vers la plaine du Forez². Là, le territoire des villages, occupant les sommets, s'étend vers le bas presque jusqu'à joindre la plaine ; ici, une moindre déclivité laisse une place, entre les localités les plus élevées et les communes de la plaine du Forez, à des villages de coteaux où l'on cultive la vigne.

Si l'ancien comté de Forez a donné son nom à cet ensemble géographique montagnard, la frontière, qui suit la ligne de faîte, consacre en ces lieux la séparation historique entre le Forez proprement dit à l'est et, à l'ouest, sa plus imposante voisine, l'Auvergne, entre les actuels départements de la Loire et du Puy-de-Dôme. C'est au long de ce tracé que se séparent, et par conséquent se rencontrent, les communes montagnardes auvergnates et foréziennes de notre domaine.

Sur l'un et l'autre versant, les villages se délimitent perpendiculairement au sens de la chaîne³. De part et d'autre, si l'on se dirige vers les sommets, on rencontre successivement trois zones : villages, forêt, montagne pastorale.

L'habitat permanent se caractérise par un grand nombre de hameaux dispersés : c'est ainsi, par exemple, que Valcivières (Puy-de-Dôme), qui n'a cependant guère dépassé le seuil de 1 700 personnes lors de son maximum démographique, éparpille une soixantaine de hameaux autour du bourg, sur quelque 3 200 hectares. Plus ou moins proches des habitations, s'étendent les terrains de cultures céréalières et fourragères, les prés et une partie des terrains de pacage ; les bois de pins et de hêtres y ont une place secondaire. Même dans les communes où les montagnes pastorales occupent une superficie restreinte et tiennent un rôle mineur, l'équilibre économique repose sur une combinaison de l'agriculture et de l'élevage.

La grande forêt de sapins commence vers 1 000 ou 1 100 mètres d'altitude, sur une lisière indécise où l'habitat permanent et les accidents du relief ont découpé des échancrures.

L'aire pastorale occupe les sommets. Délimitée de tous côtés par l'altitude au niveau – vers 1300 mètres – à partir duquel les arbres de rabougrissent puis ne poussent plus⁴, la montagne des jasseries épouse en réduction le tracé général de la chaîne. Couvrant environ 10 000 hectares, elle s'allonge sur quelque vingt-cinq kilomètres ; très inégale en largeur, elle se ramifie ici et là, entrecoupée de gorges et de

¹ Cf. carte de situation ; annexe A 1.

² Cf. coupe géologique ; annexe A 1.

³ Cf. carte d'après IGN ; annexe A 2.

⁴ Cf. carte d'après IGN ; annexe A 2.

vallons boisés qu'ont creusés les rivières qu'elle fait naître. S'étendant davantage vers le sud, elle ne dépasse pas cependant huit ou neuf kilomètres en droite ligne dans sa plus grande largeur, du côté de la croix du Fossat et de la montagne de Courreau. C'est une suite de croupes molles et lourdes, recouvertes de bruyère, d'où émergent la gentiane et l'arnica, paysage sans cesse renouvelé quand on suit la direction de la chaîne. La monotonie est çà et là rompue par quelque piton d'origine volcanique ou quelques touffes d'arbres squelettiques, et au loin l'éboulis dominant de Pierre-sur-Haute, surmonté depuis une dizaine d'années par les grandes coupes verticales d'une installation militaire.

Les villages pastoraux découpent donc leur territoire, à mesure que s'élève l'altitude, successivement dans une partie de ces trois zones. Leur participation à l'exploitation pastorale est d'autant plus forte qu'ils se trouvent placés près du centre de la chaîne, où les pâturages ont une plus grande étendue. Les localités au nord et au sud de la chaîne, qui s'élèvent jusqu'à de moindres altitudes, ont de moins vastes superficies de montagne pastorale, ou n'en ont pas du tout. Cinq communes sur le versant auvergnat, six sur le versant forézien ont connu une vie pastorale de quelque importance⁵ ; celles des extrémités, qui étirent un bras vers la montagne, ont construit de plus rares jasseries.

Les villages qui participent ou ont participé à la vie pastorale doivent ce "mode de vie particulier" aux "contrastes de relief propres à la montagne"⁶. Si la différence est accentuée entre l'aire de l'habitat permanent et celle des pâturages d'été, la distance est réduite entre l'une et l'autre : seulement deux ou trois kilomètres à travers les bois séparent les fermes les plus élevées des premières jasseries, tandis que les exploitations les plus éloignées qui pratiquent l'estivage sont rarement situées à plus d'une douzaine de kilomètres de la montagne. Cette situation autorise des rapports relativement faciles et fréquents entre la montagne et les hameaux ; ceci n'est pas sans lien avec la forme particulière de la vie pastorale forézienne.

La vie pastorale

La vie pastorale traditionnelle est juridiquement établie sur une combinaison de la propriété collective et de la propriété privée, chaque exploitant possédant un bâtiment et un pré tandis que les grandes étendues de landes sont généralement soumises au pacage commun. L'un et l'autre modes de propriété sont solidaires de pratiques techniques, économiques et sociales qui caractérisent la vie dans les jasseries.

Ce sont les vaches qui forment le gros du bétail estivé et leurs produits constituent l'objectif premier de l'exploitation pastorale. Les moutons y ont leur place, mais secondaire. Chaque troupeau conserve son individualité pendant la saison d'estivage ; il a sa propre étable où il rentre la nuit et au milieu de la journée, dans un corps de bâtiment qui est aussi lieu d'habitation et atelier de laiterie. Ceux qui s'occupent des bêtes à la ferme sont également chargés de leur soin dans la jasserie.

Regroupant les personnes, réunissant sur des étendues collectivement possédées des troupeaux disséminés dans les hameaux, la montagne pastorale revêt un certain aspect communautaire. Attirant un personnel spécialisé, exclusivement familial aujourd'hui, familial et salarié autrefois, issu de l'exploitation, la jasserie reporte sur la montagne pastorale les caractères domestiques de la ferme. La division en deux pendant l'été du groupe domestique oblige à des allées et venues entre la ferme et la jasserie. La présence dans chaque jasserie d'un personnel au service du troupeau, quelle que soit sa taille, provoque un grand concours de population et conduit à de nombreuses relations sur la montagne pastorale elle-même d'une part, entre les villages et la montagne d'autre part. Par tous ces aspects, la montagne pastorale forézienne rappelle la "petite montagne" des Alpes⁷ beaucoup plus que les plus proches monts d'Auvergne qui n'abritent pas les troupeaux et n'appellent qu'une population réduite de bergers⁸.

⁵ Versant occidental (auvergnat : Puy-de-Dôme), du nord au sud : le Brugeron, Saint-Pierre-la-Bourlhonne, Job, Valcivières, Saint-Anthème. Versant oriental (forézien : Loire), du nord au sud : Jeansagnères, Chalmazel, Sauvain, Saint-Bonnet-le-Courreau, Roche-en-Forez, Lérigneux.

⁶ Arbos, *La vie pastorale...*, p. 13.

⁷ Arbos, *La vie pastorale...*, p. 449 et sq.

⁸ Cf. notamment : Arbos, *L'Auvergne*, p. 179 et sq ; Durand, *La vie rurale...* p. 266-285.

Ce rapide aperçu a valeur pour le passé. Il conserve sa portée aujourd'hui – l'exploitation pastorale a gardé sans grands changements sa forme traditionnelle –, mais seulement si l'on ne tient pas compte du grand mouvement de désertion qui conduit la montagne pastorale à son déclin. Quelques chiffres épars suffisent à en montrer l'ampleur. Estimé à 4 500 vaches en 1860⁹ puis – chiffres probablement exagérés – à 6 000 vaches et 5 000 moutons en 1926¹⁰ sur le versant auvergnat, à 1 390 vaches et 1 075 moutons en 1950¹¹ sur le versant forézien, le nombre total des bêtes n'excède pas aujourd'hui quelques centaines de vaches, suivis de rares moutons. Il est vrai que, à l'initiative des services officiels départementaux de l'Agriculture, on tente depuis une dizaine d'années de redonner vie à ces montagnes en regroupant quelque 3 000 ou 4 000 moutons sous forme collective. Mais les paysans du lieu s'y intéressent encore peu. Quoi qu'il en soit, le fait sort du cadre traditionnel qui nous retient, parce qu'il n'a pas comme lui de racines sociales. Il est plus significatif que quelques paysans, qui ont abandonné l'exploitation traditionnelle, parquent des génisses pendant l'été dans le pré de leur ancienne jasserie, mais cette pratique a peu d'ampleur.

En bref, sur les 160 jasseries de Valcivières, beaucoup sont écroulées et huit seulement sont encore occupées aujourd'hui ; huit sur une trentaine à Saint-Bonnet-le-Courreau (Loire) ; deux sur quatre-vingts à Sauvain (Loire)... La vie pastorale a perdu son impact régional. Il y a comme une gageure à prétendre traiter actuellement de la vie pastorale forézienne... On admettra pour explication provisoire qu'il s'agit là d'une étude d'ethnologie historique.

L'objet d'étude

De l'observation immédiate de la vie pastorale à son interprétation sociologique, la démarche passe par plusieurs étapes intermédiaires dont la succession tend à faire de la réalité concrète et foisonnante, soumise de plus aux interprétations propres à la population en cause ou aux visions subjectives de l'observateur, un fait d'analyse objectif bien délimité et susceptible d'approfondissements successifs. Avant même d'être reconnue comme un fait social, la vie pastorale forézienne doit d'abord être constituée comme un objet d'étude, c'est-à-dire comme un ensemble organisé doué d'une certaine indépendance qui en autorise l'analyse : ce qui ne s'impose pas à l'évidence.

Pour une première approche, la méthode ethnographique classique a paru satisfaire à l'exigence de rigueur. Comme dans le but d'une étude monographique, l'objectif plus ou moins affirmé était alors d'examiner tous les aspects de la vie dans les jasseries et d'en rechercher les liens réciproques. C'est ainsi que furent effectués deux séjours sur place, au cours de la saison de 1963, puis en été 1964. Le hameau pastoral de Garnier, à Saint-Bonnet-le-Courreau (Loire) était le point d'attache le plus fréquent, où les occupants étaient assez nombreux pour que l'observation parût plus prometteuse ; une autre jasserie, dans les montagnes de Saint-Anthème (Puy-de-Dôme) servait de centre secondaire à l'enquête. De ces deux endroits, il était possible de couvrir la plus grande partie du domaine. Le parti fut pris de consacrer plus particulièrement le premier séjour au versant forézien et de comparer, au cours du second, les résultats avec les caractéristiques du versant auvergnat, ce qui, d'ailleurs, se conformait à l'idée répandue d'une opposition entre les Foréziens et les Auvergnats. La vie quotidienne et son cadre furent abordés sous leurs angles divers : propriété, aménagement, économie, techniques de travail, loisirs, commerce, relation... Observations et questions donnaient lieu à l'enregistrement détaillé de toutes les manifestations. Pour l'établissement d'un fichier, les résultats étaient ensuite classés par thèmes, complétés ou précisés par l'enquête bibliographique et les renseignements recueillis dans les villages après la période d'estivage.

- Sur l'originalité du haut Forez par rapport aux autres régions pastorales du Massif Central : Fel, *Les hautes terres...*, p. 246-252.

⁹ Celeyron, *Pâturages...*, p. 349.

¹⁰ Lapayre, *La vie pastorale...*, p. 304.

¹¹ Nier, *La question pastorale...*, p. 239.

L'utilité de ce travail résidait dans le nombre et la précision des informations récoltées et dans la clarté relative que leur procurait leur classement. Mais pour que le phénomène apparût spécifique, comme un objet d'étude et non comme une somme de manifestations disparates, restait à résoudre un double problème de délimitation : dans la compréhension de la notion de vie pastorale et dans le temps. Puisque la montagne pastorale participe des villages, y a-t-il une limite pour séparer ce qui est proprement montagnard de ce qui relève de la réalité villageoise ? Puisque l'exploitation des montagnes pastorales est à son déclin, comment envisager un passé qui comblerait les lacunes et contiendrait les explications d'un présent à l'état de survivance ? Ces questions se posent-elles en termes aussi simples ?

Le recours à l'histoire pouvait amener le point de vue critique capable de donner à l'enquête une objectivité que la méthode ethnographique utilisée seule ne garantit pas.

Si, chez le non-spécialiste, la recherche historique suivit ici ou là des chemins peu orthodoxes et si le travail d'archives prit parfois des proportions inquiétantes, la contribution de l'histoire devait se révéler fructueuse. Elle apportait des éclaircissements ou des rectifications sur des points particuliers ; elle reconnaît au présent sa valeur de meilleur moment possible d'observation, considéré comme un état, fruit d'une évolution dont le processus contenait des explications utiles à l'analyse de la vie pastorale elle-même ; elle insérait le phénomène dans un cadre temporel, invitant à le considérer, pour le comprendre, inséparable d'une situation économique et d'une organisation sociale données.

Le passé et l'évolution économique et sociale ne constituaient pas l'objet d'étude : ils contribuaient à donner à l'enquête ethnographique et sociologique un champ plus restreint et plus sûr. Le concret se limitait, se précisait, parce que, en même temps, se déterminait l'objet d'étude : la vie pastorale apparaissait comme un résultat, un "produit" particulier, et par conséquent, comme l'expression observable, d'un certain ordre économique et social.

La démarche, en s'orientant, devait s'attacher à dévoiler en quoi et comment la vie pastorale avait utilisé, à une époque florissante encore peu éloignée puis au cours de l'évolution postérieure, les éléments de la réalité économique et sociale dans laquelle elle se manifestait, pour donner lieu à ce mode de vie particulier que nous pouvions constater.

La recherche devenait sélective, tirant parti de certains des points établis par l'observation sur le terrain ou le travail d'archives, éliminant d'autres devenus vains, obligeant à retourner maintes fois sur place, chez les informateurs ou dans les salles d'archives pour examiner ou contrôler tel aspect dont l'intérêt n'avait pas été jusque-là manifeste.

C'est ainsi, en premier lieu, que l'enquête ethnographique et l'investigation historique, s'appropriant mutuellement leurs enseignements, dénoncent l'illusion communautaire (première partie) pour tracer les limites réelles dans lesquelles se pratique l'exploitation pastorale.

La vie pastorale, fait social

L'objectif était alors de montrer comment se superposent et se répondent les différents niveaux, technique, économique, sociologique, et de dégager les principes déterminants de leur enchaînement.

Hypothèse banale, mais nécessaire et essentielle, la vie pastorale devait être reconnue comme fait social : il fallait que les différents ordres dans lesquels se manifeste la vie pastorale puissent révéler des éléments capables d'assurer le passage d'un ordre à l'autre jusqu'à celui de la vie et des rapports sociaux. L'hypothèse est examinée sous deux angles, domestique d'une part, villageois et régional d'autre part :

- Délimitée dans le cadre de l'unité domestique, la jasserie trouve son visage en reprenant sélectivement à son compte des éléments économiques et techniques de la ferme et en participant à son fonctionnement. L'organisation économique de la ferme fonde l'économie de la jasserie, mais celle-ci, pas plus que la ferme, ne se satisfait d'une définition purement économique et technique. Le fonctionnement a lui-même des fondements dans une organisation sociale qu'il contribue à exprimer : Jasserie, Ferme, Famille (deuxième partie).

- On ne saurait considérer la montagne pastorale comme une suite de jasseries indépendantes les unes des autres. Elles appartiennent à des villages dont l'état économique et démographique n'est pas sans rapport avec les rôles divers des jasseries et le statut de leurs occupants. D'un village à l'autre, voire d'un versant à l'autre, on rencontre différentes catégories sociales participant à l'exploitation pastorale et des agencements variés entre ces catégories. En outre, cette diversité même se modifie dans le temps, au fur et à mesure de l'évolution régionale. Ces disparités présentent une ordonnance sur laquelle la vie pastorale, fait social, prend appui pour s'ordonner elle-même.

L'interprétation sociologique

Relier entre elles les manifestations caractéristiques de la vie pastorale, reconnaître leur dimension sociale, voire leur assigner un fondement social, consiste à décrire un ordre de choses. Cette description ordonnée, si elle est déjà un mode de connaissance sociologique, n'a pourtant qu'une portée explicative limitée. Reste à découvrir ce qui détermine cet ordre.

Il ne s'agit pas de rechercher l'origine ou la cause de l'exploitation pastorale, ni d'analyser pour eux-mêmes les facteurs des évolutions qu'elle a pu subir : l'histoire rurale s'acquitterait beaucoup plus efficacement de ces tâches. Si le recours au passé est fréquent, il est fragmentaire et pour ainsi dire "intéressé" : par la référence à une situation économique et sociale donnée, par l'examen d'une évolution, il apporte des illustrations ou des vérifications à l'appui d'une démarche qui tend à déceler dans l'organisation même de la société des monts du Forez, ce qui donne sa "forme" à la vie pastorale.

Si la vie pastorale, reconnue comme fait social, est considérée comme tel, c'est nécessairement dans le même ordre d'idées que doit se conduire son interprétation. Pour une sociologie de la montagne (troisième partie), il faut faire apparaître comment la disparité économique et la diversité sociale sont des expressions concrètes nécessaires d'une structure sociale déterminante ; comment cette structure se révèle être un principe d'organisation pour la vie pastorale ; comment aussi – mais seulement à titre de vérification supplémentaire et en quelque sorte expérimentale de sa validité –, lorsqu'elle est influencée par les circonstances, la vie pastorale s'en trouve bouleversée.

I - L'ILLUSION COMMUNAUTAIRE

II - JASSERIE, FERME, FAMILLE

III - SOCIOLOGIE DE LA MONTAGNE

1^{re} partie : L'ILLUSION COMMUNAUTAIRE

L'exploitation traditionnelle des montagnes pastorales foréziennes a donné lieu à un ensemble de réglementations qui, faisant la part de l'intérêt collectif et des prérogatives des particuliers, constituent en quelque sorte le code des activités quotidiennes. Mais c'est seulement a posteriori qu'on peut adopter ce point de vue, car le mode d'usage n'est fixé qu'en fonction d'une réalité déjà existante, qu'il met en forme et a du moins l'apparence de figer : on éprouve le besoin de le rappeler ou d'édicter d'autres règlements lorsqu'il est transgressé ou se révèle inadapté à des conditions nouvelles. Par leur nature juridique, les pratiques codifiées par le droit ou par la coutume sont limitées à elles-mêmes ; elles n'ont pas de valeur explicative tant qu'elles ne sont pas soumises à l'épreuve de la réalité concrète, telle qu'elle a été inscrite sur le sol et qu'elle apparaît dans la vie de tous les jours.

Parce qu'il rectifie le sens et la portée des prescriptions juridiquement fixées, l'examen des autres moyens de l'exploitation pastorale permet de dégager le rôle respectif du communautaire et de l'individuel ; par là même peut être déterminé le cadre économique et social réel dans lequel s'insère la vie pastorale forézienne.

- La communauté d'usage
- Les montagnes communales
- La copropriété
- La primauté de la propriété privée
- Manifestations concrètes d'un individualisme "domestique"

La communauté d'usage

A suivre les documents d'archives, la vie pastorale forézienne repose sur des collectivités de personnes qui se partagent l'usage de la montagne. Celui-ci répond à une définition juridique qui, comme telle, insiste plus sur les prérogatives des collectivités que sur les droits des particuliers.

La montagne

Le terme "montagne" prend un sens spécifique dans la zone pastorale forézienne. Il est la transposition de *montania*, puis *montaigne* qui, dans les anciens textes, sont employés¹² pour nommer les terrains soumis au parcours estival des animaux.

Le parler local lui donne deux sens précis :

- Etre "sur la montagne" signifie : passer l'été en jasserie, l'expression évoquant à la fois la garde des troupeaux et toutes les activités complémentaires. La "montagne" résume la vie pastorale.

Cet emploi élargit le second sens du mot :

- La montagne, pour qui s'occupe des bêtes pendant la saison d'estivage, représente exactement les landes sur lesquelles on conduit chaque jour les troupeaux : elle se distingue alors des prés irrigués et fauchés.

En ce sens restreint, la montagne doit être mieux définie.

¹² Seuls ou synonyme avec *calma*, *chals* ou *chaulx*.

Les hauteurs dénudées de la chaîne forézienne sont divisées en un certain nombre de quartiers de pâturages qui sont autant de "montagnes". Celles-ci, différenciées topographiquement, le sont aussi par le nom attribué à chacune d'elle : montagne de Garnier, montagne de Pégrol, montagne de Coleigne... Séparées entre elles par des bornes plusieurs fois séculaires, elles s'étendent sur une superficie qui va de 200 à 300 hectares jusqu'à près de 1 000 hectares pour la montagne de Bazanne (Roche-en-Foréz). Les limites suivent généralement le modelé du terrain ; elles déterminent une sorte de croupe qui se déploie depuis le fond des vallonnements jusqu'à une ligne de sommets et redescend sur l'autre versant. Ces espaces sont recouverts en majeure partie de bruyère, d'airelles et d'herbe maigre d'où émergent les tiges de la gentiane et les fleurs de l'arnica¹³.

Chaque montagne appartient à plusieurs propriétaires, en général de façon indivise ; chaque troupeau parcourt toute l'étendue de la montagne sur laquelle a droit son propriétaire.

Les concessions seigneuriales

La vie pastorale forézienne n'est pas chose récente ; il est remarquable que les premières mentions de ces montagnes les signalent, avec leurs noms encore actuels, comme des pâturages, à l'usage des troupeaux. Encore les premiers textes ne signifient-ils pas nécessairement que le fait ait eu son commencement à l'époque de leur rédaction. En 1201, Guy III, comte de Lyon et de Forez, confirme, entre autres bienfaits accordés à l'abbaye de la Bénisson-Dieu, au cours du siècle précédent, la donation de pâturages délimités sur ces montagnes et le droit d'user des pâturages au-delà de ces limites¹⁴. Dans les premières années du 13^e siècle, l'abbaye se voit dotée par les seigneurs locaux sur les versants auvergnat et forézien de ces mêmes montagnes, sur les bois et les environs cultivés¹⁵. L'exploitation pastorale est déjà organisée puisqu'il est fait état des animaux, gros et petit bétail, des pasteurs de la Bénisson-Dieu et de leurs "cabanes"¹⁶.

Peut-être faut-il voir dans ces notations le signe du rôle qu'ont pu jouer dans l'extension de la vie pastorale des moines agriculteurs et éleveurs qui, éloignés de la maison-mère, avaient reçu du comte le domaine de Regardière attenant à la zone pastorale¹⁷. Leur influence a peut-être contribué à rétrécir le domaine boisé au profit des montagnes pastorales : l'examen de vestiges botaniques laisse penser au spécialiste que la forêt s'est jadis étendue plus haut que sa limite actuelle¹⁸. Les pasteurs de la Bénisson-Dieu sont-ils les gens du pays, ancêtres des paysans qui, dans les siècles qui suivent, conduisent leurs bêtes sur la montagne ?

Au 14^e siècle en tout cas, les paysans du lieu exploitent la montagne¹⁹ ; les documents révèlent une vie pastorale intense et organisée au cours des deux siècles suivants. Dès lors, la présence des paysans sur la

¹³ Pour une description botanique autorisée, cf., par exemple : d'Alverny, *Géographie botanique...*, *Idem, Les hautes chaumes...*, p. 5 et sq. ; Nier, *op. cit.*, p. 233-234.

¹⁴ ... *pascua ad usus pecudum ipsorum proprium, sicut strata demonstrat qua tenditur de les Chals de Salvayng per fontem lunctis ad petram Basane...* 1201, cité in : De la Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, p. 38.

¹⁵ ... *a Marchie usque ad Garney et usque in aqua de Lignon, in pascuis, in pratis et in nemoribus...* 1206, cité in : De la Mure, *Histoire ecclésiastique...*, p. 18.

¹⁶ ... *pastoribus illius domus (...) cabannarum suarum aedificationem...*, 1209, cité in : *idem*, p. 318.

¹⁷ ... *villam de Regardiera...*, cf. note 14. Cf. aussi : Bache, *l'Abbaye...*, p. 28.

¹⁸ D'Alverny, *Les hautes chaumes...*, p. 13 et sq.

¹⁹ En 1333, le seigneur de Montherboux donne à perpétuité à Joannès et Mathieu Marcoux le droit de faire pacager leurs vaches (*vachis*) à Coleigne (Sauvain) et d'y "tenir jasserie" : traduction de *facere*, probablement transcrit par erreur à la place de *jacere* (cf. p. 23). Ce droit est explicitement assorti de l'obligation d'en jouir avec d'autres qui conduisent leurs troupeaux sur les mêmes pâturages : ... *una cum omnibus animalibus existentibus in dicta calma pro ut est consuetun*. L'exploitation des pâturages d'été (*calma*) est dès lors un fait bien établi (*pro ut est consuetun*). Texte invoqué et cité en 1496 par le notaire royal Paporin à propos d'une affaire sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. Acte Paporin.

montagne est collective. Les seigneurs locaux accordent des concessions aux habitants, au profit desquels la plus grande partie des pâturages est ainsi répartie peu à peu ; pour la jouissance d'étendues indivises, les bénéficiaires sont groupés de différentes manières :

- En sociétés de personnes, comme sur la montagne des Granges²⁰ (Chalmazel) ou à Coleigne (Sauvain)²¹ où, dans le courant du 15^e siècle, respectivement dix-neuf et douze hommes sont nominativement investis de droits sur les pâturages.

- Ou bien ce sont les habitants d'un même hameau ou groupe de hameaux qui se voient dotés sur une montagne : ainsi, par concessions signées au cours des 15^e et 16^e siècles, les habitants de divers hameaux des paroisses de Valcivières, Saint-Martin-des-Olmes et Ambert sur la montagne des Halles-Basses²², d'autres sur les montagnes de la Faye et Monthialier (Valcivières)²³, d'autres encore sur les bois et montagnes de Saint-Pierre et du Brugeron²⁴.

- Ou bien encore, le seigneur octroie des concessions à divers particuliers, à différents moments, mais le terrain sur lequel elles portent demeure indivis : Jeannin de Champal, de Sauvain, acquiert, le 24 décembre 1511, des droits sur la montagne de Chorsin²⁵ où Pierre Moéson également de Sauvain, est doté le 6 août 1532²⁶. D'autres paysans, apprend-on, exploitent les mêmes pâturages, autorisés expressément par le même seigneur de Montherboux.

- Certaines montagnes étaient affermées. Celles de l'Oule (Saint-Bonnet-le-Courreau) et Bazanne (Roche-en-Forez), dépendant du roi de France, alors comte de Forez, sont vers le milieu du 16^e siècle, au dire des "laboureurs, voisins desdites montagnes", et "depuis leur mémoire, ... mis à ferme sur les lieux, pour les habitants"²⁷. Ceux-ci, là encore, jouissent en commun de toute l'étendue de la montagne qui leur est impartie.

Quelle est la nature juridique de ces droits d'usage ?

Aux termes des concessions, les seigneurs, peut-on dire selon une classique distinction, conservent le domaine "direct", abandonnant le domaine "utile". Ils donnent le droit d'user, mais conservent la mainmise sur la terre et perçoivent redevances. Ils agissent le plus souvent par forme d'"abénévis" ou "bénévis" : les preneurs doivent régler un droit d'introge, c'est-à-dire d'entrée en jouissance, et verser une rente annuelle, le cens et servis. Ce genre de contrat n'est pas particulier à la montagne pastorale et peut aussi bien concerner les personnes privées ; sur la montagne, les paysans acquièrent en retour un droit d'usage, une faculté de jouissance.

Les habitants de divers hameaux de Valcivières, Saint-Martin-des-Olmes et Ambert sont investis de "la jouissance de la montagne des Halles-Basses"²⁸. "Les hommes des vilage de planey et goutte claire et Sertain autres Leurs consorts auoient faculté et droit de tenir et garder leurs bestails par nombre auxd.

- En 1360, Matheus Grossapt reconnaît user de sa part dans les bois et pâturages (*calmorum*) dépendant du seigneur de Chalmazel : ... *partem suam calmorum et aliorum nemorum et pasquorum*... Terrier H. de Poyeto, cité in : Peyron, *Chalmazel...*, p. 193-194.

²⁰ "Vers 1400", d'après : Jacquet, *Matériaux...*, Cahier I, p. 146 ; le texte n'est pas cité ; rappel en est fait dans un acte évoqué in : Peyron, *op. cit.*, p. 198.

²¹ Acte Pastoral. 1459. La concession est probablement plus ancienne que la date de la présente affaire. En tout cas, la vie pastorale existe à Coleigne déjà alors depuis longtemps (cf. note 19). Un abénévis de 1431, en outre, donnant droit sur les eaux de Coleigne, montre également que cette montagne était utilisée autrement que comme simple terrain de parcours pour les animaux. Cité in : Jacquet, *op. cit.*, Cahier II, p. 62.

²² Mentionné in : *Valcivières, Forêt sectionale...*

²³ Mentionné in : *Partage de la Faye et Monthialier*.

²⁴ Mentionné in : Fourt, *Le haut Forez septentrional*, p. 8.

²⁵ Terrier de Montherboux. 1518, cité in : *Bulletin de la Diana*, 1887-1888, 4, p. 323.

²⁶ Abénévis. 1532, cité in : *Idem*, p. 251-252.

²⁷ Cité in : Périer, *Partage de Bazanne*, p. 5.

²⁸ Cf. note 22.

paturage et montaigne de coleny par titre d'abneuis"²⁹. Pierre Moéson reçoit le "droict... de pouvoir labourer, semer les bleds esdictes montaignes dau Fraulx et de Chorsin... et en icelles garder... leur bestail, y prendre du boys pour leur chaufage ou autrement à leur volonté"³⁰. Parfois même, le terme est plus restrictif : Jeannin de Champal se voit accorder la "permission de pasquerer son bétail" à Chorsin³¹.

Les paysans ne sont juridiquement que des usagers. Ils ne peuvent prétendre à la libre disposition des biens, prérogatives de propriétaires. Pourtant, il semble bien que les paysans conduisent leurs troupeaux sur la montagne avant même que les seigneurs ne le leur permettent et que ceux-ci, recueillant des rentes, se contentent de régler à leur profit une situation de fait. A une époque où le système seigneurial est vidé de son sens, les seigneurs locaux semblent bien chercher un moyen de retrouver quelque autorité en faisant payer redevance à des gens qui, par cela même, les reconnaîtraient comme seigneurs. En tout cas, l'objectif de ces contrats n'est nullement d'introduire à l'exploitation pastorale des paysans qui avaient déjà l'habitude de la pratiquer ; le texte même de ces actes mentionne l'antériorité de leur présence.

Par exemple, lorsque le seigneur de Montherboux concède un droit à Pierre Moéson, il se réserve le pouvoir d'agir de même à l'égard d'autres paysans qui "ont acoustumé de pasturger esdictes montaignes"³². Et à qui appartiennent, à Coleigne, ces bêtes que les père et fils Marcoux, quand ils sont gratifiés, en reconnaissance de leurs services, de la liberté de jouissance sur cette montagne, sont tenus de laisser paître avec les leurs ?³³ Pas au seigneur, qui n'aurait pas manqué de le signaler, mais beaucoup plus probablement à des paysans qui, eux aussi, ont l'habitude de "pasturger esdictes montaignes".

Sans nous attarder sur le problème de la répartition des droits entre seigneurs et paysans, qui dépasse notre propos et notre compétence, citons seulement Marc Bloch pour remarquer que, "dès le 13^e siècle, il se trouva des praticiens, dès le 16^e siècle des auteurs ... pour reconnaître au tenancier cette qualité"³⁴ (la qualité de propriétaire). Pour l'histoire locale, notons, avec Soulgé, qu'au Moyen Age le domaine utile seigneurial, dans notre région montagneuse, est "presque nul, ou réduit à la propriété nominale de bois usagers" ; pour le même auteur, c'est la plaine qui fournit des revenus aux seigneurs et "la montagne forézienne appartient ... au paysan"³⁵. Soulgé évoque surtout ici les exploitations individuelles morcelées d'où le seigneur ne saurait tirer grand profit par lui-même ; à plus forte raison est-ce vrai des maigres pâturages de la montagne pastorale.

Quoi qu'il en soit, l'emprise paysanne sur la montagne est forte et la forme collective de l'exploitation pastorale assez profondément ancrée pour que celle-ci demeure quand les paysans deviennent juridiquement propriétaires.

²⁹ Acte Paporin.

³⁰ Cf. note 26.

³¹ Cf. note 25.

³² Cf. note 26.

³³ Cf. note 19. Acte Paporin. Le privilège accordé aux Marcoux en 1333 est rappelé dans cet acte (1496) par les frères et cousins Duroure, leurs successeurs (non paysans). Ils se plaignent que le seigneur, qui cherche à tirer un meilleur parti financier de ses terres, fait des abénévis en faveur des paysans sur la même montagne. Mais ceux-ci, présents depuis longtemps à Coleigne (cf. note 19) ne sont pas évincés, même si les concessions s'additionnent ou se contredisent. Et finalement, si les Duroure conservent leur privilège (moyennant redevances) et peuvent introduire "tel nombre de bestes bouuines et autres quelconques quils pourront", ce doit être "tant avec Les autre ayant et prétendants auoir droits de paturages dans Lad. montaigne".

³⁴ Bloch, *Les caractères originaux...*, I, p. 134.

³⁵ Soulgé, *Le régime féodal...*, p. 16-17. Claude Lavieu-Cousan avoue d'ailleurs lui-même le peu d'intérêt qu'il trouve à ces lieux montagnards ; il fait aveu qu'il a "les deux tiers des communes qui sont dans le mandement du Sr de Montherboux ... et sont de peu de valleur, s'il n'est que por pastorger les bestes, pour ce que sont en pays de montaigne et mal à droict". 1540. Archives de Châteaumorand et de Boëns, cité in : d'Alverny, *op. cit.*, p. 35-36.

L'appropriation paysanne

Dans un document de 1459³⁶, douze habitants de Sauvain se déclarent propriétaires de la montagne de Coleigne. La montagne "delx Comptens", citée comme confins, leur appartient aussi. Le terme de propriété utilisé - "pertinere" - exprime bien une mainmise paysanne : c'est en effet le verbe qui signale la propriété du seigneur sur une montagne voisine.

La nature de l'acte montre aussi que les termes ne sont pas vides de sens : il s'agit pour les douze propriétaires de décider si les frères Goro peuvent être admis pour une part dans leur société. Il est vrai, certes, que c'est au regard de la faculté de jouissance autrefois accordée à leurs ancêtres par le seigneur d'alors que la requête des frères Goro aboutit ; il est vrai aussi que le seigneur perçoit des redevances et que les paysans devront compter avec les cousins Duroure qui, quelque quarante ans plus tard, avec l'assentiment intéressé du seigneur du moment, chercheront à recouvrer les anciens privilèges autrefois accordés à leurs ancêtres Marcoux³⁷. Il reste que l'affaire se traite entre paysans : les frères Goro sont demandeurs, les autres sont défendeurs, Guillaume de Lavieu, seigneur du lieu, est seulement témoin et ne fait pas opposition.

Propriétaires, capables juridiquement de juger de l'admission d'un nouveau propriétaire, ce sont les douze paysans de Coleigne qui ont antérieurement réglé un mode d'usage commun, qu'ils rappellent.

Ils disposent de droits et parts égaux, excepté Johannes Fabri qui jouit de deux droits et parts ; il acquitte une redevance double de celle payée par les autres. Tous les sociétaires conduisent à Coleigne le même nombre de vaches et de moutons ; Johannes Fabri en conduit un nombre double. Les bêtes ne sont introduites sur les pâturages qu'en été, à la saison "défensible" ; certains herbages sont spécialement réservés aux moutons.

Le 18 mai 1685, les propriétaires de Coleigne - le terme "propriétaires" est employé concurremment avec "tenanciers" - fixent à nouveau le mode d'usage³⁸. Ce sont eux-mêmes qui décident ; du seigneur de Montherboux, il est seulement fait mention pour indiquer qu'il détient la "justice haute, moyenne et basse" et que ses officiers percevront des contrevenants le tiers de l'amende exigible. Deux cent huit vaches sont alors admises à Coleigne, plus les taureaux et les veaux ; selon l'époque le pacage est limité à certains quartiers. On stipule qu'il faudra décider au moment convenable de l'emplacement des "loges ou cabanes", de la conduite des eaux, de l'opportunité de parquer les bêtes et autres questions.

A Coleigne, au regard de ces documents, l'obtention de la propriété va de pair avec la garantie, du moins théorique, de l'exclusivité de la jouissance pour l'ensemble des ayants-droit : les frères Goro n'entrent dans la société qu'après un procès et ne sont admis que sur preuve de leur bon droit ; le mode et la répartition de l'usage ne peuvent être fixés en 1685, qu'en fonction d'un nombre de propriétaires connus.

Propriétaires, les paysans ont aussi droit à l'initiative, qu'il s'agisse de réglementer l'usage ou de considérer l'admission de nouveaux membres.

Malgré la diversité des formes et des époques de l'appropriation juridiquement constatée, les mêmes buts sont recherchés sur les autres montagnes.

Alors que les seigneurs de Cousan, après abénévis à la fin du 15^e siècle, accordent des concessions sur les montagnes de Saint-Just-en-Bas à d'autres que les bénéficiaires primitifs, les paysans se voient assurer, par acte du 14 juillet 1568, qu'aucune autre personne que celles inscrites sur les terriers seigneuriaux à cause d'usage sur la montagne ne pourra jouir des bois et pâturages ; les ayants droit peuvent user des bois et conduire leurs troupeaux comme ils l'entendent³⁹. La relation du document que nous avons consulté ne laisse pas voir si un terme de propriété est explicité. En tout cas, les garanties d'exclusivité de l'usage pour les personnes intéressées et de libre jouissance y sont mentionnées et les clauses seront respectées. Cependant, en 1757, les paysans reconnaissent la propriété au seigneur et ne s'attribuent que l'usage. Mais ils ne

³⁶ Actes Pastoral.

³⁷ Acte Paporin. Cf. note 33.

³⁸ Acte Desmier.

³⁹ Cité in : Perrier et Mervillon, *Partage... Jeansagnères*, ch. II.

cherchent auprès de seigneur de Couzan qu'une protection efficace contre la maîtrise des Eaux et Forêts qui s'arroge à tort le droit d'aménager une montagne non communale. Et l'on précise bien que ce "droit d'usage comprenait tout, sans aucune réserve". Procédé habile qui oblige pourtant les paysans à acheter au seigneur un bien qui pouvait être réputé leur appartenir. Un acte de vente en bonne et due forme met fin aux difficultés, le 7 juin 1780 : trente-trois habitants de Saint-Just-en-Bas, plus un de Noirétable, acquièrent du seigneur "tous droits de propriété et autres généralement quelconques, qu'il a et pourrait avoir dans les dits bois de Migois, Champs, tènements et paturaux dénommés..."⁴⁰

L'abbaye de la Benisson-Dieu, par divers actes d'abénévis au cours des 15^e et 16^e siècles, reconnaît le droit des paysans⁴¹ et conserve seulement l'importante montagne de Garnier parmi ses biens propres jusqu'en 1733, année où elle est également abénévisée⁴².

La montagne de Bazanne, qui était affermée au 16^e siècle au profit des paysans, "afin d'avoir moyen d'y mener leur bétail, pour y paître, sans servir à autre chose", est mise en adjudication par le roi de France, alors comte de Forez, quand il décide en 1566, d'aliéner les "terres vaines et vides" du royaume, et vendue aux enchères à quarante-trois habitants de Roche, qui acquièrent "tous droits de propriété, utilité, possession" sur le bien, "pour en jouir comme de leur chose propre"⁴³. La même année, la montagne de Courreau connaît le même sort et tombe entre les mains des habitants de Courreau et la Valbertrand⁴⁴. C'est à la même époque qu'était signé l'acte d'abénévis de la montagne de l'Oule⁴⁵.

Sur la montagne des Halles-Basses, autrefois concédée, le comte de Merle, en 1787, se réserve 400 arpents, plus de la moitié de la superficie, abandonnant le surplus en toute propriété aux habitants⁴⁶.

La grande période de l'appropriation paysanne couvre la deuxième moitié du 15^e et tout le 16^e siècle. Le mouvement se poursuit toutefois jusqu'à la Révolution. La diversité dans les processus et les époques, pour importante qu'elle puisse être pour l'historien, exprime un fait général : l'appropriation amène au profit des paysans la transformation du statut juridique de biens qu'ils exploitent, sans que la situation à laquelle elle s'applique s'en trouve modifiée au fond. Et d'abord, l'indivision et l'aspect communautaire de l'usage n'en subissent pas de changements fondamentaux.

Propriété collective et usage commun

La propriété incombe, compte tenu des usurpations, aux descendants des anciens concessionnaires qui, au titre des abénévis, étaient inscrits dans les terriers seigneuriaux, ou aux habitants des mêmes hameaux qui étaient autrefois dotés de droits d'usage. Usagers communs au moment où ils obtiennent la propriété, les paysans deviennent propriétaires collectifs.

De ce fait, c'est la collectivité comme telle qui détient la propriété et, en conséquence, l'initiative. Les frères Goro sont intégrés en elle de façon catégorique⁴⁷. Sur les montagnes de Saint-Just-en-Bas, la décision

⁴⁰ *Idem.*

⁴¹ ... sur les bois qu'elle possédait aux abords de la montagne pastorale. Mentionné in : d'Alverny, *op. cit.*, p. 43.

⁴² Abénévis du 15 octobre 1733 en faveur de Mathieu Spéry, puis second acte en 1735, en faveur de cinq habitants de Saint-Bonnet, représentant Spéry, l'acquéreur originel. Mentionné entre autres, in : Bache, *op. cit.*, p. 223. Auparavant, Garnier était exploité par des "fermiers". *Idem.*

⁴³ Périer, *Partage de Bazanne*, p. 6-7.

⁴⁴ Périer, *Partage... Courreau*, ch. I.

⁴⁵ Liève de la Châtellenie de Châtelneuf. Mentionné in : d'Alverny, *op. cit.*, p. 50.

⁴⁶ Mentionné in : *Valcivières, Forêt sectionale...*

⁴⁷ "... Communes ac communiter et incommuni dictas calmas et montanias preconfinatas cum suis juribus possidentes". Acte Pastoralis. Cf. note 36.

est prise en commun de ne pas introduire d'autres animaux que ceux appartenant en propre aux ayants droit⁴⁸. La manière dont on arrête à Coleigne les règlements d'usage caractérise bien cette emprise collective : par les références à "la plus grande voix desd. propriétaires..."⁴⁹

Les règlements n'ont de sens et de valeur pratique que dans la mesure où chacun est contraint de les respecter ; et finalement le droit des propriétaires ne diffère des anciens droits d'usage que par la levée d'une tutelle seigneuriale, d'ailleurs probablement assez légère. Chacun des copropriétaires ou chaque habitant des hameaux pourvus de montagnes pastorales n'est qu'un usager, plus sûr de conserver intact son droit d'usage.

A cet égard, les termes qui, dans les contrats passés par la suite entre paysans, évoquent le pacage sur la montagne, notent ce caractère restrictif : ils transposent, parfois littéralement, les expressions usitées lors des concessions seigneuriales. Jean Rolland, de Roche, vend son "usage et pâturage" sur la montagne de Bazanne⁵⁰. Georges Griot, de Roche, cède "une portion de la jasserie ou montaigne de Chanclauze (Saint-Anthème) indivis avec d'autres contenanciers ... dans laquelle montaigne de Chanclauze ledit vendeur et ses auteurs avoient la faculté de mettre" un certain nombre de bêtes "dans ycelle pour faire pasquager annuellement⁵¹ ; la vente consentie par Antoine Fayard, de Chalmazel, comprend ses "droits de paccage" dans la montagne de Coleigne et de Reynat⁵² (Sauvain). Guillaume Artaud vend le "droit de faire paccager" tel nombre d'animaux dans la montagne de Pegrol⁵³ (Valcivières)...

A travers les aléas de l'histoire, l'indivision s'est donc maintenue et la communauté d'usage est demeurée la règle générale. Si l'utilisation collective des pâturages montagnards ne suffit pas à définir l'exploitation pastorale, elle se révèle du moins en être un principe solidement établi. L'usage commun se présente sous deux grands types de modalités :

- Montagnes communales,
- Montagnes soumises au régime de la copropriété.

Les montagnes communales

Les montagnes communales ont de nombreux points communs avec les communaux de villages, auxquels elles empruntent l'essentiel de leurs caractéristiques.

Le village et ses communaux

En Forez, comme dans tout le Massif Central, le hameau prend le nom de "village". Au sein même de la commune, il constitue une unité sociale⁵⁴.

Le village s'organise traditionnellement sur un espace qui lui est propre. Les maisons sont bâties sur le bord d'une aire plus ou moins resserrée : le "couderc"⁵⁵ auvergnat. Amenuisé par les successives

⁴⁸ Confirmation, le 14 juillet 1568, de tous les abénévis précédents. Les paysans décident qu'ils auront la "permission" de saisir les bestiaux des usurpateurs et d'exiger des dommages et intérêts. Mentionné in : Périer et Mervillon, *op. cit.*, ch. II.

⁴⁹ Acte Desmier. Cf. note 36.

⁵⁰ 13 février 1627. Mentionné in : Périer, *Partage de Bazanne*, ch. I, § 5.

⁵¹ 22 janvier 1746, pardevant Morel, notaire à Montbrison, arch. Diana.

⁵² 9 germinal an II, pardevant Recordet, notaire à Chalmazel. *Idem*.

⁵³ 25 juin 1820, Valcivières, Livre des mutations de propriété.

⁵⁴ Pour les différents aspects de l'habitat, cf. Fel, *Les villages...*

⁵⁵ Le terme est également connu en Forez depuis longtemps. Cf. Gonon, *La vie familiale...*, p. 230 ; Nauton, *Atlas...*, carte 106 ; Gardette, *Atlas...*, cartes 857, 858.

usurpations des particuliers, réduit aujourd'hui à l'état de petite place où tournent les chars, le couderc est initialement un pâturage commun où les troupeaux du village broutent une herbe rare et s'abreuvent à la mare.

De là partent les chemins qui conduisent aux terrains de culture, dont les dernières parcelles débordent sur les bois et les pâturages où paissent indivisément les troupeaux des habitants.

Les terres et les prés appartiennent en privé aux résidents.

Le couderc, les bois, les pâturages, souvent partagés aujourd'hui, ne sont traditionnellement à personne en particulier et tous les possèdent en commun. Ce sont des "communaux" ou, pour reprendre le terme significatif des anciens textes, les "appartenances" du village dans son ensemble, fonds commun géographique et économique.

L'unité économique et sociale de l'espace villageois se trouve scellée dans le droit. La Coutume d'Auvergne définit l'extension à donner aux communaux ; les dispositions qu'elle renferme à ce sujet sont également valables dans la partie forézienne de notre domaine qui, relevant de l'ancien comté de Forez et de l'actuel département de la Loire, est limitrophe de l'Auvergne. Rédigée pour la première fois en 1510, à une époque où les paysans s'affirment juridiquement, la Coutume codifiée, pour en garantir les avantages aux habitants, des pratiques anciennes. Elles expose en son article 484 :

"Au haut pays d'Auvergne et ès montagnes du bas pays, lesdicts pasturages se limitent par mas et villages, tellement qu'il n'est leu ny permis ès habitant en aucun village, jaçoit qu'il soit de mesme justice, faire pasturer leur bestail quel qu'il soit dans les appartenances d'autrui village, sur peine d'amende pour chascune garde"⁵⁶.

Personne n'a le droit de conduire ses bêtes sur les appartenances d'un village où il n'habite pas. Formule négative parce que la Coutume doit servir à défendre ses droits, mais qui signifie que, pour pouvoir jouir des communaux, il faut résider dans le village, y avoir un "feu".

Les ayants droit des montagnes communales

Les montagnes communales revêtent aussi ce caractère d'appartenance. Telle la montagne de Courreau ou celle de Sichard (Saint-Anthème), il arrive qu'elles portent le nom même d'un village et servent à la fois de pâturage ordinaire et de montagne estivale. Situées généralement au-dessus des bois, elles élargissent le domaine pastoral du village.

Comme des autres communaux, les habitants jouissent ensemble de ces montagnes à condition d'avoir leur domicile dans le village.

A la différence des pâturages communaux proches des habitations, l'étendue d'une montagne est laissée à la disposition des habitants de plusieurs villages. Sur la montagne des Halles-Basses, nous l'avons noté⁵⁷, paissent les troupeaux de villages dépendant de trois communes différentes. A Saint-Bonnet-le-Courreau, la population de l'important hameau de Courreau et des moindres agglomérations de la Valbertrand ont droit ensemble sur la montagne de Courreau. La plus grande partie des pâturages d'été dépend à Chalmazel de la commune. Les bois, jusqu'à ce que l'administration des Eaux et Forêts se charge de leur gestion de manière effective, jusqu'au début du 20^e siècle, sont abandonnés au libre parcours des animaux et suivent généralement en cela le régime des montagnes communales.

La communauté des usagers, le "corps commun", est composée des habitants de plusieurs villages. Le droit de pacage est attaché, comme sur les autres communaux, au domicile, pourvu qu'on réside dans l'une des localités desquelles dépend la jouissance de la montagne considérée.

Le mode de jouissance des communaux

⁵⁶ Chabrol, *Coutume d'Auvergne*, p. 592.

⁵⁷ Cf. p. 12.

La règle dite des "foins et pailles", fréquemment observée dans les régions pastorales, détermine la répartition des droits d'usage. L'article 490 de la Coutume d'Auvergne stipule :

"On ne peut faire pasturer ès pasturages communs, ou particuliers, d'aucune justice, à plus grand nombre que l'on n'a hyverné et nourri des foins et pailles provenant des héritages que l'on tient en ladite justice, soyent leurs ou par louage ou autrement. Et a lieu ladite coutume tant au pays coutumier que de droit escrit⁵⁸.

Pour avoir droit de jouissance sur les communaux, il ne suffit donc pas d'être habitant ; il faut encore être propriétaire, du moins exploitant, le locataire usant du droit que son propriétaire lui cède avec les terres. La formule exclut d'une part quiconque est étranger au village ; elle vise d'autre part à interdire cette spéculation sur les communaux qui consisterait à introduire à l'époque des pâtures des animaux provenant d'ailleurs, qu'on revendrait avant l'hiver.

Le principe érige l'égalité de droit pour chaque habitant ; la participation à l'usage se règle en fait proportionnellement à l'étendue des terres qu'exploite l'ayant droit ; on ne peut conduire sur les pâtures un troupeau plus nombreux que celui qu'on peut nourrir à l'étable en hiver du foin récolté dans ses prés et de la paille coupée dans ses terres. Restriction supplémentaire, ces foins et pailles doivent provenir de terrains exploités dans le village même. Celui donc, qui possède ou éventuellement loue plus de terres dans le village qu'il habite élève un plus grand nombre de bêtes et jouit, par conséquent, d'un droit supérieur sur les communaux. Et "qui n'a point de propriétés, n'a plus de droit dans les communaux indivis"⁵⁹, sauf la tolérance accordée pour quelques chèvres et porcs.

Le mode de jouissance des montagnes communales

De toute ancienneté, les mêmes types de règlement régissent l'usage des montagnes communales et demeurent tant que l'exploitation pastorale est florissante.

Sur les montagnes de Chalmazel, au 16^e siècle, la coutume est, pour les paysans, d'user des "pasquerages et païsson de leur bétail, et non y employer bestail étranger"⁶⁰. Deux siècles et demi plus tard, "les champs de pierre sur autre" (Sauvain) qui "sont divisés par communes ou hameaux" sont régis de telle façon que "chacun n'y peut conduire qu'autant de bestiaux qu'il a la faculté d'en nourrir pendant l'hivert..."⁶¹

C'est en particulier quand le règlement est transgressé qu'on le rappelle. Les conseils municipaux ont souvent, au cours du 19^e siècle, à traiter de cette question. Au Brugeron, en 1834, on se plaint que des habitants de la commune et même des "forains" - propriétaires non-résidents qui n'ont par conséquent aucun droit - font pacager pendant la saison d'estivage un plus grand nombre de "bestiaux que ceux qui hyvernent" ; qui plus est, ils estivent des animaux "qui ne sont pas à eux et appartiennent à des personnes étrangères à la commune". C'est l'occasion de rappeler que le droit de pacage est proportionnel à l'étendue du "terrain exploité dans la commune" et au nombre de bêtes nourries en hiver "de ses foins et pailles"⁶². Dix ans plus tard, des forains usurpent encore le droit de pâturage, des habitants abusent du leur. Et on établit :

"Conformément à l'usage local, les propriétaires, fermiers ou forains, ayant feu dans la commune pourront faire conduire aux pâtures communes, jusqu'à ce qu'il soit autrement statué, une bête à cornes et trois bêtes à laine par chaque hectare de terre, et autre qu'en nature de bois qu'ils exploitent dans la commune"⁶³.

⁵⁸ Chabrol, *op. cit.*, p. 598-599.

⁵⁹ Chabrol, *op. cit.*, p. 554.

⁶⁰ 1561. Il s'agit du pâturage dans les bois ou près des bois. Cité in : Papon, *Recueil d'arrests...*, p. 394.

⁶¹ 1806, Granjon, *Statistiques...*, p. 372.

⁶² Arch. dép. Puy-de-Dôme, O. 194. Le Brugeron, 10 février 1834.

⁶³ *Idem.*, Le Brugeron, 10 février 1844.

Les habitants de la section de Sichard et Aubaud, à Saint-Anthème, ont à déplorer en 1892 "que les propriétaires de jasseries situées dans la section de Sichard mènent pacager pendant la belle saison des troupeaux de bêtes à cornes dont le nombre est bien supérieur à celui que peuvent nourrir les propriétés qu'ils possèdent dans le dit tènement"⁶⁴. La requête des parties plaignantes devant le conseil municipal vise à faire respecter le mode d'usage habituel : que l'importance des troupeaux estivés soit fixée en fonction de l'étendue des biens-fonds de leurs propriétaires.

Des accommodements sont parfois admis, tendant à ce que chacun prenne part à un profit supplémentaire que peut apporter la montagne. On pourra couper chaque année une charrette de "bourre ou mousse, produit qui pousse dans les endroits marécageux", couper tous les trois ans deux chars de bruyère. Les moutons, qui broutent la végétation jusqu'à la terre et gâtent les herbages, sont généralement relégués, "cantonnés", en des quartiers réservés sur chaque montagne ; les autres étendues sont laissées au parcours des vaches. Le conseil municipal de Saint-Anthème estime précisément, en 1840, que le cantonnement désigné pour les moutons sur la montagne de Montcebroux est "plus que suffisant pour nourrir le nombre de brebis hivernées" et décide que chacun pourra conduire quelques moutons supplémentaires ; encore la proportion retenue se fonde-t-elle sur le nombre de vaches hivernées : "quatre brebis pour celui qui hyverne une vache, huit pour celui qui en hyverne deux et ainsi de suite"⁶⁵. Sur la montagne de Courreau, en 1845, les intéressés "ont d'un commun accord consenti à tenir des troupeaux étrangers, cela dans l'intérêt de l'agriculture et pour améliorer leurs terres..."⁶⁶ Quoique la pratique soit ancienne et finalement reconduite, le "commun accord" et les justifications avancées n'empêchent pas que la question soit portée devant le préfet.

L'autorité

Des "sindics", nommés parmi les ayants droit, représentent la communauté des usagers, quand il faut s'insurger contre les usurpateurs, veillent à une répartition conforme à l'usage, portent les litiges devant le conseil municipal ou une instance supérieure. Leur rôle de gardien ne semble pas très efficace ; c'est la coutume, plus exactement le droit coutumier qui constitue la véritable autorité.

La tâche la plus importante des sindics est en fait administrative : ils sont chargés de lever l'impôt. Un "rôle de pacage" est dressé chaque année ; un prix différent s'applique aux vaches, aux génisses et aux moutons ; chacun paie sa quote-part d'impôt en fonction de la nature et du nombre d'animaux qu'il a estivés. Le conseil municipal en prend acte en séance.

Un fonctionnaire municipal remplace le syndic par la suite. Aujourd'hui, les rares usagers des montagnes communales effectuent eux-mêmes leur déclaration.

Pour régler le droit d'usage sur les montagnes communales, on considère l'unité villageoise. Même si la montagne est laissée à des habitants de diverses communes, c'est toujours le village dans son ensemble et non quelques personnes prises à part, qui a droit de jouissance sur la montagne.

Ailleurs le groupement des exploitants n'est plus lié à la résidence.

La copropriété

Les montagnes non communales – du moins avant que certaines d'entre elles ne soient partagées en lots individuels au cours du 19^e siècle – appartiennent indivisément à un certain nombre de particuliers

⁶⁴ *Idem*, O. 319. Saint-Anthème, 24 janvier 1892.

⁶⁵ *Idem*, 8 mai 1840.

⁶⁶ Saint-Bonnet-le-Courreau. Délib. cons. mun., 10 août 1845.

nominativement désignés. C'est ici un titre de propriété, plus exactement de copropriété, qui confère le droit d'usage.

Il faut toutefois distinguer une copropriété mal différenciée de la communauté villageoise et une copropriété réelle.

Montagnes communales et copropriété

La propriété, quoique bien dégagée des attaches seigneuriales, ne paraît pas apporter des garanties certaines quand, pour la fonder sur certaines montagnes, se mêlent deux modes juridiques.

Les quarante-trois adjudicataires de la montagne de Bazanne en 1566, qui ont versé le prix de l'introge et paient la rente et le cens annuels⁶⁷, peuvent être considérés comme de véritables acquéreurs. Ce sont des personnes considérées isolément, sans référence à une quelconque communauté villageoise⁶⁸. Leur bien reste indivis, mais chacun dispose d'un droit d'usage qu'il peut aliéner comme sa chose propre. Et de fait, sur la montagne de Bazanne, les droits sont proportionnels au prix payé et, peu après l'acquisition et par la suite, des droits de pâturage sont objets de transaction : la "contenance, place ou estivage de 7 vaches"⁶⁹, "l'usage et pâturage de 4 vaches et 8 brebis" pour chaque vache⁷⁰, la "place, herbage et paccage de 6 vaches"⁷¹...

Mais il y a des usurpateurs et la transmission des droits, au cours du temps, ne suit pas toujours la voie légale puisque, à plusieurs reprises aux 17^e et 18^e siècles, ceux qui conduisent leur troupeau sur la montagne de Bazanne sont invités à produire leurs titres. En 1758, quelques copropriétaires déposent une requête devant la maîtrise des Eaux et Forêts de Montbrison, aux fins de faire cesser les abus auxquels se livrent certains habitants des hameaux les plus proches de la montagne, qui estivent des moutons appartenant à des paysans étrangers à la "paroisse"⁷². Ils demandent que chacun paie redevance proportionnellement au nombre de moutons estivés, qu'on fixe les quartiers réservés à ces animaux, étant entendu que personne ne puisse introduire sur les pâturages des troupeaux "étrangers" à la paroisse de Roche.

Si les moutons doivent provenir exclusivement de Roche, dont la vaste montagne de Bazanne constitue tous les pâturages d'été, leurs propriétaires doivent aussi habiter la paroisse. D'autre part, ces bêtes, à moins d'être considérées comme "étrangères", doivent être prises parmi les troupeaux de Roche, c'est-à-dire avoir passé l'hiver dans la localité.

Ces deux restrictions ne sont pas sans rappeler à la fois la condition de la résidence et la règle des foins et pailles en vigueur sur les montagnes communales.

Le rapprochement est plus significatif encore dans un règlement de 1773⁷³. Devant l'incertitude des droits et pour mettre fin aux contestations, on se réunit chez le notaire Thevet, lui-même copropriétaire. Sont déclarés ayants droit exclusifs, comme "représentant" les adjudicataires de 1566, cinq personnes isolées dans la paroisse, plus tous les habitants de treize hameaux de la même paroisse, en tout cinquante personnes dotées de droits égaux. Les usagers des paroisses voisines sont évincés. On décide à l'unanimité qu'on ne pourra estiver un plus grand nombre de moutons que ceux qu'on a nourris chez soi en hiver. Les bêtes étrangères seront saisies par deux syndics, nommés par les ayants droit et renouvelables chaque année. Le nombre des vaches est laissé à la liberté de chacun. Mais il est certain qu'on ne veut pas par là autoriser

⁶⁷ Périer, *Partage de Bazanne*, p. 6-7. Introge : entrée en jouissance.

⁶⁸ ... même si toutes habitent la paroisse de Roche, sur laquelle se trouve la montagne de Bazanne.

⁶⁹ M. Neyelet, laboureur, sa femme et sa sœur "vendent, baillent, cèdent, remettent..." 31 mars 1588. Cité in : Périer, *op. cit.*, ch. I, § 5.

⁷⁰ J. Rolland, laboureur et sa femme "ont vendu, cédé..." 13 février 1627. *Idem*.

⁷¹ J. Grimaud, laboureur, "a vendu ... pour en jouir ... sous les mêmes conditions portées par le bénévis de Bazanne..." 16 août 1680. *Idem*.

⁷² Périer, *op. cit.*, ch. I, § 4.

⁷³ *Idem*, ch. II, § 3

l'accès de la montagne à des bêtes qui ne seraient pas des étables des ayants droit alors qu'on l'interdit aux moutons, animaux pourtant moins exigeants. Le résultat recherché paraît plutôt d'abolir l'inégalité des droits, selon lesquels tel pouvait faire pacager quatre vaches, tel autre sept... Comme sur les pâturages de Saint-Just-en-Bas où, depuis 1568, les paysans n'estivent pas de bétail "d'autrui que du leur propre"⁷⁴, chaque ayant-droit peut conduire sur la montagne de Bazanne le nombre de bêtes que ses propriétés lui permettent de nourrir, son propre troupeau.

Copropriétaires jouissant de droits inégaux en 1566, les ayants-droit de la montagne de Bazanne tiennent leur droit en 1773 du lieu de leur domicile et sont pratiquement devenus les usagers d'une montagne communale. Au 19^e siècle, au moment du partage, quand les experts recherchent quelles personnes doivent bénéficier d'un lot⁷⁵, ils prennent pour base la donnée coutumière de la résidence ; et, paradoxalement, ils utilisent une méthode du droit moderne, la transmission par héritage ou par vente. Et sont déclarés propriétaires, en 1864, les descendants héritiers des cinquante-neuf personnes de 1773 ou ceux qui peuvent justifier de leur droit par un titre d'achat.

Le procédé est inverse, en 1871, dans le partage de la montagne de la Faye à Valcivières. On estime que la "qualité d'habitant de la Faye et de membres du corps commun" ne doit pas être retenue ; la propriété incombe aux descendants des personnes citées à un jugement du tribunal d'Ambert, qui ne liait plus le droit d'usage au domicile⁷⁶. Solution de compromis, au Brugeron, les bois sont partagés au profit des habitants, les pâturages vont à la commune⁷⁷.

La montagne de Bazanne et celle de statut aussi incertain sont-elles originellement des communaux ? Peut-être. En tout cas, la communauté villageoise apparaît comme une réalité dominante dans laquelle, en cas de doute, on cherche une méthode, plus ou moins efficace du point de vue juridique mais toujours possible, pour résoudre une question d'ordre collectif.

La copropriété réelle

Plus stricts et plus simples sont les règlements en vigueur sur les montagnes où une propriété bien établie donne sans confusion le droit de jouissance. C'est aussi là que l'exploitation pastorale est le mieux définie.

La montagne est indivise et le droit du copropriétaire ne porte pas sur un terrain limité. Chacun peut estiver un nombre de vaches fixé à l'avance.

La propriété se transmet par voies ordinaires d'achat ou d'héritage ; le moyen est juridiquement plus sûr. Le nom d'Anthonius Boarelli, copropriétaire à Coleigne en 1459⁷⁸, est encore porté, sous sa forme française, par un copropriétaire de la même montagne en 1836⁷⁹, Joseph Barel, puis en 1901⁸⁰ par les frères Barel qui estivent leurs bêtes sur ces pâturages.

Au moment des premiers règlements d'usage, les droits sont égaux pour tous. Les frères Goro sont admis à Coleigne en 1459 pour "droit et part" semblables à ceux des autres membres⁸¹. A Garnier, après la vente consentie par l'abbaye de la Benisson-Dieu en 1733⁸², puis passées les difficultés qui s'élevèrent à

⁷⁴ Périer et Mervillon, *op. cit.*, ch. II.

⁷⁵ C'est la première raison d'être du rapport préalable au partage.

⁷⁶ Les paysans jouissaient en fait de la montagne comme "habitant" ; or, c'est la notion de possession "animo domini" qui est ici retenue. Partage de la Faye et Monthialier.

⁷⁷ Mentionné in : Fourt, *op. cit.*, p. 9.

⁷⁸ Acte Pastoral.

⁷⁹ Au moment de la confection du plan cadastral.

⁸⁰ Remarqué in : D'Alverny, *op. cit.*, p. 52.

⁸¹ Acte Pastoral.

⁸² Cf. note 42.

l'époque de la Révolution, chacun des copropriétaires a droit de garder 35 vaches et un taureau⁸³. La montagne de Pégrol, quand elle tombe définitivement aux mains des paysans dans les premières années du 19^e siècle, compte dix copropriétaires jouissant du même droit d'estiver vingt vaches et quatre "velles" - génisses - ou bien vingt-deux vaches⁸⁴.

Mais, par le jeu des héritages et des ventes, les droits se divisent et se diversifient rapidement, en même temps qu'augmente le nombre des copropriétaires. Appartenant en propre à des particuliers, quoique indivises, ces montagnes se transmettent en effet comme des propriétés privées. Tout ou partie du droit peut être cédé. Antoine Montaillard, de Saint-Bonnet, vend sa "portion" sur la montagne de Chanclauze, consistant en dix-huit places de vaches⁸⁵ ; Antoine Fayard, de Chalmazel, son droit de tenir vingt-trois vaches à Coleigne⁸⁶. La part cédée peut être très faible, à la suite de partages successifs : "une place à la jasserie de Colligny⁸⁷, "le droit de faire pacager deux vaches dans la montaigne de Pégrol"⁸⁸ etc.

Finalement, les treize copropriétaires de Coleigne en 1459⁸⁹ ont dix-huit successeurs. De la même façon, les cinq paysans de l'an 8⁹⁰ ont fait place à Garnier à sept exploitants en 1894⁹¹, puis à huit propriétaires plus tard. Pégrol, où paissent dix troupeaux vers 1800⁹², reçoit les bêtes de seize copropriétaires en 1836⁹³, dix-sept il y a quelque trente ans ; aujourd'hui, dix-sept personnes possèdent encore la montagne mais quatre troupeaux seulement y sont estivés.

Les règlements fixent la capacité de chacune de ces montagnes en fonction du nombre de vaches que ses herbages sont jugés pouvoir nourrir. Chaque vache compte pour une "place" ; les Auvergnats disent une "tenue". C'est l'unité de pacage. Chaque montagne comporte un nombre fixe de places ou tenues, auquel correspond le nombre total de vaches que peuvent estiver ensemble les copropriétaires. Par intervalles, cependant, comme on a vu le nombre des copropriétaires s'accroître, celui des places augmente, phénomène probablement typique d'époques de croissance démographique. A Coleigne, on admet "208 grandes vaches avec leurs taureaux nécessaires et veaux tendrons accoutumez" en 1685⁹⁴, 220 en 1722⁹⁵, 253 en 1737⁹⁶, 271 en 1770⁹⁷, 323 lors de la confection du cadastre de 1836, chiffre qui s'est maintenu et serait respecté aujourd'hui si les pâturages étaient encore exploités. La montagne de Garnier comptait 175 vaches plus les

⁸³ 235 hectares, cinq copropriétaires. Mode de jouissance réglé devant notaire, le 18 floréal an 8. Mentionné in : Mervillon, *Partage de Garnier*. Garnier fut un temps, mais abusivement, considéré comme bien national.

⁸⁴ Valcivières. 486 hectares. Traité entre paysans, le 14 floréal an 12. Partage de la montagne de Peygrols.

⁸⁵ "... A vendu, cédé, quitté remis et transporté ... une portion de la jasserie ou montaigne de Chanclauze indivis avec d'autres contenanciers ... pour faire pasquager annuellement dix-huit vaches et une jument du nombre des huit vingt que les autres contenanciers ont droit de faire pasquager..." La vente du droit d'usage est assortie de celle de la "cabanne". 22 janvier 1746. Pardevant Morel, notaire à Montbrison. Arch. Diana.

⁸⁶ "... A vendu, cédé ... vingt trois places de vaches à la jasserie de cologne située en la commune de Sauvin, avec ... droits de pascage dans la montagne de cologne et de Reynat..." Le bâtiment est également vendu. 9 germinal an 2. Pardevant Recorbet, notaire à Chalmazel. Arch. Diana.

⁸⁷ "... c'est-à-dire le droit de propriété, et faculté de tenir et paccager une vache..." 27 décembre 1806. *Idem*.

⁸⁸ 25 juin 1820. Valcivières. Livre des mutations de propriétés.

⁸⁹ Acte Pastoral.

⁹⁰ Cf. note 83.

⁹¹ Cf. note 83.

⁹² Cf. note 84.

⁹³ Valcivières. Etat de section.

⁹⁴ Acte Desmier.

⁹⁵ Aveu et dénombrement pour Montherboux. Mentionné in : Jacquet, *op. cit.*, Cahier V, p. 38.

⁹⁶ Règlement entre les propriétaires de Coleigne. *Idem*, Cahier III, p. 80.

⁹⁷ Concession du seigneur de Chalmazel sur Coleigne. Sous prétexte de concession aux quinze paysans d'alors, le seigneur se réserve le droit d'estiver quinze vaches à Coleigne, ce qui fait croître le nombre des bêtes admises sur les pâturages. Mentionné in : Jacquet, *op. cit.*, Cahier II, p. 8-9.

taureaux en l'an VIII, 207 vaches à la fin du 19^e siècle⁹⁸ ; depuis le partage, en 1894, chacun est libre à Garnier d'introduire sur sa propre parcelle le nombre de bêtes qu'il souhaite.

Les moutons ne sont généralement pas admis sur ces montagnes.

Chaque propriétaire a la faculté d'estiver un nombre limité de bovins ; celui-ci varie de l'un à l'autre de sorte que la somme des bêtes de tous les troupeaux atteigne le nombre d'animaux fixé sur chaque montagne. Si l'on ne possède pas un troupeau suffisant pour conduire autant de bêtes qu'on a le droit de le faire, on est autorisé, pour combler le vide, à estiver des animaux appartenant à d'autres ou à céder à un voisin la part de son droit laissée libre.

Pour que la propriété apporte à tous les mêmes garanties, pour que chacun tire un profit proportionnel à son droit, des réglementations rigoureuses s'imposent. Sur chaque montagne, le jour et même l'heure de la montée sur les pâturages sont fixés de façon autoritaire : généralement entre le début de mai et les premiers jours de juin, selon que l'altitude et l'exposition permettent plus ou moins tôt la croissance de la végétation. Les bêtes doivent quitter les pâturages en même temps, un jour d'octobre. Eventuellement, on distingue sur une même montagne deux quartiers : le plus bas est ouvert au pacage au début de la saison à l'exclusion de l'autre, qui sera laissé un peu plus tard au parcours des animaux ; quand les pâturages les plus élevés sont épuisés, on conduit à nouveau les bêtes sur les herbages où elles paissaient d'abord.

Les règlements en vigueur sur les montagnes communales et sur les montagnes en copropriété fixent pour chacun la manière de jouir d'un bien possédé collectivement. La communauté des usagers ou des copropriétaires ne se maintient que si les particuliers se conforment aux restrictions imposées à leur droit. L'exploitation des montagnes collectives est réglée par une sorte de code qui implique la double caractéristique d'une réglementation juridique : limitation du droit de chacun ; garantie pour chacun de pouvoir jouir de son droit, du fait même de la restriction qui pèse en même temps sur tous les autres. Les limites sont fixées : elles sont celles d'une liberté qui demeure absolue tant qu'elle ne gêne pas celle d'autrui.

Ce principe idéal est aussi celui qui est attaché à la notion de propriété privée.

La primauté de la propriété privée

Sauf rares exceptions où les pâturages d'été sont assez proches des habitations villageoises pour que les bêtes rentrent chaque jour à la ferme, chaque troupeau a sa propre étable sur la montagne. Le bâtiment est construit en haut d'un pré possédé en privé.

Les jasseries groupées

Quelquefois sur les montagnes communales, toujours et beaucoup plus nettement là où la copropriété était jusqu'au partage où est encore un fait établi, les "cabanes" auvergnates, les "loges" foréziennes sont bâties en ordre groupé.

Alors que son dérivé "jasserie" désigne les constructions individuelles, c'est sans doute au groupe de jasseries qu'il faut relier le terme originel "jas", peu usité de nos jours, toujours employé semble-t-il, dans les anciens textes, pour désigner un groupe de bâtiments. Le jas est l'endroit où les bêtes s'arrêtent et s'abritent pour se reposer : c'est le sens général du verbe latin "jacere" - être couché, gésir - dont on retrouve la marque dans bien d'autres expressions foréziennes et la toponymie de toute la France méridionale.⁹⁹

⁹⁸ Cf. note 83.

⁹⁹ Cf. Dufour, *Le jas...* ; Arbos, *La vie pastorale...*, p. 23-24
- Première mention probable: 1333 ; cf. note 19.

Aujourd'hui, les constructions d'une montagne en copropriété s'étalent le plus souvent sur une même ligne de niveau, à quelque 50 ou 100 mètres les unes des autres¹⁰⁰ ; elles sont parfois, comme au Grand Genève (Saint-Anthème), mieux rassemblées. Cinq cents mètres ou plus en prairie les séparent du fond du vallonnement. Ce ne sont pas toujours les points d'eau, malgré l'impérieuse nécessité de celle-ci, qui ont dicté l'emplacement d'un groupe de jasseries, puisqu'il arrive que l'eau soit amenée de plusieurs centaines de mètres, mais bien plutôt l'orientation sur un versant est ou sud de la montagne à laquelle sont rattachés les bâtiments.

D'après les quelques documents que nous avons pu consulter, le groupement lâche d'aujourd'hui - du moins sur les montagnes en copropriété réelle - est l'aboutissement d'une évolution géographique partie d'une agglomération plus resserrée.

A Coleigne, à la fin du 17^e siècle¹⁰¹, chaque construction appartient en privé à un propriétaire qui n'y abrite que son troupeau. Le terrain sur lequel reposent ces "loges" ou "cabanes" doit être considéré comme indivis puisqu'elles n'y sont pas installées définitivement : construites en bois, elles sont destinées à durer quelques années pour être ensuite détruites et rebâties ailleurs, "aux endroits qu'ils [les copropriétaires] jugeront les plus nécessaires pour bonifier et affranchir la d[ite]montagne".

On choisit en effet l'emplacement dans un but précis, l'amélioration du terrain par l'engrais animal : comme c'est encore la technique en usage aujourd'hui, la "graisse ou fumier" suit des rigoles tracées sur la partie du terrain choisie¹⁰². Si l'on veut fertiliser une autre partie de la montagne, on déplace les loges.

Chaque fois, les constructions sont transplantées ensemble et tous les troupeaux suivent. Les excréments des animaux servent à améliorer une prairie indivise. Quand les vaches paissent, elles sont regroupées pour ne former qu'un seul troupeau, le "troupeau de Coleigny". Les taureaux, que les particuliers sont tenus de nourrir en nombre proportionnel au nombre de vaches qu'ils estiment, ne sont pas destinés à saillir leurs seules vaches, mais à "servir led. troupeau".

C'est par le procédé démocratique de "la plus grande voix desd. tenanciers" qu'on décide de l'endroit où on installera les loges comme de l'opportunité de dresser un parc pour, de temps en temps, "coucher le bétail dehors et bonifier lad. montagne". Toutes les bêtes montent au jas le même jour. Chaque propriétaire envoie un "pasteur ... pour garder lesd. vaches chacun à son rang et ordre" : à tour de rôle, chaque berger a la garde de tout le troupeau aux moments de la journée où il parcourt la montagne. Les deux plus âgés assurent le commandement sur tout le jas : à leur signal, chacun fait sortir ses bêtes de sa loge pour qu'elles aillent sur les pâturages.

Dans le même temps, à Renat, montagne limitrophe de Coleigne, les bâtiments se serrent aussi les uns près des autres : c'est le "bour de Regnat". Une partie au moins de la prairie semble indivise et a dû être fertilisée par l'ensemble des animaux : ce sont les "fumées ... dud. regnat"¹⁰³, terme encore actuel qui désigne les endroits irrigués selon la technique évoquée plus haut. Toutes les vaches forment un troupeau unique sur les pâturages¹⁰⁴.

- En 1459 : "Jassare" (acte Pastoral). Le terme est manifestement utilisé dans son sens spécifique (faire paître les bêtes sur la montagne, où elles passent l'été), puisqu'il est opposé à la garde dans les prés (custodire).

¹⁰⁰ Cf. Garnier après partage. Annexe A4.

¹⁰¹ 1685. Acte Desmier.

¹⁰² Les terrains ainsi irrigués sont appelés les "fumées". Le terme apparaît, sous sa forme latine, dès 1459 : "... in fematis dictarum calmorum" (Acte Pastoral). Cf. plus loin l'exposé de cette technique, p. 44 et sq.

¹⁰³ 1666. Acte Challaye.

¹⁰⁴ "... Le troupeau de Coleigny en leur particulier et celui de Reynat aussy en son particulier". Acte Desmier.

L'emprise de la propriété privée

Mais alors que, selon toute apparence, il n'y a pas de prés possédés en privé à Coleigne et qu'on apporte d'ailleurs le foin nécessaire aux bêtes¹⁰⁵, les copropriétaires de Renat ont chacun un pré dans le jas : ils y récoltent du foin que chacun resserre dans un bâtiment fixé définitivement au sol¹⁰⁶.

Coleigne a suivi une évolution qui l'a amené à une situation semblable. A une époque que nous ne pouvons préciser, les loges se fixent sur le terrain. Au début du 19^e siècle, on continue à bâtir des cabanes en bois chaque année, mais elles reposent sur des fondations et des murs bas qu'on ne change plus de place¹⁰⁷. Devant elles, un peu plus bas, une "prairie commune" est fertilisée par la "projection de tous les engrais". Au moment de la confection du cadastre, en 1836, une partie du terrain fécondé a déjà été partagée et répartie par lots entre les copropriétaires : la superficie totale des biens possédés en privé, - prés, jardins, loges - ne dépasse pas 1,2 hectares soit, en moyenne, quelque 6,3 ares pour chacun des dix-huit exploitants¹⁰⁸. Les constructions sont groupées et les bêtes sont - et continueront d'être - gardées en commun sur les pâturages indivis.

Le domaine de la propriété privée n'est pas très étendu ; l'implantation des bâtiments et la marque sur le sol de limites de propriétés n'en sont pas moins les signes certains d'une progressive mainmise des particuliers sur l'indivis.

Quoique les documents soient rares, il y a fort à penser que les jas de toutes les montagnes en copropriété ont suivi une évolution du même type que celle de Coleigne, puisque tous présentent le même aspect : groupement de loges bâties chacune en haut d'un pré¹⁰⁹. Le système d'irrigation est identique et, s'il n'y a plus de prairie commune, l'amenée d'eau est entretenue par tous et la quantité d'eau utilisable dans chaque loge - du moins tant que les exploitants sont assez nombreux - est réglée en fonction du nombre de bêtes à nourrir. Ici, les troupeaux ont été longtemps encore rassemblés pour le parcours quotidien sur la montagne ; là, chacun gardait et garde encore individuellement ses bêtes sur la montagne indivise...

Pour timide qu'elle soit à ce stade, l'affirmation de la propriété privée apparaît comme le moyen de donner un fondement concret et d'assurer une garantie juridique à un mode d'exploitation individuel. Le fait est encore plus clair là où les bâtiments sont dispersés.

Les jasseries dispersées

Sur les montagnes communales, les bâtiments pastoraux s'éparpillent, isolés ou par petits groupes, à la lisière ou plus avant sur la lande. Quand ils sont rapprochés, le groupement ne paraît pas avoir d'organisation propre.

Selon une tradition locale, celui qui réussit à dresser une construction en une nuit sur une de ces montagnes acquiert de ce fait le droit de l'y maintenir¹¹⁰. La part faite du caractère légendaire, il y a là au

¹⁰⁵ Les copropriétaires de Coleigne possèdent des prés chacun en propre (pratis particularibus pertinentibus supranominatis hominibus). C'est peut-être là qu'ils récoltent le foin dont il est question ; mais ces prés ne participent pas directement à la vie pastorale : ils n'appartiennent pas à la montagne de Coleigne (infra limites dicte calme de Colloingii supra specificate). Les "fumées", quant à elles, ne semblent pas à l'origine destinées à produire du foin et sont possédées en commun. Sur le versant auvergnat, les "fumées" de Pégrol ne sont partagées qu'en 1809 ; Celeyron note encore en 1860 que certaines jasseries ne récoltent pas de foin. (*Pâturages...* p. 332).

¹⁰⁶ "... Maison, grange et estable le tout couvert A paille avecq ses aysances Appartenances et dépendance quelconques..." 1666.. Acte Challaye. Il est question de plusieurs prés où l'on récolte du foin. Au moment du partage, en 1848, on distinguera encore, pour les répartir en lots différents, les "prés" et les "fumées". Partage de Renat.

¹⁰⁷ Granjon, *Statistique...*, p. 72.

¹⁰⁸ Cf. plan de Coleigne. Annexe A3.

¹⁰⁹ Cf. un exemple caractéristique de cette évolution : Garnier avant et après partage. Annexe A4.

¹¹⁰ Pourrat, *Les jasseries construites en une nuit*.

moins le signe qu'a été donnée, à une époque indéterminée et de façon voilée, l'autorisation de transgresser l'interdiction faite aux particuliers de prendre sur le communal.

Les constructions ont pu être parfois à l'origine de l'emprise des paysans sur le communal. En tout cas, plus nettement que des huttes qu'on pouvait déplacer ou détruire, les prés ont inscrit sur le sol la marque de la propriété privée.

Nous ne pouvons connaître l'histoire de tous les cas de propriété particulière sur les montagnes communales. Mais l'empiètement sur le communal a certainement été un procédé largement utilisé. Le syndic de la paroisse de Roche dénonce en 1790 les usurpations opérées depuis un siècle sur la montagne de Bazanne "aux dépens du bien commun"¹¹¹. D'après un arpentage pratiqué un an plus tard, la même montagne compte 94 hectares¹¹² aux mains des particuliers sur une superficie totale d'environ 1 000 hectares. Le cadastre en relève 110,5 en 1820-1822. Périer, l'expert nommé pour préparer les opérations de partage, en trouve 150 en 1864¹¹³.

Le fait mérite examen car, dénonçant la convoitise du paysan sur ce "bien commun", il exprime aussi comment il conçoit l'exploitation de la montagne.

Qu'est-ce en effet qu'usurper sur une étendue d'intérêt commun ? C'est défricher pour prendre possession. Les textes utilisent souvent le terme "défricher" comme synonyme de "usurper" ou même d'accaparer. Sur les parties les plus proches du terroir cultivé, on débarrasse une partie du communal de la végétation arborescente, genêts, bruyère, etc., on l'"essarte" pour, après des labours assainissants, la livrer à la culture. La parcelle ainsi cultivée vient s'ajouter aux propriétés de qui l'a défrichée. Les délibérations des conseils municipaux, au 19^e siècle, relèvent de nombreux cas de ce genre, où les communaux de villages sont ainsi grignotés au profit des cultures.

Les montagnes elles-mêmes n'échappent pas à ce sort quand leur bord inférieur, bien exposé, touche aux villages : "pressant l'utilité et le bénéfice qu'on pourrait en retirer pour la culture"¹¹⁴, plusieurs habitants "avaient défriché quelques parcelles" sur la montagne de Saint-Just-en-Bas¹¹⁵, sur celle de Courreau¹¹⁶ ou à Saint-Anthème¹¹⁷, faisant "ainsi acte de possession et de propriété"¹¹⁸.

Comme on empiète sur le communal pour y semer et récolter, de même on accapare une partie de la montagne pour y créer un pré, dont on se déclare propriétaire. Sur la montagne de Bazanne, "des particuliers ... font des défrichés, y forment des prés, ou agrandissent ceux dont ils prétendent avoir droit, ils vont même jusqu'à chasser les bestiaux qui approchent des endroits qu'ils s'approprient"¹¹⁹. A Valcivières, on évoque en séance du conseil municipal de nombreux cas où les habitants se sont emparés chacun pour leur compte de

¹¹¹ 1860. Mentionné in : Périer et Mervillon, *Partage... Jeansagnères*, ch. 1.

¹¹² 1860. Mentionné in : Périer et Mervillon, *Partage... Jeansagnères*, ch. 1.

¹¹³ 1860. Mentionné in : Périer et Mervillon, *Partage... Jeansagnères*, ch. 1.

¹¹⁴ 1860. Mentionné in : Périer et Mervillon, *Partage... Jeansagnères*, ch. 1.

¹¹⁵ 1860. Mentionné in : Périer et Mervillon, *Partage... Jeansagnères*, ch. 1.

¹¹⁶ Les chemins connaissent souvent ce sort ; de deux chemins de la montagne, on apprend que trois personnes "les ont défrichés et livrés à la culture", sans rencontrer d'opposition de la part des autres copropriétaires et ce, dans le cours du premier quart de ce siècle (19^e, montagne de Courreau). Et sur la montagne proprement dite : "Des défrichements successifs y ont été opérés par des habitants peu scrupuleux de Courreau et ont donné naissance à 30 parcelles, qui ont été cadastrées au nom des possesseurs qui les détenaient à l'époque de l'opération du cadastre, dont eux ou leurs successeurs jouissent encore, en ce qui concerne le plus grand nombre". Périer, *Partage... Courreau*.

¹¹⁷ Montagne de Sichard. 1854-1855. Arch. dép. Puy-de-Dôme, O. 319. Semblable constatation un siècle plus tôt (1746). *Idem*, C. 2620.

¹¹⁸ "Peu d'années" avant 1846. Bruyas, *Limites Saint-Anthelme et Verrières*.

¹¹⁹ 1773. Cité in : Lugnier, *Cinq siècles...*, p. 130-131.

terrains sur des montagnes communales¹²⁰ ; sur la seule montagne du quartier de la Faye, quarante-six usurpateurs sont cités¹²¹. Certains clôturent les parcelles dont ils prennent possession.

Mais les paysans ne cherchent pas seulement à tirer profit de la montagne par quelque réserve d'herbe complémentaire. Ils veulent participer à l'exploitation pastorale comme ils voient les autres le faire ; pour cela ils bâtissent sur leur pré, plus exactement sur la parcelle usurpée qui deviendra le pré de la jasserie. L'expert remarque que les usurpateurs, sur la montagne de Bazanne, en 1791-1793, possèdent une loge dans leur pré¹²². A Valcivières, sur les parcelles de landes qu'ils ont défrichées, ils "ont Etablie des granges ou cabanes pour les Bestieaux pendent lété"¹²³. Sur la montagne de Courreau, "ils ont fait des défrichés ... y ont construit des cabanes..."¹²⁴ Tout au long du 19^e siècle et encore dans les premières années du 20^e siècle, le conseil municipal de Valcivières admet les demandes formulées en vue de bâtir à la lisière des montagnes¹²⁵. L'autorisation est ici obligatoire et le plus souvent accordée, car il faut tenir compte de l'avis des Eaux et Forêts qui, théoriquement du moins, gèrent les bois au bord desquels doivent être installées les cabanes : les animaux qui vivront là risquent d'être dangereux pour les arbres. Ces requêtes tendent à montrer que, lorsqu'on n'a pas à se soucier d'une instance supérieure, on sait s'arranger entre soi.

Sans doute l'usurpation va-t-elle à l'encontre des règlements sur les communaux. On reconnaît qu'il est "dans l'intérêt des usagers d'empêcher que quelques individus ne s'emparent de la propriété de tous"¹²⁶. Mais les prés existaient bien avant l'époque où sont rédigés les documents que nous citons, sans que, cependant, leurs propriétaires aient été inquiétés¹²⁷ ; et les tentatives de poursuite s'attachent aux délits commis seulement depuis quelques années ou quelques dizaines d'année. D'autre part, si l'on invite les coupables à restituer les parcelles, la sentence paraît bien formelle : on rembourse à la collectivité le prix des terrains usurpés ; ou bien, le plus souvent, les choses en restent où elles sont. Et puis, on sait être compréhensif : il faudra que les intéressés abandonnent les prés qu'ils ont usurpés sur les communaux de la Croix du Fossas à Valcivières, mais on ne leur demande pas de démolir leurs granges, le conseil municipal lui-même considérant que ce "seroit une trop grande perte pour les proprieteurs que l'étendu de terrain occupés par les ditte grange nest pas consequente et de grande valeur"¹²⁸. C'est bien entendu le meilleur moyen de faire que les choses restent en l'état : plusieurs années plus tard, les plaintes continuent mais la situation est semblable et aujourd'hui les cabanes sont situées dans des prés à la Croix du Fossas... Une telle compréhension n'est pas désintéressée. Si l'on ferme si volontiers les yeux, c'est que, généralement, peu de personnes pourraient accuser longtemps quiconque d'avoir empiété sur quelque communal sans s'entendre reprocher pareille faute en retour ; les membres du conseil municipal eux-mêmes, requis, peuvent difficilement apprécier quand ils sont, à commencer par le maire, du nombre des usurpateurs.

L'empiètement sur le communal n'a peut-être pas été la seule méthode utilisée pour l'installation sur les montagnes communales. La généralité du fait et la tolérance dont on fait preuve à cet égard dans un 19^e siècle en pleine expansion démographique laissent à penser qu'à d'autres époques le défrichement d'une parcelle de bruyère et la construction d'une cabane n'étaient pas considérés, officieusement du moins, comme

¹²⁰ Par exemple, délibérations des : 9 nivôse an IX, 18 juin 1809, 15 janvier 1834, 27 avril 1838, 4 octobre 1863...

¹²¹ Délibération conseil municipal, 28 fructidor an XIII.

¹²² Périer. *Partage de Bazanne*, ch. IV, § 1.

¹²³ Délibération conseil municipal, 18 juin 1809.

¹²⁴ Saint-Bonnet-le-Courreau, délibération conseil municipal, 10 août 1845.

¹²⁵ Par exemple : 6 octobre 1861, 20 octobre 1871, 24 mars 1878 : au cours de cette dernière séance, le conseil municipal estime qu'"il est utile d'encourager de genre de construction".

¹²⁶ Valcivières. Délibération conseil municipal, 31 mars 1807.

¹²⁷ La prescription trentenaire ou bi-trentenaire paraît un bon prétexte : "... si aucuns existent ... ils [les empiètements] remontent à une époque si ancienne que depuis longtemps ils sont couverts par la prescription". Périer, *Partage... Jeansagnères et Saint-Just*. Cf. aussi note 116.

¹²⁸ Délibération conseil municipal, 28 fructidor an XIII.

des contraventions. Il est vraisemblable que le paysan, dans le but de tirer un meilleur profit de ces vastes pâturages réalisait pour lui-même le mode d'implantation licite et organisé des montagnes en copropriété¹²⁹.

Comme l'aménagement des jasseries sur les montagnes de copropriétaires, l'usurpation sur les montagnes communales montre en tout cas un fait général : l'exploitation pastorale est par nature individuelle. Quelle que soit la voie par laquelle on y arrive, le moyen reconnu de tirer parti de la montagne est d'y avoir une loge sur son pré pour abriter son propre troupeau.

L'illusion communautaire

L'élargissement du champ de la propriété privée sur les montagnes en copropriété, son implantation sur les montagnes communales consacrent le résultat d'une longue évolution dont les prémises se manifestent dès les premiers documents. Ces cabanes sans fondement définitif que chaque propriétaire de Coleigne possédait pour son troupeau, celles qu'on bâtissait sur le domaine communal concouraient à donner à un endroit non délimité topographiquement mais souvent aliénable le caractère d'un bien privé. La marque sur le sol d'une propriété personnelle à Renat, puis à Coleigne et sur toutes les montagnes et l'élargissement de ses dimensions ensuite éclairent la progression d'une intention, celle de posséder en propre une partie du sol et d'en jouir sans les contraintes de la collectivité.

La manifestation la plus évidente de cette tendance se situe au cours du 19^e siècle, dans la deuxième partie surtout, alors que, le Code civil ayant érigé en principe absolu le droit à la propriété privée et énoncé (art. 815) que "nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision", de nombreuses requêtes aboutissent au partage de plusieurs montagnes. Les intéressés justifient de leur démarche en cherchant l'appui des experts qui, selon le goût du moment, estiment que "l'indivision et la communauté ne sont plus en harmonie avec nos mœurs et avec les progrès de l'industrie et de l'agriculture"¹³⁰. C'est l'époque où la plupart des bois et plusieurs montagnes sont répartis par lots individuels entre les ayants droit¹³¹. Des difficultés ne manquent pas de surgir quant à la recherche des bénéficiaires du partage des montagnes communales¹³² ; la procédure est beaucoup plus simple quand il s'agit de copropriété. Toutes les requêtes n'aboutissent pas à la division des landes destinées au parcours des animaux, mais les prés, c'est-à-dire les meilleurs terrains, ceux sur lesquels sont construits les bâtiments, se trouvent, eux, agrandis¹³³.

D'autres experts, chargés des travaux préalables, faisaient remarquer les inconvénients d'une éventuelle division, "vu la difficulté de garder les bestiaux dans un espace et sur une surface trop restreinte et trop étroite"¹³⁴. Nul n'en était mieux averti que les paysans eux-mêmes. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles toutes les procédures n'allèrent pas jusqu'au partage effectif des landes. On a vu aussi des voisins s'accorder, après partage, à laisser leurs bêtes pâturer sur l'étendue de leurs parcelles réunies à ce seul effet. Ou bien, comme à Coleigne, on décidait que certains quartiers de pâturages et "le droit de parcours sur les bois voisins devront rester indivis"¹³⁵. Ces restrictions n'enlèvent pas sa portée à l'emprise grandissante de la propriété privée. Elles montrent clairement au contraire, en la débarrassant de ses attaches juridiques, que la fonction propre qu'on attend de la commune possession est avant tout d'ordre pratique, à savoir : permettre un parcours extensif sur des herbages dont la maigre qualité rend difficile le pacage sur des parcelles

¹²⁹ En tout cas, la possession sur une montagne, quelle qu'en soit l'origine, d'un bâtiment, bien transmissible, confère un droit incontesté à l'usage de cette montagne.

¹³⁰ Mollin, affaire Dulac.

¹³¹ Souvent, sur les montagnes en copropriété, ce n'est pas l'ensemble des terrains de parcours qui est divisé. On se contente de partager les quartiers de "montagne" les plus proches des loges et le plus facilement irrigables : 45 hectares à Coleigne sur plus de 200 hectares de montagne ; à Pégrol 80 sur plus de 400.

¹³² Cf. plus haut : montagnes communales et copropriété, p. 20 et sq.

¹³³ Cf. Garnier avant et après partage. Annexe A4. Cf. aussi note 131.

¹³⁴ Bruyas, partage Sauvain.

¹³⁵ Poyet, Néel, Ruillère, *Jasseries de Coleigne (Partage)*, I.

morcelées. Le dépérissement de la propriété collective n'a pas modifié la nature de la vie pastorale¹³⁶ : de profonds changements ne commencent de se produire que dans les dernières années du 19^e siècle et surtout au début du 20^e, et le déclin de la montagne ne s'amorce que plus tard¹³⁷.

Ce grand mouvement d'appropriation privée du 19^e siècle est lié aux conditions du moment : les dispositions du Code civil ont des incidences plus ou moins tardives sur la propriété collective ; la pression démographique a certainement été une cause beaucoup plus impérative : ceux qui n'avaient pas de jasserie n'étaient sans doute pas les derniers à rechercher un partage sur un bien communal dont la propriété personnelle d'une parcelle pouvait leur permettre légalement d'en retirer profit ; ceux qui possédaient déjà une loge et un pré, quant à eux, nourrissaient "l'espoir de s'agrandir par l'acquisition de parcelles voisines"¹³⁸. Ces particularités d'époque ne sauraient masquer les bases plus profondes sur lesquelles repose cette évolution vers la propriété privée.

Face à une ancienne communauté de possession et à d'anciennes réglementations communautaires, se tient la propriété en propre d'un bâtiment destiné à recevoir un troupeau ; la propriété particulière du pré, qui paraît plus ancienne ailleurs, est à Coleigne une conquête sur la tutelle collective. L'aménagement de la jasserie est le même partout quel que soit le mode d'usage. L'aliénabilité du droit d'usage sur les montagnes en copropriété lui donne tous les caractères d'un bien personnel ; quant au droit d'usage sur les montagnes communales, il répond lui aussi à une définition individuelle : le pâturage n'est selon la formule expressive de Trapenard, qu'un "accessoire de la propriété"¹³⁹. La communauté restreint l'usage, mais les règlements collectifs sur les montagnes en copropriété, plus clairement encore la règle des foins et pailles, reconnaissent et renforcent en se fondant sur lui, le caractère individuel de l'exploitation pastorale.

La propriété collective apparaît seulement comme une forme, les quelques pratiques communautaires relevées comme des moyens au service d'un mode d'exploitation dans lequel la propriété privée ne fait qu'accroître sur le sol au cours du temps ce qu'elle représente de signification économique et sociale. Des preuves concrètes attestent un individualisme "domestique" fondamental de l'exploitation de la montagne.

Manifestations concrètes d'un individualisme "domestique"

En deçà des formes juridiques qui en dessinent abstraitement et a posteriori le cadre, les activités pastorales s'inscrivent dans un contexte technique et économique et répondent à une mentalité qui explicite une réalité sociale déterminante, aux dimensions de l'unité domestique.

Manifestations dans les domaines technique et économique

Le troupeau, l'étable, le pré et l'eau sont autant d'éléments dont la liaison exprime dans l'ordre technique l'individualité de la propriété.

¹³⁶ On a parfois allégué que le partage des pâturages indivis était à l'origine du dépérissement de l'exploitation pastorale, qui se serait ainsi vue privée de l'un de ses moyens essentiels de fonctionnement : c'est oublier que les partages ont eu lieu pour la plupart trente ou cinquante ans avant le début de la désertion, que les montagnes qui n'ont pas été soumises à partage n'ont pas davantage retenu leurs exploitants par la suite, que certains, quoique peu nombreux, continuent de retirer bon profit aujourd'hui de montagnes partagées. L'erreur d'interprétation est de voir dans la possession particulière une cause alors qu'elle est l'effet, à un moment particulier, d'une évolution dont le principe est inscrit en filigrane dans le plus ancien mode d'usage.

¹³⁷ Cf. 3^e partie, p. 108 et sq.

¹³⁸ Bruyas, *op. cit.*

¹³⁹ Trapenard, *Le pâturage communal...*, p. 178.

Dispersées ou groupées, nous l'avons vu, les constructions de la montagne se dressent chacune en haut d'un pré et ne servent qu'au troupeau d'un propriétaire. L'eau d'une réserve située derrière la loge traverse l'étable deux fois par jour et, entraînant la bouse, va progressivement fertiliser le pré au cours de la saison¹⁴⁰. Quand, dans un groupe de jasseries, l'eau utilisée par tous provient d'une même source, la quantité destinée à chaque loge est proportionnelle au nombre de vaches qu'elle renferme : il s'agit en fait d'un droit particulier que chacun sait défendre contre les abus éventuels des voisins.

L'eau, dans son mouvement et dans son action fertilisante, unit le troupeau à son étable et à son pré. Par l'étable qui l'abrite, par l'eau qui bonifie le pré sur lequel il tire une partie de sa nourriture, le troupeau réunit autour de lui un ensemble technique indissociable caractéristique de la vie pastorale forézienne, qui resserre chaque jasserie sur elle-même, la différencie de la voisine.

De fait, les tentatives d'association, émanant des services agricoles officiels, ont dû oublier totalement les méthodes traditionnelles : les bêtes - des moutons et non plus des vaches, sauf quelques unités- sont réunies en un seul troupeau ; les prés de plusieurs jasseries délaissées sont regroupés en un seul qui n'est plus irrigué et sert de parc où les bêtes passent la nuit ; une seule loge est utilisée, qui n'abrite plus que les mères et les nouveau-nés¹⁴¹.

L'exploitation traditionnelle exige un personnel au service de chaque troupeau dans chaque loge. On s'entraide d'une jasserie à l'autre, mais le travail organisé en commun ne dépasse guère les cas de garde commune - autrefois - et l'entretien des chemins et des amenées d'eau.

Les productions, dans leur définition technique et économique, répondent à des normes individuelles. Il s'agit essentiellement des produits laitiers.

Chaque quinzaine ou chaque semaine, le beurre est fabriqué dans chaque jasserie avec la crème recueillie sur le lait du seul troupeau, comme on le fait à la ferme le reste de l'année. Chaque propriétaire, lui-même ou par personne interposée, se charge de la vente.

Le cas est plus typique pour le fromage, parce qu'il est particulier à la montagne, spécifique de l'exploitation pastorale : on fabrique des "fourmes" seulement dans les jasseries et dans les fermes qui exploitent - ou ont exploité et ont conservé l'habitude - une jasserie.

La fourme est un fromage cylindrique de quelque 20 ou 25 centimètres de hauteur pour un diamètre de 12 à 15¹⁴². Une fourme demande en moyenne une vingtaine de litres de lait de vache et pèse entre 1,5 et 2 kilos. C'est un "petit" fromage, sans comparaison avec son homonyme du Cantal, de fabrication, de poids, de dimensions, de goût différents. La fourme, peut-être aussi ancienne que l'exploitation de la montagne¹⁴³, apparaît comme le témoin de l'enracinement d'un mode d'exploitation individualisée : elle est en effet le produit caractéristique du troupeau traditionnel, celui qui explique et justifie la jasserie, comme tend à le montrer l'observation parallèle des rendements laitiers et de l'utilisation du lait.

On ne peut considérer ensemble aujourd'hui les rendements obtenus dans des fermes modernes et ceux de fermes, en voie de disparition, où des bêtes mal sélectionnées reçoivent une nourriture moins riche...

¹⁴⁰ Cf. plus loin, description détaillée : l'eau, l'étable, la "fumée", p.44 et sq.

¹⁴¹ Pour l'exposé des principes de cette nouvelle forme, souhaitée plus que réalisée, d'exploitation, cf., par exemple : Delaporte, *Un chantier de coopération* ; Begon..., *Syndicat d'élevage*...

¹⁴² Fourme d'Ambert ou de Montbrison, dite autrefois fourme de Roche ou de Pierre-sur-Haute. L'aire de fabrication déborde sur la Haute-Loire et le nord de l'Ardèche. Cf. Molle, *La fourme*... ; Gardette, *Atlas*..., cartes 398, 399.

Cf. plus loin, description détaillée : la fourme ; p. 55 et sq.

¹⁴³ On la trouve souvent utilisée comme l'un des moyens de règlement du prix d'une redevance : "quarante livres tournois et un quintal de fromage bon et marchand" pour l'entrée en jouissance des Duroure à Coleigne. Acte Paporin, 1496 ; en 1699, Renat était affermé pour 110 livres et 6 fromages de Roche. Jacquet, *op. cit.*, Cahier V bis, p. 29 ; en 1734, la dixmerie de Gourou était affermée pour six ans, "moyennant la quantité de trois septiers trois bichets bled soigle bon pur et marchand mesure de Couzan et quatre fromages "de Roche". Notaire Jamier, Montbrison, Arch. Diana ; etc.

En tout cas, les chiffres sont faibles et les estimations varient entre 1 000¹⁴⁴ et 3 000¹⁴⁵ litres de lait par vache chaque année. Dans les fermes qui exploitent une jasserie, les vaches de races mêlées où l'emporte la "ferrandaise" à la robe pie rouge, plus robuste que bonne laitière, donnent une faible quantité : le rendement que nous avons pu constater lors de l'enquête est plus proche du premier chiffre que du second. Une année de sécheresse, on n'est pas sûr d'obtenir cinq litres quotidiens pendant la période de l'estivage, et l'on considère que dix litres est un bon résultat.

Autrefois, le plus grand nombre de bêtes sur les pâturages diminuait d'autant la part de nourriture attribuée à chaque vache. A plus forte raison, avec l'ancienne race locale, disparue à l'état pur aujourd'hui, "grosse tête osseuse, cou décharné, ventre proéminent mal assis sur quatre jambes grêles..., médiocres laitières¹⁴⁶, le rendement devait-il être encore plus faible¹⁴⁷.

Les vingt litres de lait nécessaires à la fabrication d'une fourme correspondent à la quantité utilisable quotidiennement - ôtée la part de consommation secondaire - fournie par un troupeau de quatre ou cinq vaches. Ce chiffre est encore, pour M. Fourt, celui du troupeau type dans les communes les plus septentrionales de notre région¹⁴⁸ ; il est nettement plus élevé ailleurs, en particulier sur le versant de la Loire. En tout cas, un tel troupeau devait être celui d'un grand nombre d'exploitants de jasseries - au 19^e siècle et même encore jusque vers 1940 - comme l'attestent ces ruines de loges de petites dimensions.

La fourme apparaît comme produit "naturel" d'un seul troupeau, le troupeau minimum en deçà duquel on ne pouvait ni avoir de jasserie ni fabriquer de fourmes. Justification économique de l'estivage, image de la montagne, la fourme est la représentation concrète d'un mode d'exploitation déterminé par le troupeau individuel. Les conseils d'association que donnaient les services compétents pour tenter d'enrayer la désertion des jasseries n'ont pas porté leurs fruits. Jamais deux ou plusieurs paysans ne se sont unis, même là où le groupement des loges constituait une base matérielle favorable, pour fabriquer ensemble à moindres frais, de plus gros fromages ou un plus grand nombre de fourmes. Ce sont quelques industriels originaires de la région qui ont saisi l'occasion et font commerce des fourmes qu'ils fabriquent avec le lait collecté dans les fermes.

Manifestations dans la mentalité

Ces aspects techniques d'un individualisme pastoral ne traduisent pas seulement des éléments purs et simples du fonctionnement de la jasserie. Ils ne sont tels et n'ont résisté au changement que pour autant qu'ils sont fondés dans la mentalité. L'image qu'ont les paysans de la vie pastorale repose sur la représentation qu'ils ont d'eux-mêmes, de leurs biens et de leurs activités : représentation qui définit des valeurs et oriente des comportements.

Dans la vie pastorale elle-même, c'est dans le travail et ses résultats que l'observation révèle d'abord modèles et valeurs.

Ce n'est pas seulement pour s'assurer des conditions de travail convenables qu'on entretient sa loge et son pré. C'est aussi une question d'amour-propre que de replacer après l'orage les tuiles qui ont glissé, de nettoyer l'étable ou de creuser régulièrement les rigoles d'irrigation dans le pré. Celui qui néglige ces tâches est l'objet de critiques et l'on ne s'étonne pas que son troupeau soit en mauvais état et que ses fourmes ne soient pas bonnes... Et la perception qu'on a de soi-même est guidée par celle qu'on a des autres.

Quoique lieu de travail beaucoup plus que résidence familiale, la loge est l'objet d'attachement. Quelque banal qu'il soit, ce sentiment n'en est pas moins réel. Pour celui qui connaît la montagne depuis son

¹⁴⁴ Fourt, *op. cit.*, p. 31.

¹⁴⁵ Nier, *La question pastorale...*, p. 224.

¹⁴⁶ Lapayre, *op. cit.*, p. 301.

¹⁴⁷ Au début du 19^e siècle, Granjon estime à "deux ou trois pintes de lait d'une très bonne qualité" la production journalière de "ces vaches montagnardes" (*op. cit.*, p. 374). 1 pinte = 0,93 litre.

¹⁴⁸ Fourt, *op. cit.*, p. 28.

enfance, c'est un peu de lui-même que représente ce temps passé à répéter les mêmes gestes dans un cadre familial. "C'est toute ma vie", disait avec regret une vieille femme qui avait passé de longues années sur la montagne.

Aussi n'est-ce pas par pur souci de rentabilité que certains ont refait la charpente ou la menuiserie du bâtiment, alors qu'ils savent que la jasserie devra être abandonnée sous peu, faute de personnel. Le plus souvent, il est vrai, on se contente aujourd'hui de dépenser pour les frais indispensables d'entretien ; mais ce n'est pas sans une triste résignation devant une évolution contre laquelle on se sent impuissant. En tout cas, il va de soi pour qui exploite une jasserie qu'on doit s'occuper le mieux possible et jusqu'au bout de l'irrigation du pré. Aujourd'hui, peut-être plus que celui des loges, l'abandon du pré qu'envahit la bruyère frappe le paysan : beaucoup, qui possèdent une jasserie, où ils n'estivent plus leurs bêtes, continuent de couper l'herbe dans le pré en haut duquel s'écroule la loge.

La fourme, également, ne répond pas seulement à sa définition technique : le respect des normes de fabrication devient critère d'appréciation sur le fabricant. On ne doit pas chercher à prélever trop de crème ni à bleuir trop rapidement et artificiellement la pâte. On admire la jasserie où les ustensiles brillent à force d'être frottés ; on sait que là, la cave renferme des produits de bonne qualité. On critique, au contraire, celui qui n'a pas assez le souci de la propreté et c'est d'un air entendu qu'on fait comprendre à mots couverts que si les fourmes d'Untel bleuissent si vite, ce n'est pas sans le secours d'un peu de mie de pain introduite dans la fabrication ou quelque "produit chimique".

Au respect des procédés de fabrication s'ajoutent, pour l'appréciation, les soins qu'on apporte, les capacités de chacun à évaluer la température convenable, à mesurer la quantité de présure ou de sel nécessaire, le coup de main... Autrefois même, était entretenu un sentiment d'émulation. On raconte que, lors des bals qui avaient lieu sur la montagne, les patrons donnaient à boire à leurs domestiques fabricants de fourmes, cherchaient à les exciter et les faisaient se battre en prétendant que tel faisait de meilleures fourmes que tel autre.

On ne fabrique plus beaucoup de fourmes aujourd'hui dans les loges et les cabanes. Mais, parce qu'elle constituait une raison économique de la vie pastorale, parce qu'elle est particulière à la montagne, elle est demeurée comme un symbole des jasseries¹⁴⁹. Il était émouvant, ce vieillard qui, frappé d'amnésie, refaisait inconsciemment les gestes de la fabrication des fourmes. Plus de cinquante ans s'étaient écoulés depuis l'époque où il passait l'été sur la montagne. L'humble travail de domestique qu'il avait aimé dans sa jeunesse l'avait marqué dans son corps. Ses mains travaillaient à vide ; restaient ces gestes simples d'un homme simple qui ne se souvenait plus.

La fourme est le produit d'une jasserie ; celle-ci appartient à une ferme. Le jugement qu'on porte sur la qualité des fromages suppose en même temps un jugement sur la façon dont on les fait, sur le travail ; celui-ci représente une valeur essentielle qui n'est pas extérieure à l'idée qu'on a de la ferme et de ses membres. C'est sans doute parce qu'ils ne peuvent ainsi singulariser leur appréciation que les paysans trouvent à redire contre les fourmes des industriels laitiers, pourtant assez souvent supérieures aux productions paysannes actuelles, sauf de rares et merveilleuses exceptions.

Nous avons signalé l'initiative des Services agricoles qui ont réussi à grouper plus de deux mille moutons sur les landes délaissées en deux troupeaux, l'un sur le versant auvergnat, l'autre sur le versant forézien. Mais le succès n'est que relatif si l'objectif est de redonner une impulsion à l'agriculture locale : sur quelque 2 000 têtes pour le versant du département de la Loire, 400 moutons seulement proviennent des étables des paysans montagnards, qui d'ailleurs ne confient que quelques unités. C'est que le raisonnement économique qui supposerait une pure spéculation sur les bêtes ne correspond pas à l'idée qu'ont les paysans de leur troupeau. Celui-ci est d'abord un bien familial¹⁵⁰. Nous aurons plus loin à développer cet aspect.

¹⁴⁹ La fourme est devenue la grande spécialité locale depuis que, les paysans en abandonnant la fabrication, des laitiers ont pris le relais. Montbrison a ses "Journées de la fourme", un dimanche d'octobre où le fromage, allié au vin des Côtes du Forez, les manifestations folkloriques et les bals se disputent les foules. A cette occasion, un journal local célébrait "Sa majesté la Fourme".

¹⁵⁰ Cf. plus loin : le troupeau, p.36 et sq.

Notons pour l'instant que, comme tel, il mérite des soins que peut seul lui donner le personnel de la ferme et attire un jugement sur la ferme elle-même. Ce n'est pas sans orgueil qu'on pouvait montrer un troupeau en bon état au sortir de l'hiver : le foin avait été abondant, signe d'une "grosse maison". Le jour de la montée en jasserie, dit-on, on ne trayait pas les vaches pour laisser apprécier dans les hameaux traversés la capacité de leurs mamelles. Il est significatif que l'essai de grouper en un seul troupeau des génisses sous forme coopérative a peu de succès et que la relative réussite ne concerne que les moutons, autrefois interdits sur les montagnes ou relégués sur les pâturages les plus maigres. Ce n'est pas davantage par hasard que, pour garder ces grands troupeaux de moutons, les bergers qui se sont succédé depuis une dizaine d'années, ont toujours été, à une exception près au cours d'un été, étrangers au pays.

Ces quelques notions n'épuisent certes pas la réalité de la montagne. Cependant, le lien qui unit les hommes, les bêtes et les constructions au sol, la nature des produits fabriqués, la façon de percevoir les choses et les hommes sont autant d'éléments qui suffisent à déterminer concrètement les limites à l'intérieur desquelles se déroule la vie pastorale. La propriété privée ne fait qu'exprimer le cadre formel d'une vie quotidienne qui tire son sens de l'unité domestique et des valeurs qui lui sont attachées.

Conclusion sur la première partie

La communauté d'usage et l'indivision de la plus grande partie des pâturages apparaissent aussi anciennes sur les monts du Forez que la vie pastorale elle-même. Le droit qu'en retirent les particuliers revêt les formes respectives que lui confèrent deux types d'exploitation collective : montagnes communales, montagnes soumises au régime de la copropriété. Dans le premier cas, appliquant en cela les règlements en vigueur sur les communaux de village, la coutume fixe un droit théoriquement égal pour tous, déterminé en fait selon l'étendue des propriétés foncières de chacun. Dans l'autre cas, c'est l'exploitation de la montagne elle-même qui a suscité l'association de personnes qui n'ont pas d'autres liens entre elles ; les droits se différencient, ils sont négociables et transmissibles au même titre qu'un bien possédé en propre.

Ce droit d'usage sur un bien commun se trouve en fait individualisé par sa référence à la propriété foncière des intéressés ou par son caractère aliénable de bien privé. Dans l'une et l'autre éventualités, il est pour chacun matériellement confirmé par la propriété personnelle d'une parcelle de terrain et d'un bâtiment pastoral dont les dimensions sont proportionnelles à l'étendue du droit. Celle-ci est en définitive mesurée en fonction de l'importance du troupeau de chaque usager.

Des montagnes communales aux montagnes en copropriété, le droit d'usage n'a pas la même assise juridique, les règlements diffèrent. Mais, des unes aux autres, la jasserie - pré, bâtiment, troupeau individuel - et son exploitation restent semblables. Les règlements communautaires assurent en réalité une fonction pratique : ils facilitent et défendent la jouissance de droits particuliers.

La particularisation du droit d'usage et l'emprise de la propriété privée sont des formes abstraites qui trouvent leur fondement concret dans les actes de la vie de tous les jours. Le troupeau individuel et ses productions laissent voir que la véritable mesure de l'exploitation pastorale est celle de la ferme ; la mentalité qui accompagne les activités quotidiennes ne fait que soutenir et justifier pour ceux qui en vivent une réalité de nature essentiellement domestique.

L'organisation et le fonctionnement de la vie pastorale reposent sur une autre organisation, déterminante et plus profonde, celle de l'unité domestique, dont les nécessités économiques et les fondements sociaux impriment leur marque sur la montagne.

2^{ème} partie : JASSERIE, FERME, FAMILLE

La jasserie, reconnue comme phénomène domestique, se définit à l'intérieur de ces limites : elle est intégrée dans l'unité économique qu'elle forme avec la ferme proprement dite au village ; les activités pastorales prennent leur sens dans le cadre de l'exploitation qu'elles servent.

Mais la jasserie, comme la ferme, n'est pas tout entière contenue dans sa réalité économique. Le personnel, agent économique, est également situé par rapport à la famille. Le passage du fonctionnement à celui de l'organisation sociale est possible et légitime dans la mesure où l'analyse révèle la présence simultanée aux deux niveaux d'éléments capables d'exprimer une relation nécessaire entre l'un et l'autre.

La jasserie dans un équilibre agro-pastoral

Tout entier orienté vers le soin des bêtes et les travaux de laiterie, l'estivage manifeste le rôle et l'importance accordés au troupeau dans l'économie domestique traditionnelle. La jasserie, toutefois, loin d'être un accessoire, participe à l'équilibre institué entre l'agriculture et l'élevage au sein de l'exploitation.

Le rôle économique du bétail

Le bétail a toujours tenu une place essentielle dans la vie économique traditionnelle. La consommation locale retenait sur place, comme elle le fait encore, une part importante des productions animales. Celles-ci, moins aujourd'hui qu'autrefois où la plupart des aliments étaient recueillis au pays, contribuaient grandement à satisfaire le besoin de nourriture. Le lait des vaches, le beurre et le fromage comptaient pour beaucoup dans les menus quotidiens. Parfois, avant l'hiver, en plus du porc, on abattait une vache dont la viande, partagée entre voisins, était mise à saler. Cette pratique, qui disparaissait, reprend vigueur depuis que les paysans achètent des congélateurs, destinés surtout à la conservation de viande de veau. On filait et tricotait la laine des moutons, qui servait, et sert encore un peu à confectionner des vêtements d'hiver...

Mais consommation interne ne signifie pas économie fermée ; on entend tirer ressource de la vente du bétail et de ses produits. Une longue tradition témoigne du commerce des fromages, des fourmes en particulier, faites du lait des vaches. Ces "fromages de Roche" - du nom d'une localité de la région - "si excellents et renommés par tout"¹⁵¹, "fort estimés à Paris"¹⁵² et à Lyon pour leur "bonne qualité"¹⁵³ dès les 17^e et 18^e siècles, au dire de chroniqueurs sans doute un peu flatteurs pour leur pays, sont plus souvent et en plus grande quantité acheminés vers Montbrison et la région stéphanoise. La fourme constitue, paraît-il, au début du 19^e siècle, "un sixième de la nourriture des ouvriers et artisans des deux arrondissements de Saint-Etienne et Montbrison. On la sert sur les meilleures tables"¹⁵⁴. Tant que le chiffre de la production paysanne a conservé quelque ampleur - jusqu'avant la dernière guerre - ce fromage, même quand il provenait du versant auvergnat, était commercialisé en grande partie à Saint-Etienne et Montbrison¹⁵⁵. Ces deux villes constituent

¹⁵¹ De la Mure, *Histoire universelle...*, p. 157. Pour le même auteur ces fromages de Roche "ne cèdent en bonté à neul aultre lieu que je sache" ; cité in : Gras, *Voyages...*, p. 49.

¹⁵² d'Herbigny, *Mémoires*, p. 8. Pour un autre auteur, en revanche, les fromages d'Auvergne qu'on mange à Paris au début du 19^e siècle sont dits "fromages de pauvre", et ce sont les Auvergnats de la capitale qui les consomment ! Tiolier, *Agriculture...*, p. 116.

¹⁵³ *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon*, 1759. Cité in Jacquet, *op. cit.*, cahier 4, p. 20.

¹⁵⁴ Granjon, *op. cit.*, p. 182.

encore aujourd'hui le principal débouché pour les industriels fabricants de fourmes. Le samedi, au marché de Montbrison, on peut voir les rares et dernières fermières proposer les fourmes qu'elles ont elles-mêmes fabriquées ; la majorité de leurs productions est vendue à la ferme à des clients particuliers.

La vente du bétail n'a pas eu une aussi grande envergure ; elle ne prend pas non plus le même sens. Alors que les fromages sont traditionnellement produits dans le but affirmé du commerce, le troupeau n'est pas objet de spéculation proprement dite, l'embouche n'est pas l'objectif de l'élevage. Bien entendu, on ne néglige pas le revenu de la vente des bêtes ; mais celle-ci n'intervient que dans le cadre du renouvellement du troupeau. Nous en verrons plus loin le processus.

Le bétail et ses productions alimentent presque uniquement la source des revenus. A Saint-Anthème et dans les paroisses auvergnates voisines, il se "recueille peut de bleds"¹⁵⁶ au 18^e siècle ; les fromages de Roche qu'on y fabrique en "quantité" constituent le "principal revenu"¹⁵⁷. A Chalmazel, les "prés et pâtures", qui sont "les objets les plus importants de cette paroisse" servent à nourrir "des vaches à lait pour faire des fromages de Roche"¹⁵⁸. Avant 1940, les communes de notre région "tirent de leurs prés et de leurs arbres le plus clair de leurs revenus"¹⁵⁹. L'orientation actuelle tend à l'augmentation de la production de lait, vendu tel quel à des industriels laitiers qui le transforment.

Ces quelques notations attestent la primauté du rôle du bétail. Il est vrai que le temps des faits qu'elles relatent est disparate. C'est en réalité surtout dans la deuxième moitié du 19^e siècle - période de la plus grande occupation de la montagne - et au début du 20^e siècle qu'on peut le mieux voir combien le bétail a influencé la vie économique de la région¹⁶⁰. A cette époque d'un accroissement démographique général, au moins dans sa première partie, où l'on cherche de nouveaux revenus, le commerce des bêtes et des produits laitiers a été l'une des causes déterminantes qui ont conduit à l'aménagement ou à l'amélioration des voies de communication et à la création de centres de vente. On sollicite des subventions pour rénover le réseau des chemins ; la commune montagnaise de Valcivières ne souhaite-t-elle pas que le chemin de fer passe sur son territoire ?¹⁶¹ On requiert de l'administration préfectorale l'autorisation d'établir des foires¹⁶². On recueille un certain prestige à attirer chez soi les concours de population des jours de foire ; il faut faire la part de l'excès dans les motifs invoqués par qui désire voir aboutir sa requête. Il reste caractéristique que le commerce des fourmes et des bêtes est toujours présenté comme une raison privilégiée. Et alors, la commune du Brugeron se définit comme une "localité riche en bestiaux, fromages et bois"¹⁶³, Chalmazel comme "un centre d'élevage et d'approvisionnement"¹⁶⁴...

Le tableau que dressent les habitants est différent quand leur requête diffère. Ils n'ont plus "rien à donner à pâturer à leurs bestiaux", affirment les conseils municipaux à l'administration des Eaux et Forêts, laquelle cherche à interdire le pacage dans les bois ou à établir de jeunes plantations : les protestations sont vives et nombreuses car la réalisation de ces projets amènerait les intéressés, selon eux, à la "dure nécessité

¹⁵⁵ Granjon, *op. cit.* : Saint-Etienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier et les "coteaux qui avoisinent ces villes où il s'en fait une grande consommation", p. 375.

Duplessy, *Essai statistique...* : mêmes destinations, après étape à Montbrison, p. 321.

Celeyron, *op. cit.* : vers Saint-Etienne.

¹⁵⁶ 1751-1752. Arch. dép. Puy-de-Dôme, IC 771.

¹⁵⁷ 1751-1752. Arch. dép. Puy-de-Dôme, IC 771.

¹⁵⁸ 1787. Cité in : Meaudre..., *Les impôts de Chalmazel*, p. 148-149.

¹⁵⁹ Epinat, *Le mouvement de la population...*, p. 665.

¹⁶⁰ A Valcivières, les bestiaux constituent "l'unique source de revenus". Délibérations conseil municipal, 4 mai 1893, 29 juillet 1906, etc.

¹⁶¹ *Idem*, 10 avril 1910.

¹⁶² Les registres des délibérations des conseils municipaux abondent de telles demandes de subventions ou d'autorisations.

¹⁶³ 10 février 1870. Arch. dép. Puy-de-Dôme, M 0870.

¹⁶⁴ 1934. *Idem*, M 07389.

de se débarrasser d'un grand nombre de leurs animaux"¹⁶⁵. Une telle extrémité conduirait "tous les propriétaires" à se trouver "laisés et voisins de la misère"¹⁶⁶. On menace même de ne pas payer l'impôt. L'exagération du propos ne fait que montrer davantage quelle importance les paysans attachent alors à leur bétail. Les choses ont changé depuis quelques dizaines d'années, et de nombreux terrains se boisent;

A des époques plus florissantes de l'exploitation pastorale, la montagne prend donc, dans ce contexte, un relief particulier; elle participe largement à l'entretien de ces troupeaux jugés si nécessaires à la vie du pays. La jasserie, où toute l'activité est centrée sur le soin des bêtes et la transformation du lait, concrétise la représentation que le paysan a de son troupeau.

Le troupeau

Dans l'optique du montagnard forézien, son troupeau forme un tout, et non une somme de têtes de bétail. Il a souvent hérité son troupeau de son père ; dans son esprit, même si les bêtes ont été renouvelées depuis, il y a une continuité entre le troupeau qui lui a été remis quand il est devenu patron, plusieurs années auparavant, et celui qu'il possède pour l'heure. C'est en quelque sorte le même troupeau parce que c'est celui de la même maison. Le nombre et l'état des bêtes sont des éléments déterminants dans l'appréciation qu'on porte sur une ferme. La visite d'une ferme commence presque toujours par l'étable.

Font partie du troupeau les bêtes qui mangent de l'herbe. Les veaux et les agneaux, qui boivent le lait de leur mère, ne sont pas comptés avec les autres animaux tant qu'ils demeurent à l'étable ; ainsi, les veaux ne sont pas considérés dans le décompte des animaux qui estivent sur la montagne. Il s'opère une deuxième distinction parmi les bêtes au pré : les vaches laitières d'une part, le reste du troupeau d'autre part, taureau, génisses, veaux sevrés, moutons, cheval.

Pour les gens du pays, la valeur d'un troupeau se mesure au nombre de "laitières". Les moutons, si l'on n'en néglige pas le rapport, occupent une place secondaire. Le profit qu'on tire de la vente des veaux, du beurre et du fromage donne aux vaches une considération particulière. Une bête qui "fait le veau" chaque année et fournit un lait crémeux et relativement abondant, une vache qui "fait", demeure à la ferme souvent jusqu'à la vieillesse ; même si son rendement laitier faiblit, on la garde dans son étable pour peu qu'elle soit de bonne constitution et que ses veaux naissent sans histoire, si elle est une "bonne bête". Car il y a une sorte de familiarité avec des bêtes dont on connaît l'histoire ; chaque vache a ses "idées" et il faut savoir en tenir compte. Tout le monde sait que les vaches ont un nom. Il y a à Saint-Bonnet - c'est une exception - un troupeau d'une vingtaine de vaches toutes blanc et noir, de race hollandaise, difficiles à distinguer les unes des autres ; mais pour la bergère, "elles ne sont pas toutes pareilles" : elle les "reconnaît" et les "connaît".

Si sa stérilité est une raison quasi sans appel pour se débarrasser d'une vache, l'attention et les soins qu'on apporte au moment du vêlage sont, en contrepartie, notoires. On ne saurait laisser la bête seule. On se lève la nuit, on passe une nuit blanche s'il le faut, à attendre la naissance. Il faut qu'un homme reste dans les alentours pour qu'on puisse le moment venu, faire appel à lui si besoin est pour "tirer le veau". Quand le veau est né, on le nettoie avec une poignée de paille et on l'écarte de la mère qui, si elle le léchait, ne donnerait pas son lait ; mais les avis sont partagés là-dessus. On perce avec une aiguille la poche d'eau placentaire. La vache est recouverte d'un sac en jute pour la garantir du froid. On serre le corps de la bête en avant et en arrière du ventre ; la corde passe sous la queue, enserre la vulve et revient s'attacher sur le dos : ceci pour empêcher la vache de "faire la matrice". "Quand on le dit au vétérinaire, il dit que ce n'est pas vrai". Ce n'est pas qu'on croie tellement à la science du vétérinaire : après tout, on connaît mieux les bêtes que lui. Pourtant, on n'hésite pas à faire appel à ses services quand le vêlage s'annonce difficile. Il est bien connu - trop connu - que le paysan fait venir plus volontiers le vétérinaire que le médecin.

¹⁶⁵ Valcivières, délibérations conseil municipal, 29 juillet 1906. Semblables protestations : 7 mars 1852, 4 mai 1893, 25 août 1901, 19 juin 1904...

¹⁶⁶ Saint-Bonnet, délibération conseil municipal, 2 août 1862 ; également : 1^{er} août 1865, 8 avril 1867...

Le troupeau se renouvelle en permanence. Chaque année quand la ferme est importante, moins souvent quand le troupeau est plus réduit, on choisit un ou plusieurs des veaux qui naissent, en nombre égal à celui des vaches vendues ou à vendre. Leur apparence leur vaut d'être retenus pour l'élevage jusqu'à l'âge adulte, tandis que les autres sont destinés à la vente. Ces veaux qui resteront à la ferme, ces "élèves", comblent le vide laissé par les bêtes dont on s'est défait. Des génisses nées deux ans auparavant donneront leur premier veau et leur lait ; des "élèves" d'un an rempliront la même fonction l'année suivante, les veaux de l'année deux ans plus tard...

Ce processus demeure théorique. Il ne compte pas avec les modifications ou accidents qui peuvent survenir : mortalité dans le troupeau, variations annuelles dans la réserve de foin, réduction du personnel de la ferme... Le cycle peut ne pas se reproduire exactement chaque année, ou bien le nombre des "élèves" être inférieur ou supérieur à celui des bêtes vendues, selon la marche de la ferme ; on peut parfois élever des veaux pour les vendre plus tard comme bœufs à atteler ou comme génisses prêtes à vêler. Les veaux sont aujourd'hui rarement vendus à quelques semaines comme on le faisait autrefois ; on les engraisse pour leur viande jusqu'à 100 ou 150 kilos. Il reste que le renouvellement du troupeau entretient une continuité qui en fait une histoire particulière.

On ne rencontre plus de vaches de la race locale, "dégénérée par suite des longues misères qu'elle a subies"¹⁶⁷. La description peu flatteuse citée plus haut de ces "foréziennes" à l'"aspect ingrat"¹⁶⁸ dissipe tout motif de s'étonner de leur disparition. Estimées en 1926 à huit ou neuf cents unités sur la montagne, "leur dernier refuge"¹⁶⁹, elles sont déjà alors minoritaires, supplantées par les "ferrandaises", bêtes de taille moyenne à la robe pie rouge ou pie noire, meilleures laitières et plus robustes. Depuis quelques années se mêlent aux troupeaux quelques "hollandaises" qu'on apprécie pour leur rendement laitier ; leur lait est "bleu", peu crémeux, mais beaucoup ne fabriquent plus ni beurre ni fromage et vendent le lait. On déplore la "fragilité" de ces nouvelles venues et l'on continue de reconnaître les mérites des rustiques ferrandaises qui résistent mieux aux intempéries et s'accommodent des mauvais chemins. Descendantes, quoique de sang mêlé, des anciennes foréziennes, de plus en plus souvent "coupées" avec des races mieux sélectionnées aujourd'hui, la montbéliarde en particulier, elles sont considérées comme la race "du pays". Leur robustesse, la teneur en crème de leur lait ne sauraient en faire admettre d'autres sur la montagne.

Le troupeau, auxiliaire de l'agriculture

Le bétail, nous l'avons noté, n'est pas en lui-même l'objet d'un commerce délibéré. Outre le rapport qu'on attend de ses productions, il joue un rôle essentiel dans le maintien de l'équilibre de l'exploitation : le troupeau est un "auxiliaire de l'agriculture"¹⁷⁰. Cet aspect a été bien mis en lumière par les géographes¹⁷¹.

Jadis, les cultures répondaient à l'impérieuse nécessité de se nourrir, dans un système de consommation domestique quasi autarcique. En particulier, la terre donnait la pomme de terre et le seigle, la céréale panifiable. On ne cuit plus aujourd'hui le pain à la maison et le boulanger utilise de la farine de froment ; l'introduction de produits extérieurs a aboli la règle de l'autoconsommation, amenant sur les tables de nombreux aliments nouveaux. Cependant, on cultive la pomme de terre pour l'usage culinaire et pour l'alimentation du bétail ; on cherche à en vendre, quoiqu'on sache que l'écoulement est difficile et de faible rapport. Le seigle, concassé ou moulu, est donné en nourriture aux animaux. Les autres produits de la terre, avoine, orge, maïs, légumes, font figure d'appoint.

La culture, bien qu'elle ne revête plus un caractère aussi vital qu'autrefois, n'est nullement délaissée. L'amélioration des amendements a compensé les réductions de surface opérées au profit des prés. Une plus

¹⁶⁷ Lapayre, *op. cit.*, p. 301.

¹⁶⁸ Cf. plus haut p. 31.

¹⁶⁹ Lapayre, *op. cit.*, p. 301.

¹⁷⁰ Arbos, *La vie pastorale...*, p. 172.

¹⁷¹ Par exemple : Arbos, *op. cit.*, p. 121-137, 172-174 ; Cavailles, *La vie pastorale...*, p. 97-101, 112-114 ; Gachon, *L'équilibre...*

nette spécialisation vers l'élevage ne supprime pas la terre de culture ; le montagnard forézien, autant agriculteur qu'éleveur, ne saurait admettre que ses "bonnes terres" soient transformées en prés.

On ne saurait d'ailleurs séparer une agriculture et un élevage traditionnellement unis par des liens solides et indispensables à leur bonne marche réciproque. C'est du passé qu'il s'agit, mais d'un passé récent qui se confond par bien des aspects avec le présent. Les bêtes trouvent dans le seigle une nourriture : autrefois, seule la paille était donnée aux vaches ; aujourd'hui elles en consomment le grain moulu. Elles mangent l'herbe et le foin des prés qui, irrigués et fumés, sont soumis à un véritable travail de culture. Les vaches procuraient, les bœufs et le cheval procurent de moins en moins l'aide à la traction des instruments d'agriculture et de transport.

Plus précieuse et plus déterminante est la contribution que le troupeau apporte aux cultures avec son fumier; jusqu'avant la dernière guerre, le fumier était seul à fertiliser les labours et les prés. Sans lui, la terre ne pouvait que s'épuiser rapidement. Le troupeau était à la mesure des terrains de culture, et inversement : l'ancienne règle des foins et pailles ne fait que le souligner.

De nos jours, l'équilibre agro-pastoral est rompu. Les aliments du bétail ne sont plus seulement ceux que fournissent les terrains de l'exploitation ; la force de traction animale est supplantée par la puissance des moteurs ; les engrais chimiques s'ajoutent au fumier... Ces modifications, outre les impératifs du marché, autorisent de meilleurs rendements, répartissent les terrains au profit des prés et favorisent l'élevage. Il n'est pas sûr que, devant cette spécialisation de fait, le paysan se soit vu contraint de choisir entre les deux grands pôles de son activité traditionnelle, l'agriculture et l'élevage. Sinon, engagerait-il autant d'argent - peut-être plus - comme il le fait dans l'achat de machines agricoles que dans l'acquisition des moyens qui lui permettent d'améliorer les rendements de son troupeau, alors que c'est de celui-ci qu'il tire, et de plus en plus, la plus grosse part de ses revenus ?

Mais ce ne sont ni les conditions ni les pratiques économiques actuelles qui expliquent la jasserie. L'exploitation de celle-ci ne peut s'inscrire que dans l'équilibre agro-pastoral traditionnel. L'équilibre herbager, dans le cycle annuel de la ferme, en dépend.

L'équilibre herbager

La migration sur les hauts pâturages a pour fonction première de fournir au troupeau sa nourriture pendant la saison d'estivage. Tant qu'ils sont sur la montagne, les animaux tirent leur subsistance sur place des terrains de parcours, de l'herbe des prés et du foin récolté pour les mauvais jours. Cette période s'étale sur quatre mois au minimum ; elle peut durer jusqu'à sept mois quand la montée sur les pâtures les plus élevées est précédée d'un séjour dans une jasserie intermédiaire, où l'on fait également une halte à l'automne avant de regagner la ferme.

Pendant ce temps, les prés du village sont libres pour la fauchaison. On peut assurer ainsi une réserve de foin que viennent compléter quelques charretées récoltées dans les prés des jasseries. Quand la date est arrivée où les animaux doivent quitter la montagne ou que le mauvais temps les chasse, chaque troupeau regagne la ferme. Là, il broute le dernier regain et l'herbe rabougrie des pâtures, tant que la saison le permet; Puis, pendant les quatre, cinq ou six mois de froid et de neige, il demeure à l'étable et le foin amassé lui assure, avec plus ou moins de succès, sa provende hivernale. Le souci majeur de paysan du haut Forez a toujours été d'ajuster les réserves alimentaires d'hiver aux besoins de son troupeau.

C'est à l'entrée de la mauvaise saison, certes, qu'on cherche à vendre les bêtes dont on a décidé de se défaire : c'est autant de nourriture épargnée et la réserve de foin n'est jamais trop abondante. C'est l'avantage des foires d'automne d'offrir un "débouché" ... pour la vente de leur bétail avant la mauvaise saison"¹⁷², à une époque de l'année où les paysans connaissent "la quantité de fourrage engrangé et l'espoir qu'il fonde sur les secondes herbes"¹⁷³. Mais le renouvellement continu du troupeau nécessite la présence permanente d'un

¹⁷² Saint-Pierre, 1934. Arch. dép. Puy-de-Dôme, M 07389.

¹⁷³ Saint-Pierre, 1869. Arch. dép. Puy-de-Dôme, M 0870.

nombre sensiblement constant de bêtes. Les besoins de l'agriculture traditionnelle invitent à satisfaire à la même exigence : à plus forte raison si le troupeau passe plusieurs mois sur la montagne, où ses déjections sont utilisées sur place, c'est en hiver que doit être recueilli à la ferme le fumier nécessaire.

Le troupeau estivé

Le troupeau estivé n'est donc pas différent de celui de la ferme. Au terme de l'hiver, le foin devient rare et, dès que le temps devient plus clément, les bêtes sont "en champ", près du village. Puis, à la date fixée par le règlement autrefois, quand les conditions atmosphériques le permettent aujourd'hui, le troupeau doit partir. Seule une vache, "habituee de jeunesse" à ne pas estiver, reste à la ferme pour donner le lait aux personnes qui demeurent au village. Les bœufs et le cheval ne vont pas sur la montagne. On a vu que les moutons étaient interdits ou cantonnés sur certains pâturages d'été ; aujourd'hui, le relâchement des règles d'usage fait que les quelques moutons de la ferme suivent le troupeau sur la montagne.

Quand vient le jour de la montée, le troupeau s'agite à l'étable : les bêtes "sentent", dit-on, que c'est le moment de partir. Les vaches portent au cou la chaîne qui les attachait à la crèche de la ferme et qui les attachera à celle de la loge ou de la cabane ; quand elles arrivent à la jasserie, chacune se dirige d'elle-même vers la place qu'elle occupait à la saison passée. Peut-être les bêtes "sentent"-elles qu'elles obéissent à un ordre qui leur est imposé et qui fait leur vie.

Cet ordre est dans la dépendance de celui que se sont donné les hommes dans l'accomplissement quotidien de leur travail.

La division du travail familial

La bonne marche de la ferme repose donc sur la coordination de l'agriculture et de l'élevage. A ces deux domaines économiquement complémentaires correspondent deux séries de tâches nettement différenciées, au sein du personnel familial, entre hommes et femmes.

Travaux d'agriculture et travaux d'élevage

Nous verrons plus loin comment est constituée la famille traditionnelle idéale. Pour exposer la répartition des tâches, considérons seulement pour l'instant que la famille est composée d'hommes, de femmes et d'enfants, biologiquement unis.

Le père dirige l'exploitation, commande le travail et prend les décisions importantes¹⁷⁴. Selon son tempérament, il prête plus ou moins d'attention aux appréciations de ses proches, mais l'avis de ces derniers a seulement valeur d'indication et il ne manquerait pas de critiquer telle initiative qui serait prise sans son consentement¹⁷⁵.

Les hommes, le père et ses fils, se chargent du travail de la terre. Ils labourent, épandent le fumier et les engrais, donnent les façons aux terrains, sèment, récoltent, entretiennent la vigne possédée dans une autre commune, sur les coteaux, près de la plaine. L'hiver est pour eux le moment de réparer, d'aménager le bâtiment, de remettre en état les instruments de culture, de casser du bois, de bûcheronner... Autrefois du

¹⁷⁴ La coïncidence entre les rôles technique, économique et social a souvent été décrite. Ainsi in : Mendras, *Sociologie rurale*, p. 74-76. Cf. plus loin : Le fondement familial, p. 61 et sq.

¹⁷⁵ "Dehors, on ne l'entendait jamais (le père), on ne le voyait guère. Chez nous seulement, il était quelqu'un, qu'on craignait beaucoup". Dravaine, *Le Roi de Malmotte*, p. 52.

moins, chaque paysan se doublait d'un artisan qui travaillait pour son propre compte, parfois pour les autres : maçon, charron, tisserand, vannier, sabotier...

Aux femmes incombent les travaux de l'élevage et le soin du troupeau. Si le père demeure le maître en matière de décision, c'est la mère qui, ici, dirige les activités quotidiennes. Avec ses filles, elle garde et panse les bêtes, traite les vaches et les chèvres, nettoie l'étable, fabrique le beurre et le fromage, s'occupe de la basse-cour. Les femmes doivent encore assurer les travaux du ménage et se chargent de l'éducation des jeunes enfants.

Les jeunes enfants se rendent utiles très tôt par de menus travaux, garde des moutons ou des porcs. Mais la différenciation sexuelle dans les activités n'a pas encore eu lieu et, jusque vers douze ans, garçons et filles sont également sous l'autorité de la mère. Le père n'admettrait pas de "s'embarrasser" du trop jeune garçon dans les champs. C'est par le travail et à partir du moment où il est jugé capable d'apprendre les tâches habituellement réservées à ceux de son sexe que l'enfant quitte, sans retour possible, son père ou sa mère pour faire son apprentissage et "devenir" homme ou femme. On parle comme d'un cas anormal de tel garçon qui, pour des raisons de santé, reste plutôt à s'occuper des bêtes : c'est un garçon timide qui, ne se sentant "pas comme les autres", a conscience d'une infériorité d'ordre non seulement physique mais social. D'un jeune homme de ce genre, on dit : "il est fait en femme".

Le cloisonnement entre les tâches d'élevage et celles d'agriculture est rigoureux. Les femmes, il est vrai, ont affaire aux champs quand il faut arranger sur les chars les fourchées de foin, rassembler les gerbes au moment des moissons, ramasser les pommes de terre : mais ces travaux sont considérés comme secondaires ; c'est une sorte de service que les hommes attendent des femmes. Les jeunes hommes ne s'inquiètent guère de la garde des bêtes au pré que lorsque, en quête d'une fiancée, ils vont courtoiser la bergère¹⁷⁶ ; le langage a bien distingué la pratique amoureuse du travail de garde : les amoureux vont "bargérer". Ou bien c'est le jeune marié qui, pour lui plaire, aide son épouse à l'étable, pendant les premiers temps du mariage¹⁷⁷. Parfois, on voit un vieil homme conduire le troupeau ; mais c'est précisément que son âge ne lui permet plus de faire ce qui a été son vrai métier d'homme et il se sent profondément diminué. Si un homme dans la force de l'âge garde les vaches, un des rares dimanches où sa femme a été obligée de s'absenter, on peut être sûr qu'il ne le fait pas sans "ronfler". On nous a dit l'étonnement d'une femme, nouvellement mariée à un homme de la plaine, où le ménage est installé : alors que, nettoyant l'étable, elle s'apprêtait à transporter une brouettée de fumier, sa belle-mère, âgée de 87 ans, l'en a empêchée :

- "Laisse. Ce n'est pas à toi à faire ça ; c'est à ton mari. Moi, je ne l'ai jamais fait".

Pour la jeune femme, il n'était que naturel d'accomplir un travail qu'elle avait vu faire par sa mère et qu'elle avait fait chez elle, comme toutes à Saint-Bonnet. Sa belle-mère lui apprenait un nouveau comportement, celui d'une femme de la plaine et, comme on nous l'a raconté, c'était le signe d'une vie plus facile.

Un autre exemple, inverse, n'est pas moins significatif. Une fiancée de la plaine avait posé comme condition préalable au mariage qu'elle n'ait pas à s'occuper des bêtes dans la ferme montagnarde de son futur où le mariage devait la conduire; il en est donc ainsi décidé. Le jeune marié, qui a acheté une machine, traite les vaches ; mais il nettoie mal ses bidons, le lait aigrit et le laitier le refuse. Plutôt que d'apporter plus de soin à un travail qui n'est pas le sien, il achète un appareil refroidisseur, destiné, l'expression est abrupte mais exactement adaptée à la réalité, à remplacer sa femme.

Travaux d'agriculture et travaux d'élevage constituent donc deux domaines réservés hors desquels les exécutants n'empiètent que de façon rare et occasionnelle. Le parler local confirme sans

¹⁷⁶ Cf. Fortier-Beaulieu, *Noces...*, p. 61-68.

¹⁷⁷ "... les amoureux viennent le dimanche. Si c'est toi qui dois faire le travail de la maison et le pansage du bétail, tu ne manques pas d'aide ! "Dravaine, *op. cit.*, p. 79.

La réduction du personnel familial et l'introduction des moyens mécaniques amènent cependant de plus en plus aujourd'hui l'homme à travailler à l'étable. Sur ce glissement général des rôles, cf. Moscovici, *Le changement social...*

équivoque cette distinction. Si l'on dit : "Les hommes sont aux Garguettes", chacun comprendra que les hommes de la maison labourent, sèment ou récoltent, selon la saison, sur la terre située au lieu-dit les Garguettes ; si "la femme est aux Garguettes", c'est que la mère est en train de garder les vaches au pré des Garguettes.

Cette séparation dans les activités poursuit son effet dans le travail de la montagne.

Le personnel familial de la jasserie

Tandis que, pendant l'été, le travail agricole abonde au village, les activités de la montagne sont essentiellement centrées sur le bétail. La répartition des tâches divise donc la famille en deux. Quand le travail de l'exploitation est assumé entièrement par les membres de la famille - nous verrons plus loin le cas des domestiques - les hommes demeurent à la ferme et ce sont, aujourd'hui comme autrefois, les femmes qui passent l'été dans la jasserie. Une femme au moins doit rester à la ferme pour faire le ménage et préparer les repas aux hommes, pour aider à l'occasion aux travaux des champs, pour traire la vache demeurée au village : elle tient le rôle que la présence des hommes oblige à remplir.

Sur la montagne vivent la mère et l'une de ses filles ou sa belle-fille, deux filles de la maison ou encore la mère et de plus jeunes enfants qui la secondent. La réduction de la main-d'œuvre familiale prive souvent de nos jours la ferme de l'aide des filles et il arrive parfois qu'une femme seule soit chargée de tout le travail de la jasserie. Mais ces cas sont rares. Combien plus nombreux sont ceux où ces absences ont conduit à délaissier la montagne !

Tenant leur rôle habituel, ce sont les hommes qui, quelque rares qu'elles soient, assument les tâches d'agriculture sur la montagne. On les voit souvent à la jasserie au moment des fenaisons ; ils entretiennent les aménées d'eau et les chemins ; ils viennent encore labourer le petit jardin proche du bâtiment et y semer et planter. Pour être occasionnels, ces travaux n'en provoquent pas moins la venue des hommes.

L'agriculture est liée à l'homme, l'élevage à la femme. La spécialisation pastorale de la jasserie n'amène nullement la confusion des rôles. Le cadre d'une vie quotidienne tout entière vouée au soin de troupeau fait cependant la part de l'homme.

Le cadre de la vie quotidienne

Rôles et fonctions de la vie quotidienne s'inscrivent dans un cadre qui, conçu pour eux, contribue à les définir. M. Chombart de Lauwe observe : "L'habitation, qui exprime la conception de la famille dans une société et qui contient les groupes familiaux dont les relations internes ou intergroupes sont liées à sa forme et à son plan, est un lieu d'observation privilégié... Chaque geste dans l'habitation suit des chemins tracés sur le sol en fonction de la vie sociale qu'ils reflètent... Etudier le plan d'un logement, c'est analyser les rapports entre la vie d'une famille et le cadre qu'elle a ¹⁷⁸pu se donner ou que la société lui a imposé".

Il faut adjoindre au bâtiment proprement dit l'espace qui lui est techniquement lié et forme avec lui un ensemble indissociable.

Les appellations

Pour désigner le bâtiment de la montagne, les Auvergnats utilisent le terme "cabane" ; les Foréziens disent la "loge". Les deux appellations, qui ont le sens général de construction rudimentaire de petite dimension, prennent, appliquées à la montagne, un sens spécifique.

¹⁷⁸ Chombart de Lauwe, *Famille et habitation*, I, p. 11.

Plus rare est l'emploi, comme synonyme, du mot "grange", utilisé par rapprochement avec l'endroit de la ferme ainsi nommé où l'on resserre le foin. Sur la carte au 1/100 000 de l'Institut Géographique National¹⁷⁹, de même que sur la carte d'état-major de 1852, on peut voir inscrit "buron de..." à l'emplacement des bâtiments pastoraux du versant auvergnat ; l'introduction, récente, du terme est le fait d'une analogie abusive, de la part des services cartographiques, avec la cabane du berger des monts du Cantal : les gens du pays ne l'emploient pratiquement pas.

La "jasserie", pour les habitants de la région autres que les montagnards, désigne le bâtiment ; pour ceux qui ont vécu ou vivent sur la montagne, le terme a une portée plus générale et englobe à la fois le bâtiment, le pré et les proches environs¹⁸⁰. On n'entre pas dans la "jasserie", mais dans la "loge" ou dans la "cabane".

Caractéristiques générales et plan du bâtiment

La loge, la cabane répondent à plusieurs objectifs pratiques. Le bâtiment est d'abord une étable ; c'est aussi un fenil ; c'est encore une laiterie ; c'est enfin une maison d'habitation. REMPLISSANT ÉGALEMENT ces divers rôles, loges foréziennes et cabanes auvergnates, isolées ou groupées, présentent toutes le même aspect général¹⁸¹.

L'ensemble forme un plan rectangulaire. La largeur est sensiblement la même dans tous les cas, de l'ordre de sept ou huit mètres : elle est dictée par l'espacement nécessaire aux deux rangées où sont attachées les vaches, ajouté à l'allée centrale. La longueur varie selon l'importance du troupeau, depuis une dizaine de mètres jusqu'à près de quarante. La plus grande construction est à Garnier : le troupeau comptait entre trente et quarante laitières. C'est là une exception, signifiée dans le surnom de son ancien propriétaire : "le Riche". Cette loge a d'ailleurs été séparée en deux par un mur pour constituer deux loges accolées mais indépendantes. Aujourd'hui, transformée à l'intérieur, elle est utilisée par le Syndicat d'estive des moutons et abrite depuis peu une auberge.

Une disposition simple groupe sur une même ligne les divers éléments de la construction ; la façade est sous la pente du toit, dans le sens de la plus grande dimension du bâtiment. Les murs sont entièrement bâtis en pierres de granit au grain fin jointes à la terre et à la chaux. Une épaisseur de 60 à 70 centimètres compense la faible profondeur des fondations. La hauteur au faîtage ne dépasse pas quatre ou cinq mètres ; sous les pentes du toit, elle varie avec la dénivellation du terrain et le type de toiture. Souvent, le bâtiment est adossé à la colline, perpendiculairement à la pente : la partie arrière est enterrée et le toit touche presque au sol, ce qui donne aux loges et cabanes une apparence trapue, comme si elles étaient prises dans la montagne. L'hiver, il arrive fréquemment qu'elles disparaissent sous la neige.

Sur de solides charpentes faites de troncs de sapin à peine équarris et de chevrons transversaux, le "couvert" est de tuiles creuses ou de chaume. Sur le versant de la Loire, il y avait déjà des tuiles au milieu du 18^e siècle¹⁸², mais le chaume était encore utilisé au 19^e siècle¹⁸³. Les constructions actuelles datent de la fin du 19^e ou du début du 20^e siècle et toutes sont recouvertes de tuiles. En Auvergne, nombreuses sont les cabanes plus anciennes et le "paillis" voisine avec la tuile¹⁸⁴. Sur les montagnes de Valcivières, commune

¹⁷⁹ Cf. annexe A2.

¹⁸⁰ Cf. p. 23.

¹⁸¹ Pour les descriptions qui suivent, on pourra se reporter utilement aux schémas des annexes A5 et A5 bis, et aux photographies de l'annexe A6.

¹⁸² "... grange, écurie et loge, couvertes en tuiles" (vente, 14 mai 1741). Cité in : Périer, *Partage... Courreau*, ch. II.

¹⁸³ "... bâtiment consistant en cuisine, cave et écurie en mauvais état, couvert en paille". Garnier, 1858, cité in : Mervillon, *Succession Dupuy*.

¹⁸⁴ En 1860, sur le versant auvergnat, "la toiture est de paillis"; On peut y voir, comme des exceptions, "deux ou trois cabanes recouvertes en tuiles". Initiative regrettable puisque "les vaches y ont froid et perdent de leur lait". Celeyron, *op. cit.*, p. 335.

réputée pauvre, les toits rouges ne sont que de rares exceptions. Car l'usage de la tuile a été fait et signe d'une plus grande richesse.

Le toit de chaume, paille et terre à la fois, nécessite une déclivité très prononcée, sur des murs en fer de lance, pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie et de fonte des neiges, et éviter ainsi le pourrissement d'un matériau épais d'une quarantaine de centimètres. Malgré cela, le paillis exposé à la face nord doit être renouvelé tous les quinze ans environ.

Les tuiles sont moins isolantes que le chaume, mais elles présentent sur lui un double avantage. Elles résistent beaucoup mieux à l'humidité et protègent aussi efficacement l'intérieur pour peu qu'on ait soin de remplacer celles qui sont fendues et de replacer celles qui ont glissé sous le poids de la neige ou sous l'effet de l'orage ; la pente du toit, d'autre part, est fortement réduite et, par suite, le volume laissé libre sous la charpente s'en trouve agrandi et plus facilement utilisable que celui ménagé sous un toit de chaume.

Les toits de tuile ne demandent qu'un minimum d'entretien ; le chaume exige plus de soin. Cependant, aujourd'hui, même dans les cabanes encore occupées, il n'est guère entretenu et l'on se contente de recouvrir les parties endommagées de plaques de tôle ou de fibrociment retenues par des perches. Il n'est plus question d'aménager le bâtiment pour le recouvrir de tuiles, alors qu'on pressent bien qu'un jour ou l'autre il faudra abandonner la montagne. Ou bien alors, par un malin calcul, on refait le paillis de la cabane qu'on n'utilise plus, de manière à prévenir le désir d'un probable acquéreur citadin en mal de choses rustiques.

Le rez-de-chaussée divise le corps principal du bâtiment en deux parties : la plus grande constitue l'étable, l'autre la pièce d'habitation et de travail. Autrefois, elles étaient séparées par des planches ; celles-ci sont remplacées par un mur bâti. Prolongeant l'ensemble du bâtiment, mais moins large que lui, la cave à fromage jouxte la pièce d'habitation, avec laquelle elle communique, du côté nord, plus propice à l'affinement. Elle se divise parfois en cave proprement dite et en "cavon", où le lait est mis à refroidir dans un bac plein d'eau. Certains ont jugé préférable d'installer la cave à quelques mètres de la construction principale, en un endroit jugé plus favorable par sa fraîcheur et son exposition. Un appentis ouvert sur le devant comble souvent l'espace laissé libre entre la cave et l'alignement de la façade.

Sous les pentes du toit, l'étage sert de fenil. Quelquefois, au-dessus de la pièce d'habitation, un recoin est séparé pour servir de chambre à coucher rudimentaire.

Cet aménagement n'est pas propre à la montagne. Il est la reproduction, à peine simplifiée, du modèle de la ferme traditionnelle. On peut s'en rendre compte en parcourant, dans les archives notariales, des inventaires ou des actes de vente du siècle dernier, qui décrivent des bâtiments où l'étable, élément essentiel, est accolée à l'unique ou principale pièce réservée aux hommes¹⁸⁵. On peut reconnaître dans les fermes actuelles ce plan élémentaire, ultérieurement surchargé. Certaines petites fermes, abandonnées, n'ont pas subi de modification et présentent sous leur allure d'autrefois, une ressemblance caractéristique avec les loges et les cabanes. Il n'est pas moins remarquable, à l'inverse, que parmi les jasseries les plus proches de l'habitat permanent, certaines sont devenues des fermes sans qu'il y soit apporté de modification majeure.

L'espace "masculin"

Cette ressemblance mérite attention, car elle donne par elle-même une signification sociale à la jasserie. Celle-ci étant le lieu de l'élevage, l'espace aménagé pour le troupeau et la transformation du lait occupe naturellement la plus grande place : c'est l'aspect "féminin" du travail qui est ici représenté. Mais, si le domaine "masculin" est restreint à cause du petit nombre des activités agricoles, il n'est pas absent et le rôle des hommes est souvent rappelé dans la conception même du bâtiment et de ses environs.

¹⁸⁵ "Aux 15^e et 16^e siècles, maisons basses, sans étage, avec une seule pièce d'habitation et étable juxtaposée, le tout d'aspect pauvre...", Lugnier, *op. cit.*, p. 93.

La pièce d'habitation est destinée à tous les membres de la famille quand ils sont là, hommes et femmes. L'étable diffère peu de celle de la ferme traditionnelle et le père, même absent, y demeure le maître. La grange est plus concrètement à l'image du rôle des hommes puisqu'ils ont à y travailler au moment des fenaisons. Dans les cabanes auvergnates, on accède à la grange par une double porte ouvrant sur un plan incliné sous le pignon du toit, du côté opposé à la pièce d'habitation¹⁸⁶. Ce détail n'existe pas dans la Loire, où on lance les fourchées de foin à travers des ouvertures pratiquées sur la façade. Sur le versant du Puy-de-Dôme, le toit de chaume descend trop bas sur le mur pour laisser la place à des ouvertures sous le paillis. Mais ce n'est pas une raison déterminante pour avoir établi la double porte d'accès : en effet, quand certains Auvergnats remplaçaient les toits de chaume par des toits de tuiles, ils conservaient la double porte ; quelques-uns ont construit des cabanes sur le versant de la Loire, à Loule (Saint-Bonnet) et ont gardé ce détail, alors que les Foréziens qui installaient leur loge à Chanclause (versant auvergnat) ne l'ont pas adopté. La présence de la double porte d'accès à la grange dans les jasseries du Puy-de-Dôme tient au fait que, là, on a l'habitude d'engranger plus de foin : les chars peuvent pénétrer à l'intérieur et le déchargement est plus facile. C'est aussi que, dans les exploitations du versant auvergnat, généralement moins importantes que celles du versant forézien, les hommes, ayant moins de travail au village, vont plus souvent à la montagne ; les cabanes portent la marque de cette particularité.

L'appentis, comme surajouté¹⁸⁷, n'existe que parce que les hommes vont de temps à autre à la jasserie ; c'est là qu'ils entreposent la charrette du cheval ou, plus souvent aujourd'hui, le tracteur ou la moto-faucheuse. Aux parties construites, il faut adjoindre le petit jardin tout proche, de quelques dizaines de mètres carrés, d'où l'on tire une petite récolte utilisée sur place de pommes de terre, d'avoine et de choux : il est, en réduction, dans le même rapport avec la jasserie que les terres cultivées avec la ferme et, comme tel, relève de l'activité masculine.

L'eau, l'étable, la "fumée"

On entre dans l'étable par une double porte placée près de la cloison qui la sépare du logis. Quand les bêtes rentrent ou sortent, les deux battants sont ouverts ; aux autres moments, si le temps n'est pas trop froid, elle est ouverte par moitié et laisse entrer air et lumière qui ne pénètrent ailleurs que par deux ou trois minuscules ouvertures sur le mur de façade, quelquefois par une fenêtre au fond de l'étable.

Face à l'entrée, l'espace est laissé libre sur une largeur de deux ou trois mètres jusqu'au mur d'en face¹⁸⁸. Le sol est pavé, avec une déclivité destinée à faciliter l'écoulement des eaux qui nettoient l'étable. C'est là qu'ouvre la porte qui communique avec le logement ; c'est là aussi qu'est placé l'escalier ou l'échelle qui conduit à l'étage. Au fond, un bac creusé dans un bloc de granit ou un tronc de sapin reçoit l'eau qui sert à préparer la boisson des vaches ou à nettoyer les ustensiles. Des rayonnages portent les seaux à traire, la passoire du lait... A terre est posé le grand baquet en bois, le "lavillé", dans lequel on mélange l'eau et la farine pour les vaches. Quelquefois, on nourrit deux ou trois poules et lapins, qui ont leur place dans un recoin de cette entrée. On accroche au mur le manteau dont on se couvre par temps froid pour conduire le troupeau ; les bergères y déposent leur bâton. Lieu de passage pour les hommes et les bêtes, donnant accès à toutes les parties du bâtiment, cet endroit joue le rôle d'un vestibule ; contenant les instruments de traite, il est aussi un lieu de travail qui prolonge l'étable.

De chaque côté de l'étable, les crèches, faites de plateaux de sapin assemblés, sont maintenues, tous les deux mètres, par des pieds-droits fixés aux chevrons¹⁸⁹. Au fond de l'étable, un recoin fermé de planches est aménagé pour les moutons. Entre les deux rangées planchées où reposent les vaches s'étend l'allée centrale, large d'environ 1,50 mètre. Celle-ci ne permet pas seulement le passage ; pavée, située à un niveau inférieur à dix ou vingt centimètres à celui des planchers, elle est une "rase" destinée à recevoir le flux des

¹⁸⁶ Cf. annexe A6, photo 4.

¹⁸⁷ Cf. annexe A6, photo 3.

¹⁸⁸ Cf. schéma en annexe A5 bis, et photo 2 en annexe A7.

¹⁸⁹ Cf. annexe A7, photos 3 et 4.

eaux de nettoyage. C'est là une caractéristique technique - déjà signalée¹⁹⁰ - qui associe dans un ensemble l'étable, l'eau et le pré en haut duquel est dressé le bâtiment, la "fumée", et qui justifie l'importance attachée à l'eau.

Nous avons remarqué que le choix d'une exposition convenable n'a pas toujours permis de situer les constructions près des sources. Il était pourtant indispensable d'amener l'eau vers les loges et les cabanes au moyen de rigoles. A chaque loge ou cabane est attaché un "droit d'eau", établi par un texte ou par une longue tradition, qui se transmet avec les biens fonciers et le droit sur la montagne. Le droit ne va pas sans servitudes et l'on doit tolérer le passage dans sa propriété du conduit souterrain qui amène l'eau jusqu'au bâtiment d'un voisin, à charge pour celui-ci de creuser une tranchée, d'y installer les tuyaux et de remettre les choses dans l'état où il les a trouvées.

Une récente affaire montre bien, à travers la manière dont on la défend, quelle valeur on attribue à l'eau. En 1964, le conseil municipal de Saint-Anthème a contraint les responsables d'une colonie de vacances à ôter le tuyau qu'ils avaient placé et à refermer la tranchée qu'ils avaient creusée pour conduire jusqu'à la jasserie aménagée en maison de vacances l'eau d'une source naissant 200 mètres plus loin, sur la montagne communale. La situation juridique était certes des plus paradoxales : les propriétaires vacanciers possédaient une jasserie sans pouvoir cependant, en théorie, jouir de la montagne communale, puisqu'ils n'étaient pas habitants permanents des villages. En outre, si la Coutume d'Auvergne a prévu des dispositions d'usage réglant le parcours des animaux, elle n'a de toute façon rien établi quant à la manière dont pourraient jouir de la montagne des enfants en vacances. Les responsables, peu au fait des habitudes et du droit coutumier montagnards, ne pensaient pas agir illégalement ; surtout, ils estimaient ne causer aucun tort en s'appropriant une eau pratiquement inutilisée par les rares paysans de l'endroit. Mais il ne s'agissait pas de morale, il s'agissait de droit. La qualité de citadins - et probablement aussi de Foréziens - des personnes en cause a sûrement pesé dans la décision des paysans de porter plainte. Plus fortement, l'absence d'autorisation a fait juger comme une usurpation le fait de prétendre jouir privativement d'un bien communal.

Et puis c'est d'eau qu'il était question. On n'aurait pas songé à empêcher les enfants de se promener sur la montagne ; mais on ne pouvait tolérer qu'on accapare l'eau. Henri Pourrat, grand connaisseur de la région et de ses hommes, la définit dans une expression aussi fortement empreinte de vérité que poétique ; "L'eau servante de la vie"¹⁹¹. Non seulement elle sert à tous usages, elle est présente partout : dans l'étable, dans la cave, dans le cavon, aux abords du bâtiment, dans le pré, l'eau coule. Comme les visiteurs, les paysans ne manquent pas de remarquer spontanément : "Là-haut, il y a de l'eau partout !" L'eau entoure, elle fait partie de la maison. Les paysans, dans la perception qu'ils en ont, ne la séparent pas du bâtiment où vit le troupeau, où ils vivent eux-mêmes. Les vacanciers ne sont pas paysans, ils n'ont pas de troupeau qui justifierait leur besoin d'eau. S'ils commettent une erreur juridique, les paysans en profitent, même par des moyens détournés voire peu honnêtes, pour se défendre. Ce n'est pas l'utilité de l'eau qui motive leur réaction ; ce n'est pas précisément le droit à un bien dont ils ne se servent pas qu'ils défendent, c'est le droit à une valeur.

Une ou deux sources alimentent un même groupe de loges ou de cabanes. Il arrive que l'eau d'un ruisseau plus abondant serve à deux groupements distincts ; le flux est alors séparé en deux par un ouvrage de maçonnerie qui laisse passer de part et d'autre le débit voulu. Les propriétaires voisins exploitant la même source sont tenus d'entretenir en commun la tranchée, le "béal", par où l'eau arrive jusqu'au lieu habité. Le courant est acheminé derrière les bâtiments alignés ; du béal commun partent autant de dériviations qu'il y a de jasseries ayant droit. L'usage de l'eau va de pair avec celui du pâturage et, sur les montagnes en copropriété, le débit est réglé pour chacun proportionnellement au droit de pacage. Avec la diminution du nombre des exploitants, la réglementation perd là aussi de sa rigueur. On nous a montré les planches qui, autrefois, placées à l'origine de la dérivation, laissaient passer l'eau par un orifice d'autant plus gros qu'on avait un droit plus important d'estiver. Comme par le passé, celui qui habite en aval est souvent obligé, les

¹⁹⁰ Cf. p. 29-30.

¹⁹¹ Pourrat, *Dans l'herbe des trois vallées*, p. 13.

jours de sécheresse, d'enlever les mottes d'herbe qu'un autre, demeurant en amont, a placées de manière à arrêter le maigre cours du ruisseau commun et diriger l'eau vers sa loge.

Source alimentant une seule jasserie ou résultat d'une répartition, l'eau arrive toujours près du bâtiment, le plus souvent derrière lui, dans une réserve creusée dans le sol ; les parois sont parfois grossièrement bâties en pierre pour retenir la terre¹⁹². Cette "serve" (Puy-de-Dôme) ou "bonde" (Loire) n'a guère plus d'un mètre de profondeur au centre et forme un grossier demi-cercle de cinq à dix mètres de diamètre selon l'importance de la jasserie. Un conduit achemine une petite partie de l'eau vers le bac de l'étable ou du cavon. Mais c'est le nettoyage de l'étable et l'irrigation du pré qui nécessite et justifie l'accumulation d'un grand volume d'eau.

Dans le fond de la bonde est ménagé un orifice de dix à quinze centimètres de côté : c'est l'entrée d'un conduit bâti en pierre ou d'un tuyau qui, sous terre, va jusqu'au bâtiment et traverse le mur de l'étable, le plus souvent en face de la porte d'entrée. Le trou est obstrué par le "bondon", pièce de bois entourée de chiffons, prolongée par un manche qui émerge au-dessus de l'eau.

Le matin et l'après-midi, quand le troupeau a quitté l'étable, on fait glisser les bouses dans la rase centrale au moyen d'un racloir de bois, le "rièble", on "racle les vaches", on balaie le plancher, puis on ôte le bondon, on "lâche la bonde". L'eau, suivant le conduit, se déverse à flots jusque dans la rase légèrement inclinée, emportant les déjections que l'on entraîne avec le balai et sort à l'autre extrémité par un trou laissé dans le mur. Dehors, l'eau, mêlée aux éléments fécondants, va irriguer le pré ou "fumée", nom probablement dû à cette technique de fumure.

Une tranchée profonde d'une trentaine de centimètres suit le bord ou le milieu du pré dans le sens de la pente ; c'est le "descendé". De là partent, formant avec le descendé un angle un peu inférieur à 90°, fermé vers la bas pour leur donner une inclinaison, des rigoles moins profondes, les "levées" qui, s'étendant d'un seul côté ou de part et d'autre du descendé suivant la conformation du terrain, traversent toute la largeur de la fumée. De dix mètres en dix mètres, les levées couvrent toute la partie du pré que l'on veut fertiliser; Elles sont taillées à la "jaille" ou "taille-pré", instrument double, tranchant d'un côté pour couper la motte, en forme de pioche de l'autre pour la soulever. Quelques-uns utilisent une charrue brabant dont le soc est parfois assorti d'une pièce métallique tranchante de manière à découper une tranchée au lieu de tracer un sillon.

Au sortir de l'étable, l'eau suit le descendé. Tant qu'on n'a pas fait les fenaisons, elle est dirigée vers le bas du pré, qu'on ne fauche pas. Quand l'herbe est coupée, on met tous ses soins à irriguer correctement la partie fauchée. Commençant par l'endroit à fertiliser situé le plus bas, on arrête le flux dans le descendé avec une motte à la hauteur d'une levée, dans laquelle l'eau se dirige jusqu'à ce qu'elle rencontre une autre motte qu'on a placée à une distance déterminant une petite étendue à immerger. Le flot débordant est repoussé avec force vers le bas à l'aide d'un "rièble". Deux ou trois jours plus tard, la motte est repoussée plus loin, ainsi jusqu'à l'extrémité de la levée ; puis on passe à la levée suivante jusqu'à irriguer tout le pré.

Cette technique est propre à la montagne. Les prés au village, certes, sont irrigués, mais il faut conserver le fumier pour les terres labourées et nulle part l'eau d'irrigation ne traverse préalablement l'étable de la ferme. Sur la montagne, on a pu apporter d'autres aménagements ; cette ancienne technique est demeurée partout où on exploite une jasserie. Son abandon n'est pas concevable pour ses utilisateurs : elle est trop déterminante pour que ce ne soit pas alors aussi un bouleversement total du mode d'exploitation.

La pièce d'habitation et de travail

Les diverses parties de la loge ou de la cabane sont évidemment des lieux de travail : nous avons évoqué en ce sens l'entrée de l'étable et l'étable elle-même. Il faut décrire plus précisément la pièce

¹⁹² Cf. annexe A7, photo 1. Pour illustrer la description qui suit du système d'irrigation, cf. schéma en annexe A5 bis, et planche photographique en annexe A7.

spécialisée dans l'activité pastorale essentielle, la transformation du lait. C'est aussi là qu'on mange, qu'on dort et qu'on reçoit¹⁹³.

La longueur de la pièce coïncide avec la largeur du bâtiment, parfois diminuée d'un mètre ou deux quand il y a un cavon. Quatre mètres est la dimension moyenne pour la largeur, qui varie selon l'importance du bâtiment, et par conséquent, de la ferme tout entière. La hauteur n'atteint pas deux mètres : il est clair que ces bâtiments ont été construits pour des hommes d'une taille généralement inférieure à celle des gens d'aujourd'hui.

En face de la porte qui communique avec l'étable, la cheminée dont la hotte, bâtie à l'intérieur, dépasse sur le pignon du toit, occupe une place importante. Large souvent de deux mètres, elle se compose de deux montants constitués chacun de deux gros blocs de granit taillés et sur lesquels repose une poutre de sapin. Le feu dans l'âtre est aujourd'hui abandonné depuis plusieurs dizaines d'années ; dans une seule cabane, à Pégrol, les occupants, qui ont depuis délaissé la jasserie, l'utilisaient encore au moment de l'enquête ; ils n'ont d'ailleurs pas d'autre moyen de chauffage et de cuisson à la ferme. Pour les travaux de cuisine, on se servait de la crémaillère, du trépied, du chaudron, de la poêle à grande queue et autres instruments habituels ; les chroniqueurs ont noté que, pour manipuler plus facilement les grands chaudrons dans lesquels on chauffait la "soupe" des vaches, on employait une potence pivotante¹⁹⁴ : le langage en a conservé le souvenir : on "descend" l'eau chauffée dans une chaudière posée à même le sol. Pour remplir les deux fonctions de chauffe et de cuisson, on a installé aujourd'hui une chaudière en fonte et un poêle ou mieux, un fourneau, celui de la ferme qu'on a remplacé par un autre plus moderne.

La fenêtre, de petites dimensions (80 cm x 60 cm) située sur la façade au milieu de la largeur de la pièce, est seule à donner de la clarté. Fréquemment, le cadre vitré n'est pas solidaire de gonds mais doit être ôté quand on veut laisser passer l'air ; on l'enlève à la fin de la saison pour le remplacer par des planches ajustées, que les mauvais plaisants ne sont pas tentés de briser. Par elle-même la fenêtre attire car, donnant sur le pré et le plus souvent sur les chemins par où l'on va au village et l'on en revient, elle permet de voir et d'interpréter les allées et venues de chacun. Aussi bien est-ce, à l'intérieur, l'endroit situé près de la fenêtre qui constitue l'espace véritablement habité : c'est le lieu du repas, du café, de la lecture, des veillées... Il arrive que cette seule partie soit planchéiée alors que le reste de la pièce est de terre battue. Tandis que les murs sont de pierres apparentes ou sommairement crépies, l'entour intérieur de la fenêtre est recouvert de papier peint fixé par des punaises ; parfois le papier est plus grossier, mais ce recoin apparaît toujours, malgré l'absence de séparation, comme un domaine réservé. Sur le papier sont accrochés un calendrier, des images, des cartes postales... Sur le rebord de la fenêtre, on a posé le transistor, des revues ou ouvrage de tricot, le buvard tue-mouches...

La table, recouverte d'une toile cirée, flanquée de ses bancs, prolonge ce rebord. Sur la table, restent fréquemment les reliefs d'un repas ou d'un casse-croûte, ou quelques tasses, témoins du dernier café. La cafetière le rappelle aussi sur le fourneau qui fait également partie de ce domaine. Un rayonnage sur la cheminée, d'autres près de la fenêtre protégés par un rideau portent la boîte à sucre, le moulin à café, les couverts et autres ustensiles de cuisine. Un placard noirci complète le mobilier de cuisine.

Le lit, parfois deux, n'entre pas tout à fait dans le même cadre puisqu'une pièce spéciale lui est quelquefois réservée. Mais là aussi on a affaire à un espace privilégié : le mur à cet endroit est couvert de papier et c'est au-dessus du lit qu'on a placé le crucifix et l'image de la Vierge. Nous montrons ci-dessous le sens de quelques différences sur ce point entre l'Auvergne et le Forez.

La partie située au fond de la pièce, du côté de la cheminée, est différente. Contre le mur sont rangés les ustensiles de laiterie : la "caillère" ou des seaux dans lesquels on met à cailler le lait, la "burrère" ou

¹⁹³ Pour illustrer la description qui suit, cf. schéma de la logette en annexe A5 bis, et la planche photographique en annexe A8.

¹⁹⁴ - Auvergne : Celeyron, *Pâturages...*, p. 337-338.

- Forez : Gras, *Voyage...*, p. 54.

baratte, la "selle-fromagère", table basse utilisée dans la fabrication de la fourme¹⁹⁵. Sous la cheminée, la chaudière, au contraire du fourneau, appartient à cette zone de travail. Sur le mur opposé à la fenêtre, des rayonnages supportent d'autres seaux, des pots à lait, des fourmes qui sont là à un stade de leur séchage. Quand on n'a pas de cavon, des pommes de terre et d'autres légumes sont posés là, à même le sol. Devant, l'espace est laissé libre : c'est là qu'on se tient pour fabriquer les fourmes, pour manœuvrer la baratte ; c'est l'atelier de laiterie.

Loges et cabanes

La fréquence des toits de chaume du côté auvergnat, leur absence sur l'autre versant donnent, au premier coup d'œil, l'impression de sensibles différences entre les deux versants. Nous avons vu qu'il y a là deux étapes dans l'évolution des bâtiments plutôt qu'une essentielle distinction : loges et cabanes remplissent de la même manière les mêmes fonctions.

Le mode d'accès au fenil, par une porte spéciale, est cependant apparu marquer des habitudes un peu différentes et résulter de la présence plus fréquente des hommes en Auvergne. L'aspect "masculin" est plus nettement empreint dans les cabanes que dans les loges ; les cabanes présentent un caractère plus complètement "familial". Quelques traits de même sens sont encore à remarquer.

Au moment où ont été dressées les constructions, les jasseries de la Loire étaient plus généralement tenues par des domestiques alors qu'en Auvergne le personnel était le plus souvent familial : si bien que là, l'aspect est plutôt celui d'un bâtiment d'exploitation tandis qu'ici, la cabane est plus coquette et reproduit mieux le style de la ferme. Pour les Foréziens comme pour les Auvergnats, la pièce principale à la ferme est la "maison". Les Auvergnats utilisent le même mot pour désigner la pièce correspondante de leur cabane, marquant par là l'intérêt pour l'endroit où ils vivent; pour les Foréziens, la pièce d'habitation est la "logette" : quoique cet endroit remplisse les mêmes fonctions qu'en Auvergne, quoiqu'il soit aménagé comme on l'a vu pour être réservé aux personnes, ce diminutif exprime une dépendance plus directe par rapport aux activités pastorales impliquées dans le terme "loge".

En Forez, on ne peut pénétrer dans la logette qu'en passant par l'étable¹⁹⁶. Les cabanes ont, en plus, une porte spéciale ouvrant sur la maison à côté de la porte de l'étable¹⁹⁷. Les murs de la logette ne présentent que des pierres nues alors qu'en Auvergne ils sont souvent crépis à la chaux. Dans les lits, la paillasse de feuilles de hêtre ou simplement la botte de paille ont été remplacées par un matelas. Dans les loges, le lit est demeuré un lit de "domestique", simple cadre de bois dont la planche du bord est incurvée pour faciliter l'accès. Le lit-placard ou lit-wagon ne s'y rencontre plus, alors que dans les cabanes il est encore très commun. Le meuble, plaqué contre le mur, est fixé dans les angles au sol et au plafond : le lit proprement dit est enchâssé entre des parois de bois dont celle de devant ouvre par deux portes coulissantes fermées la nuit. Devant, un "archou", coffre à linge ou à sel, sert de marchepied pour "monter" dans le lit. Ce sont des meubles de sapin ou de merisier, qui ont passé des générations et donnent à la "maison" un cachet original.

Il arrive que ces lits aient leur propre pièce, prise sur l'étable et communiquant avec la maison, le "gabinet" des veillées féminines caractéristiques des fermes du versant montagnard auvergnat. La pièce correspondante dans les fermes montagnardes foréziennes, la "bretagne", située derrière la cheminée, n'est jamais représentée sur la montagne. La présence, même rare, du "cabinet" dans les cabanes montre également que le bâtiment pastoral auvergnat tend à reproduire celui du village. Le fait aussi apparaître cette petite étendue devant la maison qui, souvent limitée par des rangées de pierres et mieux aménagée que sur le versant de la Loire, ressemble à une petite cour. Dans les premières décennies de ce siècle, les paysans qui, dans la commune de Saint-Anthème, reconstruisaient leur cabane, s'attachaient par une sorte d'émulation à

¹⁹⁵ La "selle" est le tabouret à trois pieds sur lequel on s'assoit pour traire les vaches. La "selle-fromagère", quoique de dimensions plus grandes, est construite sur le même modèle; Cf. plus loin, la fabrication de la fourme, p. 55 et sq.

¹⁹⁶ Cf. annexe A6, photos 3 et 5.

¹⁹⁷ *Idem*, photos 4 et 6.

dresser des bâtiments solides et relativement cossus, dont certains trouveraient sans anachronisme aujourd'hui leur place dans les villes. L'une de ces "cabanes", dans le groupe du Grand Genève, est même dotée d'un étage, probablement bien inutile, et le tour des fenêtres est de briques rouges.

Finalement, le bâtiment pastoral reporte sur la montagne le plan élémentaire de la construction traditionnelle des deux versants. Destiné à la pratique des activités d'élevage, il est le cadre de travaux d'ordre "féminin" et se prête aux diverses fonctions propres à ce domaine. Techniquement spécialisé, il n'est pas socialement clos et présente un secteur "masculin", offrant dans son ensemble un caractère essentiellement "familial".

Pour décrire le bâtiment, nous nous sommes laissé guider par le plan même de la construction et nous avons conduit notre analyse en référence aux fonctions des différentes parties. Une mise au point n'en est pas moins nécessaire. Nous avons dressé des murs imaginaires, entre l'entrée de l'étable et l'étable proprement dite, entre les deux parties - travail et vie sociale - de la pièce d'habitation. Les fonctions se différencient et correspondent à la réalité ; les murs n'existent pas. Un ancien auteur rapporte même que la porte de séparation entre la pièce d'habitation et l'étable n'arrivait pas jusqu'au plafond, ce qui permettait une surveillance plus commode du troupeau¹⁹⁸

Par cette réserve critique, nous voulons signifier que notre point de vue ne cherche pas à expliquer les faits par leur fonction, mais plutôt à déterminer comment ils s'organisent : c'est en ce sens que nous avons distingué, chemin faisant, un domaine féminin et un domaine masculin. En particulier, travail et loisir ne sont pas deux fonctions qui s'opposent et pourraient s'expliquer par elles-mêmes. Les deux notions s'appliquent peut-être à la vie au village ; il faudrait plus sûrement les restreindre à la civilisation industrielle, qui a vu naître leur opposition¹⁹⁹. Ces notions, dans le cadre de l'habitation, sont en tout cas étrangères à la montagne. Quand une femme traite ses vaches, et que quelqu'un arrive, paysan ou non, elle discute, tout en continuant à travailler : elle "travaille" et prend des "loisirs" en même temps ; plus exactement, elle ne fait ni l'une ni l'autre chose, les deux activités sont inséparables. Même s'il n'y a personne avec qui causer, son travail peut s'opposer au repos, il ne s'oppose pas au loisir ; De même la bergère lit ou tricote en gardant le troupeau. Ou encore, prendre le café avec des voisins ne signifie pas qu'on néglige de prêter attention à une vache malade ou de surveiller le lait à cailler... Il n'y a pas de travail, il n'y a pas de loisirs ; il n'y a que des activités²⁰⁰.

Les activités pastorales

Pour les occupants des jasseries, les tâches pastorales ne se dissocient pas des relations qu'on a avec les voisins, les autres montagnards et les personnes qui viennent des villages ; le travail, d'autre part, est centré autour d'un troupeau qui représente une valeur, utilise les formes établies de la division du travail et continue de participer à la vie domestique.

La préparation de la saison

¹⁹⁸ Celeyron, *op. cit.*, p. 337.

¹⁹⁹ Certes, les paysans de notre région, quand ils comparent leur sort à celui, par exemple, des ouvriers - les "fainéants d'usine" ou les "fainéants de la ville", disait-on il y a peu d'années - envient le repos du week-end et les congés annuels. Mais ils ne conçoivent guère jusqu'à présent le moyen d'obtenir ces avantages dans leur cadre de vie ; au contraire, la culture et le soin des bêtes leur paraissent renfermer des contraintes liées intrinsèquement à leur condition tous les jours de l'année. Pour bénéficier de repos réguliers, précisément, ils abandonnent la vie paysanne et prennent un emploi en ville.

²⁰⁰ "... les hommes ne se "comportent" pas : ils "agissent" avec une idée en tête, fût-elle de se conformer à l'usage" observe L. Dumont (*Homo hierarchicus*, p. 19) pour expliquer que les hommes ne pensent et n'agissent - et n'innovent - qu'en fonction de catégories qui leur sont socialement données : travail et loisirs ne sont pas de celles-ci dans la société montagnarde forézienne.

Avant de conduire le troupeau à la montagne, il faut réparer les dégâts de l'hiver, aplanir les chemins, dégager les amenées d'eau. Quand les chemins et les eaux desservent plusieurs bâtiments à la fois, chaque ferme délègue un ou plusieurs hommes pour que la tâche soit effectuée en commun. Il faut aussi veiller à ce que la loge ou la cabane soit en état de remplir convenablement son office : on bouche les gouttières de la toiture, on remplace une planche pourrie par l'humidité ; à plus longs intervalles, on renouvelle le plancher ou les crèches, on refait une partie du chaume...

Les femmes, quant à elles, préparent les ustensiles de laiterie utilisés jusque-là à la ferme et qui leur serviront à la jasserie. La literie et quelques casseroles sont aussi mises de côté pour être placées dans le tombereau qui acheminera le matériel le jour de la montée du troupeau. Nous avons noté plus haut que les vaches gardent au cou leurs attaches : la vie de la ferme est scindée en deux mais n'est pas modifiée au fond.

Aujourd'hui l'argent n'est plus rare et le matériel - de cuisine et d'ameublement en particulier - est plus abondant, si bien que la jasserie reçoit les objets dépareillés dont on se défait au village, et on n'emmène pour l'hiver, avec les instruments de laiterie, que ce qui risquerait d'être abîmé par l'humidité.

Les relations des hommes avec la montagne

Si la montagne est le lieu privilégié des activités féminines, elle n'est pas cependant le domaine exclusif des femmes. Les hommes y ont affaire, ils la connaissent. La montagne est le domaine des femmes pour autant que leur position s'y définit par rapport à celle des hommes.

Pour les hommes, la montagne évoque plutôt les loisirs de ceux qui, dans leur jeunesse, garçons à marier, fréquentaient les veillées et surtout les bals de l'été. La vie en jasserie a aussi laissé les traces du climat d'intimité qui marquait ces périodes d'enfance passées avec la mère. Aujourd'hui encore, même ceux qui n'exploitent plus la montagne y vont pour pouvoir pêcher la truite ou chasser le lièvre : un chasseur connaît bien les lieux pour pouvoir repérer dès avant l'ouverture de la saison les passages du gibier. Les baies des sorbiers plantés un peu partout devant les bâtiments servaient - et servent encore malgré l'interdiction²⁰¹ - à alimenter les pièges grâce auxquels on pouvait faire grand commerce de grives. Ce sont les hommes surtout qui parcourent les chemins les plus longs parce qu'ils ont eu et ont encore à faire des kilomètres pour aller acheter un veau ou régler quelque autre affaire. Beaucoup deviennent bûcherons à l'arrière-saison dans les bois qui bordent la montagne, près des loges. Une question de bornage est une affaire d'hommes ; ce sont eux qui discutent et vont se rendre compte sur place.

Beaucoup plus que les femmes, davantage attachées par leur travail à la loge ou à la cabane, les hommes nous ont donné l'impression d'une connaissance topographique plus vaste et plus approfondie de la montagne. Le paysan qui nous dirigeait sur la montagne de Sauvain, où la plupart des bâtiments sont écroulés ou abandonnés, nous a montré les limites et les points d'eau, cité le nom des lieux ; un brin de conversation a été engagé avec chaque personne rencontrée. Quand, un dimanche, il lui prend envie de se promener, il aime mieux "monter que descendre", il va à pied dans la montagne.

Les tâches que les hommes accomplissent sur la montagne sont peu nombreuses et discontinues : elles vérifient et confirment pourtant leur rôle spécialisé d'agriculteurs.

Les fenaisons constituent l'activité agricole la plus importante. On ne commence guère à couper l'herbe des fumées avant la fin juillet ou le début août et, quand l'année est particulièrement pluvieuse, la période peut s'étaler sur deux mois. On ne voit plus de faux ; dans chaque ferme ou presque, on possède une moto-faucheuse qu'on transporte jusque sur la montagne. Quand ils ont terminé une coupe, les hommes, après avoir bu et mangé, redescendent et les femmes sont chargées de retourner l'herbe de temps en temps pour l'aérer et la faire sécher dans toutes ses parties jusqu'à ce que les hommes remontent, deux ou trois jours plus tard, avec le grand char et les bœufs ou le tracteur, pour charger le foin et l'engranger à la jasserie même

²⁰¹ "Ha ! manquerait plus que ça, qu'on ne puisse plus placer des collets ! Nous avons toujours eu ce droit, ici, sacré bon sang de sort ! C'est notre montagne, peut-être, et c'est nos grives !" Pourrat, *Le chasseur de la nuit*, p. 121. Cf. plus loin, note 244.

ou l'emporter à la ferme. C'est aussi le père ou un fils qui vient labourer et ensemer le jardin et creuser les rigoles d'irrigation.

Les fenaisons, l'entretien du pré et du jardin constituent tous les travaux d'agriculture de la jasserie. Ce sont, pour un ou plusieurs hommes de la famille, autant d'occasions de visites. Avec d'autres, elles rendent fréquentes la venue des hommes : bûcheronnage dans les bois voisins, marchandage pour la vente ou l'achat d'un veau, approvisionnement, transport des fabrications...

Nous avons remarqué que les Auvergnats sont plus souvent présents à la cabane, au moment des fenaisons en particulier. Mais ceci ne change pas les mobiles ni les modalités des visites. Un homme monte rarement avec le seul but de rencontrer les membres de sa famille²⁰². Une femme ne dit pas : "Les hommes sont venus". Elle ajoute toujours le motif du déplacement et ses prolongements : "Les hommes sont venus apporter de la farine pour les bêtes ; ils avaient pris de l'avance en bas ; ils en ont profité pour couper un char de foin ici". Mais cette façon de percevoir la visite a sa réciproque : la venue des travailleurs est aussi l'occasion de relations : "Les hommes sont venus et ils m'ont appris que..." La circonstance de travail est en même temps visite. Celle-ci ne se conçoit pas sans un but ; le travail ne se conçoit pas sans relations.

Ceci est vrai, d'ailleurs, de toutes les visites que reçoit un paysan. Quand il voit arriver quelqu'un, le plaisir ou le désagrément qu'il éprouve à la pensée qu'il devra discuter se double toujours d'une question : "Qu'est-ce qu'il veut ?" et la conversation sera banale et hésitante tant que le motif de la visite ne sera pas connu. Sur la montagne, où les gens sont peu nombreux et les activités bien précisées, tout est interprété depuis le point haut où l'on garde le troupeau ou la fenêtre derrière laquelle on s'occupe en jetant un coup d'œil de temps à autre. La personne qui passe est immédiatement située dans le cadre de ses occupations et sa présence expliquée en référence au jour et à l'heure, aux bêtes qu'elle conduit, aux instruments dont elle se sert... Et l'on se trompe rarement.

Les relations des hommes avec la jasserie représentent ainsi, dans une situation particulière, l'aspect vécu de la distinction agriculture-élevage, de la division des tâches et de la complémentarité économique qui lui sont attachées. Sur la montagne, l'intimité même des relations familiales doit passer par la rencontre occasionnelle des deux éléments primordiaux de l'unité domestique.

Les différents moments de la saison

Outre le découpage du temps quotidien, que nous exposerons plus loin, un certain nombre de points saillants marque la saison d'estivage et lui donne une continuité.

L'installation et le départ ne sont pas seulement le début et la fin ; il n'y a pas d'ailleurs véritable nécessité d'adaptation pour des activités qui se renouvellent d'une année à l'autre et changent peu quand on passe de la ferme à la jasserie ou inversement. Les conditions atmosphériques assez souvent mauvaises en début et en fin de période font considérer ces deux moments extrêmes comme caractéristiques des difficultés qu'on risque de rencontrer dans la réalisation du travail. Ce sont les dernières ou les premières neiges qui empêchent de sortir le troupeau, la rosée abondante qui, déposée sur l'herbe, peut rendre les bêtes malades. On craint surtout que des gelées précoces ne bloquent les arrivées d'eau. Ce sont aussi des périodes de brouillard, redouté parce que tout devient alors incontrôlable : ceux qui connaissent le mieux la montagne s'égareront, chacun en a fait l'expérience un jour, "on tourne en rond", on ne peut plus surveiller le troupeau qui s'écarte et ne revient seul qu'à la nuit. Certains de ces inconvénients peuvent se manifester dans le cours de la saison, ou bien celle-ci peut être particulièrement belle, même au commencement et à la fin. Il suffit que ces deux moments réalisent plus souvent ces conditions pour qu'ils apparaissent comme des limites, celles au-delà desquelles les tâches ne peuvent plus être assumées normalement.

Les fenaisons, quoiqu'elles s'étalent sur un temps assez long, sont considérées comme une étape parce qu'elles délimitent un "avant" et un "après". C'est à partir du moment où l'herbe est coupée qu'on

²⁰² L'amélioration des voies de communication et l'automobile rendent cependant plus fréquentes ces visites "gratuites". Cf. plus loin, p. 52.

irrigue le pré de façon systématique : c'est déjà la récolte de l'année suivante qui est préparée. Les fenaisons constituent une sorte de sommet dans la période de l'estivage, après lequel on redescend déjà vers l'hiver²⁰³. Cette transition se symbolise en un jour, le 15 août, dit "la mi-au". Après cette date, le beau temps est plus aléatoire, les jours deviennent plus courts ; la mi-au est à la fois terme et commencement : c'est alors qu'on peut commencer les veillées, prélude aux soirées villageoises qui appartiennent déjà à l'hiver.

La semaine est marquée par deux jours, le "jour du beurre" et le dimanche. Celui-là est fixé en fonction du jour du marché hebdomadaire de la ville voisine où, selon le cas, on achemine les produits, deux jours avant en général. Ce jour apporte un surcroît de travail et il arrive qu'une fille restée à la ferme monte pour aider à la fabrication du beurre quand le personnel de la jasserie est réduit. Ceci occasionne des déplacements, des rencontres, soit qu'un membre de la ferme vienne chercher le beurre avec les fromages prêts à la vente, soit qu'une personne de la jasserie descende les marchandises au village pour qu'elles soient portées au marché.

Depuis qu'on ne danse plus sur la montagne, les garçons ne vont plus sur la montagne et les dimanches ont perdu de leur gaieté et leur impact sur la vie régionale ; ils ont conservé leur valeur de répit régulièrement accordé. Bien entendu, il faut faire le travail qu'exige, ce jour-là aussi, la présence du troupeau. Mais on s'arrange pour le faire plus rapidement, on se lève un peu plus tôt s'il le faut pour pouvoir aller à la messe au bourg. Les uns partent pour assister au premier office et reviennent assez tôt pour "envoyer" ceux qui sont restés et vont écouter la messe célébrée plus tard. Ou bien, encore, on y va à tour de rôle chaque quinzaine. Le but du déplacement n'est pas seulement religieux. Aller au bourg le dimanche signifie qu'on se retrouve entre connaissances. Comme les hommes autour d'un verre de vin, les femmes se rencontrent en prenant le café dans les cabarets voisins de la place de l'église. Si une parente habite au bourg, on va passer un moment chez elle. Les épiceries se remplissent de femmes qui font leurs provisions pour la semaine ; elles y ajoutent quelques friandises, gâteau, vin cuit, qui marqueront le dimanche.

Aujourd'hui l'office dominical est beaucoup moins fréquenté par les femmes des jasseries qui, pourtant, sont très assidues aux offices pendant le reste de l'année. Le changement tient à la réduction du personnel pastoral : on ne saurait laisser seul le troupeau pour aller à la messe. La rencontre villageoise est aussi remplacée et compensée en quelque sorte par les visites de parents, visites facilitées par l'automobile qui peut accéder à peu près partout où il y a des jasseries habitées aujourd'hui. Mais ce ne sont plus les jeunes qui montent comme au temps des bals, mais les maris et les enfants mariés, c'est-à-dire les personnes qu'on avait l'habitude de rencontrer autrefois au bourg le dimanche matin. Les facilités de circulation donnent un autre attrait au dimanche, les touristes : ils empruntent la nouvelle piste de Garnier pour venir voir le grand troupeau de moutons du Syndicat d'Estive ; ils visitent les bâtiments abandonnés, discutent avec les paysans du lieu ; ils vont déguster les spécialités locales au Coq Noir, cabane délaissée du Grand Génévrier transformée en une auberge tenue par des Parisiens où les paysans ne vont guère. Le passage des touristes influe peu sur la vie quotidienne des habitants ; il est devenu pour eux une sorte de spectacle dominical habituel.

La fête patronale se situe généralement en été, c'est-à-dire à un moment ou l'autre de la période d'estivage. C'est un événement attendu et préparé activement par les "conscrits" et "conscrites" de l'année dans chaque village. Les rares jeunes filles qui passent aujourd'hui l'été sur la montagne ont toute liberté ce jour-là et passent le dimanche à danser et s'amuser au bourg. Même là où il n'y a pas de jeunes, on marque la fête par un dessert un peu moins ordinaire : c'était autrefois la brioche avec les pruneaux ; c'est aujourd'hui un gâteau plus raffiné avec quelque liqueur.

En dehors des événements fixes ou bien établis, il faut en rappeler d'autres plus diffus, qui appartiennent au passé : la visite des marchands de fourmes et des marchands de veaux, le passage des chiffonniers, la traversée de la montagne par ceux qui allaient aux foires... Ces événements sont en même temps occasions de relations. Ils contribuaient, avec les autres moments de la saison, à établir le fond sur lequel se déroule la vie de tous les jours.

²⁰³ Au village, ce sont les moissons qui jouent plus particulièrement ce rôle, avant la mécanisation. C'est la "reboule", réunion et repas qui célébraient la fin de la récolte.

La division du travail pastoral

Le travail est traditionnellement réparti au cours de la journée de façon telle que deux personnes s'adonnent en même temps à des tâches différentes et également nécessaires à la bonne marche de la jasserie. Ce sont aujourd'hui deux femmes de la maison, comme autrefois lorsque le personnel était exclusivement familial, ou une femme et les enfants, ceux-ci étant considérés, pour le travail qu'on leur demande, comme un seul exécutant.

Les tâches de fabrication - beurre et fromage - sont les plus délicates ; elles demandent du savoir-faire et beaucoup de soin. C'est la mère ou la seule femme adulte de la jasserie qui se charge de ce travail.

Pendant ce temps, le matin et l'après-midi, l'autre personne garde le troupeau dans le pré, puis le conduit sur les landes. Les deux tâches ne sont pas interchangeables et les personnes qui en sont chargées conservent la même fonction d'un bout à l'autre de la saison.

D'autres tâches sont effectuées en commun ou indifféremment par l'une ou l'autre. Les deux s'occupent de la traite et du nettoyage de l'étable. Les travaux du ménage sont indistinctement laissés à l'une ou l'autre des femmes présentes.

L'emploi du temps quotidien

C'est le rythme quotidiennement imposé au troupeau qui règle les activités. La journée se découpe en deux temps ; ils correspondent aux deux sorties des bêtes, le matin et l'après-midi. Le milieu de la journée se situe après la première rentrée du troupeau, vers 13 heures.

Voici comment une femme expose son emploi du temps. Il s'agit d'une célibataire de plus de trente ans qui s'occupe de la jasserie avec son père. Le père, un de ces vieillards qui ne peut plus s'occuper du travail de la terre qu'il laisse à ses fils, ne passe l'été sur la montagne que depuis le mariage d'une autre fille, qu'il a remplacée. Comme ils exploitent une jasserie intermédiaire "de printemps", c'est pendant six mois ou plus que la personne qui parle mène chaque jour la vie qu'elle décrit. Le sujet "on", souvent utilisé, inclut le père et la fille. Nos parenthèses ont pour but de rendre le texte plus clair.

"On se lève à 5 heures. Quand je me lève, avant de m'habiller, j'appuie sur le bouton du transistor pour écouter l'accordéon. J'allume la chaudière et le fourneau. On boit le café.

Mon père racle les vaches (faire glisser la bouse dans la rase centrale). On descend l'eau de la chaudière et on donne (à boire) aux génisses : eau, tourteau, farine, un peu de sel. Après on donne (à boire) aux vaches : la même chose, mais plus de farine. On les traite au seau (traire les vaches pendant qu'elles boivent dans le seau qu'on leur a porté). On donne à boire aux veaux : les gros ont du lait, du petit-lait et de la farine.

On balaie les vaches (nettoyer le plancher). Alors, moi, (le redoublement signifie : les autres ne le font pas toutes) je lave la queue avec un seau d'eau, je trempe la queue dedans et je lave avec mes mains.

Après je rentre à la cuisine, je fais les fourmes, je fais les lits, on déjeune (casse-croûte vers 8 ou 9 heures).

Quand on a fini le déjeuner, on lâche les bêtes. Je m'occupe à tourner mes fourmes (sur les pièces de bois creusées en rond, les "chenaux", sur lesquels elles sèchent) : un quart de tour le matin, un quart de tour le soir (l'après-midi). Je fais le dîner. J'écarte la paille pour les moutons.

Après nous refermons (le troupeau rentre et on attache les bêtes) à midi (c'est-à-dire 13 heures). On redescend l'eau pour la boisson des vaches et on traite à nouveau. On donne à boire aux veaux, mais pas aux génisses.

On dîne (repas de midi).

Mon père fait les rigoles ; moi, je coupe du bois, ça dépend. On fait la causette, on lit.

On relâche (les bêtes) vers 4 heures. Là on les met à la fumée (le pré) pendant une heure et après on (le père) va sur la montagne : c'est moi qui vais à la fumée ; mon père, après, les monte à la montagne.

Je balaie l'écurie, je fais les lavées (nettoyer l'étable par le courant d'eau). Je tourne les fourmes et les fromages (de plus petite dimension).

A 8 heures, 8 heures et demie, on referme. On descend l'eau chaude, on donne à boire aux génisses, on trait au seau. On donne à boire aux veaux. On balaie les vaches.

On fait la soupe et on la mange. On se couche".

Notre interlocutrice a omis certains détails : par exemple, elle écrème le lait, elle fait aussi les lavées le matin, on veille avant le coucher à l'arrière-saison... Mais son exposé est conforme à la réalité ainsi que nous avons pu le vérifier dans les autres relations que nous avons obtenues et par les observations que nous avons faites. Dans l'organisation traditionnelle de la journée, les deux demi-journées se reproduisent identiques à elles-mêmes dans les principales occupations. On peut les schématiser ainsi :

- Repas (petit déjeuner ou repas de midi) ;
- Soins apportés au troupeau ;
- Traite des vaches ;
- Nettoyage de l'étable ;
- Fabrication du fromage et garde du troupeau, travaux effectués en même temps par deux personnes différentes ;
- La journée se termine par une troisième traite, puis le repas du soir ou "souper".

Aujourd'hui, ce schéma n'est valable dans la plupart des cas que pour la première demi-journée. On a généralement supprimé la traite des vaches à midi ; la fabrication des fourmes est généralement limitée au matin, comme ci-dessus : tous les paysans, à cause des difficultés de vente, ont réduit dans une plus ou moins grande proportion la production de fourmes et utilisent les quantités de lait disponible à l'engraissement des veaux pour la boucherie²⁰⁴. Mais ces changements ne modifient pas profondément le rythme quotidien.

L'allure d'énumération que prend le récit tient au fait qu'il constitue la réponse à une question posée. C'est aussi que les tâches, qui se succèdent et se reproduisent d'une jasserie à l'autre, sont les points marquants de la journée. La plupart des femmes qui ont exposé leur emploi du temps ont omis de mentionner les travaux du ménage, vaisselle, lessive et les activités périodiques, comme la fabrication du beurre et l'aide apportée au moment des fenaisons. Toutes, au contraire, ont exposé en détail les travaux relatifs au soin du troupeau et à la transformation du lait. Elles ont présenté ce qui, dans le déroulement quotidien, est nettement fixé, pour ainsi dire codifié : les travaux d'élevage et les repas. Les repas ponctuent et découpent la journée. Les travaux d'élevage nécessitent et justifient la présence des femmes ; ce sont eux qui s'imposent à l'esprit lorsqu'on veut décrire l'emploi du temps. Mais ils ne rendent pas compte, à eux seuls, de l'activité quotidienne.

Il y a des airs d'accordéon, tellement prisés parce qu'ils rappellent la danse. Il y a aussi cet intervalle entre le repas de midi et la sortie du troupeau : c'est le moment où "mon père fait les rigoles ; moi, je coupe du bois, ça dépend. On fait la causette, on lit..." La relation que nous avons citée est la plus prolifique de celles que nous avons recueillies ; les autres restent muettes sur cette heure ou ces deux heures de l'après-midi, précisément parce que "ça dépend", parce que ce moment de la journée n'est pas organisé de façon systématique : il est laissé au gré du jour et des circonstances. C'est là que prennent place les activités annexes, non quotidiennes, lessive, fabrication du beurre, préparation du bois de chauffage... C'est l'heure où des activités moins contraignantes laissent plus de place au divertissement. C'est en particulier le moment du café, des visites.

²⁰⁴ Qui plus est, dans les jasseries situées près d'une route, comme dans certaines montagnes de Saint-Anthème, certains, comme ils le font quand ils sont à la ferme, remettent le lait à un ramasseur de la plaine.

La pause de l'après-midi, les veillées et aussi les visites, les allées et venues du dimanche sont des moments privilégiés que l'on apprécie. Mais ils ne définissent pas la journée. Celle-ci est considérée par rapport au travail, mais un travail qui est une valeur, - un centre d'intérêt autour duquel la vie de tous les jours prend un sens. Une vieille femme, parlant de la montagne, disait : "Je m'ennuyais pas tant comme là". "Là", c'était le bourg où, après la mort de mon mari, l'exploitation laissée à ses enfants, elle était réduite à une relative oisiveté.

Le troupeau entre pour beaucoup dans cette façon de concevoir les activités quotidiennes. Le soin qu'on apporte à l'entretenir est un devoir familial en même temps qu'il procure une satisfaction personnelle. La fourme, produit du troupeau, image de la ferme, objet de jugement, est aussi une sorte de symbole concret des activités pastorales. Sa fabrication mérite au moins une rapide description.

La fourme

La fabrication²⁰⁵ est préparée dès la veille, où le lait est mis à refroidir jusqu'au lendemain matin dans des seaux étamés ou en plastique, autrefois dans des pots en grès, baignant dans le bac du cavon ou de l'étable. Le matin, il est écrémé en partie et on ajoute le lait entier de la traite du matin : c'est du moins le principe. Mais si l'on prélève trop de crème - pour faire autant de fromage et plus de beurre - la fourme est "sèche", blanche, sans saveur.

La température est appréciée à la sensation produite sur l'index ; le lait doit être à environ 26°. S'il le faut, on le réchauffe un peu au bain-marie. Pour l'empresurage, le lait était autrefois versé dans un récipient en bois, la "batte", capable de contenir la quantité nécessaire à la fabrication d'une fourme, ou la "caillère" de forme tronconique pour deux fourmes ou plus. Aujourd'hui, la caillère est en métal étamé ou bien on utilise simplement des seaux ; la présure est un produit du commerce qui a supplanté celle qu'on préparait avec une caillette de veau macérée dans de l'eau.

Près de deux heures plus tard, le caillé est formé. La paysanne le brise alors au moyen de l'"afreniè", rondelle en bois percée de trous et munie d'un manche qu'elle agite dans la caillère²⁰⁶.

Réduit en miettes, le caillé est alors "accroché" : la femme se sert d'une palette²⁰⁷, qu'elle manœuvre lentement, perpendiculairement au bord de la caillère pour que les miettes s'agglutinent et que le caillé forme un bloc. Après usage, les instruments sont plongés dans l'eau froide ; ils seront frottés, nettoyés à la fin des opérations.

Une fois accroché, le caillé est séparé du petit-lait : la femme incline à plusieurs reprises la caillère, se servant comme d'un filtre de la main qui retient le caillé. Elle verse ensuite celui-ci sur la "selle-fromagère", table basse taillée dans un tronc de sapin, légèrement inclinée dans la direction du bec par où s'égoutte le reste du petit-lait. Elle lave la caillère dans le bac de l'étable et la renverse pour la mettre à sécher.

Sur la selle-fromagère, le caillé est découpé de manière qu'on puisse le saisir par poignées. Le moule des fourmes est fait de deux parties : la faisselle cylindrique, en bois, percée de trous pour l'écoulement, haute de 12 à 15 centimètres, d'un diamètre intérieur à peu près équivalent qui sera celui de la fourme ; le "cercle", tôle de zinc formée en cylindre, introduite à l'intérieur de la faisselle pour en augmenter la hauteur. C'est dans le cercle que se moule la fourme. Il arrive qu'on utilise la faisselle seule pour faire un fromage de plus petite dimension, un "vachard", quand, après avoir fait une ou deux fourmes, on n'a plus assez de caillé pour en fabriquer une autre. Le caillé est introduit dans le moule par poignées successives, broyé, pétri, tassé avec le poing. Il est salé deux fois à l'intérieur, puis au-dessus. Les cercles et la selle-fromagère sur laquelle ils sont placés sont rincés avec du petit-lait.

²⁰⁵ Pour un exposé technique, cf. la description d'un spécialiste : Molle, *La fourme de Pierre-sur-Haute...*

²⁰⁶ Cf. la série photographique montrant cette opération et les opérations suivantes. Annexe A9 et A9 bis.

²⁰⁷ L'"étemo".

Quelques heures plus tard, les fourmes sont retournées dans leur moule et salées sur la partie qui était jusque-là au fond. Le soir, la femme les démoule et les couche à la suite des fabrications de la veille, sur les chenaux fixés aux solives de l'étable. La dernière de ces fourmes encore fragiles est retenue par un rondin de bois, le "fromage de bois", pour éviter qu'elles ne s'affaissent. Plusieurs fois par jour, la femme vient "tourner" ses fourmes d'un quart de tour, puis moins souvent à mesure qu'elles sèchent, ceci pour qu'elles conservent leur forme cylindrique et ne se gâtent pas à rester dans l'humidité ; dans le même but, elle essuie les chenaux.

Après trois semaines environ d'un séjour à l'étable dans la chaleur des bêtes, et quelquefois un temps dans le fond de la pièce d'habitation, les fourmes, qui sont alors assez dures pour se maintenir droites, sont disposées sur les rayons de la cave noire où l'eau suinte sur le sol. On vient encore les retourner ici de haut en bas en même temps qu'on examine si les vers ne font pas de dégâts. Sur les rayons, tandis que l'intérieur des fourmes se persille de bleu, des plus fraîches aux plus anciennes, le rouge s'accroît sur la croûte des fourmes qui "se font".

L'affinement dure trois mois au minimum, quatre ou cinq mois le plus souvent, avant que les fourmes puissent être portées au marché. A la fin de la saison, les fourmes qui n'ont pas été vendues parce qu'elles ne sont pas encore "faites" sont descendues dans la cave de la ferme où elles finiront de s'affiner.

La fabrication de la fourme n'est qu'une activité parmi les autres tâches de la montagne. On pourrait décrire la fabrication du beurre ou la traite des vaches, le parcours sur la montagne ou les fenaisons... Nous avons seulement donné un exemple plus typique de ce savoir-faire qui, justifiant la vie quotidienne, affirme le rôle de ceux qui le détiennent.

La montagne, domaine féminin

La vieille femme qui s'ennuyait dans sa relative oisiveté du bourg et regrettait les étés de la montagne, résumait ainsi ses impressions : "La montagne, c'est toute ma vie !"

Dès sa jeunesse et jusqu'à 65 ans, elle a passé chaque été en jasserie, d'abord en compagnie de sa sœur pour le compte de la maison paternelle, puis femme mariée avec ses enfants, dans une autre loge, comme maîtresse de maison.

Evocation nostalgique du passé, certes. Mais il y a plus. Les quelque cinquante ans pendant lesquels elle a soigné le troupeau et fait des fourmes ne représentent pas "toute la vie" d'une nonagénaire, d'autant plus que la saison d'estivage n'occupe qu'une partie de l'année. L'exagération du style recouvre une réalité plus profonde.

Sa vie s'est "arrêtée" le jour où, son mari mort, elle a dû, à 65 ans et encore très alerte, abandonner sa ferme dans laquelle s'installait en maître son fils aîné avec sa famille. Depuis, elle a vécu sans domicile personnel, chez une belle-fille dont elle aidait à élever les enfants et à faire aller la ferme, au bourg avec sa sœur ou avec ses petites-filles écolières qu'elle avait en pension. Actuellement, elle passe son temps chez l'un ou l'autre de ses enfants.

Dans sa "retraite", jusqu'à ces dernières années, la vieille femme avait conservé sa vivacité avec le désir d'être utile, qualités qui, ajoutées à une bonne humeur de tous les instants, lui valaient l'estime de beaucoup. Et même, elle se trouvait "bien" au bourg. Pourtant, le départ de la ferme avait marqué une coupure irréductible. Elevant les enfants de sa belle-fille et s'occupant de son troupeau, elle accomplissait des travaux de femme, mais elle était "chez les autres" ; ses activités étaient comme disjointes, privées de leur cadre, la ferme, dans laquelle la femme est fille ou maîtresse de maison. Quand sa belle-fille s'est remariée, elle sentit que sa place n'était plus ici et, malgré les prières qu'on lui faisait de demeurer, elle partit.

L'élément premier pour la définition sociale de la femme réside dans le rôle de maîtresse de maison, avec les activités qu'il implique. Le comportement des filles est orienté vers l'apprentissage de ce rôle. Les circonstances qui obligeaient la vieille femme à quitter sa ferme mettaient en cause la manière même dont elle concevait son existence. C'est bien pourquoi "il ne fait pas bon venir vieux".

Par opposition, la montagne représentait pour elle une période intense de sa vie. Au temps de sa jeunesse, elle allait aux bals de la montagne, où cette Forézienne avait rencontré un sabotier d'Auvergne qu'elle aurait volontiers épousé s'il n'était mort prématurément. Ensuite, femme mariée, elle avait sa propre loge : "mes" vaches tout autour, "mon" travail à faire... Sans doute pouvait-elle travailler et danser au village, où elle a rencontré l'homme qu'elle devait prendre pour mari, et s'adonner à des occupations moins monotones que celles de la jasserie. Mais la montagne évoquait chez elle un sentiment de bien-être qui n'était autre que celui de se sentir parfaitement à sa place, en concordance avec soi-même. Ce sentiment se traduit par un attachement présent dans le souvenir, ou encore vivant chez celles qui, en dépit des plaintes qu'elles profèrent contre les difficultés de la vie actuelle, passent encore l'été en jasserie.

En éloignant temporairement la femme de la ferme, la montagne la libère des tâches annexes du village et réduit son rôle à l'essentiel. Par les protestations que nous avons entendu prononcer, sur le ton de la plaisanterie, contre les hommes qui les retiennent au village un jour de fenaisons, des femmes exprimaient, sinon un attachement trop incertain aujourd'hui à la montagne, du moins la conception inconsciente d'un rôle que la montagne résume et symbolise. La montagne, c'est la femme avec des activités qui sont les siennes propres et son travail qu'elle met au point d'honneur à faire aussi bien que les autres ; c'est la femme qui passe la veillée avec les voisines ; c'est la jeune fille dans l'attente du fiancé ; c'est la mère avec ses enfants... Le "c'est toute ma vie !" de notre vieille femme ne paraissait pas excessif le jour où, n'ayant pas revu la montagne depuis très longtemps, elle nous accompagnait en visite chez sa fille, dans une loge de Garnier : en arrivant près de la loge, elle s'est mise à parler entre ses dents, ne s'adressant à personne, son pas s'est accéléré, elle oubliait son asthme et le bâton qui lui servait de canne ; dans la loge son premier regard fut pour l'étable.

La montagne caractérise la définition traditionnelle de la paysanne de la région. Elle manifeste de façon particulière la perception générale que la femme du pays a de son rôle et de son importance, la conception qu'elle a d'elle-même. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la ténacité de ces femmes qui, veuves avec un ou deux fils demeurés célibataires, travaillent jusqu'à la vieillesse, pour que soi repoussée le plus loin possible la question : "Qu'est-ce qu'ils vont faire après, sans femme ?" C'est pour elles un devoir moral de remplir jusqu'au bout les fonctions de la femme. On regrette fort qu'une belle-fille ne soit pas là pour assurer progressivement la relève ; on n'abandonne pas cependant. C'est dans la même optique qu'il faut envisager les difficultés de compréhension qui s'élèvent entre les femmes âgées et les plus jeunes qui souhaitent une vie plus agréable en ville ou un travail moins astreignant à la campagne. C'est la définition de la femme qui est en cause.

*

* *

De ce long séjour dans le concret de la vie quotidienne, nous voulons faire ressortir trois points essentiels pour l'explication de la vie pastorale :

- La montagne est un domaine privilégié du rôle féminin ;
- La montagne respecte et utilise la distinction économique agriculture-élevage et la distinction sociale qui lui répond, homme-femme ;
- Les tâches de la montagne - pastorales et accessoirement agricoles - se reproduisent identiques d'une jasserie à l'autre, comme plaquées sur un modèle.

La vie quotidienne est expression concrète. Expression multiple comme le concret que vivent les individus. C'est le concret qui est premier. Et pourtant, comme tout autre, la société rurale des monts du Forez enserme la vie sociale, elle rétrécit le concret en lui imposant des limites. Pour expliquer la vie quotidienne, après l'avoir décrite, il faut fixer les limites qui l'organisent.

L'exécution de travaux occasionnels d'agriculture par les hommes ne présente pas un caractère de nécessité. Comme le côté "masculin" du bâtiment, elle apparaît comme une incursion de l'homme dans le domaine féminin, ou plus exactement comme l'affirmation d'un rapport nécessaire.

Qu'est-ce qui maintient deux à deux les éléments de cette double opposition : agriculture - homme ; élevage - femme ?

Aspect hiérarchique d'une opposition agriculture-élevage

L'opposition agriculture-élevage se trouve confirmée de façon remarquable par la division des tâches affectées aux domestiques d'une même ferme. Son caractère social en est aussi éclairé d'un jour qui permet de préciser et d'interpréter la relation qu'elle tient avec l'opposition réciproque : homme-femme.

La division du travail salarié

La séparation entre travaux d'agriculture et travaux d'élevage est si marquée qu'elle a déterminé deux catégories bien spécialisées de domestiques. Il faut ici se reporter plusieurs dizaines d'années en arrière car, les domestiques, souvent gens sans biens, ont été les premiers à quitter le pays : aujourd'hui, ils sont très peu nombreux et il n'y a plus de ces fermes qui comprenaient quatre travailleurs étrangers à la famille, et même davantage²⁰⁸. Les fermes importantes et assez aisées employaient donc des gens du pays ou des communes voisines, parfois couples, plus souvent célibataires des deux sexes qui délaissaient pour un temps ou définitivement la ferme familiale, où leur présence aurait été une charge plutôt qu'une aide. Mangeant quelquefois à la table des maîtres dans les "bonnes maisons" qui, dit-on, faisaient les bons domestiques, ils demeuraient, sauf arrangement préalable, chez leur patron jour et nuit tout au long de l'année et, en contrepartie de leur travail, étaient assurés du gîte et du couvert, et recevaient un salaire en espèces assorti de quelques compléments en nature ; ils se "louaient". Les "servantes", qui étaient là pour seconder la maîtresse de maison, étaient chargées, en fait, des tâches les plus dures parmi les activités féminines habituelles ; quand la "patronne" s'occupait de cuisine et de ménage, elles, en particulier, s'occupaient des vaches. Le cas des domestiques mâles mérite plus d'attention.

Les uns étaient embauchés pour le travail de la terre, les autres pour s'occuper des bêtes, sans que ces deux fonctions se confondent jamais. Les domestiques agriculteurs travaillaient, avec les fils, sous la dépendance directe du "patron", qui fixait chaque jour l'emploi du temps et donnait ses ordres à un "premier" ou "grand valet". Celui-ci était une sorte de personnage dans la maison. A table, il coupait le pain et versait à boire ; dans les champs, il avait la responsabilité de l'unique ou de la plus belle paire de bœufs, sur lesquels il commandait fièrement, avant même parfois le fils de la maison. Il dirigeait le travail que le patron donnait à faire, du moins quand celui-ci n'était pas là, et commandait à un "second", parfois à d'autres valets, à un jeune aide, le "baro", et en outre aux ouvriers temporairement employés pour la moisson, avec tous lesquels il se partageait la tâche.

Les domestiques agriculteurs ne dérogeaient pas de leur spécialité. Ceux qui étaient employés aux travaux de l'élevage donnaient tout leur temps au troupeau et d'un bout à l'autre de l'année, le soin des bêtes, des vaches en particulier, était leur tâche, depuis le nettoyage de l'étable jusqu'à la fabrication et conservation des fromages. Appellation caractéristique, le métier est celui de "vacher". La plupart du temps,

²⁰⁸ Cf. 3^e partie, en particulier : p. 91, 98 et sq., 108 et sq.

le vacher travaillait assisté de son épouse, la "vachère"²⁰⁹, ou d'un jeune garçon, le "vachéron"²¹⁰. La spécialisation avait ses servitudes, mais elle conférait en contrepartie une certaine indépendance. Le vacher était, dans les deux sens du mot, attaché au troupeau. Très souvent, alors que les autres domestiques dormaient dans des pièces de l'habitation, il passait la nuit sur un lit de paille ou de feuilles dans un recoin aménagé de l'étable. Mais le troupeau était un peu le sien ; il en était responsable et second maître. Il connaissait ses bêtes ; il veillait à les entretenir et les renouveler convenablement. Le patron commandait beaucoup moins au vacher qu'il ne supervisait ses activités. Il s'enquérissait auprès de lui de la quantité et de la qualité des fourmes, des futurs vêlages, du nombre de bêtes qu'on pourrait vendre ; l'avis du vacher pesait lourd dans la décision du maître quant à l'opportunité de conserver telle vache qu'il savait "bonne de lait" ou de se défaire de telle autre "taurelle" qui refusait de "prendre le bœuf". Le grand valet n'avait aucun empire sur le vacher ; il n'avait affaire à l'étable que pour ses bœufs et ne s'occupait des vaches que pour conduire à la foire celles qui, précisément, devaient quitter le troupeau.

Quand donc, la ferme comportait du personnel salarié, c'était éventuellement les servantes qui passaient l'été en jasserie et quand il y avait un vacher et sa femme, la "vachère", ou deux vachers, c'étaient eux qui, appelés parfois "jassiers", accompagnés d'un vachéron, suivaient le troupeau sur la montagne. La spécialisation de leur travail n'en était alors que mieux caractérisée.

Le métier de vacher ne comportait aucun sous-entendu péjoratif par rapport aux autres domestiques. Pourtant cette fonction n'était jamais assumée par les fils de la maison. Si les fils étaient assez âgés et nombreux, on pouvait se passer de domestiques de la terre, mais du moins dans une ferme importante, où les filles avaient une vie plus facile, on louait les services d'un ou plusieurs vachers. Il apparaît donc que cette fonction ne pouvait s'accommoder, pour un homme, que de la situation de domestique. Ce biais permettait au vacher d'exercer une activité qui n'aurait pu être la sienne, en tant que fils, au sein de sa propre famille - outre les impératifs économiques qui l'obligeaient à quitter la trop petite ferme familiale. Son rôle était celui que tenaient habituellement les femmes dans la plupart des fermes, celles non pourvues de domestiques. Mais ce rapprochement n'entrait pas en compte dans la représentation du métier de vacher. Etranger à la famille qui l'employait, il était en quelque sorte libéré de la contrainte sociale attachée au rôle professionnel de fils ; il devenait un spécialiste, qui pouvait s'occuper des bêtes et faire les fromages sans être montré du doigt. Les fils du maître, eux, pouvait alors être agriculteurs, comme les fils de toutes les fermes.

Aspect hiérarchique de la division du travail

Pour les activités pastorales identiques d'une jasserie à l'autre, la montagne admet donc deux types d'exploitations : exploitations avec un personnel exclusivement familial ; exploitations avec personnel salarié. Soit :

			Jasserie
Exploitation "familiale"	Homme		Femme
Exploitation avec salariés	Patron		Domestique (vacher)

²⁰⁹ Souvent, le vacher et la vachère avaient fondé leur foyer au sein de la ferme qui les employait. Avec leurs enfants, ils vivaient là, nourris et logés, et percevaient un salaire commun : 350 F ou 400 F vers 1900, c'est-à-dire approximativement le prix d'une jeune vache près de vêler.

²¹⁰ Vacher, Vacheron sont des noms de famille bien représentés en Forez.

La séparation qu'établit entre les rôles la distinction entre l'agriculture et l'élevage adjoint un rapport complémentaire :

		Jasserie
	Agriculture	Elevage
Exploitation "familiale"	Homme	Femme
Exploitation avec salariés	Patron	Domestique

- Un homme, qu'il soit le maître, le fils de la maison ou le domestique, peut être agriculteur.
- Un homme peut être vacher, mais seulement s'il est domestique.
- Une femme, qu'elle soit la maîtresse, la fille de la maison ou la servante, peut s'occuper des travaux de l'élevage
- Une femme ne peut jamais être agricultrice - au sens précis du mot - même si elle est domestique.

Pour l'homme, pris comme référence, à la fonction d'élevage est attachée une infériorité, puisqu'elle ne peut s'accommoder pour lui que de la situation de domestique.

Pour la femme, prise comme référence, l'agriculture est différente d'elle, autre.

Si la femme pouvait être domestique de la terre, agriculture et élevage se répondraient terme à terme, seraient équivalents : dans les deux cas, en effet, il y aurait infériorité de situation à occuper la fonction normalement attribuée aux personnes de l'autre sexe. Mais au contraire, l'infériorité est à sens unique : il n'y a pas d'infériorité possible pour la femme du côté de l'agriculture ; elle est seulement possible pour l'homme du côté de l'élevage.

D'où l'on peut établir la relation hiérarchique : Agriculture supérieure à Elevage, mais à la condition de ne pas la dissocier d'une autre relation parallèle du même type qui lui répond terme à terme : Homme supérieur à Femme.

Il serait faux et dénué de sens de poser seulement : Agriculture supérieure à Elevage ; ou seulement : Homme supérieur à Femme. La relation n'est hiérarchique qu'entre les couples d'opposition : (Agriculture-Homme) supérieur à (Elevage-Femme). La situation particulière du vacher indique les positions hiérarchiques :

Agriculture..... Elevage
 Homme..... Femme
 Position supérieure (patron)..... Position inférieure (domestique)

L'homme ne peut s'occuper des bêtes parce qu'il travaille la terre : ce n'est pas seulement par l'évidence qu'il ne peut faire deux choses à la fois. C'est aussi et surtout que sa position le lie à la terre cultivée.

Par opposition, la femme est liée à l'élevage et à la terre non cultivée. La femme et le vacher sont assimilables, non dans la situation familiale, dans une réalité concrète variable et multiple, mais par la concordance de leur position par rapport à l'homme agriculteur. Si ce jeune homme qui, pour des raisons de santé et exceptionnellement s'occupe plutôt des bêtes, est dit être "fait en femme", ce n'est pas seulement parce qu'il effectue des tâches féminines ; c'est surtout que la position dans laquelle cette particularité situe un homme, qui n'est pas le domestique mais le fils de la maison, est aussi anormale qu'il est anormal pour un homme d'être "fait en femme".

L'élément "propriété"

Par l'activité spécialisée dont elle est le lieu, par le personnel fonctionnellement distingué qui y travaille, par le lien qui unit ces deux éléments, la jasserie se situe à la position inférieure d'une structure hiérarchique.

Il serait cependant abusif d'opposer la jasserie à la ferme, car les éléments de chaque série conservent la même fonction et demeurent dans la même position au village et sur la montagne. La montagne est un cas particulier de l'application logique d'une structure hiérarchique. Cette application se prolonge avec l'opposition des modes de propriété. Le cas demeure particulier : si la propriété privée et la propriété collective sont traditionnellement représentées sur la montagne et au village, il reste que la montagne est le domaine privilégié de la propriété collective.

Or, la terre que cultive l'homme, y compris le pré et le jardin de la jasserie, est possédée en propre. Par opposition, la femme, spécialiste de l'élevage, est liée aux terrains possédés collectivement, en particulier sur la montagne, mais aussi au village du moins dans la tradition des communaux. Précisément, la propriété collective est l'absence de propriété ; les tentatives pour s'annexer une partie des terres communales²¹¹ montrent assez que la propriété ne se définit pas autrement que comme propriété privée.

L'élément "propriété" peut alors être situé dans les séries

Agriculture.....Elevage

Homme.....Femme

Propriété (privée).....Non-propriété (propriété collective)

Position supérieure.....Position inférieure

La jasserie ne contient pas sa propre explication puisqu'elle est une application d'une structure qui englobe indifféremment le village et la montagne ou qui, plus exactement, se situe à un niveau différent de l'explication de la jasserie. L'analyse du concret ayant conduit à l'établissement de séries d'oppositions, reste à chercher ce qui maintient entre eux les éléments de chaque série et comment est entretenue la hiérarchie dans la relation. La structure élaborée n'est pas seulement abstraite, elle présente aussi un caractère statique. Il faut également trouver ce qui lui confère une permanence. Ce sera aussi le moyen d'en vérifier la validité.

L'examen de l'institution familiale montrera la nature de ce lien et l'instrument de son maintien.

Le fondement familial

La famille, groupe économique et organisation sociale, institutionnalise les positions respectives de ses membres. A travers l'institution juridique, c'est la relation préalable homme-femme qui est éclairée dans ses aspects économiques et sociaux indissociables.

Mais la famille est d'abord insérée dans une "maison", qui contribue à définir et à préciser les positions respectives de l'homme et de la femme.

La maison

La "maison" évoque dans un même ensemble les personnes vivant sous un même toit, les animaux, les terres, les biens meubles, les instruments de travail, tout l'entrain de la ferme et du ménage.

²¹¹ ... par empiètement sur les communaux ou partage des indivis. Cf. plus haut p. 25 et sq.

C'est à la fois l'importance économique de la ferme, la réputation des personnes, la manière dont on travaille et dont on entretient le bétail qui sont interprétées pour déterminer la façon de percevoir telle "maison". Une terre, une paire de bœufs, une jasserie... n'appartiennent pas à Untel ; ils sont "de telle maison" : c'est déjà apprécier ce qui est nommé. Plutôt que d'une grosse ferme, on parle d'une "grosse maison" et l'on attend que les personnes qui en font partie adoptent un certain comportement. Une habitude de sociabilité fait le renom des "bonnes maisons".

La maison est pour les gens du pays une représentation sociale fondamentale C'est elle qui est nommée. L'appellation illustre un nom de lieu quand l'habitation est isolée ou que ses occupants sont les plus riches d'un groupe de deux ou trois fermes : à la Mure, à Paley... Le plus souvent, c'est le nom ou un surnom faisant mention d'un trait caractéristique d'un ancêtre ou, plus rarement aujourd'hui, d'un occupant actuel : Le Viran, celui qui savait bien "virer", valser ; Casaque, celui qui avait perdu sa "casaque", sa veste... Il n'est pas rare d'ailleurs qu'on ne soit plus à même de donner l'interprétation. Pour désigner la maison, marquant ainsi le lieu et le caractère d'appartenance, le terme est précédé de la préposition "chez" : "chez le Viran", "chez Casaque".

Nom de lieu, surnom ou nom d'un ancêtre, l'appellation est dite "sobriquet". On adresse parfois le sobriquet à titre de boutade à l'une ou l'autre personne placée dans une circonstance particulière qui lui vaut de se voir appliquer le nom de sa maison :

- "Vois comme il sait bien virer, le Viran !"

Mais l'utilisation pour la plaisanterie est occasionnelle.

Le sobriquet permet de distinguer les nombreux groupes familiaux, parfois voisins, qui, au sein d'une même localité, portent le même nom officiel, les Gourbeyre de Valcivières, les Fougrouse de Saint-Anthème, les Joandel de Sauvain... Par-delà ce rôle pratique, le nom de la maison est en fait le véritable moyen de reconnaissance. C'est le terme qui vient immédiatement à l'esprit, au moins chez les moins jeunes et il arrive qu'on ne se rappelle plus le nom d'état civil de ceux dont on parle : il est significatif que celui-ci soit dit "nom de lettre", parce qu'on l'emploie pour la correspondance, c'est-à-dire pour les relations avec l'extérieur.

Comme aux biens, la maison donne son nom aux personnes qui y sont attachées : chacun est individualisé par son prénom ou son diminutif : l'André chez Biolègue, Joannès de Paley, La Glaudia chez Carène, Jean chez Grabié...

Condition essentielle pour porter le sobriquet, il faut être le propriétaire de la maison ou membre sa famille - nous verrons bientôt l'extension à donner au terme "famille". Le domestique n'a droit au nom de la maison où il travaille que pour autant que l'appellation utilisée exprime sa condition et marque son extériorité : on ne donne pas son prénom, il est "le domestique chez Casaque"... Le considérant comme membre d'une maison, on l'appellera par son prénom suivi du sobriquet de sa maison d'origine. On procède de même pour le locataire d'une ferme, qui est dit alors "le fermier chez" + sobriquet de la maison en location. Quand on évoque "Chez Marut" à Saint-Bonnet, on pense à l'exploitation et l'on se rappelle Jacques chez Marut, propriétaire décédé, mais personne ne nomme Jean chez Marut, Jean X, le fermier actuel. Le fermage est d'ailleurs exceptionnel dans notre région - hormis le cas de terrains loués isolément aujourd'hui à des propriétaires émigrés en ville.

Le sobriquet apparaît donc comme le signe d'un lien entre les personnes et les biens, en particulier le bâtiment, la maison, dont l'importance est attestée par l'extension du terme à l'ensemble. On peut vendre ou acheter un terrain sans que l'exploitation en soit grandement modifiée ; si on vend ou si on loue le bâtiment, c'est qu'on abandonne en même temps toute l'exploitation aux mains d'un autre, et la "maison" n'existe plus.

La maison a valeur sociale parce qu'elle est fondée sur le groupe familial.

La famille

La famille est composée des personnes qui, vivant sous le même toit, portent le même sobriquet. Ce sont traditionnellement les membres de trois générations : le père et la mère ; le fils aîné avec sa femme et les fils et filles célibataires ; les enfants du fils aîné²¹².

Comme le nom officiel, le sobriquet vient du père, qui le donne à l'épouse et aux enfants. La femme, en se mariant, perd le sobriquet de sa maison d'origine pour prendre celui de la maison de son mari. S'il arrive qu'on nomme une femme mariée par le sobriquet paternel, on ne prononce pas son prénom : elle est "la Girarde", "la Jean-Massone"..., sobriquets paternels féminisés ; reconnue comme faisant partie d'un groupe social, elle est individualisée par son prénom suivi du sobriquet de la maison où elle est mariée : elle est la Célestine + sobriquet de la maison de son mari. C'est à la femme en tant qu'épouse qu'est attribuée la formule habituellement utilisée.

Pour les hommes, c'est à celui qui reste à la ferme après son mariage et sera successeur qu'est transmis le surnom. C'était autrefois presque toujours l'aîné. Les autres, quand ils se marient et quittent la maison, peuvent être nommés par le sobriquet paternel, mais il s'agit seulement d'une référence, comme on dirait : "C'est le fils d'Untel". En effet, allant s'installer en ville, ils n'ont plus de surnom au sens montagnard du terme ; prenant une exploitation à leur compte dans le pays, ils ne peuvent avoir le même sobriquet que leur frère ; dans ce cas, il s'agit souvent d'un gendre travaillant avec son beau-père dans une maison où il n'y a pas de garçon. Celui qui "va gendre" pour habiter avec la famille de sa femme abandonne son sobriquet pour prendre celui de la maison où il arrive.

La définition et délimitation de la famille par le sobriquet illustrent la primauté sociale du père et de l'époux : on reconnaît quelqu'un par le sobriquet de son père ou de son mari. Si le sobriquet est de moins en moins utilisé aujourd'hui, le nom de famille qu'on emploie garde la même valeur de relation entre le père et les membres de sa maison.

Dans la même ligne, on habite chez son père qui, lui-même, vit dans sa maison paternelle.

Transmission du sobriquet - ou du nom paternel - et résidence patrilocale se conjuguent dans un mode patrilinéaire de la filiation. Nous avons évoqué la famille traditionnellement composée des membres de trois générations, la descendance étant assurée par le fils aîné au sein de la maison. Il y a là l'image d'une continuité historique : la famille apparaît engagée dans le déroulement du temps, la génération adulte n'étant qu'un maillon dans la chaîne du temps familial. L'institution du parrainage le confirme : le premier-né a pour parrain le père de son père²¹³. L'aspect religieux recouvre l'ordre social de la famille, du fait que ce premier-né sera, le moment venu, le chef de la maison. Le lien entre le grand-père et le petit-fils est déjà engagement de l'avenir, prise sur lui. Cette relation est encore concrétisée par la transmission du prénom de l'aïeul à son filleul. On a vu tel grand-père menacer du refus d'être parrain si le petit-fils ne portait pas son prénom, que les parents du nouveau-né trouvaient démodé : c'eût été une faute trop grave aux yeux de tous que de passer outre au désir du grand-père. Mais la volonté ancestrale n'est pas toujours aussi rigoureuse et, de nos jours, l'éventail des prénoms en vogue s'est considérablement élargi, et puis le premier-né n'est pas toujours un garçon. Sinon, le même prénom se retrouve toutes les deux générations dans la même maison, porté par le maître. Celui qui s'installe chez son beau-père est considéré comme le père du petit-fils à venir, celui qui assurera la transmission entre deux générations. Le sentiment n'est pas celui de fils à père ; mais, dans le cadre de la famille, le gendre tient lieu de fils. Il n'y a pas de solution de continuité entre les générations ; dans le schéma théorique dans lequel elle s'insère, la famille n'a ni commencement ni fin, elle est d'abord organisation du temps.

Même si les exceptions sont nombreuses, le modèle de la transmission de fils aîné à fils aîné représente ce qui est souhaité, et en même temps une règle pour l'interprétation des autres solutions. Il est regrettable de ne pas avoir de garçon, mais la présence d'un gendre comble ce vide momentané. Voir, comme

²¹² Cf. un exemple de cette composition familiale, p. 88.

²¹³ Une longue tradition confirme ce fait d'organisation sociale : il en était déjà ainsi au 16^e siècle. Cf. Gonon, *La vie familiale...*, p. 21.

il est fréquent aujourd'hui, tous les enfants quitter la campagne et prévoir que la maison sera délaissée un jour est souvent un véritable drame pour le père âgé : le sentiment, en la matière, est guidé par l'idée qu'on a de la famille ; cette idée est elle-même tributaire de la valeur attachée à la continuité de la maison. L'affectif suit ici les contours de l'organisation sociale. Il n'y a pas longtemps, un homme de 60 ans pleurerait parce que le fils dont chacun, et le père d'abord, pensait qu'il prendrait la succession à la ferme, venait de décider de quitter le pays au moment de son mariage.

La vie d'un couple appartient en même temps à la génération précédente et à la génération suivante. Les actes marquants de son histoire ponctuent cette continuité : c'est l'histoire de la famille de l'homme.

En même temps est considérée à part l'histoire de la famille de la femme, plus exactement de celle de sa famille paternelle. La maison qu'elle a quittée poursuit sa propre histoire, déterminée par une autre lignée mâle.

Cette délimitation entre les deux familles s'est inscrite dans les manifestations officielles ; elle est perceptible dès le premier acte qui établit les relations entre les époux, le contrat de mariage.

Le contrat de mariage

On n'attend pas le moment de l'héritage pour régler le sort de l'exploitation. Celle-ci étant intimement liée à la définition de la famille, l'occasion du mariage des enfants, de l'aîné en particulier, est saisie pour déterminer l'avenir.

Il faut préciser tout de suite que le contrat de mariage appartient en grande partie au domaine du passé : le changement démographique et les dispositions légales modernes en la matière²¹⁴ créent des conditions différentes. Il est cependant nécessaire d'exposer la pratique traditionnelle pour saisir ce que signifiait l'habitude paysanne. Car si le droit est fait de règles strictes, le choix de ces règles et de leur combinaison en fait une technique au service d'une organisation sociale et, partant, d'une manière de vivre.

Le contrat était d'abord une sorte d'obligation morale pour ceux qui avaient quelque bien. Il n'y avait d'autres fiançailles que cet acte par lequel, chez le notaire ou à la maison en présence de l'homme de loi, étaient fixées les dispositions entre les deux familles. C'était à partir de ce moment-là que garçon et fille étaient considérés comme promis.

La formule ancienne était celle de la séparation de biens²¹⁵. Depuis le début du siècle, apparemment, on a admis, à l'instigation des notaires probablement, le régime de la communauté réduite aux acquêts²¹⁶. Mais ces deux types de contrat ne sont pas concurrents du point de vue qui nous intéresse. Si, dans le deuxième cas, les époux sont communs dans les produits du travail qu'ils effectuent ensemble à la ferme et dans les biens acquis après le mariage, la communauté ne porte jamais sur les biens que chacun apporte en dot ni sur ceux dont il peut hériter plus tard ou qu'il peut recevoir à titre de donation. C'est là l'essentiel pour l'éclaircissement des positions respectives des époux.

Les promis recevaient donc une dot, argent, trousseau... Parfois, un terrain était attribué à titre d'avancement d'hoirie. Mais d'abord, le contrat de mariage réglait par avance les affaires de la vie du couple. Si les biens apportés au moment du mariage n'étaient pas très importants, les dispositions prises prévoyaient en tout cas une nette distinction entre les apports de chaque famille, en particulier en ce qui concernait l'héritage à venir des parents respectifs. Il était stipulé que, dans le cas où, le couple n'ayant pas d'enfants, l'un des époux décèderait, l'héritier de celui-ci ne serait pas le conjoint survivant mais que la succession irait à la famille d'origine du défunt.

²¹⁴ En particulier, disposition légale du 13 juillet 1965 : l'absence de contrat équivaut au régime de la communauté réduite aux acquêts (cf. note 216).

²¹⁵ Code civil, "des conventions exclusives de la communauté", art. 1529 à 1539. Dit dans la région : "chacun ses droits".

²¹⁶ Code civil, "de la communauté réduite aux acquêts", art. 1498-1499. Dit dans la région : "moitié conquêts". Cf. Fortier-Beaulieu, *Noces...*, p. 125-134.

C'est dans le cas du mariage de l'aîné, celui qui gardait la ferme, que la portée du contrat se laisse le mieux saisir. Il était en effet utilisé comme le moyen de prévenir et d'assurer le relais dans la filiation mâle. L'aîné des fils, aux termes de son contrat de mariage, était institué légataire universel de ses parents, le père agissant en chef de famille. Comme tel, il était investi du quart du patrimoine, le quart précipitaire, dont il aurait la jouissance au règlement de la succession des parents²¹⁷. Jusqu'alors, le père détenait l'autorité, sous laquelle vivaient le fils aîné et sa femme.

Cette pratique liait son bénéficiaire pour sa vie à venir ; le fils aîné attendait quant à lui depuis toujours une démarche en sa faveur. Cet avantage le plaçait dans une position privilégiée vis-à-vis de ses frères cadets et de ses sœurs.

C'était donc à chaque génération une belle-fille provenant d'une maison extérieure qui entrait dans la maison de son beau-père²¹⁸ pour y être intégrée, tandis que le jeune marié restait dans la maison à laquelle il appartenait. Il y jouissait de droits dont il tirerait autorité un jour. Elle n'avait d'autres droits que ceux qu'une entente d'ordre sentimental pouvait lui conférer²¹⁹. Sauf exception pour des raisons de caractère, l'accord se faisait généralement sans difficultés, chacun occupant une place définie. Des cas extrêmes cependant, à travers la précarité de la situation qui se trouvait créée pour la femme, attestent l'infériorité de sa position ; ils tendent à montrer également que le type de contrat le plus significatif de la réalité sociale est bien celui de la séparation de biens. On a donc vu ainsi telle jeune femme obligée de quitter la maison de son beau-père avec ses enfants en bas-âge, après la mort de son mari, de façon qu'on puisse rappeler un gendre en remplacement du fils décédé. C'était pour elle la seule solution, sans recours légal possible : sans le malheur qui la frappait, elle aurait été un jour maîtresse d'une maison importante ; elle dut se tirer d'affaire elle-même et élever ses

²¹⁷ - L'institution d'héritier universel est ancienne et essentielle. Mlle Gonon, sur 3 228 testaments du 14^e siècle en Forez, a recensé 2 805 cas d'institution d'héritier universel : c'est le but de tout testament en droit romain". (*Les institutions...* p. 129). Les formules juridiques "étaient là presque comme des formules magiques protégeant, pour les rendre inattaquables, les dernières volontés de gens dont le souci était, avant tout, le bien familial (*Idem*, p. 96).

- Sur plus de cent contrats de mariage concernant des habitants de Roche aux 16^e, 17^e et 18^e siècles, quatre-vingts comportent l'institution d'héritier universel. Lugnier, *op. cit.*, p. 37.

- "C'est un usage très ancien ... chaque famille ne possède qu'un domaine non partageable ; il y a toujours licitation au profit de l'un des enfants, généralement l'aîné. Si le concessionnaire n'était pas avantagé du quart précipitaire, il ne lui serait pas possible de retenir toute la propriété." Notaire de Chalmazel, vers 1930, cité in : Fortier-Beaulieu, *op. cit.*, p. 125.

²¹⁸ - De celui ou celle qui laisse la maison paternelle pour s'installer ailleurs – c'est le cas de la belle-fille -, on dit pour situer son origine qu'il (ou elle) "sort" ou "est sorti" de chez Untel ou de tel village.

- Cette dichotomie entre les maisons transparent, sous des dehors sentimentaux, dans la Chanson à la mariée, qu'on ne manquait pas de chanter le jour des noces, et dont l'air est encore dans les mémoires. En offrant un miroir à la mariée, ses compagnes lui expliquaient donc en chanson qu'il était destiné à regarder :

*Couler, couler vos larmes,
Les larmes de vos yeux
Qui sont pour nous dire adieu
Au revoir ! Au revoir
Pour toujours !*

... Pour la jeune épouse, le mariage était son :

*Adieu, château brillant,
La maison de chez mon père !*

L'un des couplets cache à peine une réalité d'organisation sociale :

*Madame la Mariée
Faut tous quitter
Père et Mère, frères et sœurs,
Parents et amies
Pour aller vous jeter
Dans les bras d'un étranger.*

²¹⁹ La même chanson (cf. note précédente) rappelle comme une vérité d'expérience qu'"un mari à servir", "votre époux, plus souvent votre maître, ne sera pas doux comme ils l'ont promis de l'être..."

jeunes enfants. On a même un peu bousculé le droit dans le cas de cette vieille femme, qui pouvait normalement prétendre à la jouissance du quart de l'exploitation de son mari défunt quand son fils prenait la tête de la ferme. Le prétexte l'a emporté selon lequel elle était dans la maison de son mari pour qu'on l'obligeât à partir²²⁰.

Certes, il n'y a qu'un fils aîné dans chaque famille ; il n'y avait donc qu'un seul enfant privilégié à chaque génération. Mais si l'on acceptait tacitement cet avantage fait à l'aîné, c'est parce qu'il s'insérait dans le schéma qui servait de cadre à la famille. Ce schéma n'avait pas besoin d'être accepté puisqu'on en vivait. Le cadet, même s'il lui arrivait de se sentir lésé, n'avait d'autre désir, du moins jusqu'à ce que la ville lui propose des solutions plus simples, que de travailler à rassembler les éléments d'une exploitation qui constituerait le fondement d'une "maison", selon un ordre connu considéré comme modèle. Et l'espoir des filles était de devenir belles-filles. Ou alors, l'un ou l'autre de ces cadets et cadettes demeuraient célibataires et restaient à la maison paternelle toute leur vie, domestiques privilégiés dont on appréciait que la part d'héritage ne quittât pas la maison.

L'arrangement de famille, à la fin de la vie, confirme le passé et engage l'avenir dans le même sens.

L'arrangement de la famille

L'"arrangement de famille" règle la succession des biens qui constituent l'exploitation. L'affaire intéresse tous les enfants ; elle concerne avant tout celui qui, par l'ordre de sa naissance, puis par les termes de son contrat de mariage, est destiné à succéder à son père comme chef de maison.

Jusqu'à ce que de récentes dispositions légales aient accordé un avantage - l'indemnité viagère de départ - aux parents qui acceptent de se retirer à 65 ans au profit d'un jeune, on attendait souvent un âge plus avancé autrefois, la plupart du temps jusqu'au moment où l'un des conjoints mourait.

La succession porte sur les biens dont le père et la mère ont eux-mêmes hérité à titre personnel et éventuellement sur les biens de la communauté.

L'héritier principal, celui qui "reste à la maison" - qui continue d'y rester depuis son mariage - reçoit de manière effective le quart qui lui a été attribué : on précise alors de quoi se compose cette part. Les trois quarts restant sont partagés en autant de lots qu'il y a d'enfants.

On justifie l'avantage fait à l'aîné en le considérant comme un salaire différé, le prix du travail qu'il a effectué sur l'exploitation, donc au profit de tous, alors que les autres étaient occupés ailleurs pour leur propre compte²²¹. On ajoute que le bénéficiaire doit être dédommagé de la charge qui lui incombe avec les soins à donner aux parents qui vieillissent. Cette explication couramment avancée est plutôt une justification a posteriori. Elle tend à faire admettre à soi-même que l'un des enfants puisse tirer un profit plus grand de la ferme des parents que les autres héritiers, mais aussi être dispensé de tout souci de s'installer.

Si l'on veut ne pas ressentir cette disproportion dans la répartition des lots comme une inégalité, c'est que, avec la "maison", une valeur est ainsi sauvegardée. Il faut que la maison demeure pour qu'on puisse se référer à ses origines. Pour que la maison reste la souche, il faut que le fils héritier y assure la continuité, après les parents qui y finissent leurs jours.

Comme on l'a fréquemment dénoncé, les parcelles sont souvent morcelées lors des successions, chacun désirant avoir un lot dans les bons terrains et devant accepter une part des moins bons. L'héritier privilégié reçoit cependant toujours les bâtiments et le plus souvent le pré devant la maison : c'est le signe

²²⁰ A en croire un document, la situation juridique faite à la femme dans notre région, du moins dans le Forez proprement dit, repose sur une longue tradition ; c'est un acte de 1315 qui explique : "A Montaiguet (actuellement en Saône-et-Loire), la femme qui a une fois couché avec son mari a droit à moitié de ses biens ; en Forez, elle n'a rien sans contrat ou testament, eût-elle couché cent ans avec lui." Cité in : Gonon, *Idem*, p. 66.

²²¹ Un décret-loi du 29 juillet 1939 a d'ailleurs institutionnalisé cette conception.

qu'il est le successeur. D'autre part, il n'est pas rare que les cadets ou l'un d'entre eux abandonnent à leur frère tout ou partie de leur héritage, quand ils habitent trop loin de la ferme paternelle ou si, comme aujourd'hui, ils vivent en ville ; l'aîné rembourse alors le prix des terrains cédés.

Les notaires agissent dans le même sens quand, pressentant que tel des enfants a le désir de rester à la terre, ils font accepter en sa faveur l'avantage des bâtiments. La règle dite d'attribution intégrale ou préférentielle²²² a la même orientation : celui qui habite et travaille à la ferme paternelle - et pas seulement l'aîné - a le droit de se faire attribuer toute la propriété, sauf les bois, à charge de soulte. L'objectif relève ici de politique économique puisque c'est un moyen d'enrayer le morcellement, le bénéficiaire étant exonéré de droits de succession et le Crédit Agricole apportant une aide avantageuse au règlement de la soulte. Il reste que la loi utilise, en l'orientant, la tendance établie de privilégier celui qui demeure à la ferme.

Finalement, l'exploitation peut être constituée de manière assez différente de ce qu'elle était quand le père a lui-même pris la succession : ont pu être ajoutées les terres acquises après le mariage, la part d'héritage personnel de la mère ; peuvent en être retranchées les parcelles qui reviennent aux cadets... Reste au moins un noyau représentatif de la "maison" avec le bâtiment et l'avantage consenti à l'aîné ; reste le fils, dont la présence est le signe de la transmission mâle. Ce n'est pas à proprement parler une exploitation qui est transmise, c'est la "maison".

Contrat de mariage et arrangement de famille s'inscrivent dans une définition de la famille conçue dans une continuité ; des biens et des liens sentimentaux font de la "maison" le support de cette continuité. La famille est fondée sur les hommes et l'autorité paternelle, selon un schéma privilégié, un modèle de filiation de fils aîné à fils aîné.

Reconnaissons à nouveau que les règles édictées admettent de nombreuses exceptions. Tout homme n'est pas l'aîné de la famille ; des femmes peuvent être instituées légataires universelles quand il n'y a pas de fils ; d'autres demeurent célibataires... Ce n'est pas dans l'ordre statistique que ce modèle a du poids, mais dans celui des valeurs sociales : il constitue une référence première.

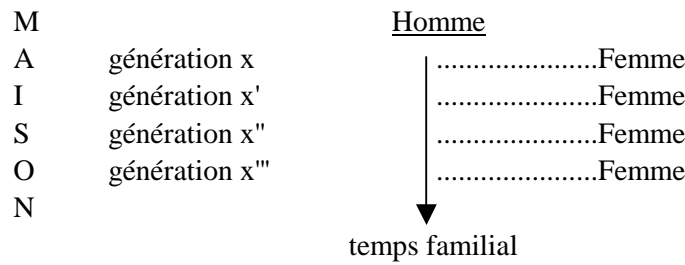
Le modèle repose lui-même sur les positions respectives de l'homme et de la femme, telles qu'elles apparaissent à l'examen de l'institution familiale. L'image du mari et père est le reflet de la position de l'homme, à laquelle répond celle de la femme au travers de sa situation d'épouse et mère. L'homme et la femme, considérés comme entités sociales, sont placés dans un rapport d'inégalité, selon lequel l'homme est doté à la fois de la prééminence sociale et de la prédominance économique.

Prééminence sociale. L'homme est le maître de la maison, non pas tellement par l'autorité qu'il exerce comme individu à chaque génération, mais bien plus par le fait même de la transmission mâle de cette autorité. Il est à la fois objet et agent de reproduction sociale.

Dans le même modèle, l'autorité de la femme est effective, mais limitée à celle qu'elle exerce comme maîtresse de maison pendant sa vie ; elle ne se transmet pas. Tandis que l'homme assure la continuité dans le temps familial par le système de la transmission par les mâles, la femme arrive à chaque génération d'une maison différente en étrangère dans la maison de son mari, pour assurer la descendance dans la maison de l'homme. Elle est seulement agent de reproduction biologique et non de transmission sociale.

²²² 7 juin 1938. Code civil, art. 832.

On peut représenter sous forme d'un schéma les positions respectives de l'homme et de la femme dans le déroulement du temps familial, à travers les générations :



Prédominance économique. L'homme, maître de la maison, est aussi le chef de l'exploitation ; il est encore l'usufruitier des biens de sa femme. La femme n'est légataire universelle qu'à titre de pis-aller, dans les cas où il n'y a pas de bénéficiaire mâle possible. Là encore, l'homme possède la terre non pas tant individuellement que comme agent de transmission d'un bien dont, malgré les changements qui peuvent survenir dans la ferme, demeure un noyau, avec en particulier le bâtiment qui apparaît comme le support matériel de la maison à travers les générations.

Les biens dont peut hériter la femme ne sont adjoints que tardivement, au moment du règlement de la succession de ses parents. De plus, ces biens sont intégrés dans la maison de l'homme, puisqu'ils seront hérités par les enfants socialement situés par leur origine paternelle, sauf en cas d'absence de descendance, c'est-à-dire précisément quand la maison est détruite.

Sans doute les règles de l'héritage placent-elles les cadets dans une situation d'infériorité économique comparable par rapport à l'aîné. Mais au fait d'être homme est liée pour eux une prééminence sociale qui peut prendre corps dans la création d'une maison selon le schéma connu ; dans le cas de la femme légataire universelle, le gendre lui-même est le chef de la maison.

Les positions respectives de l'homme et de la femme sont "traditionnelles" ; c'est dire qu'elles supposent un fonctionnement social que les bouleversements démographiques ont bien mis à l'épreuve aujourd'hui. C'est d'elles pourtant que peuvent être tirées les explications recherchées. Revenant donc aux séries d'oppositions hiérarchiques élaborées plus haut à partir de la division du travail, on peut dès lors établir le lien entre elles et entre les éléments de chacune d'elles. Passant du domaine des rôles à celui de l'organisation sociale, on s'aperçoit que si l'homme travaille la terre, il en est aussi le maître, avantage qui lui est conféré par sa position dominante dans l'organisation sociale de la famille. Dans la logique de cette organisation, on peut établir : l'homme, entité sociale, ne peut s'occuper des bêtes parce qu'il possède la terre. Et l'on peut ajouter : la femme ne peut être agricultrice parce qu'elle ne possède pas la terre ; donc, elle s'occupe des bêtes.

Par conséquent, la présence des femmes sur la montagne, domaine du collectif, de la non-propriété, est logiquement déterminée par leur situation dans une organisation sociale économiquement et socialement définie par les hommes. Par leur travail dans les jasseries, les femmes ne participent pas seulement à la bonne marche de l'exploitation ; intégrées de l'extérieur dans la famille, placées à une position inférieure dans le modèle familial, quand elles accomplissent les tâches spécialisées de la montagne, elles affirment aussi une organisation sociale et contribuent à son maintien.

Conclusion sur la deuxième partie

Dans le cadre de l'unité domestique, le premier aspect tangible de la jasserie est économique : l'usage de la montagne contribue à l'équilibre de l'exploitation : équilibre entre la ferme et la jasserie, équilibre entre l'agriculture et l'élevage.

C'est aussi au fonctionnement de l'exploitation qu'est utile la spécialisation de la main-d'œuvre familiale : les hommes en travaillant la terre, les femmes en s'occupant du troupeau combinent des activités complémentaires. La jasserie confirme la force de cette distinction dans les tâches : par la spécialisation pastorale dont elle est le lieu, elle est le domaine privilégié des activités féminines sans que, cependant, les hommes se déchargent des sporadiques travaux d'agriculture de la montagne.

Le deuxième aspect est sociologique. Car aux rôles économiques déterminés par la division du travail correspondent les positions respectives de l'homme et de la femme dans une organisation sociale. Au niveau social comme au niveau économique, les éléments Homme-Agriculture d'une part, Femme-Elevage d'autre part, sont présents ; mais la relation qui est de complémentarité du point de vue économique devient relation d'opposition dans l'organisation sociale. En effet, l'examen du cas des valets de ferme montre que la division du travail est l'expression concrète d'un ordre social dans lequel la distinction des rôles repose sur une opposition hiérarchique : le couple Homme-Agriculture occupe une position dominante par rapport au couple Femme-Elevage.

C'est dans l'organisation familiale qu'on trouve la signification de ces relations et de leur opposition réciproque, en même temps qu'on y découvre l'instrument de leur maintien. La famille est une continuité sociale pour autant que son organisation, avec le patrilignage, reconnaît à l'homme la prééminence sociale. Celle-ci ne suffirait pas à rendre compte de la position dominante de l'homme si elle n'était confirmée, avec la possession de la terre, par une prédominance économique. La femme, elle, apparaît au service d'une organisation définie par les hommes.

La femme, l'élevage, les terres collectives composent une même série dans la hiérarchie manifestée avec l'organisation sociale de la famille. Si la rencontre de ces trois éléments n'est pas spécifique de la vie pastorale, la jasserie a du moins la particularité de puiser en elle les moyens essentiels de son fonctionnement ; la jasserie représente une application concrète et particulière d'un schéma théorique et général.

A ce stade est réalisée l'interprétation d'un phénomène de nature essentiellement domestique. Mais cette interprétation fait des jasseries des unités indépendantes les unes des autres et toutes formellement identiques. La similitude dans la forme, la fonction, les pratiques mêmes ne garantit en rien l'homogénéité des comportements ni l'identité des statuts de ceux qui exploitent les jasseries : l'évocation des domestiques de la montagne suffit à la suggérer. L'organisation sociale de la famille et ses aspects économiques expliquent la forme générale de la jasserie ; ils ne contredisent pas les disparités économiques ou sociales existant entre les jasseries, mais ils n'en rendent pas compte. A moins que l'ordre hiérarchique reconnu dans le schéma familial soit un principe plus général capable de fournir une interprétation sociologique de la montagne.

3^{ème} partie : SOCIOLOGIE DE LA MONTAGNE

D'une jasserie à l'autre, la pratique de l'estivage n'a pas une égale portée économique. Ni dans l'espace : les dimensions des bâtiments suffiraient à montrer de sensibles écarts dans les statuts de leurs propriétaires. Ni dans le temps : avant d'arriver à son état actuel de quasi-désertion, la montagne a vu se succéder divers types d'exploitation dans les mêmes jasseries. Les vachers et vachères, quant à eux, ne trouvaient évidemment pas le même intérêt que leurs employeurs dans l'exploitation pastorale. Pour servir un modèle de fonctionnement identique dans toutes les jasseries, différentes catégories de personnes, par le travail fourni ou le profit retiré, ont été ou sont concernées par l'estivage des troupeaux. La montagne est aussi faite de ces disparités.

Celles-ci ne font-elles que refléter des différences dans les situations économiques à l'intérieur des villages, entre les villages, entre les versants ? Ou bien la montagne a-t-elle opéré sa propre sélection ?

Une répartition cohérente supposée établie, la détermination des catégories sociales qui ont participé ou participent à la vie pastorale autorise le passage de l'économique au social à la condition qu'en soient définies les limites et précisés les rapports susceptibles d'exprimer une organisation sociale.

- Les différents niveaux de la vie sociale montagnarde
- La montagne et ses villages : la disparité économique
- Sociologie de la frontière
- Hiérarchie sur la montagne

Les différents niveaux de la vie sociale montagnarde

L'exploitation pastorale n'est rien, la montagne n'existe pas sans les relations qu'elle a suscitées ou favorisées. D'abord parce que, pour ceux qui l'ont bien connue, les nombreux hommes et femmes, jeunes pour la plupart, qui ont vécu sur la montagne et s'y rencontraient, une abondante population en faisait la vie et l'agrément. "Il y avait du monde partout". Aux jours de la désertion, ceux qui restent s'ennuient : "Il n'y a plus personne !" Ce n'est pas seulement faire état d'une évidence pour ceux qui comparent le passé au présent de remarquer que le changement le plus manifeste réside dans la dépopulation : la montagne se meurt de ceux qui l'abandonnent.

La montagne se définit encore par les relations entre ses occupants du fait que celles-ci ont un but affirmé : commerce, loisirs... ; elles suivent des contours organisés qui en dessinent la trame et leur donnent leur sens. Une certaine cohérence dans la vie sociale peut être repérée à trois niveaux différents : le hameau pastoral, la montagne entière, le versant Auvergne et Forez.

Pour décrire ces relations, pour en montrer les moyens et les occasions, nous nous plaçons surtout dans le domaine du souvenir de nos informateurs, puisque la dépopulation fait disparaître de nombreuses manifestations de la vie sociale. Mais le souvenir est aussi une réalité. Celui que l'enquêteur doit susciter n'a pas la même portée que celui qu'on relate d'emblée. La mémoire a sélectionné un passé qui caractérise encore une mentalité.

Le hameau pastoral

Prolongeant la réalité historique et géographique, la vie sociale contribue à donner son unité à cette création originale de la montagne qu'est le hameau pastoral.

Dans le domaine du travail, nous avons cité le gardiennage commun, l'entretien des chemins et des anenées d'eau. Ces activités, certes, demeurent prises dans un cadre juridique et revêtent un caractère d'obligation ; elles n'en rassemblent pas moins les hommes qui, par là, se ressentent liés à une même montagne. Réunissant leurs troupeaux ou travaillant ensemble, ils ont conscience de former un groupe. Groupe fondé sur des intérêts de même nature sinon égaux, sans base sociale réelle, mais qui, en la distinguant des autres, donne à l'unité géographique de chaque montagne une réalité humaine.

Le caractère amical et en principe bénévole de l'entraide donne plus de force aux relations qu'elle suscite. L'entraide n'est pas codifiée. Revêtant le caractère occasionnel du service rendu, elle déborde le cadre strict des activités proprement pastorales. Sur la montagne, la récolte de foin est peu importante et l'on ne trouve pas de ces anciennes "corvées" de villages où des familles envoyaient un ou plusieurs hommes pour les fenaisons dans une autre ferme, à charge de revanche. Il s'agit plutôt de "coups de main" quand il faut aider quelqu'un dans la difficulté, faute de personnel ou un jour où l'orage menace. L'éloignement du centre villageois rend fréquent le besoin de service : on va chez le voisin pour lui demander le pain ou l'huile qui manquent. On demandera à celui qui va au bourg de se charger d'une commission ou alors, si l'on y va soi-même, on confiera le soin du troupeau à un voisin...

Pour banals qu'ils soient, ces cas d'entraide n'en sont pas moins des relations dont la réciprocité lie les contractants. Car le service n'est pas gratuit. C'est une manière de devoir moral que de secourir le voisin qui a besoin d'aide. On ne demande généralement pas d'argent mais on s'attend, en revanche, à recevoir une aide équivalente le jour où l'on en aura besoin. Ou bien, si le service s'adresse à une personne pauvre ou dans l'embarras, le désintéressement doit amener en contrepartie un surcroît de considération de la part de tous.

Rendue plus indispensable par l'éloignement du village et la réduction du personnel présent à la jasserie, l'entraide fait partie intégrante de la vie quotidienne du hameau. Elle entretient des liens entre les occupants et constitue une condition préalable à la bonne entente. On ne compte pas parmi ses bonnes relations et le groupe tend à délaisser ceux à qui "il ne faut rien demander pour être plus vite servi".

Dans cette région catholique, la religion joue aussi un rôle, quoique moindre, dans la réalisation de l'unité du hameau pastoral. Autrefois du moins, des offices favorisaient la réunion des habitants du lieu et des environs. Il y a peu d'années, certains curés montaient jusqu'à l'un ou l'autre des hameaux de la montagne dépendant de leur paroisse. Un ou deux dimanches au cours de la saison, ils y célébraient la messe. Même si l'initiative venait du curé, même si d'autres personnes venaient se joindre aux gens de l'endroit, ces offices reconnaissaient une réalité vivante, ils affirmaient en quelque sorte officiellement la présence d'un groupe social.

Mais ce sont les loisirs qui, donnant un tour organisé aux relations qu'ils créent, contribuent le plus à donner leur unité aux groupes qui en vivent. Comme tous les paysans de France, ceux de notre région ont aimé et continuent d'aimer à se réunir pour passer la veillée, chanter, danser... Les veillées sont surtout affaire de femmes, à laquelle les hommes ne dédaignent pas de participer. Après le 15 août donc, à partir de l'époque où la nuit vient plus tôt, les gros travaux de l'été terminés, on se rassemble le soir, chez l'un ou chez l'autre, on "voisine".

Aujourd'hui, les veillées sont moins fréquentes, mais c'est faute d'une population suffisante. A Garnier, cette semaine de septembre, on a veillé tous les soirs et l'on ne s'est jamais couché avant minuit. La lumière de la lampe à gaz ou même de l'électricité a remplacé la lueur de l'âtre et de la lampe à huile. Les menus travaux des veillées ont disparu : on ne démêle plus la laine de mouton, on ne file plus... Mais, comme par le passé, on raconte, même si l'on ne veut plus y croire, les histoires de loups-garous, on plaisante, on commente les événements de la montagne, ceux rapportés des villages²²³. Un sujet particulièrement apprécié dans la conversation est celui des fréquentations entre les garçons et les filles : les veillées avaient d'ailleurs leur rôle dans la préparation des mariages puisque, sur la montagne comme au village, elles se terminaient

²²³ "Ces veillées, c'était notre gazette, la gazette de la paroisse. Je ne sais pas si on disait tout des vérités dans la gazette, comme dans le journal d'aujourd'hui ? A la veillée, bien sûr, on y disait de tout." Dravaine, *op. cit.*, p. 158.

par un bal. On incitait Pierre à danser avec Jeanne, Jacques avec Marie : "Ils vont bien ensemble !" Les jeunes étaient les meilleurs juges pour accorder les sentiments avec les règles de la pression sociale²²⁴. Les assemblées dansantes ont toujours été préludes à mariages²²⁵ : ce seul fait expliquerait le succès des veillées s'il n'y avait aussi cette atmosphère, difficilement définissable avec un regard extérieur, de sécurité physique et morale dans laquelle les sentiments sont pour un temps en concordance. Les veillées constituent un signe de vie sociale réelle ; elles manifestent à la fois participation à des intérêts semblables et vie d'un groupe humain.

La fin de la période d'estivage offrait une autre occasion de se réunir aux occupants d'un même groupe de jasseries. Dans les dernières semaines de la saison, avant de regagner la ferme, chaque loge recevait à tour de rôle des gens des loges voisines pour le "patia". Il s'agit simplement d'un plat de pommes de terre baignant dans le beurre, cuites sur l'âtre dans un grand chaudron. Tout le monde mangeait à même le chaudron et l'on buvait du lait. Menu rustique certes, mais qu'on savait apprécier à d'autres époques où, dans bien des fermes, il fallait économiser le lait et le beurre si l'on voulait vendre quelques produits. Tout le monde ne pouvait d'ailleurs pas "payer le patia".

En réalité, il s'agissait bien peu de gastronomie. Le patia était avant tout prétexte à réjouissances²²⁶. Il pouvait y avoir jusqu'à 50 ou 60 personnes dans la même loge. Vieux et jeunes étaient présents. Les jeunes des fermes dont dépendaient les jasseries montaient pour l'occasion, les garçons venaient retrouver leur promise et l'on allait par couples d'amoureux. Parfois, on était invité par un parent ou un ami dans le hameau d'une montagne voisine. Tout le monde dansait au son de l'accordéon ou de la vielle auvergnate ; s'il n'y avait pas d'instrument, on jouait "de la bouche".

Ceux qu'on n'avait pas invités, soit qu'on eût oublié de le faire, soit qu'on eût de bonnes raisons de se passer d'eux, cherchaient à se venger. Une bonne revanche consistait à prendre, sans qu'on s'en aperçût, le chaudron avec le patia. L'un des délaissés, muni d'un long bâton crochu, grimpa sur le toit, à côté de la large cheminée, attendait, pour retirer le chaudron, le signal d'un autre qui, posté près de la fenêtre, guettait le moment propice où tout le monde serait occupé à danser. Quand ils réussissaient sans être vus, ils couraient se cacher et allaient eux-mêmes se rassasier de patia et l'on retrouvait le chaudron quelques jours plus tard. Ou alors, toujours en attente près de la cheminée, on jetait une motte de terre au moment où quelqu'un ôtait le couvercle du chaudron. On agissait donc sur l'objet même de la réunion, qui faisait figure de symbole. Les danseurs ne se séparaient pas pour autant, mais, pour que la fête se déroule normalement, il fallait faire un nouveau patia, quitte à emprunter les provisions qui manquaient, lorsqu'on se trouvait à quelques jours de regagner la ferme. Pour ceux du hameau, ne pas participer à cette réunion présentait un caractère anormal, qu'une bonne farce était l'occasion de dénoncer.

On ne faisait pas le patia dans tous les hameaux. Aujourd'hui, la tradition en a disparu. Untel en a donné un il y a quelque temps pour fêter le départ au régiment d'un fils. Mais l'invocation même d'un motif suffit à lui donner un caractère exceptionnel. Le patia est entré dans le domaine des souvenirs. On nous l'a relaté dès les premiers jours de notre enquête : c'est après en avoir discuté entre elles et pensé qu'elles devaient nous en faire part que deux femmes nous ont parlé du patia parce qu'il leur apparaissait comme un fait typique de la vie sur la montagne.

Aux veillées, aux "patia", assistaient ceux d'un même groupe de jasseries. Mais le cercle n'était pas fermé. Des occupants de jasseries isolées proches venaient se joindre de temps à autre aux assemblées ; on était invité ici ou là chez des parents ou des amis installés ailleurs. Il se formait ainsi des aires de loisirs où chaque hameau servait de pôle attractif pour les environs proches.

²²⁴ Cf. p. 103 et sq.

²²⁵ "Jamais chez nous on ne s'est marié sans s'être d'abord rencontré aux assemblées. Ensuite les amoureux viennent le dimanche..." Dravaine, *op. cit.*, p. 79.

Sur ce rôle des veillées dans la préparation des mariages, cf. Fortier-Beaulieu, *op. cit.*, p. 15-29 ; sur les autres moyens d'approche ; *Idem*, p. 29-86.

²²⁶ Cet aspect s'est maintenu en se transférant dans le domaine touristique : des auberges de la région servent le patia comme une spécialité locale.

Ces relations passent par-dessus les limites communales. Le fait tient, en particulier, à ce que certains, exploitant assez fréquemment une jasserie sur le territoire d'une autre commune que celle où ils avaient leur ferme, se trouvaient voisins sur la montagne des gens originaires de villages différents. Surtout, l'unité de la commune, groupe social, avec la mairie, l'église, ses catégories d'âge, ses fêtes, ses particularités de langage et autres manifestations, n'a pas d'équivalent sur la montagne. Les rivalités entre communes ont tout lieu de se faire jour dans les villages mêmes. Elles demeurent possibles sur la montagne, mais celle-ci n'a rien d'organisé pour les renforcer ; elle tendrait plutôt à les faire oublier.

La montagne

Les voies de communication, par leur grand nombre, soulignent que la montagne, loin d'avoir été un obstacle, a toujours été un lieu de passage et, par conséquent, un lieu de rencontre. Les textes attestent l'ancienneté de chemins dont le tracé est encore actuel.

Les voies principales sont aujourd'hui des routes goudronnées, après avoir été élargies en chemins carrossables au début du siècle. Coupant transversalement la chaîne, elles relient les bourgs auvergnats et foréziens et, de façon plus générale, permettent les relations de l'Auvergne du Livradois avec la plaine du Forez. C'est la route qui va, par le col des Pradeaux, Saint-Anthème, le col de la Croix-de-l'Homme-mort jusqu'à Montbrison ; celle qui, d'Ambert, se dirige vers Valcivières puis, en empruntant le col des Supeyres et celui de Baracuchet, vers Lérigneux et Montbrison ; celle qui, de Job puis du Brugeron, passe par le col du Béal, redescend sur Chalmazel et, de là, vers la petite ville forézienne de Boën-sur-Lignon, etc. Ces voies sont aujourd'hui plus touristiques que commerciales.

Faisant communiquer entre elles ces lignes transversales, d'autres chemins se déploient longitudinalement tel, en particulier, celui qui relie le col des Supeyres au col du Béal en passant par la ligne des crêtes, près de Pierre-sur-Haute, le point culminant, suivant approximativement la très ancienne limite entre l'Auvergne et le Forez²²⁷, entre le Puy-de-Dôme et la Loire aujourd'hui. Son rôle de liaison lui donnait autant d'importance qu'aux voies principales puisqu'il reliait les villages situés sur des diagonales.

Il faut citer les voies qui, depuis une dizaine d'années, s'aménagent sur le tracé d'anciens chemins ou se créent de toutes pièces pour donner accès aux pistes de ski de Chalmazel et de Saint-Anthème et aux points de ralliement des Syndicats d'estive de moutons sur les montagnes de Valcivières et Saint-Bonnet. La destination de ces chemins ou de ces routes leur donne un caractère fini qui les distingue des autres : ils ne traversent pas la montagne.

Bien entendu, de ces voies qui sillonnent la chaîne partent les chemins qui conduisent aux jasseries. D'autres, plus modestes, joignent entre eux les hameaux pastoraux. Il y a encore ces tracés qui, pour n'être pas matérialisés, n'en sont pas moins réels : à pied, on va à travers les landes de bruyère par le "chemin" le plus court, c'est-à-dire qu'on sait faire le détour nécessaire qui évite la "narse" marécageuse.

Tous ces chemins ont connu un trafic intense tant pour les besoins du commerce que pour ceux des loisirs.

Les relations de commerce ont toujours contribué à l'établissement de rapports sociaux, que la montagne fût sur l'itinéraire suivi ou qu'elle fût le lieu même des transactions.

Les nombreuses foires qui se tenaient et se tiennent encore dans la région animaient la montagne les jours où les paysans des deux versants la parcouraient pour aller à leur but. Dans la plus petite commune avaient lieu au moins une ou deux foires par an. Le gros bourg de Saint-Anthème, au début du siècle, en comptait une dizaine depuis le mercredi des Cendres jusqu'au jeudi avant Noël. Les foires du début de l'automne étaient particulièrement fréquentées et attirent encore une foule nombreuse. On se rappelle ces

²²⁷ Cf. par exemple note 14 : *sicut strata demonstrat...*

Cf. un document éloquent de 1 317 : procès de reconnaissance des limites entre Forez et Auvergne. Publié in : Gras, *Revue Forézienne*, 1869. Mlle Viillard s'y est intéressée de très près dans sa thèse.

longues suites de paysans qui passaient par la montagne, conduisant une vache à la foire, assis sur la charrette ou marchant à côté de l'âne bûté.

L'échange de biens pratiqué dans les foires contribuait à donner son unité économique à la région et la montagne, lieu géométrique des relations commerciales, apparaît comme facteur et image géographique de cette unité. Elle participe aussi de cette ambiance particulière aux foires : comme partout, foire signifie réjouissance. On pouvait s'y procurer les produits rares des marchands ambulants, des charlatans ; les cafés étaient pleins et il était de bon ton de rentrer un peu gai le soir ou même le lendemain. Il est fréquent aujourd'hui que d'anciens paysans ayant quitté le pays, devenus ouvriers d'usine, se rendent aux foires montagnardes, simplement pour le plaisir de rencontrer des connaissances, retrouver une atmosphère qu'ils aiment, parler patois, revivre un état d'esprit qui ne les a pas quittés.

Sur la montagne proprement dite, pendant la saison d'été, le commerce établissait aussi des liens entre les occupants des jasseries. On faisait parfois le marché avant le jour de la foire. En particulier, le commerce des veaux était courant, avant le déclin de la vie pastorale, entre Foréziens et Auvergnats : ceux-ci achetaient des bêtes de deux ou trois semaines dans les loges foréziennes pour les revendre plus tard comme veaux gras aux bouchers. Les acquéreurs parcouraient la montagne, frappaient aux portes des loges, questionnaient, se renseignaient, allaient plus loin pour faire affaire. C'était l'occasion de faire connaissance ou d'entretenir des liens existants. Nous avons nous-même reçu de ces visiteurs qui s'étaient approchés de notre loge en voyant fumer la cheminée. Nous avons lié connaissance, discuté de leur pays comme ils le font avec les paysans du lieu. Les nouvelles se colportent d'un hameau à un autre, de l'Auvergne au Forez. On se rencontre, on se connaît ; le Forézien ne manque pas de rire un peu des manières de faire de tel Auvergnat qu'il a rencontré, et inversement. On s'invite à se rendre visite dans les jasseries ou parfois à la ferme à l'arrière-saison.

Le passage des marchands avait les mêmes caractéristiques. C'étaient les marchands de vin, ou les paysans eux-mêmes, qui empruntaient le chemin des jasseries pour aller s'approvisionner dans la plaine du Forez. Les "patères" ont laissé leur nom au chemin qu'ils suivaient pour aller acheter les chiffons qui alimenteraient les papeteries d'Ambert : ils déambulaient par dizaines, passant la nuit dans les jasseries où l'on acceptait de les héberger. Il y avait encore les marchands de fourmes, eux-mêmes paysans et fabricants de fromage, qui se chargeaient de recueillir, pour les grossistes de Saint-Etienne, les produits dans les jasseries où on le leur demandait. Ils avaient "fait prix" au début de la saison et avaient à cœur d'inspecter la fabrication et la conservation de la marchandise avant le ramassage.

Délaissant aujourd'hui les chemins de montagnes, on fait faire au vin le détour des routes carrossables et, en voiture, on ne s'arrête plus au cours de trajet. Les "patères" sont devenus des personnages presque légendaires qui font peur aux enfants. Le grand commerce des fourmes est affaire d'industriels. On ne voit guère que les marchands qui viennent encore prendre livraison des fleurs d'arnica et des airelles - on ne vend plus comme par le passé les racines de gentiane - que les femmes et les jeunes cueillent sur la montagne.

Dans l'esprit des montagnards, l'aspect social et sentimental de ces relations diffère de leur côté proprement commercial et l'emporte sur lui. On ne pouvait sortir, dit-on, sans voir quelqu'un sur un chemin : c'était donc une visite possible. Si, aujourd'hui, les gens de passage sont plus rares, l'attitude est la même. Quand on voit un troupeau, on cherche le berger ou la bergère. Lorsqu'on aperçoit quelqu'un au loin, on essaie de reconnaître qui il est, une personne du lieu ou un inconnu, un paysan ou un promeneur ; on remarque la direction où il va ; puis, en fonction du jour, de l'heure et de toutes autres circonstances particulières, on conclut : c'est le père Poyet qui va chercher le montant de sa pension à Montbrison ; c'est le fils de la voisine qui monte du village pour emporter le beurre...

Ce sont les bals, avec le cortège de réjouissances qui les accompagnait et les multiples relations qu'ils entraînaient, qui ont le mieux donné à la montagne entière une apparence d'unité et marqué le souvenir des plus vivantes impressions.

Nous avons cité les bals qui avaient lieu au cours des veillées et à l'occasion des "patia". Les dimanches, ils prenaient plus d'ampleur et animaient toute la montagne. Les jeunes se réunissaient, vachers

qui vivaient en jasserie et garçons qui venaient tout exprès des villages. On allait chercher les filles, nombreuses sur la montagne, et il suffisait de se trouver réunis pour improviser un bal dans une loge ou dans une cabane assez vaste pour la danse. Plusieurs jasseries étaient d'ailleurs spécialisées : les propriétaires avaient licence de vendre du vin et l'on se rendait volontiers chez eux.

Voici un exemple de ces joyeuses péripéties dont les bals du dimanche étaient l'occasion. Le narrateur, un septuagénaire, a été, au temps de sa jeunesse, l'un des acteurs des aventures qu'il raconte. Alors en permission pendant son service militaire, le jeune homme décide, en compagnie de camarades de son village forézien, d'aller danser au Grand Génévrier, groupe de jasseries auvergnates. Ils passent par la montagne de Courreau, font halte à Garnier, où ils invitent un autre ami à les suivre. La compagnie s'arrête à Chanclouse, où la sœur de celui qui parle tient une jasserie. Ils y mangent, et boivent le litre de quina qu'ils ont apporté. De là, ils se dirigent vers le Grand Génévrier tout proche. On y danse partout, mais il y a là deux jasseries où l'on vend du vin. Les Auvergnats n'ont pas d'argent ; les Foréziens qui sont là en ont un peu ; ils commandent et boivent tout le vin. Il n'en reste plus pour les Auvergnats qui ne peuvent boire que du petit-lait. Autre sujet de mécontentement pour ces derniers, les Foréziens leur "prennent" leurs filles et dansent avec elles.

Nos Foréziens remarquent que deux filles quittent le bal plus tôt que les autres pour aller faire leur travail à la jasserie. Ils les suivent de loin, dans le but de les effrayer, tambourinent contre la porte, cependant qu'elles craignent qu'ils ne forcent l'entrée. Au lever du jour notre informateur est encore au Grand Génévrier, alors qu'il doit prendre à neuf heures à Montbrison le train qui l'emmènera à son régiment. Près de vingt kilomètres sont à parcourir : à toutes jambes, il s'en va, passe chez lui, se munit d'un casse-croûte, dit au revoir aux parents et arrive à temps à la gare.

Cet exemple, banal parmi d'autres, et les rires qui accompagnaient le récit montrent assez que l'on prenait du bon temps sur la montagne. En bandes turbulentes qui se regroupaient de toutes parts, on n'hésitait pas à parcourir de longs trajets - "et on ne sentait pas la fatigue" - pour aller danser tantôt ici et tantôt là, faire des rencontres amicales ou amoureuses ; on prenait également plaisir à agacer, voire à se bagarrer. La nuit, il y avait des jeunes partout qui rentraient, des brandons de paille à la main.

La montagne n'avait pourtant pas d'attrait magique. Si les garçons s'y retrouvaient nombreux, c'est que beaucoup de filles y passaient l'été. Certains ne connaissaient pas les jasseries autrement que par ces bals du dimanche. La montagne avait acquis de cela une fonction d'attraction et de regroupement qui correspondait en retour à la représentation que les habitants s'en donnaient. Pour ceux qui l'ont bien connue, la vie pastorale est inconcevable sans ces danses et amourettes. Les jasseries étaient encore assez largement occupées quand, après la dernière guerre, les jeunes, devenant plus "fiers", furent attirés ailleurs et que les bals cessèrent. Mais ce fut comme un signe précurseur du déclin de la vie pastorale et de la désertion.

Auvergne et Forez

A plusieurs reprises, nous avons évoqué, chemin faisant, certaines particularités dans les habitudes, certaines difficultés dans les relations entre les montagnards des deux versants. Beaucoup plus que par des différences profondes dans les manières de vivre ou dans l'organisation sociale, c'est par leur opposition réciproque que les Auvergnats et les Foréziens se distinguent les uns des autres et ont conscience de former deux parties. Cette opposition a d'abord des supports dans l'ordre culturel.

Comme l'histoire qui a tracé une frontière, les parlars locaux font échec à l'unité géographique : les paysans se distinguent, de part et d'autre de la ligne des sommets, en Auvergnats – ou plutôt "Auvergnas" puisque le féminin est "Auvergnasse" - et "Fourinas". Les Auvergnats de notre région limitent le Forez à la partie montagnarde du département de la Loire qu'ils connaissent et des communes dont elle dépend. Les Foréziens ont une notion également restrictive de l'Auvergne.

Confirmant la délimitation, la frontière est aussi linguistique. La région est au point de convergence de trois zones : occitan, franco-provençal, français²²⁸. Auvergnat et Forézien déterminent des populations ; les termes signifient aussi des langages. La différence est grande entre l'auvergnat - occitan - sec et sonnante et le forézien - franco-provençal - plus traînant et moins typique. Chaque versant a aussi sa manière de parler le français, dans l'intonation, certaines expressions... Quoique, comme ailleurs, les jeunes délaissent le patois, sur la montagne, où les jeunes sont maintenant rares, les gens continuent généralement à parler le langage local. Traditionnellement, les membres de chacun des groupes linguistiques concernés comprennent suffisamment le patois voisin ; mais ils n'apprennent pas à le parler. D'un hameau de montagne à l'autre, distants parfois de quelques centaines de mètres mais séparés par la limite régionale, on parle deux langages différents. Les particularités linguistiques rattachent les personnes à leur village, à leur région ; la montagne, en favorisant la rencontre entre Auvergnats et Foréziens, leur donne l'occasion de mesurer - et de surestimer - les différences.

La distinction prend forme également dans les attitudes et les comportements. Qu'un Auvergnat d'origine forézienne ou qu'un Forézien d'origine auvergnate soit en termes peu chaleureux avec ses voisins : ce n'est pas parce qu'il est né sur l'autre versant qu'on s'entend mal avec lui ; mais dès le moment où les relations s'avèrent difficiles, on songe à incriminer son origine. Les termes "Auvergnas" et "Fourinas" ont alors valeur d'explication et se colorent d'une teinte péjorative²²⁹.

Un incident qui nous a rendu victime de ce mode particulier de relations mérite d'être raconté, car il illustre bien l'état d'esprit dans lequel les deux populations se perçoivent mutuellement. Notre voiture était enlisée dans un passage marécageux, sur un chemin proche de la limite Auvergne-Forez. Nos seules tentatives pour sortir la voiture de sa fâcheuse situation furent longues et inefficaces. L'inquiétude était cependant mesurée car, plus loin, deux hommes étaient en train de ramasser des aïrelles et pourraient nous venir en aide : la distance était trop grande pour que nous puissions éventuellement nous reconnaître. Chaque fois que nous essayions de faire démarrer la voiture, les deux hommes relevaient la tête et regardaient, puis se remettaient au travail tandis que nous tentions d'aménager à nouveau le sol. Finalement, à notre appel, les deux ramasseurs d'aïrelles vinrent sans attendre : il s'agissait de deux jeunes Foréziens de Saint-Bonnet qui expliquèrent d'emblée leur peu d'empressement :

"Si on avait su que c'était vous ! On croyait que c'était un Auvergnat. Ils viennent nous chercher querelle à cause des aïrelles ; pourtant, ici, c'est sur la commune de Saint-Bonnet".

Dans ces propos, il y a la justification d'un comportement. Tout de suite, on invoque la question de la limite territoriale : "Ici, c'est sur la commune de Saint-Bonnet". Celui qui vient d'au-delà - car nous en venions - est auvergnat. Ce seul fait suffit pour que le Forézien garde une certaine distance, puisque les ramasseurs d'aïrelles, au travail sur le domaine de leur commune, ne pouvaient s'entendre faire aucun reproche. Ce qui ne signifie pas que leur crainte n'avait aucun fondement car, en d'autres occasions, eux-mêmes ou d'autres, des Foréziens en tout cas, ont franchi la limite pour améliorer leur cueillette. Et c'est en tant que Foréziens, même s'ils ne s'étaient jamais rendus coupables d'outrepasser leurs droits, qu'il leur semblait pouvoir être l'objet de quelque invective de la part d'un Auvergnat. Il y a quelque défiance à l'égard de l'Auvergnat et de ce qu'il peut faire ; elle n'a d'égale que celle que peut éprouver l'Auvergnat envers le Forézien, celui-là n'ayant pas plus de scrupule à déborder de son territoire.

Mais pas plus que quiconque, un Auvergnat n'a envie de chercher querelle à qui peut lui porter secours. Nul doute que nos Foréziens ressentaient un secret plaisir à voir dans l'embarras l'Auvergnat dont nous jouions involontairement le rôle et à attendre, pour voir s'il pourrait se tirer seul d'affaire. Nul doute également que des Auvergnats auraient eu les mêmes sentiments et la même attitude à l'égard d'un Forézien. Le service dont nous avons bénéficié montre pourtant qu'il ne s'agit pas là d'hostilité. Quand nous avons

²²⁸ Parmi les nombreux travaux sur le Forez de l'Institut de Linguistique romane de Lyon : Escoffier, *La rencontre de la langue d'oïl...*

²²⁹ On trouve une attitude semblable dans un moment de l'histoire politique, où l'on voit les Montbrisonnais (Foréziens) faire "de l'Auvergne... le bouc-émissaire de leur ressentiment contre la Terreur". Lucas : *Auvergnats...*

raconté l'affaire, elle n'a pas surpris ; on en a ri, mais on n'a pas songé à blâmer les Foréziens. Cette cordiale inimitié est une manière de norme dans les relations entre les deux populations.

Les troupeaux, en dépassant les limites d'un pâturage jouxtant la frontière, amenaient souvent le prétexte à disputes. La défiance devenait parfois agissante et l'on capturait les bêtes ; leur propriétaire "avait bien le temps de les chercher". Le fait s'est encore produit récemment.

On avait ritualisé les comportements dans de petits couplets railleurs que vachers et vachérons s'adressaient en gardant les troupeaux. Par exemple, les Foréziens de Garnier chantaient :

"Arrive, arrive mê que sur la Pierre plate si tu vos pas que to foêses chiê la baratte"
(Dépêche-toi d'arriver sur la Pierre plate [lieu-dit] si tu veux pas faire chier la baratte [entendre le ventre].)

A quoi les Auvergnats d'en face répondaient :

"O la faute dé qué les vachérouné de Garnieu qu'o tant mangé de cotes de chos que n'en amassa l'embugne gros".
(C'est de la faute aux vacherons de Garnier qui ont tant mangé de côtes de choux qu'ils en ont attrapé le gros ventre [litt. : nombril].)

De semblables apostrophes²³⁰ se rencontrent aujourd'hui dans les plaisanteries des enfants qui construisent des jeux de mots à l'adresse de ceux de l'autre versant²³¹. Forme moins vive mais néanmoins vivante d'une opposition qui a moins d'occasions de se manifester.

Des difficultés s'élevaient encore au moment des bals, au cours desquels la dispute était aussi normale et souvent aussi prisée que la danse. Des jeunes de chaque versant se constituaient en groupes pour venger quelque affaire en suspens, le plus souvent "question de fille". Un Forézien avait courtisé une Auvergnate dont un Auvergnat était amoureux, ou inversement : le fait était suffisant pour que les camarades se réunissent et injurient, voire rossent, l'audacieux auquel se joignaient ses amis. S'il n'y avait pas de prétexte à la querelle, il était de bon ton de le chercher, de le provoquer jusqu'à ce que les deux groupes se trouvent face à face.

L'opposition ne s'arrêtait pas bien entendu aux limites de la montagne pastorale et se prolongeait dans les villages, également au cours des bals du dimanche, en particulier à l'occasion des fêtes patronales. Certains étaient spécialistes des bagarres et prenaient plaisir à créer une telle excitation qu'on en venait aux mains et parfois au saccage des cafés. L'opinion était cependant critique à l'égard de ces comportements extrêmes car l'action dépassait le seuil au-delà duquel la dispute et la bagarre devenaient dangereuses et privaient par leur excès du malin plaisir qu'on éprouvait à exciter, à agacer.

Que représentent ces relations dans les aires où elles se manifestent ? La vie concrète, une ambiance, du moins ce qu'il en reste ; avant tout ce que les souvenirs en ont retenu. Mais ce n'est pas l'idée que les gens du lieu ont de la montagne qui peut fournir une explication de la vie pastorale alors qu'elle en est elle-même une manifestation ; elle est au contraire elle-même objet d'investigation. En particulier, l'opposition culturelle et psychologique entre les Auvergnats et les Foréziens a-t-elle une signification économique et sociologique qui donnerait une valeur primordiale à la limite géographique ? Les différents niveaux de l'unité montagnarde cachent des disparités dont l'origine se trouve ailleurs que sur la montagne, mais qui déterminent plus sûrement la vie pastorale.

²³⁰ cf. le conte *L'Auvergnas*, publié par : Gonon, *Les contes de la mouniri*.

²³¹ Par exemple, pour des enfants de Garnier, les occupants de Pégrol sont les "Pégrolan" ; or, un "grolan" est une manière de clochard campagnard.

La montagne et ses villages : la disparité économique

De la jasserie, élément dans l'économie domestique, à la montagne pastorale, phénomène économique régional, le village constitue une étape pour l'analyse : la montagne porte nécessairement la marque des villages auxquels elle appartient. Mais le but n'est pas ici de caractériser pour eux-mêmes les villages où l'on pratique l'estivage. Il faut appréhender le phénomène pastoral dans son ensemble : pour cela, les villages doivent être considérés comme des composants de la montagne, et non inversement. Dans quelle mesure les économies villageoises dont relèvent les jasseries permettent-elles de déceler une cohérence dans la répartition des catégories sociales qui ont fait la montagne pastorale ?

Nous nous situons vers la fin du 19^e siècle. Notre position n'est pas celle de l'économiste qui devrait considérer que déjà à cette époque une population trop abondante compromet la rentabilité de la pratique pastorale ; elle n'est pas davantage celle de l'historien qui découvrirait des signes certains d'une évolution irréversible. C'est l'époque "florissante" parce que toutes les jasseries sont occupées, que le personnel, familial et salarié, est nombreux. Dans chaque jasserie sont remplies les conditions domestiques du fonctionnement et, dans les villages comme sur la montagne, les catégories sociales sont bien vivantes ; on ne peut saisir la réalité économique et sociale sous-jacente à la vie pastorale qu'au moment où celle-ci peut y puiser sa vigueur.

Deux cas typiques et extrêmes sont choisis : Valcivières et Saint-Bonnet. Les critères retenus permettront ensuite d'élargir l'analyse aux dimensions régionales.

Saint-Bonnet et Valcivières, données générales

Saint-Bonnet est situé dans le département de la Loire, Valcivières dans le Puy-de-Dôme. Les deux villages sont limitrophes, de part et d'autre de la frontière Auvergne-Forez qui les sépare sur la montagne elle-même.

Après une ascension démographique continue à Valcivières, moins progressive à Saint-Bonnet, les deux communes atteignent au maximum de leur population dans les vingt dernières années du 19^e siècle : 1 964 habitants en 1866 à Saint-Bonnet²³², 1 725 en 1891 à Valcivières²³³.

Sur un territoire de 5 018 hectares à Saint-Bonnet, la densité démographique est alors de 39 habitants au kilomètre carré ; sur les 3 219 hectares de la commune auvergnate, elle s'élève à 53,5. La différence est significative. Encore ne tient-elle pas compte des différences géographiques et de la situation beaucoup moins favorable de Valcivières, "cirque" aux pentes plus rudes²³⁴, d'aspect moins accueillant à la vie humaine ; elle ne considère pas davantage l'inégale répartition des terrains : l'écart est plus net et le résultat plus convaincant si l'on rapporte le chiffre de la population aux étendues de terres cultivables, qui fournissaient la nourriture. Saint-Bonnet laboure environ 1 800 hectares, plus du tiers du territoire²³⁵ ; à Valcivières, c'est un peu plus du dixième, à peu près 350 hectares²³⁶. Il apparaît alors qu'un habitant de Saint-Bonnet dispose en moyenne de 0,93 hectare de terrain labourable, contre 0,20 pour un habitant de Valcivières.

"Un Auvergnat vivra là où un Forézien crèvera !"

Si Valcivières était toute l'Auvergne, le dicton forézien ferait une juste réputation aux Auvergnats. Et comme le disaient et le disent encore les Auvergnats, ceux des communes de notre domaine auraient raison de considérer le Forez comme un pays riche.

²³² Recensement de la population. Liste nominative.

²³³ Recensement de la population. Liste nominative.

²³⁴ Gachon, *Les phases de creusement...*

²³⁵ Arch. mun., matrices cadastrales.

²³⁶ Arch. mun., matrices cadastrales.

On retrouve bien entendu un écart de même sens si l'on compare la superficie moyenne des exploitations. Le recensement de la population dénombre, en 1886, 271 cultivateurs chefs d'exploitations - dont seulement quatre fermiers - à Saint-Bonnet²³⁷ : l'ensemble du territoire - terres, prés, landes, incultes - est réparti en moyenne sur 18,6 hectares par exploitation²³⁸. Le même rapport donne 10,5 hectare pour chacune des 307 exploitations de 1891 à Valcivières²³⁹. Par rapport aux terres labourables, on obtient respectivement les chiffres de 4,81 hectares et de 1,14 hectare. Les résultats seraient encore amenuisés si l'on comptait au nombre des exploitations les parcelles cultivées par les artisans et les commerçants.

Ce n'est pas la même population que les deux villages attirent sur leur montagne.

Valcivières. La montagne vitale

A Valcivières, c'est l'économie de tout le village qui détermine la montagne pastorale et le statut de ses exploitants.

L'économie de Valcivières²⁴⁰

La population active. Le recensement de 1891 confère une profession à 919 personnes²⁴¹. Mais les catégories officielles expriment mal la réalité, car les habitants sont beaucoup plus nombreux à travailler, sinon à exercer une "profession". Sur 1 725 "Chevérans", 770 ont moins de vingt ans : mais on était véritablement utile dès l'âge de 10 ou 12 ans ; 169 personnes ont plus de 60 ans : le chiffre est bas et, d'ailleurs, on pouvait garder une assez grande activité à cet âge. Ce n'est pas d'un manque de bras que Valcivières pouvait souffrir²⁴².

Même à s'en tenir au chiffre de 919 personnes actives, il faudrait marquer une autre réserve. 820 travailleurs sont répertoriés dans les rubriques agricoles ; les 99 autres, patrons ou employés, sont commerçants, artisans, ou bien exercent une profession libérale. Mais c'est là une image insuffisamment exacte de la répartition professionnelle. S'il était simple en effet pour l'agent recenseur de qualifier le boulanger ou le médecin, on imagine aisément les difficultés qu'il devait rencontrer pour caractériser le paysan qui passait ses temps libres à des travaux d'artisanat ou l'artisan qui cultivait quelques parcelles et élevait une ou deux vaches. Parmi ces artisans-paysans, l'exemple des maçons est caractéristique. A croire le document du recensement, il n'y aurait alors dans la commune que trois hommes exerçant ce métier, un homme vivant seul et deux fils de cultivateurs. Or, les vieux se souviennent de ces équipes d'ouvriers qui bâtissaient dans la commune ou ailleurs ; Valcivières était même réputé pour ses maçons. Ce sont eux qui ont construit les loges de Garnier, à Saint-Bonnet, dans les dernières années du 19^e siècle. En voyant les murs de pierres ajustées, les linteaux en voûte des portes et fenêtres, on se rend compte qu'ils n'étaient pas des maçons de fortune mais bien des spécialistes, et que leur nombre était bien supérieur au chiffre officiellement mentionné. Seulement, ils possédaient une petite ferme ou habitaient chez le père cultivateur, pour le compte de qui ils travaillaient en été²⁴³. Ceci leur valait d'être comptés au nombre des paysans. Aujourd'hui encore, tous les cas ne seraient pas facilement tranchés.

²³⁷ Recensement de la population. Liste nominative.

²³⁸ Il ne s'agit pas exactement de la superficie moyenne des exploitations paysannes, puisque tous les terrains ne sont pas tenus exclusivement par des paysans proprement dits. Le chiffre est le résultat d'un rapport : superficie totale du territoire communal / nombre d'exploitations.

La remarque est également valable en ce qui concerne les terres labourables : superficie totale en terres labourables / nombre d'exploitations.

²³⁹ Recensement de la population. Liste nominative. Cf. note 238.

²⁴⁰ On pourra se reporter à une étude à laquelle l'auteur a collaboré : Damon (H), *Evolution démographique... à Valcivières*.

²⁴¹ Les données démographiques sont puisées dans le recensement de la population ; liste nominative. Arch. dép. Puy-de-Dôme et arch. mun.

²⁴² Cf. Valcivières : pyramide des âges en 1891. Annexe A 14.

²⁴³ "... elle, elle aurait voulu qu'il prît l'état de maçon. Plusieurs garçons de son année vont suivre comme goujats les hommes d'un village proche qui, là, sont tous maçons de père en fils. Ils ont construit les

Les paysans. Il faudrait faire preuve d'une égale circonspection à l'égard des 307 exploitants agricoles : cependant, le risque d'erreur est beaucoup moins grand du fait que ne sont pris en compte ici que les chefs d'exploitation, c'est-à-dire ceux que le travail à la ferme rend les moins disponibles pour des travaux complémentaires de quelque importance. En outre, l'examen de la répartition des propriétés selon la superficie permet de distinguer assez précisément les paysans de ceux qui ne cultivent la terre que de manière secondaire.

Après plus de cinquante ans de morcellements et mutations de propriétés depuis l'époque du premier relevé cadastral, en 1836, l'imbricatio des matrices ne permet plus d'établir une telle répartition à l'époque exacte à laquelle nous nous référons. Cette enquête n'est possible qu'en 1913, année où de nouvelles matrices cadastrales sont établies : chaque propriété peut alors être prise en compte. Il y a, certes, un risque d'inexactitude à assimiler la situation de 1913 à celle de 1891, car la population a diminué de près de 400 personnes - 1 343 habitants au recensement de 1911 - et le nombre des exploitants est passé de 307 à 242 : le déclin démographique ne va pas sans modifier les conditions de la vie économique. Le résultat conserve cependant une valeur indicative suffisante pour montrer dans quelles catégories de superficies se trouvent les exploitations paysannes.

Notre répartition par superficie exclut des exploitations les étendues de bois et de landes de la montagne : les uns et les autres sont alors la plupart du temps sous régime communal ou possédés en commun et les surfaces ne peuvent être imputées aux exploitations en particulier. Le profit qu'on en tire est d'ailleurs fonction des terres et prés possédés en propre. Terres et prés, "fumées" de montagne comprise, ont été les éléments retenus.

Superficie (en ha)	0-1	1-2	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8-9	9-10	10-11
nombre de "propriétés"	276	98	60	28	16	9	4	2	1	2	2

Total : 498

En 1913 donc, parmi 498 "propriétés", 276 ont moins d'un hectare. Les autres - 222 - correspondent sensiblement en nombre aux 242 exploitants agricoles recensés. La concordance des chiffres n'est certainement pas fortuite : un hectare de terres et de prés apparaît comme le seuil minimum au-delà duquel seulement il est possible d'entretenir un troupeau, aussi petit soit-il, et de le faire vivre des produits de ses terres.

Mais l'exiguïté de ces exploitations est extrême - et combien plus à la fin du 19^e siècle, où les paysans propriétaires sont plus nombreux sur un même territoire ! Vingt seulement dépassent cinq hectares en terres et prés, tandis qu'une centaine se situent entre un et deux hectares. Valcivières est alors une commune paysanne ; mais sa terre est loin de suffire à la faire vivre. Chez les paysans eux-mêmes, sauf dans les rares fermes plus étendues, plusieurs membres de la famille sont obligés de chercher ailleurs que dans les travaux de la ferme familiale le revenu complémentaire indispensable.

Les activités complémentaires. Un fils, parfois le père, souvent plusieurs hommes de la même maison, s'embauchaient dans les fermes plus importantes, où ils travaillaient à la tâche comme "journaliers" au moment des gros travaux. Ici, les données des recensements de population ne sont pas assez précises : s'ils notent les journaliers de métier, ils négligent le cas de tous ceux qui, considérés comme cultivateurs ou même artisans, recherchaient l'occasion de louer temporairement leurs bras, trop heureux d'obtenir une compensation en argent ou en nature.

Les femmes participaient aussi à cette quête d'un rapport dans d'autres secteurs qu'agro-pastoraux. Comme à Saint-Anthème elles fabriquaient de la dentelle, à Valcivières elles confectionnaient des chapelets : pendant les veillées ou quand elles gardaient les bêtes, on pouvait les voir, le fil métallique entouré autour du

bâtiments de tout le pays. Un bon métier, qui permet de garder son bien-fonds et de cultiver, car au temps des fenaisons, des moissons, la bâtisse s'arrête." Pourrat, *Le chasseur de la nuit*, p. 99.

poignet, maniant la pince pour accrocher les grains avec une rapidité étonnante. Toutes n'ont pas délaissé cette pratique ; il est vrai que le besoin d'argent, donné d'ailleurs avec parcimonie en regard du temps passé, est aujourd'hui beaucoup moins pressant. Les femmes, mais également les enfants et quelquefois les hommes, cueillent encore de nos jours des airelles et des simples qui approvisionnent les officines²⁴⁴.

La solution à la recherche d'un nécessaire complément de revenu passait encore par l'émigration temporaire. Parmi les personnes nommées sur la liste de population en 1891, 141 sont déclarées absentes. Or, le recensement a lieu au printemps, époque où une partie des hommes étaient occupés ailleurs, parfois loin du pays ; le chiffre doit correspondre à peu près au nombre de ces émigrants de l'hiver. Les placards de la mairie renferment des "passe-port pour l'intérieur", papiers officiels qu'on délivrait à ceux qui partaient, pour leur tenir lieu de laissez-passer à l'intérieur du territoire français. 76 ont été retrouvés pour l'année 1891 : plusieurs ont pu être égarés sur des rayons sans ordre ; en outre, ceux qui se déplaçaient dans les régions les plus proches ne se munissaient pas de laissez-passer.

Ces hommes partaient donc au début de l'hiver, après les semailles, et revenaient avant l'époque des travaux de l'été : c'était autant de nourriture épargnée pour la famille avec, de plus, la perspective de quelque argent supplémentaire²⁴⁵. Cette pratique n'était alors ni récente²⁴⁶ ni particulière à la commune de Valcivières : elle n'était pas inconnue dans le Forez²⁴⁷ et les Auvergnats de notre région n'ont pas été les seuls, quand l'émigration devenait définitive, à former le contingent des Auvergnats de Paris et de Lyon. Dans ces villes, ils devenaient porteurs d'eau ou charbonniers.

Ils allaient aussi proposer leurs services de maçons ou de terrassiers : ils se faisaient chiffonniers - "patères" -, travaillant à l'origine pour la papeterie ambertoise. Les plus nombreux devenaient "scieurs de long" dans les forêts mêmes où les arbres étaient abattus : deux ouvriers, l'un au sol, l'autre juché sur une hauteur, maniaient de haut en bas une lourde scie montée sur une armature tirée à deux bras pour découper les troncs dans leur longueur. Tant par le travail lui-même que par les conditions qu'il créait, la vie y était des

²⁴⁴ Citons encore le "nombre prodigieux de grives qui, pendant l'automne, sont prises au lacet, dans la commune de Valcivières... c'est par milliers de grives que des coquetiers en chargent des voitures pour Lyon et Saint-Etienne". Marel, *Topographie...*, p. 35.

²⁴⁵ Selon Marel, c'est "la dernière ressource de nos cultivateurs trop peu occupés... quelques-uns ont le courage d'aller jusqu'en Algérie", 1860, *op. cit.*, p. 82.

- La pratique n'est pas récente. A la fin du 17^e siècle, "il sortait tous les ans des montagnes d'Auvergne du côté du Forests (auvergnat)... grand nombre de personnes pour aller travailler à la scie... et aux remuements des terres pour les défricher et arracher des souches". Lefèbre d'Ormesson, *Mémoire...*, p. 287.

- A Valcivières même, à en croire le "corps municipal et autres principaux habitants de la paroisse", "la plupart des jeunes gens qui vont travailler au mestier de la scie dans les provinces étrangères" y demeurent et créent, par leur absence, de graves difficultés pour lever la récolte. 1788-1789. Arch. dép. Puy-de-Dôme, 4 C 227.

- Plusieurs études ont été consacrées à cette question ; parmi elles en particulier, montrant l'ampleur, analysant les facteurs et les incidences de cette émigration : Poitrineau, *Aspects de l'émigration...*

²⁴⁶ Cf. note 245.

²⁴⁷ Vers 1700, "il sort du forest 7 à 800 paisans qui vont en différentes provinces jusqu'en piedmont et dans le milanois travailler à la scie et en toutes sortes d'autres ouvrages de main". D'Herbigny, *Mémoires*, p. 251. A Sauvain, "la majeure partie des habitants... est obligée de s'expatrier pendant neuf mois de l'année pour aller gagner leur vie dans la province étrangère au métier de la scie et à celui de porteurs d'eau". 1787. Arch. dép. de la Loire, C 2. Les émigrants de Chalmazel exercent alors les mêmes métiers. Meaudre, *op. cit.*, p. 149.

- On trouve dans les archives notariales, au cours du 18^e siècle, de nombreuses procurations de "laboureurs" des montagnes qui, avant de partir "pour vaquer au fait de la scie" donnent "plein pouvoir et puissance" à leur femme de "régir et ménager leurs affaires" pendant leur absence. Arch. Diana, Fonds M^e Dussert.

- Au début du 19^e siècle, "les garçons et les hommes mariés jusqu'à 40 à 45 ans quittent leurs foyers et leurs champs... Les uns vont scier les bois partout où ils trouvent de l'ouvrage, les autres se répandent dans les plaines où ils se livrent aux travaux les plus pénibles de l'agriculture ; quelques-uns se rendent à paris ou dans les grandes villes où comme les Auvergnats leurs voisins ils se font porteurs d'eau". Granjon, *op. cit.*, p. 376.

plus dures²⁴⁸. La période d'absence était entrecoupée de visites à Noël et à Pâques, quand ces hommes étaient embauchés assez près du pays, dans la Loire en particulier, où ils se joignaient aux "marraires" pour creuser et entretenir les étangs de la plaine du Forez.

S'il était nécessaire, la description que font les passeports d'hommes dont la taille moyenne ne dépasse guère un mètre cinquante, "gravés de petite vérole", montrerait à elle seule quel besoin avaient les habitants de Valcivières de rechercher ailleurs que chez eux des moyens de vivre.

A cette émigration des adultes, il faut ajouter celle d'enfants qui, dès la douzaine d'années, allaient en Forez comme "baro" ou comme "servantes". Ce sont les souvenirs qui parlent ici plus que les documents écrits. Avant l'été, s'ils prévoyaient la nécessité de l'aide d'un jeune pour seconder la mère dans les travaux du ménage ou pour garder les bêtes, les paysans foréziens des montagnes voisines venaient "en Auvergne", sûrs de trouver et de ramener avec eux le garçon ou la fille qui leur rendrait le service attendu : là-bas, "les vaches les font !", disait-on. On était assuré que l'enfant ainsi "loué" serait au moins nourri et son absence provisoire permettait d'accroître d'autant les moyens de subsistance des autres membres de la famille.

Parce qu'ils trouvaient leur subsistance chez leurs employeurs et recevaient un maigre salaire, les valets et servantes contribuaient à alléger les charges de leur famille et à mieux équilibrer l'économie villageoise. Mais ces domestiques, au sens local du mot, selon lequel le domestique réside en permanence chez son maître, étaient peu nombreux dans la trop pauvre commune de Valcivières : onze garçons et dix filles ; seize fermes seulement - sur 307 - en employaient. Ils s'embauchaient dans les villages voisins plus aisés, ou beaucoup plus loin. Nous aurons à revenir sur cette question²⁴⁹.

Les artisans. Nous avons noté le doute qu'il convient de maintenir au sujet des 99 personnes prétendument occupées à des activités non paysannes, étant donné l'imbrication des tâches artisanales et paysannes. Il reste que 49 chefs de famille sont recensés sans équivoque comme exerçant un métier de l'artisanat ou du commerce ou une profession libérale. Le chiffre est élevé, rapporté aux besoins locaux : les moyens financiers du paysan étaient réduits ; il savait en outre s'acquitter lui-même des travaux simples de fabrication.

Plusieurs de ces non-paysans, qui ne produisaient pas, n'en étaient que davantage à la charge de la communauté. Ainsi des instituteurs, du curé, du médecin. C'était aussi le cas des commerçants qui vendaient des biens de consommation dont l'usage n'était pas destiné à produire un revenu dans le pays même, tels les six aubergistes, les deux épiciers, le buraliste...

Les cinq meuniers, les quatre boulangers, le tisserand, voire les quatre couturières et le tailleur d'habits avaient un rôle économique différent. En effet, le service proprement commercial s'accompagne ici d'un travail de fabrication dont la matière première, le seigle puis le farine, la laine et le chanvre puis le tissu, est prise sur place, incluse dans un circuit économique local. Ces cas se rattachent à celui des 24 chefs de famille artisans proprement dits, menuisiers, sabotiers, forgerons, maréchaux-ferrants, maçons. Ceux-ci fournissent des biens ou services durables qui constituent une manière d'investissement pour le paysan qui les utilise : il faut avoir des instruments de travail en bon état pour cultiver convenablement ; les vaches doivent être "ferrées" si l'on veut utiliser leur force de traction ; les sabots et même les habits doivent être considérés comme des accessoires indispensables au travail...

Seulement ces artisans étaient en bien grand nombre. Ils étaient obligés de produire très peu pour pouvoir écouler leurs marchandises dans la commune, ou de produire davantage et proposer leurs produits ailleurs. En fait les deux solutions s'imbriquaient. Ils produisaient peu parce que, d'une part, des techniques peu élaborées n'autorisaient pas un rythme rapide de fabrication et que, d'autre part, nous l'avons dit, l'activité

²⁴⁸ "Ces émigrants... sont assimilés à des mendiants dont, le plus souvent, ils portent le costume... Les scieurs de long couchent généralement dans les bois, leur lit consiste en quelques bottes de paille qu'ils étendent sur le sol d'une cabane faite avec les débris des arbres qu'ils exploitent... Leur unique nourriture consiste en de la soupe faite avec de la mauvaise graisse..." Marel, *op. cit.*, p. 83-84. La relation qu'en fait Achard en 1907 est cependant moins sombre (*Emigrants auvergnats...*).

²⁴⁹ En particulier, pp 98-99, 102-103.

artisanale était le plus souvent doublée d'une activité agricole sur une exploitation de petite taille. Il reste que les marchandises produites étaient trop nombreuses, que la capacité de production était trop grande pour que les sabotiers n'aillent pas vendre leurs sabots hors de la commune, que les maçons ne se déplacent pas pour bâtir ailleurs.

La prestation de services et la production de biens artisanaux correspondaient beaucoup moins à des pratiques commerciales organisées qu'elles ne répondaient à la nécessité de prospecter tous les moyens alors possibles de trouver un complément de ressources. L'artisanat participait à la constitution de la trame d'une économie qui ne pouvait fonctionner repliée sur le territoire de la commune.

Finalement, l'économie de Valcivières, à la fin du 19^e siècle, reposait sur trois pôles :

- les activités agro-pastorales, dans des exploitations pour la plupart de très petites dimensions ,
- les activités artisanales et commerçantes, qui donnaient l'occasion d'un flux d'argent à l'intérieur du village ,
- les activités exercées hors du village, qui avaient pour double effet d'alléger le poids des charges de consommation à supporter par l'ensemble du village et de faire rentrer de l'argent au pays²⁵⁰.

C'est cette économie de subsistance qui définit le type général de l'exploitation pastorale pratiquée à Valcivières.

La montagne à Valcivières

A Valcivières, la montagne, landes et "fumées", s'étend sur quelque 1 400 hectares, près de la moitié du territoire communal. Voilà déjà une indication du rôle vital qu'elle est appelée à tenir : celui-ci détermine le mode d'exploitation des jasseries.

Au moment de la confection du premier cadastre, en 1836, 143 cabanes sont établies sur les montagnes de Valcivières ; de nouvelles se bâtissent au fur à mesure que s'accroît la population. Nous avons compté, jusqu'en 1891, 19 requêtes présentées devant le conseil municipal, émanant de particuliers qui souhaitaient construire un bâtiment pastoral sur une propriété qu'ils possédaient à la lisière des bois²⁵¹. Le chiffre ne représente peut-être pas tous les cas de nouveaux établissements ; le fait montre cependant que non seulement la montagne est considérée comme un moyen de tirer un revenu, mais qu'on cherche aussi à en élargir le domaine au détriment de terrains boisés, alors jugés d'un intérêt moindre.

On peut raisonnablement estimer à 160 le nombre des cabanes occupées pendant les étés de la fin du 19^e siècle. La réduction de quelques unités exploitées par d'autres que par des habitants de Valcivières se trouvait compensée par un nombre sensiblement égal de jasseries situées sur les montagnes de communes voisines où des paysans de Valcivières conduisaient leur troupeau. Plus de la moitié des 307 exploitants d'alors tiraient donc parti de l'estivage. Qui étaient-ils ? Que représentaient-ils dans l'économie villageoise ?

Reprenons la répartition des exploitations , en lui rapportant celle des jasseries, telle qu'on peut l'établir pour l'année 1913²⁵².

Superficie (en ha)	0-1	1-2	2-3	3-4	4-5	5-11	Total
Nombre de "propriétés"	276	98	60	28	16	20	498

²⁵⁰ Pour Gachon, dans la région d'Ambert, l'économie traditionnelle a trois assises : agriculture, industries domestiques, émigration (*L'arrondissement d'Ambert*, p. 393.).

²⁵¹ Cf. plus haut, p. 26-27.

²⁵² Cf. plus haut, p. 80.

Nombre de jasseries	18	38	30	24	21	27	158
% jasseries / nombre d'exploitations	6,5 %	39 %	50 %	86 %	131 %	135 %	
expl. avec jasserie / nbre d'expl.	1 / 15,3	1 / 2,6	1 / 2	1 / 1,2	1 / 0,8	1 / 0,75	

Il y a donc 158 cabanes sur les montagnes de Valcivières en 1913. Le nombre des jasseries occupées n'a certainement pas baissé depuis l'époque du minimum démographique : les souvenirs attestent avec fermeté qu'avant la première guerre, les cabanes ne restaient pas inhabitées.

Vingt et un paysans possèdent deux ou plusieurs jasseries : ceci explique que, comme c'est le cas dans les catégories d'exploitations plus étendues, le pourcentage des jasseries par rapport aux fermes qui les possèdent puisse être supérieur à cent. Dans quelques cas en effet, deux jasseries sont exploitées par le même paysan, l'une au début et à la fin de la saison, l'autre pendant la plus grande partie de l'été, plus haut sur la montagne. Le nombre de ces exploitants, - certainement plus élevé qu'au moment du maximum démographique - résulte déjà de l'évolution de la population : des exploitations sans successeur à demeure sont héritées, partagées, vendues ou louées en partie. Il n'y a pas de fermiers sur des exploitations entières, mais tel qui, après héritage, se trouve en possession de deux jasseries peut les exploiter toutes deux ou en louer une à tel autre qui n'en a pas : les paysans intéressés ne manquaient pas.

Ces précisions apportées, il apparaît nettement que le nombre des jasseries croît avec la superficie des propriétés. Celles-ci, quand elles sont comprises entre 0 et 1 hectare, trop petites pour pouvoir nourrir une famille, ne sont pas de véritables exploitations : les jasseries sont exceptionnelles. Dans la deuxième catégorie - 1 à 2 hectares - se trouvent les exploitations proprement dites de la plus petite taille ; les jasseries y sont plus nombreuses, une en moyenne pour un peu plus de deux fermes. Celles-ci sont très petites, même si l'exiguïté de la superficie pouvait être compensée dans certains cas par quelques parcelles louées ou possédées sur une commune limitrophe. Les cabanes sont à la mesure des fermes : on peut en voir encore, en ruine depuis longtemps, qui ne devaient pas contenir plus de quatre vaches. Ces jasseries, quelque petites qu'elles fussent, permettaient d'exister aux exploitations dans lesquelles elles étaient intégrées.

Plus la superficie est étendue, plus fréquemment les fermes comportent une jasserie : trois sur quatre pour les exploitations de deux à quatre hectares. Au-delà, les fermes de plus de quatre ou cinq hectares sont des cas rares et possèdent toutes, quoi qu'il en soit, une ou deux jasseries.

L'économie paysanne la plus caractéristique à Valcivières est alors celle d'une ferme qui retire une récolte de un à quatre hectares de terrains cultivés, y compris les "fumées" de la montagne, qui possède un troupeau de 3 à 6 vaches, lequel pâture sur les communaux et passe l'été, soit près de la moitié de l'année, en jasserie.

Les fermes qui ne peuvent jouir de cette dernière possibilité reposent généralement sur une moindre étendue de terrain et comportent un troupeau moins nombreux. Elles ne sont pas des exploitations proprement paysannes. En effet, à Valcivières, où un grand nombre d'exploitations se partagent des étendues labourables réduites, la pratique de l'estivage, loin d'être un complément secondaire, fait partie intégrante de l'économie domestique. Et qui n'a pas de jasserie, ne disposant pas de toute façon de terrains suffisamment étendus pour faire vivre sa famille de ses revenus agricoles, ne peut pas être paysan à part entière. Il est de ceux qui, les premiers, formaient le lot des journaliers, des domestiques, des émigrants, des sabotiers...

On voit le rôle primordial de la montagne pastorale à Valcivières. Ceux qui l'exploitent sont nombreux et possèdent ensemble la plus grande partie des terrains et la plupart des bêtes. Réduites aux dimensions des terrains situés près des hameaux permanents, leurs fermes ne pourraient subsister sans contrepartie. Parce qu'il intéresse une grande partie de la population, parce qu'il est inclus dans un équilibre agro-pastoral qui repose sur la majorité du territoire communal, l'estivage caractérise nettement l'économie villageoise tout entière.

En retour, l'état économique de Valcivières, qui conditionne l'existence de nombreuses exploitations de petite taille, dicte le mode général de l'exploitation pastorale.

Les exploitants de jasseries à Valcivières

La montagne peut servir pratiquement à distinguer les exploitations paysannes proprement dites, c'est-à-dire celles où l'exercice d'une activité complémentaire est non pas superflu mais secondaire, de celles où la culture et l'élevage sont loin de produire un revenu propre à satisfaire aux besoins de la famille. Exploiter une jasserie signifie en effet d'emblée qu'on possède un troupeau d'au moins trois ou quatre vaches ; un troupeau de cette importance constitue le capital minimum en-deçà duquel une famille ne peut vivre de la seule ferme. Tout Valcivières n'est pas intéressé à la montagne ; elle s'adresse cependant à la population la plus nombreuse et la plus représentative du village. A l'époque florissante de la montagne, c'est la majorité des paysans qui estive les troupeaux.

Ces paysans sont propriétaires d'une exploitation de petites dimensions.

Quelques-uns, il est vrai, possèdent de plus grandes étendues, du moins si elles sont rapportées aux normes moyennes de la commune. Ceux-ci sont également les cultivateurs les plus aisés et emploient des domestiques. Mais l'aisance est alors chose rare à Valcivières ; l'état démographique et économique rend impossible et superflu dans la plupart des cas l'emploi de personnel supplémentaire dans des fermes de petite taille où les bras ne manquaient pas. Les caractéristiques de cette catégorie de paysans plus riches sont plus proches de celles des exploitants de Saint-Bonnet, où nous les verrons mieux en détail. De façon générale, quand toutes les cabanes sont occupées sur les montagnes de Valcivières, le personnel de la jasserie est familial.

La catégorie des exploitants de jasseries à Valcivières n'est pas complètement uniforme. Il reste qu'ils sont pour la grande majorité de petits paysans et que ce sont les femmes de la maison qui passent l'été en jasserie. C'est, statistiquement prédominant, l'un des deux types d'exploitation domestique de la montagne exposés plus haut²⁵³

Saint-Bonnet. La montagne des riches

La montagne n'a pas la même place dans la vie économique de Saint-Bonnet ; elle n'a jamais eu ce caractère de nécessité qu'elle revêtait pour l'économie de Valcivières.

La montagne à Saint-Bonnet

Saint-Bonnet est moins "montagnard", d'un aspect moins rude que Valcivières. La montagne proprement dite occupe seulement quelque 750 des 5 018 hectares du territoire communal ; ils se répartissent entre les trois "montagnes" de Garnier, Loule et Courreau. L'usage s'en partageait à la fin du 19^e siècle entre les propriétaires de plus d'une trentaine de loges. Plusieurs possédaient deux ou plusieurs loges à la fois²⁵⁴ et certains ne résidaient pas dans la commune ; en revanche, des habitants de Saint-Bonnet exploitaient la jasserie qu'ils possédaient dans une commune voisine.

Beaucoup, dans les hameaux les plus élevés, les plus proches de l'aire pastorale, connaissent la montagne, anciens exploitants, anciens domestiques, exploitants d'aujourd'hui. C'est que ceux qui estivaient leur troupeau avaient en majorité leur résidence vers le haut de la commune, en particulier dans le hameau de Courreau et ses environs, c'est-à-dire dans la portion de l'étendue communale ayant droit à la montagne communale de Courreau ; parmi ceux qui n'avaient pas de loge, certains usaient du droit de pacage sur cette montagne en y conduisant chaque jour leur troupeau.

²⁵³ L'exploitation "familiale", cf. p. 41.

²⁵⁴ Les loges situées plus bas, au-dessous des bois, étaient occupées pendant quelques semaines avant et après la grande saison d'été. Dans ces "jasseries de foin", les bêtes mangeaient le fourrage récolté à des périodes de l'année davantage soumises aux intempéries.

Au contraire, pour les habitants des autres hameaux, ceux du bas de la commune, la montagne est étrangère, c'est l'affaire de "ceux de Courreau" ; beaucoup n'y sont jamais allés. Le caractère pastoral des quartiers élevés de la localité a contribué à tracer une confuse délimitation entre le haut et le bas du village, et à donner à Courreau et aux hameaux d'alentour une sorte d'individualité. Pour les facteurs des P.T.T., la distinction est inscrite dans les comportements ; ils préfèrent se voir attribuer la tournée d'en haut parce qu'on est mieux accueilli, "on te paye plus facilement à boire". On dirait d'ailleurs que les qualités d'hospitalité diminuent avec l'altitude jusqu'aux communes de la plaine²⁵⁵... Courreau a aussi des marques plus tangibles de sa spécificité. Le hameau avait son auberge ; il a sa chapelle avec le responsable de la clé et de la cloche, avec la famille chargée de recevoir le curé quand, deux ou trois fois l'an, il vient célébrer la messe, à laquelle assiste au moins un membre de chaque famille du lieu.

Les exploitants de jasseries à Saint-Bonnet

Si la montagne contribue à définir ces lieux montagnards, la trentaine de paysans qui estivaient leur troupeau ne constituaient qu'une faible proportion des 271 exploitants recensés dans le village en 1891, et apparaissaient comme des cas particuliers dans l'économie de Saint-Bonnet. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer comment sont répartis les sols du territoire communal en son entier et ceux d'une exploitation avec jasserie prise en exemple parmi d'autres semblables²⁵⁶. Comme à Valcivières, il est regrettable de ne pouvoir établir cette répartition à l'époque de la plus forte occupation.

	Terres labourables	Prés et pâtures	Terres labour. / Prés et pâtures
Saint-Bonnet (1914)	1 758 ha	2 193 ha	1 / 1,25
Exploitation avec jasserie (1917)	13,80 ha	62,30 ha	1 / 4,6

Saint-Bonnet est dans son ensemble beaucoup plus "agricole" que ne le sont, dans cette commune, les fermes qui exploitent la montagne ; le caractère pastoral qui définit celles-ci les rapproche beaucoup plus du type de l'économie montagnarde qui prévaut à Valcivières :

	Terres labourables	Prés et pâtures	Terres labour. / Prés et pâtures
Exploitation avec jasserie (1917)	13,80 ha	62,30 ha	1 / 4,6
Valcivières (1913)	318 ha	1 896 ha	1 / 6

L'équilibre agro-pastoral qui déterminait l'ensemble des exploitations paysannes de Valcivières demeure typique, à Saint-Bonnet, des exploitations qui comportent une ou plusieurs jasseries. Mais le rapprochement s'arrête là. En effet, le nombre des exploitants de jasserie rapporté aux étendues pastorales - une trentaine pour 750 hectares - laisse voir, si on le compare encore à Valcivières - 160 cabanes ; 1 400 hectares - que le profit était bien supérieur pour chacun des intéressés foréziens. En particulier, les 450 hectares que comptent ensemble Garnier et Loule étaient possédés en copropriété et exploités seulement par une vingtaine de personnes. La jouissance exclusive que conférait à ces paysans leur titre de

²⁵⁵ Ceux que leur travail appelle dans les différentes communes de la plaine et de la montagne foréziennes, agents de l'E.D.F., vétérinaires... reconnaissent comme une très nette ligne de démarcation la route qui sépare dans leur longueur la plaine et les coteaux qui préparent la montagne : ici, l'accueil est sympathique, on engage la conversation ; là, on est seulement considéré comme un travailleur dans l'exercice de ses fonctions, et payé pour cela.

²⁵⁶ Matrices cadastrales.

copropriétaires était évidemment plus lucrative que celle à laquelle pouvait prétendre l'ensemble des habitants de Courreau et des hameaux avoisinants sur la montagne de Courreau, où était en vigueur la règle d'usage des communaux. Garnier, groupe des jasseries les plus grandes à la fin du 19^e siècle, recevait sept troupeaux, dont le plus petit comptait 21 vaches laitières et le plus gros 47. De façon générale, sur les montagnes de Saint-Bonnet, aucune loge ne contenait moins de 15 bêtes. Les propriétaires des jasseries étaient des "riches"²⁵⁷.

Ces riches étaient à la tête de fermes importantes, selon l'ordre de grandeur du village. Dans les quartiers élevés de la commune, les "grosses maisons" avaient une jasserie. Par rapport à l'ensemble de la commune, ces exploitations n'étaient pas les seules à occuper les sommets de la hiérarchie économique locale, mais elles comptaient parmi les "grosses maisons" de Saint-Bonnet.

Ainsi, à la différence de Valcivières où, dans une commune de très petites propriétés, exploiter une jasserie est apparu comme une nécessité vitale pour la grande majorité des paysans, à Saint-Bonnet, celui qui avait une ou plusieurs loges pouvait être considéré d'emblée parmi les habitants les plus aisés.

Un signe de cette aisance était la présence des domestiques. Toutes les fermes de Saint-Bonnet ne comptaient pas de personnel étranger à la famille ; mais les exploitations où l'on pratiquait l'estivage étaient toutes, quant à elles, de celles qui en employaient. Et c'étaient des vachers et vachères qui passaient l'été en jasserie.

Ces valets et servantes étaient d'ailleurs souvent indispensables, étant données la superficie des exploitations et l'importance des troupeaux. C'est ainsi que, à la ferme à laquelle était rattachée la plus grande jasserie de Garnier, le propriétaire, vivant seul avec sa mère, avait besoin d'un nombreux personnel pour s'occuper des terres et des 70 bêtes à cornes - dont 40 vaches laitières - de son troupeau. Huit personnes étaient engagées chez lui aux alentours de 1890 : quatre hommes célibataires comme valets cultivateurs, deux filles qui accomplissaient les travaux féminins habituels, puis un couple, le vacher et la vachère qui avaient avec eux leurs quatre enfants dont l'aîné, âgé d'une douzaine d'années, faisait office de vachéron. Les deux filles aidaient aux soins du troupeau quand il était à la ferme ou dans les jasseries intermédiaires de printemps, proches de l'habitation principale. Quand les bêtes allaient à Garnier, la famille du vacher se déplaçait et s'installait pour la saison. Le patron, à cheval, visitait ses domestiques, leur apportait la nourriture, inspectait, s'enquérissait de ses affaires. C'était "Le Riche".

C'est le cas le plus typique. Mais l'emploi de trois ou quatre domestiques était chose commune et, dans chaque ferme comportant une jasserie, travaillaient au moins deux domestiques. Il était rare à Saint-Bonnet, à l'époque florissante de la montagne, que les femmes de la maison passent elles-mêmes l'été en jasserie. Quand cela se produisait, il y avait cependant à la ferme des valets occupés aux travaux de la terre.

Ce n'était pas toujours le manque de bras qui motivait l'embauche de membres extérieurs. C'était en tout cas à chaque fois le signe d'une prospérité et la marque d'une position sociale élevée. Les "grosses maisons", dont faisaient partie la plupart de celles qui exploitaient la montagne, mettaient un point d'honneur à utiliser les services de personnel étranger à la famille. Voici un exemple caractéristique de la composition des membres d'une maison. Il a l'avantage de présenter une famille au sens traditionnel du terme, réalisant les trois générations - père ; enfants dont fils aîné marié ; enfants du fils aîné -²⁵⁸ de manière que plusieurs adultes sont alors en âge de travailler. Le grand nombre des membres de la famille n'interdit pas la présence de quatre domestiques ; dix-huit personnes au total vivent sous le même toit.

1891²⁵⁹

- Fournier Martin 64 ans père, chef de famille cultivateur

²⁵⁷ Le terme est utilisé avec valeur discriminatoire : il est devenu "sobriquet" dans au moins deux cas.

²⁵⁸ Cf. : La famille, p. 63.

²⁵⁹ Recensement de la population. Liste nominative. 1891. Arch. départ. Loire, 49 M 298.

Couturier Jeanne-Marie	64 ans	mère	
- Fournier J. Baptiste	41 ans	fil aîné	cultivateur
Moulin Victorine	38 ans	femme du fil aîné	
Fournier J. Marie	38 ans	fil (de Martin)	cultivateur
Fournier Eugène	30 ans	fil (de Martin)	cultivateur
- Fournier Martin	16 ans	fil du fil aîné	cultivateur
Fournier Marie	14 ans	fille du fil aîné	
Fournier Antoinette	12 ans	fille du fil aîné	
Fournier Célestine	9 ans	fille du fil aîné	
Fournier Félix	7 ans	fil du fil aîné	
Fournier Henriette	4 ans	fille du fil aîné	
Fournier Joseph	1 mois	fil du fil aîné	
Clair Benoît	36 ans	domestique	vacher
Balay Jeanne-Marie	36 ans	femme du vacher	
Clair Pierre	8 ans	fil des vachers	
Vray Rosalie	22 ans	domestique	ménagère
Doyat Pierre	12 ans	neveu	

Les cinq hommes de la famille capables de travailler, le père et maître, ses fils, son petit-fils et filleul, sont tous cultivateurs. Malgré leur nombre, aucun d'eux n'est occupé au soin des bêtes. Les femmes de la famille elles-mêmes, la mère, la belle-fille et au moins l'aînée des petites-filles, n'en avaient pas toute la charge. Un couple de vachers - avec leur jeune fil - s'occupait du troupeau, aidé par une servante qui partageait son temps entre l'étable et la maison. Le jeune neveu, hébergé là sans doute pour des raisons familiales, rendait utiles ses douze ans ici ou là et devint cultivateur par la suite, toujours dans la même maison. Dans ces maisons et les autres semblables à Saint-Bonnet, les tâches de garde et de fabrication en jasserie étaient l'affaire de domestiques et non des femmes, encore moins des hommes.

Quand les hommes de la famille étaient peu nombreux, on embauchait des valets de la terre en même temps que des vachers et vachères. Ainsi chez Rondel où, les grands-parents morts, le seul petit-fils ne pouvait suffire à seconder le chef de famille :

1891²⁶⁰

- Rondel Etienne	45 ans	père, chef de famille	cultivateur
Durand Marie	35 ans	mère	
- Rondel Marie	15 ans	fille	
Rondel Joannès	14 ans	fil	
Fouquet J. Baptiste	57 ans	domestique	vacher
Cellier Etiennette	57 ans	domestique, femme du vacher	

²⁶⁰ Recensement de la population. Liste nominative. 1891. Arch. départ. Loire, 49 M 298.

Fouquet Antonin	18 ans	domestique, fils des vachers	cultivateur
Grandchamp Antoine	33 ans	domestique	cultivateur
Crozet Célestin	18 ans	domestique	cultivateur

Ces exemples sont typiques ; ils ne sont pas exceptionnels. Ils expriment seulement chacun un moment, dans l'histoire familiale, où la composition du personnel combine les nécessités d'une organisation sociale, le désir de préserver le statut de la maison à ses propres yeux et à ceux des autres et les besoins réels de main-d'œuvre.

Les domestiques dans l'économie de Saint-Bonnet

Les fermes avec jasserie n'étaient pas les seules à employer des domestiques ; d'autres "grosses maisons" louaient leurs services selon des modalités semblables et avec la même signification.

En plus d'une quinzaine occupés chez les commerçants et les artisans, 153 domestiques - 95 hommes, 58 femmes au recensement de 1891 - travaillaient chez les paysans. Ils n'étaient pas seulement là pour apporter un complément de main-d'œuvre ; ils contribuaient aussi à donner à leur patron l'image sociale de l'aisance : des 80 fermes - sur 271 - qui employaient du personnel, les deux tiers comptaient au moins trois personnes en âge de travailler parmi les membres de la famille.

Tout le monde n'était pourtant pas à l'aise à Saint-Bonnet. Il s'en fallait de beaucoup. Dans des proportions moins fortes qu'à Valcivières, certes, il y avait aussi des journaliers, et des hommes passaient l'hiver à travailler hors du pays²⁶¹. La présence des valets et servantes originaires du pays le montrerait aussi²⁶² : ceux-ci étaient des gens sans biens et en surnombre sur une exploitation paternelle incapable de les nourrir. Mais, à la différence de Valcivières, il y avait là des "maisons" aisées en assez grand nombre pour les employer ; eux, de leur côté pouvaient trouver sur place le moyen de vivre, par la nourriture, l'abri et le salaire que leur valait leur travail.

Deux villages ; deux montagnes

Malgré la similitude des pratiques pastorales et du fonctionnement général des exploitations comportant l'estivage, de nettes différences se révèlent d'un village à l'autre dans la façon de tirer profit de la montagne. Dans le cas de Valcivières, c'est l'économie du village entier qui fixe les limites de l'exploitation pastorale et, par conséquent, en détermine les dimensions et les modalités domestiques : dans la grande majorité des cas, la jasserie apparaît d'une nécessité vitale. A Saint-Bonnet qui, déjà en elle-même, est une commune plus riche, les exploitants de jasseries appartiennent à une catégorie de privilégiés ; de plus, parce qu'elle spécialise leur exploitation, la montagne pastorale est l'objet d'une certaine spéculation.

Par là se trouvent déterminés les aspects particuliers aux jasseries des deux villages. Résumons-les :

Valcivières	Saint-Bonnet
majorité des paysans	quelques-un des paysans
petite exploitation	grosse exploitation
personnel familial à la ferme	personnel familial et salarié à la ferme
personnel familial sur la montagne	personnel salarié sur la montagne

²⁶¹ Cf. note 247.

²⁶² En 1906, année du premier recensement qui note le lieu de naissance des habitants, 68 des 127 domestiques de Saint-Bonnet sont nés dans la commune. Cf. plus loin, p. 98.

De part et d'autre de la limite qui sépare les deux communes, se faisaient face les cabanes et les loges participant de deux types d'exploitation pastorale : exploitation familiale sur les montagnes de Valcivières, exploitation avec salariés dans les jasseries de Saint-Bonnet.

Or, Valcivières appartient au Puy-de-Dôme, Saint-Bonnet à la Loire. La répartition statistique sur l'une et l'autre commune des deux types d'exploitation pastorale, avec leurs composantes, n'est-elle qu'un aspect particulier d'un phénomène qui distinguerait également des versants ? La disparité montagnarde consacre-t-elle la limite entre l'Auvergne et le Forez ?

Des villages aux versants

Dans l'ensemble de son aire, le fonctionnement de l'économie pastorale repose sur l'existence simultanée de trois catégories sociales :

- Les petits exploitants, à la tête d'une ferme suffisamment importante cependant pour qu'elle comporte un troupeau d'au moins quatre vaches ;
- Les gros exploitants, employant du personnel ;
- Les domestiques.

Ces catégories constituent les composantes économiques et sociales de la vie pastorale dans son ensemble. Leur distribution statistique et leur combinaison n'existent que par ce qu'elles sont dans les villages eux-mêmes : il n'y a pas eu - ou il y a eu très rarement - de vachers à Valcivières parce que les grosses maisons sont exceptionnelles dans la commune : c'étaient des vachers qui travaillaient dans les jasseries de Saint-Bonnet, parce que ce village comptait un grand nombre de maisons susceptibles de les employer.

Pour élargir le résultat de l'analyse aux dimensions des versants, un certain nombre de traits apparus caractéristiques à Valcivières et Saint-Bonnet fournissent autant d'indices révélateurs ; c'est la densité de la population et des exploitations, qui donne une image globale de l'économie villageoise ; elle est corrigée et précisée par le rapport à la superficie des terres labourables ; ce sont le nombre et la répartition des domestiques qui indiquent d'emblée la plus ou moins forte proportion des grosses maisons, puisque ce sont elles qui emploient du personnel. Ces indices seront utilisés à propos des communes voisines.

Cinq communes sont retenues, de part et d'autre de la limite départementale, celles qui sont le mieux représentées géographiquement sur la zone pastorale et regroupent ensemble la plus grande partie de la montagne²⁶³.

1891²⁶⁴

	Com. auvergnates	Com. foréziennes
Superficie	18 401 ha	15 271 ha
Population	9 017 h	5 151 h
(a) Densité de la population	49 h / km ²	33,7 h / km ²

²⁶³ - Versant auvergnat, du nord au sud : Le Brugeron, Saint-Pierre-deBourlhonne, Job, Valcivières, Saint-Anthème.

- Versant forézien, du nord au sud : Chalmazel, Sauvain, Saint-Bonnet-le-Courreau, Roche-en-Forez, Lérigneux.

²⁶⁴ - Sources : recensements de la population, listes nominatives. 1891. Statistiques agricoles : Auvergne, 1907, arch. dép. Puy-de-Dôme, M 0760 ; Forez, 1905, arch. dép. Loire, 55M 166 et 55M 170.

- La répartition des sols par natures de culture en 1905-1907 est assimilée, sans grand risque d'écarts sensibles à celle de 1891.

- Pour le détail de chacune des dix communes, cf. annexe A11. Les lettres entre parenthèses sont reportées dans cette annexe de manière à établir plus facilement la correspondance entre les données des versants et celles des communes.

Terres labourables	3 066 ha	3 193 ha
(b) % terres labourables / ensemble du territoire	16,6 %	20,9 %
L'habitant dispose en moyenne de (c) (superficie totale)	2,04 ha	2,96 ha
L'habitant dispose en moyenne de (d) (terres labourables)	0,34 ha	0,62 ha
(e) La superficie totale se répartit en moyenne, par exploitation selon ²⁶⁵	14,4 ha	22,9 ha
(f) Chaque exploitation compte en moyenne ²⁶⁶ (terres labourables)	2,4 ha	4,78 ha
Domestiques de fermes	113	394
(g) On compte un domestique (de ferme) pour	80 habitants	13 habitants
(h) Occupe un ou plusieurs domestiques	1 ferme sur 14	1 ferme sur 3

Il est clair que les différences relevées entre Saint-Bonnet et Valcivières ne sont pas exceptionnelles. Tous les indices dénotent un avantage au profit de l'économie forézienne.

La population est notablement plus nombreuse dans les villages du Puy-de-Dôme et, par conséquent, chacun dispose d'une moindre part des produits et revenus de la terre. Dans la commune la moins peuplée du versant auvergnat (Le Brugeron), la densité est encore supérieure à celle qu'on rencontre dans la commune de la Loire où la population est la plus dense (Saint-Bonnet).

Les exploitations sont également plus exiguës dans le Puy-de-Dôme de notre domaine. Le rapport du nombre des exploitations à la superficie des territoires communaux montre, d'un versant à l'autre, un écart de huit hectares, différence d'autant plus sensible que les villages auvergnats présentent souvent un relief plus accidenté.

Le versant auvergnat paraît moins agricole puisqu'une proportion moindre de son territoire est livrée au seigle et à la pomme de terre. Mais, d'une part, les pourcentages cachent des différences sensibles d'une commune à l'autre : certains villages du Puy-de-Dôme cultivent une plus grande surface que d'autres dans la Loire ; aussi bien faut-il invoquer le dessin géographique des villages qui autorise tantôt des labours plus étendus et donne tantôt une vocation plus herbagère, quel que soit le versant. D'autre part et surtout, même lorsque la part consacrée à la culture est plus faible dans une commune de la Loire que dans telle de l'autre versant (Sauvain par rapport à Job, par exemple), la superficie moyenne des cultures par exploitation y est plus grande.

Les domestiques sont en nombre beaucoup plus réduit dans les communes auvergnates que dans les autres. Les chiffres montrent que celui qui veut s'embaucher dans une ferme du Forez a plus de chances de satisfaire son désir. On voit aussi que les exploitations importantes sont plus nombreuses puisqu'il y en a davantage qui ont le besoin et la possibilité d'employer du personnel.

L'organisation de l'économie villageoise dans chaque groupe de communes se trouve marquée par une répartition particulière des catégories sociales, telles qu'elles ont été déterminées pour l'exploitation pastorale.

Du côté du Puy-de-Dôme, comme c'est le cas de façon plus nette encore à Valcivières, prédomine le petit exploitant travaillant avec sa famille. Le personnel salarié y est peu nombreux, puisque ceux qui

²⁶⁵ Cf. note 238.

²⁶⁶ Cf. note 238.

souhaiteraient s'embaucher sur place à temps complet ne sauraient tous trouver l'emploi recherché chez les paysans du lieu. Le travail d'appoint est assumé par les journaliers.

Cette organisation est connue aussi en Forez, mais l'existence des grosses fermes fait diminuer le nombre global des exploitations, gêne considérablement la création de nouvelles et permet aux personnes libres de s'embaucher comme domestiques dans le pays même. Sans doute, la présence de ce personnel salarié, obligé de travailler "chez les autres" pour gagner sa vie, fait-elle baisser le niveau économique moyen par habitant. Mais, objectivement, et aussi comme le percevaient les Auvergnats d'en face, c'était dans ces villages foréziens le signe d'un relatif bien-être puisque, précisément, existaient ces "grosses maisons" assez nombreuses et aisées pour les employer et réduire ainsi le nombre de ceux qui devaient quitter le pays.

La disparité économique entre les deux versants, pour ne pas être extrême, n'en est pas moins manifeste. Elle suffit à alimenter les représentations que les deux populations ont l'une de l'autre. Aussi bien les Chevérans et les autres Auvergnats pouvaient-ils feindre de croire que, "dans le plus riche Forez, les bergères avaient des louis d'or dans leurs poches"²⁶⁷, tandis que ceux de Saint-Bonnet, avec les autres Foréziens, même les plus pauvres, se reconfortaient en imaginant l'Auvergne comme un pays de misère.

La frontière entre les anciennes provinces d'Auvergne et de Forez n'est pas imaginaire. La distinction comporte indéniablement un aspect économique, au moins dans les parties limitrophes qui nous intéressent. Mais c'est précisément aux abords des frontières que se font les rencontres. La frontière n'est ni une barrière ni un désert qui interdirait les relations. Son tracé est au contraire le signe perceptible que des relations sociales existent, qu'elles prennent là un tour particulier parce que deux populations les orientent pour se définir l'une par rapport à l'autre.

²⁶⁷ Dravaine, *Le Roi de Malmotte*, p. 50.

A 11

Versant auvergnat et versant forézien
Tableau économique et démographique

	(a) $\frac{\text{population}}{\text{superficie (en km}^2\text{)}} = \text{dens. au km}^2$	(b) $\frac{\% \text{ terres labour.}}{\text{superficies (ha)}}$	(c) $\frac{\text{superficie}}{\text{population}}$	(d) $\frac{\text{terres labour.}}{\text{population}}$
Le Brugeron	1 052 / 26,72 = 39	369 / 2 672 = 13,81 %	2,53 ha	0,53 ha
St-Pierre	643 / 11,61 = 55,3	113 / 1 161 = 9,73 %	1,80	0,18
Job	2 548 / 45,11 = 56,4	996 / 4 511 = 22,08 %	1,77	0,40
Valcivières	1 725 / 32,97 = 52,3	350 / 3 297 = 10,61 %	1,91	0,20
St-Anthème	3 049 / 67,60 = 45	1 238 / 6760 = 18,40 %	2,21	0,41
Communes d'Auvergne	9 017 / 184,01 = 49	3 066 / 18 401 = 16,60 %	2,04	0,34
Chalmazel	1 257 / 38,99 = 32,2	600 / 3 899 = 15,38 %	3,10	0,48
Sauvain	972 / 30,23 = 32,1	400 / 3 023 = 13,23 %	3,11	0 41
St-Bonnet	1 916 / 50,18 = 38,2	1 611 / 5018 = 32,10 %	2,61	0,84
Roche	662 / 23,33 = 28,3	317 / 2 333 = 13,58 %	3,52	0,48
Lérigneux	344 / 9,98 = 34,4	265 / 998 = 26,54 %	2,90	0,77
Communes du Forez	5 151 / 152,71 = 33,7	3 193 / 15 271 = 20,90 %	2,96	0,62

Versant auvergnat et versant forézien
Tableau économique et démographique (suite)

	(e) <u>superficie (ha)</u> <u>exploitations</u>	(f) <u>terres labour.</u> <u>exploitations</u>	(g) <u>domestiques</u> <u>(de ferme)</u> <u>population</u>	(h) <u>exploitations</u> <u>avec domestiques</u> <u>exploitations</u>
Le Brugeron	2 672 / 122 = 21,90	3,0 ha	35 / 1 052 = 1 / 31	27 / 122 = 1 / 4,5
St-Pierre	1 161 / 56 = 20,73	2,0	6 / 643 = 1 / 107	6 / 56 = 1 / 9,3
Job	4 511 / 406 = 11,11	2,45	42 / 2 548 = 1 / 60	37 / 406 = 1 / 11
Valcivières	3 297 / 307 = 10,73	1,14	21 / 1 725 = 1 / 82	16 / 307 = 1 / 19,2
St-Anthème	6 760 / 386 = 17,51	3,20	9 / 3 049 = 1 / 339	6 / 386 = 1 / 64,3
Communes d'Auvergne	18 401 / 1 277 = 14,40	2,40	113 / 9 017 = 1 / 80	92 / 1277 = 1 / 13,9
Chalmazel	3 899 / 123 = 31,69	4,88	63 / 1 257 = 1 / 20	39 / 123 = 1 / 3,1
Sauvain	3 023 / 129 = 23,43	3,10	66 / 972 = 1 / 15	33 / 129 = 1 / 3,9
St-Bonnet	5 018 / 271 = 18,51	5,97	153 / 1 916 = 1 / 12	79 / 271 = 1 / 3,4
Roche	2 333 / 94 = 24,81	3,35	79 / 662 = 1 / 8	40 / 94 = 1 / 2,3
Lérigneux	998 / 51 = 19,56	5,19	33 / 344 = 1 / 10	20 / 51 = 1 / 2,5
Communes du Forez	15 271 / 668 = 22,86	4,78	394 / 5151 = 1 / 13	211 / 668 = 1 / 3,2

Sources : Recensement de population, liste nominatives, 1891. Arch. dép.

- Auvergne : Statistiques agricoles, 1907. Arch. dép.. Puy-de-Dôme, M 0760
- Forez : Statistiques agricoles, 1905. Arch. dép. Loire M 166 et 55 M 170.

Sociologie de la frontière

Les communes foréziennes de notre domaine se trouvent dans une situation économique et démographique plus favorable que leurs voisines auvergnates à la fin du 19^e siècle. La chaîne montagneuse est loin alors de constituer un obstacle aux relations entre les deux versants : nous avons vu que, au contraire, tant dans le domaine du commerce que celui des loisirs, elle favorisait les rencontres et rendait possibles les communications²⁶⁸. La disparité économique entre l'Auvergne et le Forez indique-t-elle - occasion ou résultat - une prédominance forézienne dans les rapports économiques ? Et si le fait est vérifié, la position des deux versants dans leur relation économique revêt-elle - et à quelles conditions - une signification d'ordre sociologique ? Dans quelle mesure le géographique, l'économique et le sociologique se recouvrent-ils ?

De l'Auvergne au Forez : les relations commerciales

Les relations commerciales entre l'Auvergne et le Forez ne sont, vers la fin du 19^e siècle, ni récentes ni occasionnelles. Les comptes rendus des délibérations de conseils municipaux en fournissent de multiples témoignages²⁶⁹. D'autres sources en font mention longtemps avant cette époque. Au milieu du 18^e siècle, à cause d'une épizootie sévissant dans la Loire, on interdit d'introduire des bovins du Forez en Auvergne, "soit pour être vendus aux foires, ou pour en ramener des bois et autres marchandises"²⁷⁰, comme on avait l'habitude de le faire. A propos des foires, un texte de 1511 révèle que, à Saint-Just-en-Bas, dans les montagnes de la Loire, "viennent et affluent plusieurs marchands et autres survenants, tant des pays et montagnes d'Auvergne²⁷¹ que du Forez. Dès alors c'est le commerce qui est l'occasion de nombreux rapports, dont l'ancienneté est un indice de la solidité des liens qui unissent les économies des deux versants.

Au 19^e siècle, ces relations entre l'Auvergne et le Forez n'ont rien que de tout à fait ordinaire et de très courant ; elles participent de la vie économique et sociale quotidienne, au point que les conseils municipaux les invoquent pour appuyer toutes sortes de réclamations. Valcivières demande qu'on remplace les cloches détruites par les révolutionnaires pour que leur son permette à nouveau de retrouver leur chemin, sur la montagne à la mauvaise saison, à "ceux qui fréquentent les marchés d'Ambert et de Montbrison"²⁷². Quand Saint-Bonnet estime nécessaire d'améliorer certains de ses chemins, c'est à cause de la nécessité qu'ils représentent "pour l'exploitation des bois et des produits agricoles des environs de Montbrison à l'Auvergne et de l'Auvergne aux environs de Montbrison"²⁷³ Si l'on prévoit de créer une foire dans un village, le conseil municipal dépose une requête auprès de l'administration préfectorale et demande avis aux communes voisines sur l'un et l'autre versant ; la réponse est le plus souvent favorable et l'on se justifie soi-même en faisant état de la situation de la localité "si admirablement située sur le plateau central des montagnes de l'est du département, et également à portée de la Loire et du Puy-de-Dôme"²⁷⁴.

Cependant, un examen plus approfondi de ces documents comme les propos de nos informateurs révèlent que ces relations n'avaient pas la même portée dans une direction et dans l'autre.

Quoique les marchands de bestiaux, commerçants de métier, soient habitués à s'approvisionner dans tous les lieux de vente possibles, il semble bien cependant qu'un courant plus fort attire les animaux d'Auvergne vers le Forez, pour fournir Saint-Etienne, voire Lyon²⁷⁵, plutôt qu'inversement. L'absence de

²⁶⁸ Cf. plus haut : La montagne, p. 73 et sq.

²⁶⁹ Plusieurs exemples en sont cités dans les pages qui suivent.

²⁷⁰ 1745. Arch. dép. Puy-de-Dôme, 1 C 330. Autres mentions, même époque : 1 C 331, 333, 336.

²⁷¹ Lettres patentes du roi. Cité in : Jacquet, *op. cit.*, Cahier V bis, p. 45.

²⁷² Valcivières. Délib. cons. mun., 10 mai 1823.

²⁷³ Saint-Bonnet. *Idem*, 7 juin 1836.

²⁷⁴ Le Brugeron. *Idem*, 10 février 1872 (Arch. dép. Puy-de-Dôme, M 0870).

²⁷⁵ Sous l'Ancien Régime, les "relations entre Auvergne et Lyonnais furent facilitées par le relais forézien." Trenard, Auvergne et Lyonnais, p. 181.

statistiques suffisamment précises qui permettraient de comparer les deux mouvements est compensée, bien qu'insuffisamment, par les affirmations des habitants. Les communes auvergnates souhaitent l'implantation de foires sur leur territoire pour faciliter la venue des "bouchers du Forez"²⁷⁶, qui ont déjà coutume d'acheter des moutons, et des "marchands de bétail du département de la Loire"²⁷⁷ qui fréquentent les foires auvergnates. Ou bien on approuve la création de marchés en Forez parce qu'ils offriront "un nouveau débouché aux propriétaires pour la vente de leur bétail", reconnaissent les conseillers municipaux auvergnats²⁷⁸. Les Foréziens n'attendent pas le même service des foires du Puy-de-Dôme ; elles ne paraissent pas, du moins, présenter pour eux de caractère de nécessité.

C'est précisément la recherche d'un débouché qui a toujours guidé les Auvergnats vers le Forez : les communes montagnardes de la Loire servaient de relais pour l'acheminement des produits vers Montbrison et au-delà. Pour Valcivières, Montbrison est la ville forézienne "où nous écouons la majeure partie de nos produits"²⁷⁹. Ce sont les bois, qui sont conduits jusqu'à la Loire²⁸⁰ ; ce sont surtout les fourmes²⁸¹, vendues dans le "département de la Loire dans lequel s'importe cette marchandise"²⁸². Les collecteurs sont souvent des paysans des montagnes foréziennes, de Sauvain en particulier, où sont regroupés des fromages qui proviennent "en partie des jasseries situées en Auvergne"²⁸³. Puis les fourmes, avec le beurre, sont commercialisées dans la Loire par des grossistes de Montbrison et de Saint-Etienne, tandis que les fromages des autres contrées montagneuses du Puy-de-Dôme sont acheminés vers Clermont-Ferrand²⁸⁴.

Le courant qui entraîne les marchandises auvergnates vers les villes de la Loire entraîne avec lui les productions des paysans montagnards foréziens : "nos richesses se dirigent presque toutes du côté de Saint-Etienne"²⁸⁵. Seulement les montagnards du Forez n'ont pas besoin de ce relais que constituent pour leurs voisins les communes foréziennes. Ils appartiennent à cette Loire qui assure aux Auvergnats l'indispensable débouché à leurs produits et ils en retirent indéniablement un sentiment de supériorité. Il y a quelque condescendance dans cette attention que portent à leurs voisins auvergnats les conseillers municipaux de Saint-Bonnet lorsque, souhaitant qu'on aménage mieux certaines voies de communication, ils voient là un moyen d'apporter un grand développement aux communes auvergnates et de faciliter le passage de leurs habitants "pour venir chercher le blé nécessaire à la semence de leurs terres, qu'ils sont obligés de renouveler chaque année"²⁸⁶.

Les Auvergnats sont comme redevables aux montagnards foréziens du commerce qu'ils font avec eux ou par leur intermédiaire. Ils ne s'en défendent d'ailleurs pas, ou s'en défendent mal. Si les représentants de Saint-Pierre-la-Bourlhonne déplorent les "grandes fatigues pour nous et nos bestiaux" qu'il faut supporter pour aller en Forez, quitte à forcer un peu la réalité et faire des landes d'estivage de "hautes montagnes sans chemins", s'ils estiment ne pas être "inféodés à Chalmazel pour être obligés d'y écouer nos produits"²⁸⁷, c'est bien que l'habitude est ancrée chez eux de fréquenter assidûment les foires de la commune forézienne

²⁷⁶ Valcivières. Délib. cons. mun., 10 mai 1832 (arch. dép. Puy-de-Dôme, M 0870). On vend aussi en Forez des toiles fabriquées dans les cantons voisins d'Oliergues et de Cunlhat (*Idem*).

²⁷⁷ Vertolaye, localité limitrophe des communes montagnardes. Délib. cons. mun., 1874 (arch. dép. Puy-de-Dôme, M 0870).

²⁷⁸ Saint-Pierre ; et également : Le Brugeron, Vertolaye, La Renaudie. 1934, arch. dép. Puy-de-Dôme, M 7389.

²⁷⁹ Délib. cons. mun., 12 juillet 1896.

²⁸⁰ D'Ambert, Saint-Anthème, Thiers (au nord des monts du Forez, Puy-de-Dôme), Tiolier, *Agriculture...* 1816, p. 116.

²⁸¹ Les fromages "provenant des montagnes d'Ambert et de Thiers sont dirigés sur Lyon, montbrison". *Idem*, p. 116. Cf. aussi plus haut : note 142.

²⁸² Valcivières. Délib. cons. mun., 10 juin 1832 (arch. dép. Puy-de-Dôme, M 0870).

²⁸³ 1787. Arch. dép. Loire, C 2.

²⁸⁴ Cf. note 142. Rappelons aussi le commerce des grives, vendues à Lyon et à Saint-Etienne ; cf. note 244.

²⁸⁵ Saint-Bonnet. Délib. cons. mun., 14 janvier 1874.

²⁸⁶ *Idem*, 28 mars 1880.

²⁸⁷ Saint-Pierre. Délib. cons. mun., 10 août 1869 (arch. dép. Puy-de-Dôme), M 0870).

limitrophe. Quant à ceux de Valcivières, souhaitant voir s'implanter une foire sur le territoire de leur localité, ils estiment que cela favoriserait le commerce déjà existant des produits agricoles, des choux et autres légumes en particulier, et serait utile aux "propriétaires de la Loire" qui "se rendent régulièrement, au printemps de chaque année, à Valcivières pour louer des domestiques agricoles"²⁸⁸. Marché des légumes, marché des domestiques, il n'y a équivalence ni pour les Auvergnats, ni pour les Foréziens.

A cette habitude - et ce besoin - de vendre des produits dans la Loire, s'ajoute pour les Auvergnats la nécessité de chercher en Forez des biens qu'ils ne peuvent trouver chez eux. Le blé - c'est-à-dire le seigle - évoqué plus haut²⁸⁹, en est un exemple célèbre dans les mémoires. Si l'on semait le grain récolté sur place, il fournissait moins et la paille "versait". On allait donc par équipes avec les ânes jusqu'à Montbrison, à l'automne, pour se procurer la semence forézienne. Plusieurs prenaient également le chemin de la Loire pour acheter le cochon qu'ils engraisseraient jusqu'à l'hiver pour le tuer ensuite²⁹⁰.

C'est encore en Forez qu'on se procurait le vin ; certains paysans de Saint-Anthème - Puy-de-Dôme - avaient, certains ont encore, une vigne sur les coteaux proches de Montbrison. Quand on a commencé à fabriquer moins de fourmes, c'est vers les jasseries foréziennes que les Auvergnats ont regardé pour se procurer les jeunes veaux qui leur manquaient, auxquels ils pourraient donner le lait pour en faire des bêtes de boucherie.

Sans doute la relation économique entre l'Auvergne et le Forez s'éclairerait-elle mieux d'être mesurée en comptes chiffrés. On y verrait peut-être que la part du commerce forézien avec l'Auvergne était moins faible que ne le laisse supposer le silence des textes et des souvenirs. Mais plus que la mesure des échanges, importent ici leur nature et leur sens. Or, il est apparu que les Auvergnats ont affaire avec le Forez pour l'écoulement de produits aussi spécifiques de ces montagnes que l'est la fourme, et pour l'approvisionnement en biens de consommation - vin, cochon - ou en produits de première importance pour leur économie - semence de seigle, veaux. Dans le même temps, les Foréziens ne vont guère en Auvergne que pour faire commerce du bétail, dans les foires, c'est-à-dire dans des circonstances où les partenaires sont théoriquement en situation d'égalité.

Les communes auvergnates dépendent donc partiellement des communes foréziennes. Quelque mesurée qu'elle soit, cette dépendance exprime une inégalité dans les rapports économiques. Ici, sans qu'ils se recouvrent nécessairement pour cela, l'économique et le sociologique se rencontrent, car une relation qui définit les positions respectives de groupes sociaux est aussi de nature sociale. Rien n'indique cependant que la distinction géographique des versants corresponde aux pôles d'une organisation sociale. Pour aborder le fondement social de la relation Auvergne-Forez, un autre aspect, celui du mouvement des populations, ouvrira la voie.

Le mouvement des populations

²⁸⁸ Délib. cons. mun., 6 juin 1904.

²⁸⁹ Cf. note 286.

- "Vers la fin d'août, la moisson finie, vint le moment d'aller en Forez, en bon pays, chercher les graines pour ensemer les terres. On ne sème pas le seigle récolté chez nous ; il n'est que pour manger. Il mûrit moins bien que celui du Forez, il verse plus facilement, et il ne fournit pas tant". Dravaine, *op. cit.*, p. 69.

- Le "souvenir très vif" qu'ont laissé ces scènes chez le Forézien Lugnier mérite d'être noté : "C'est avant 1900, chaque année, le matin des dimanches de fin août au 15 septembre, l'arrivée au bourg de Roche de petites caravanes de douze à quinze cultivateurs de Valcivières, venant chercher du seigle frais battu pour renouveler leurs semences. Dans leur longue blouse bleue ou noire, ils débouchaient sur la place de l'Eglise avant la sortie de la messe, la bride de leur cheval, mulet ou âne passée dans le bras... Les jeunes garçons que la scène du bourg et le patois d'Auvergne intéressaient, demandaient bien vite à leur père : Y aura-t-il des Auvergnats chez nous aujourd'hui ?" *Cinq siècles...*, p. 103.

²⁹⁰ "Alors le roi se rendit à Montbrison pour acheter des cochons - parlant par respect - ... de ces fourinats, - comme on appelle ce qui vient du vrai Forez - bardelés, tâchés de noir, celui-là à la tête, celui-là au cul". Dravaine, *op. cit.*, p. 145.

L'allusion de Valcivières aux domestiques que les Foréziens venaient embaucher chez eux²⁹¹ laisse apparaître que les Auvergnats attendaient du Forez qu'il servît de débouché non seulement à leurs produits mais encore à leur main-d'œuvre en surnombre. Ces domestiques étaient sans doute les enfants qu'on louait pour l'été, pendant lequel ils feraient office de vachérons, ou encore des adultes, prêts à s'embaucher pour une ou plusieurs années entières²⁹². Le nombre des domestiques a contribué plus haut à révéler une notoire différence dans l'économie générale des deux versants²⁹³. La comparaison de leurs origines en fonction du lieu de leur travail montrera que ces domestiques ne pouvaient pas, selon le versant où ils étaient nés, regarder de la même façon les villages de l'autre versant.

Les recensements de population constituent encore notre source. Ont été retenues les dix communes dont nous avons analysé les aspects économiques²⁹⁴. 1906 est l'année de référence où, pour la première fois, est indiqué le lieu de naissance des habitants. Tous les domestiques sont pris en compte, qu'ils travaillent la terre, s'occupent des bêtes ou soient employés chez des commerçants, des artisans, chez le notaire ou chez le curé... C'est ici le caractère de domesticité qui importe. Les enfants loués seulement pour l'été ne sont pas décomptés au domicile de leur employeur dans les listes nominatives puisque le recensement est effectué au début du printemps, quand ils sont encore chez leurs parents. Si l'on pouvait en tenir compte, il est tout à fait probable que le résultat de notre analyse s'en trouverait renforcé.

En 1906 donc, les cinq communes auvergnates emploient 151 domestiques, hommes et femmes, et celles de la Loire 310. Les chiffres ont baissé avec la dépopulation depuis 1891, mais la différence demeure significative.

La plupart de ces domestiques sont originaires de l'une ou l'autre commune de notre domaine. Quelques-uns cependant sont nés dans des contrées plus éloignées : 19 sont dans ce cas parmi eux qui travaillent dans les cinq communes auvergnates retenues ; ils sont 41 dans les cinq communes de l'autre versant. Les proportions sont à peu près équivalentes et ont peu de portée, d'autant que le lieu de naissance n'indique pas expressément que ces valets et servantes ne vivaient pas depuis longtemps dans le pays où ils sont employés. Devant cette incertitude, considérons-les comme "étrangers".

402 domestiques, hommes et femmes, ont pour origine l'un des villages appartenant au domaine pastoral, quel que soit le versant.

Indépendamment du lieu où ils travaillent, 159 sont nés dans nos communes du Puy-de-Dôme, 243 dans celles de la Loire²⁹⁵

Domestiques originaires du Forez		Domestiques originaires de l'Auvergne	
travaillant en Forez :	233	travaillant en Auvergne :	123
travaillant en Auvergne :	10	travaillant en Forez :	36
total :	243	total :	159

Ainsi :

- Deux Auvergnats travaillent en Forez, quand 7 autres travaillent en Auvergne ;

²⁹¹ Cf. note 288.

²⁹² Certains des émigrants temporaires auvergnats accentuent encore ce mouvement : ce sont les "marraines", qui s'occupent à entretenir les étangs, les chaussées, les fossés de la plaine du Forez. Cf. Duplessy, *op. cit.*, p. 284-285. Des montagnards foréziens peuvent se joindre à eux ; mais ce n'est pas, comme les Auvergnats, sur l'autre versant qu'ils recherchent un travail d'appoint. Cf. les développements qui suivent.

²⁹³ Cf p. 90 et sq.

²⁹⁴ Cf. note 263.

²⁹⁵ Pour le détail de chacune des communes, cf. annexe A 12.

- Deux Foréziens travaillent en Auvergne, quand 57 autres travaillent en Forez.

Les Auvergnats s'embauchent d'abord chez eux, mais quand le pays n'offre plus de débouchés, ils se dirigent volontiers vers le Forez, où ils trouvent un emploi. Les Foréziens ne vont qu'exceptionnellement s'employer en Auvergne.

Particulièrement à cette époque où le courant d'émigration prend une nouvelle force²⁹⁶, les domestiques peuvent aller chercher fortune ailleurs, notamment dans les villes, gens sans biens dans la Loire comme dans le Puy-de-Dôme. Il reste que le mouvement, lorsqu'il se restreint aux limites de notre domaine, est beaucoup plus intense de l'Auvergne vers le Forez qu'inversement.

A 12

Les domestiques employés dans les localités de l'un et l'autre versant,
classés selon le lieu de leur naissance – 1906

Domestiques (de ferme et autres) : hommes et femmes

employés à nés (par rapport à la localité où ils travaillent)

	même localité	localité du même vers.	soit au total même vers.	localité de l'autre vers.	partout ailleurs	total
Le Brugeron	4	11	15	2	8	25
St-Pierre	1	4	5	1		6
Job	26	24	50	1	5	56
Valcivières	12	2	14			14
St-Anthème	24	15	39	6	5	50
localités auvergnates			123	10		151
Chalmazel	36	7	43	4	9	56
Sauvain	31	16	47	6	4	57
St-Bonnet	68	31	99	6	22	127
Roche	15	16	31	15	5	51
Lérigneux	6	7	13	5	1	19
localités foréziennes			233	36		310

De même, les Auvergnates et Auvergnats, à la même date, sont nettement plus nombreux à être mariés et installés en Forez que ne le sont les Foréziennes et les Foréziens en Auvergne : dans nos cinq communes foréziennes vivent ainsi 115 personnes mariées - 49 hommes, 66 femmes - originaires d'Auvergne ; dans les

²⁹⁶ Parmi les études de démographie locale ou régionale, cf., pour le versant forézien : Epinat, *Le mouvement de la population...*, pour le versant auvergnat : Estienne, *Premiers résultats...*, Gachon, *La région ambertoise*.

communes auvergnates, on trouve 25 hommes et 26 femmes mariés d'origine forézienne²⁹⁷. La différence s'accroît si l'on songe que la proportion des Auvergnats en Forez se trouve renforcée du fait d'une population forézienne moins nombreuse.

A 13

Origine, par localité, des personnes nées ailleurs
que dans les localités où elles résident (aire limitée aux deux versants) – 1906

	vivant à		nées (par rapport à la commune de résidence) dans une commune					
			du même versant		de l'autre versant			
	total		dont mariés		total	dont mariés		
	H	F	H	F	H	F	H	F
Le Brugeron	78	100	53	71	17	12	5	6
St-Pierre	43	50	31	39	7	5	5	4
Job	176	172	127	125	7	4	6	3
Valcivières	27	27	21	20	-	1	-	1
St-Anthème	124	121	88	102	18	16	9	12
Localités auvergnates	448	470	320	357	49 + 38 = 87		25 + 26 = 51	
Chalmazel	48	76	33	61	12	19	7	15
Sauvain	36	56	16	41	17	23	10	17
St-Bonnet	101	102	65	79	17	11	14	8
Roche	36	36	18	25	24	25	11	16
Lérigneux	33	48	21	35	8	15	7	10
Localités foréziennes	254	318	153	241	78 + 93 = 171		49 + 66 = 115	

Au total, toujours en 1906, 171 natifs d'Auvergne, mariés ou célibataires, vivent dans nos cinq communes foréziennes ; celles-ci ont envoyé 87 de leurs ressortissants en Auvergne²⁹⁸. Compte tenu des populations d'alors, dans les villages foréziens on rencontre 1 Auvergnat pour 28 Foréziens ; dans les villages auvergnats, 1 Forézien pour 94 Auvergnats.

Ce mouvement de l'Auvergne vers le Forez revêt une plus grande ampleur quand il entraîne à la fois Auvergnats et Foréziens de l'ouest vers l'est, vers Montbrison, Saint-Etienne et Lyon. Pour s'en tenir aux villes directement en rapport avec les communes montagnardes, le pouvoir d'attraction est bien différencié entre Ambert (Puy-de-Dôme) et Montbrison (Loire), deux sous-préfectures d'importance démographique sensiblement égale²⁹⁹, situées symétriquement au pied de la chaîne de montagne.

²⁹⁷ Pour le détail de chacune des communes, cf. annexe A 13.

²⁹⁸ Pour le détail de chacune des communes, cf. annexe A 13.

²⁹⁹ 1906. Ambert : 7 581 h. ; Montbrison : 6 800 h.

Les paysans connaissent bien ces deux villes pour avoir affaire à leurs bureaux administratifs et à leurs foires. Cependant les populations montagnardes ne s'installent pas, quand elles émigrent, indifféremment dans l'une ou l'autre, comme le montre l'examen du lieu de naissance des habitants de 1906. Tandis que des familles italiennes et espagnoles vivent à Ambert, que de nombreux Ambertois sont nés dans les régions les plus variées de France, y compris la plaine du Forez, un seul Forézien des communes pastorales, de Chalmazel, a traversé la montagne pour s'installer à Ambert. A la même époque, Montbrison compte parmi sa population 124 personnes originaires des communes montagnardes de notre domaine auvergnat ; plus de 80 autres sont venues de différentes localités du Puy-de-Dôme. Le chiffre de 55 personnes de plus de 50 ans - sur 124 - montre, en outre, que l'attraction de Montbrison n'est pas récente pour les Auvergnats, qu'elle est plus ancienne que la massive dépopulation de la fin du 19^e siècle et dans une certaine mesure indépendante d'elle³⁰⁰.

L'opposition idéologique entre l'Auvergne et le Forez n'est pas seulement l'image d'une disparité économique entre les deux versants. Elle pourrait, à première vue du moins, paraître renforcée par une situation dans laquelle les deux populations n'entretiennent pas des relations équivalentes. Le Forez n'est pas seulement plus favorisé que l'Auvergne ; l'Auvergne a aussi besoin de lui.

Hierarchie par-delà la frontière

Nous nous sommes tenus jusqu'ici à la description de la réalité concrète, vécue et reconnue par les populations ; les documents d'archives et les chiffres ne font que la vérifier et la préciser. Mais rien n'indique que la partielle dépendance économique qui relie concrètement l'Auvergne au Forez soit calquée point par point sur une structure sociale qui opposerait le groupe auvergnat dans son ensemble au groupe forézien dans son ensemble. Chercher sans transition un répondant social à la relation économique simplifierait par trop la situation car tous les Auvergnats de notre domaine ne sont pas dépendants de tous les Foréziens. Ce serait en outre préjuger de la cause, si ce n'est prendre l'effet pour la cause.

La frontière, qui distingue des groupes et des attitudes, qui guide les relations, est une donnée concrète. Son fondement sociologique utilise-t-il aussi les contours géographiques ? Les populations foréziennes et auvergnates occupent-elles les positions dominante et dominée d'une même structure sociale ? Ou bien la relation Auvergne-Forez est-elle une application particulière d'une structure qui suivrait des chemins plus subtils et indépendants de la concrète distinction géographique ?

Les différents aspects de la dépendance économique doivent être examinés à nouveau en référence à cette alternative.

Les mariages d'abord. Il est vrai que les habitants d'Auvergne prennent époux ou épouse plus souvent en Forez que ne le font les Foréziens en Auvergne. On ne peut en conclure cependant à un déséquilibre exogamique qui placerait également les Auvergnats dans un état de dépendance sociale à l'égard des Foréziens : l'argument aurait peu de portée statistique ; de plus et surtout, ce serait présupposer l'uniformité de la population de chaque versant que de considérer l'origine géographique avant l'origine sociale des mariés. Cette uniformité est bien entendu illusoire ; il faudra au contraire évoquer plus loin les différences pour caractériser les contraintes sociales qui guident ces alliances³⁰¹.

En matière de commerce de fourmes, les paysans de la montagne, qu'ils soient auvergnats ou foréziens, vendent leurs produits dans la plaine du Forez et au-delà, c'est-à-dire hors de chez eux. Dans la

³⁰⁰ Dès le 14^e siècle, Montbrison a attiré des Auvergnats de la région d'Ambert qui s'y sont installés. Cf. Viillard, *Les Comtes de Forez...*, p. 36-37 ; Fournial, *Les villes...*, p. 185-186.

- Beaucoup plus récemment, "l'apport du Puy-de-Dôme (dans la population de l'arrondissement de Saint-Etienne au 19^e siècle), des monts du Forez essentiellement... est à souligner, montrant que ces hauteurs n'ont que mal constitué une barrière..." Schnetzler, *Un demi-siècle...*, p. 184. De façon générale, "dans le haut Velay, le haut Forez, les plateaux de la Chaise-Dieu, on se dirige par priorité vers la Loire voisine ou Lyon". Derruau, Estienne, Fel, *Etat de nos connaissances...*, p. 50.

³⁰¹ Cf. Plus loin, p. 105.

transaction, ils sont dans une situation identique par rapport à l'acheteur. En se procurant ce qui leur manque à Montbrison et aux alentours, les Auvergnats agissent comme les Foréziens, même si les biens acquis ne sont pas tous de même nature.

En ce sens, les paysans des deux versants sont également tributaires de la plaine du Forez, de ses villes en particulier. L'appartenance au Forez, comme un relatif avantage de richesse, peut expliquer chez les paysans du versant oriental un sentiment général de supériorité ; ils n'expliquent pas comment s'organisent les relations qu'ils ont avec leurs voisins auvergnats. Un tel sentiment ne peut d'ailleurs être que conséquence et l'interprétation psychologique, au lieu d'éclairer une structure sociale, l'éliminerait en réduisant les relations sociales à la perception qu'on en a.

Précisément, il y a plus que ce sentiment de supériorité. Nous avons noté plus haut que les communes foréziennes servaient de relais au commerce des Auvergnats avec la Loire³⁰². Ce qui est étape géographique pour les biens correspond aussi à un point de rupture sociologique et économique pour les hommes : les marchands de fromage, foréziens le plus souvent, eux-mêmes paysans, qui achetaient des fourmes pour les revendre aux grossistes des villes foréziennes, étaient les maîtres de "grosses maisons" qui retiraient ainsi un profit de biens produits par d'autres paysans, qu'ils fussent foréziens ou auvergnats.

La distinction Auvergne-Forez, quelque réelle qu'elle apparaisse dans les rapports entre les deux populations, ne porte pas en elle-même sa propre explication. Considérée sous l'angle des rapports entre les grosses maisons et les autres, l'origine des fournisseurs est ici indifférente et la plus fréquente appartenance des marchands au Forez n'implique pas l'inexistence de marchands auvergnats.

Par-delà le concret des sentiments et des relations, par-delà l'inégalité des ressources statistiquement constatée, se fait jour une opposition, indépendante des attaches géographiques, entre les grosses maisons et les "autres" - qui seront qualifiées plus loin : non seulement la distinction serait manifestée par une différence de richesse entre les deux parties ; une pratique commerciale par laquelle, entre autres moyens, une part de la production des uns apporterait un profit aux autres, contribuerait à maintenir aussi la distance entre les positions et, par suite, à définir les rapports.

Sans doute le commerce des fourmes ne suffit-il pas à tracer une limite entre des positions sociales et entre ceux qui les occupent : tous les plus riches paysans ne sont pas marchands de fourmes et tout le monde n'est pas producteur ; ou bien encore l'on peut se passer des services des marchands. Il y a pourtant là le début d'une interprétation susceptible d'englober la relation Auvergne-Forez, interprétation qui se renforce si l'on examine dans son optique le cas des domestiques.

Des remarques de même sens valent en effet pour les domestiques, qu'il s'agisse d'infirmier l'hypothèse d'une hiérarchie fondamentale Forez-Auvergne ou de progresser dans la définition d'une structure sociale indépendante des caractéristiques géographiques.

Il faut d'abord remarquer que la migration des domestiques n'est pas enfermée dans les limites des communes de la zone pastorale. Certains s'embauchent près de chez eux, mais plusieurs, sans qu'il soit possible de les dénombrer, vont travailler dans les fermes des plaines ou dans les villes. Ils s'emploient là où l'on peut utiliser leurs bras, c'est-à-dire dans des maisons assez importantes pour que le travail abonde et assez aisées pour qu'on puisse verser des salaires. Quand l'employeur est dans notre domaine, on cherche à s'embaucher près de chez soi ; mais dès l'instant où les emplois proches sont occupés, on s'éloigne d'autant plus facilement que les patrons, par amour-propre, pratiquent une surenchère sur les salaires, ou que la réputation de telle maison fait désirer d'y être embauché.

Auvergnats et Foréziens cherchent d'abord à louer leurs services près de chez eux ; mais la proximité géographique est indépendante des conditions économiques et sociales de l'embauche. Qui sont, dans notre région, les employeurs possibles, propriétaires d'assez grands biens pour faire appel au travail de plusieurs, sinon les maîtres des grosses maisons ?

³⁰² En particulier : p. 95 et sq.

C'est parce que ceux-ci sont généralement plus nombreux en Forez que les Auvergnats peuvent y trouver plus aisément à s'employer. Pour la raison inverse, les domestiques foréziens sont moins nombreux en Auvergne ; leur présence ici, même plus rare, suffit cependant à montrer que la composition employeur-employé néglige les disparités économiques générales entre les versants et passe par-delà la frontière ou, plus exactement, est dépendante d'elle.

Quand un Auvergnat va travailler en Forez ou qu'un Forézien s'embauche en Auvergne, c'est pour se louer dans une grosse maison. La prépondérance statistique d'une catégorie sur l'un ou l'autre versant n'est qu'une composante secondaire, elle n'entre pas dans la nature du rapport qui unit le maître de grosse maison et le domestique.

Grosses maisons et petites maisons

La relation Auvergne-Forez serait donc le produit d'une structure, indépendante de la délimitation géographique, qui placerait les grosses maisons dans une position dominante, non parce qu'elles sont plus souvent foréziennes, mais parce que leur rôle et leurs dimensions économiques font dépendre d'elles les domestiques dont elles utilisent le travail.

Pour que l'hypothèse puisse être retenue, il faut pouvoir considérer les grosses maisons comme un ensemble organisé pour demeurer ; il faut aussi que les domestiques puissent être regardés, non comme des individus répondant aux mêmes caractéristiques, c'est-à-dire comme une catégorie arbitraire, mais comme participant d'un ensemble placé en face de celui des grosses maisons.

Dans quelle mesure peut-on parler des grosses maisons comme d'un tout ? Ce qui les relie entre elles et qui, du même coup, les oppose ensemble aux autres, ce sont les alliances par mariages contractées au même niveau. Car les enfants de grosses maisons épousent ceux issus de maisons équivalentes. Ce sont les cas extrêmes qui montrent le mieux, par la négative, la force de la pratique.

S'il arrivait, donc, qu'un garçon ou une fille eût quelque penchant pour un enfant de famille de rang nettement inférieur, pour un domestique de la maison par exemple, il était rare que les arguments et l'autorité des parents ne le fissent pas, ou ne la fissent pas, renoncer à ses projets. Un garçon est devenu fou de ne pouvoir épouser la servante qu'il aimait ; lui, c'était le "Riche". Ailleurs, des frères décrochaient le fusil pour aller à la rencontre du trop pauvre amoureux qui venait courtiser leur sœur. Là une fille est enceinte d'un garçon de rang trop bas : la mère manœuvre si bien que, arrivant à lui cacher l'état de sa fille, elle la marie au garçon souhaité. Quant aux séquestrations de filles passionnées pour des garçons trop pauvres, et aux meurtres de nouveaux-nés issus d'alliances de ce genre, ils n'appartiennent pas tous à la légende. Quand le mariage avait lieu cependant, souvent parce que la fille était enceinte, le sort du jeune époux ou de la jeune épouse indésirables était dans la plupart des cas peu enviable, on lui menait la vie dure et, à la moindre occasion, on lui reprochait son origine.

Les alliances entre grosses maisons pouvaient-elles être contractées entre Auvergnats et Foréziens ? Parmi tous les mariages unissant des personnes des deux versants, plusieurs cas nous ont été cités qui montrent qu'il n'y avait pas impossibilité, que la frontière, là non plus, n'était pas un obstacle en elle-même. Il n'est pas possible de chiffrer le nombre de tels mariages à l'époque démographique la plus favorable. Les souvenirs demeurent cependant assez précis pour garantir que les distinctions géographiques entre communes et entre versants interviennent seulement dans la répartition statistique des alliances entre les grosses maisons et non dans la définition de leur nature : les grosses maisons de Saint-Bonnet sont plus souvent alliées entre elles qu'avec d'autres de communes voisines, ce qui n'interdit pas la possibilité que certains de leurs enfants épousent des fils ou des filles issus de grosses maisons de localités différentes, du même versant ou de l'autre. Les grosses maisons constituent un tout parce qu'elles peuvent s'allier entre elles³⁰³, c'est-à-dire à l'exclusion des autres.

³⁰³ Il s'agit de l'alliance des maisons elles-mêmes ; l'alliance des enfants - des individus - n'est qu'un aspect, une application d'un schéma formellement préalable. L'informateur de Fortier-Beaulieu, à Verrières, ne dit

La rareté des mariages unissant des grosses maisons des deux versants a cependant plusieurs explications. Les grosses maisons étaient d'une part moins nombreuses dans nos communes auvergnates, ce qui amoindrait, hors de toutes autres considérations, la probabilité de mariages de même rang entre Auvergne et Forez. Qui, d'autre part, pouvait quitter le pays pour prendre femme ou mari ailleurs ? Pas les aînés, destinés par l'ordre de leur naissance - quelque que fût d'ailleurs l'importance de la ferme paternelle - à la succession. C'étaient rarement les filles des grosses maisons parce que les incidences économiques de l'alliance - dot, héritage - contribuaient à limiter l'extension de la zone géographique des mariages. Seules pouvaient être épousées plus loin celles qui demeuraient sans fiancé disponible de leur rang. Les cadets des grosses maisons avaient, eux, la possibilité de devenir gendres là où manquait un fils pour successeur, d'acquérir un bien, ou d'émigrer, quand ils ne restaient pas célibataires à la maison paternelle. Eventualités assez précaires qui les rendaient plus mobiles. Pouvaient donc aller vivre ailleurs des filles ou des cadets, mais leur émigration a le même sens, qu'elle les conduise dans une commune du même versant ou du versant opposé. Qui plus est, elle montre combien plus forte qu'une délimitation strictement géographique était la nécessité de s'allier au même niveau qu'au sien propre : du moins quand il restait dans le cadre paysan, un enfant de grosse maison émigrerait plutôt qu'il n'épousait quelqu'un de rang inférieur dans son village.

L'ensemble des grosses maisons se constitue comme tel au moyen des alliances : l'échange, en délimitant les parties contractantes, fixe les bornes de l'ensemble et, en même temps, permet son maintien en le protégeant des éléments extérieurs. Il existe des alliances marginales, mais celles-ci ne sont reconnues comme telles que par rapport à un ensemble préalablement défini.

Dans la structure sociale, un avantage économique ne suffit pas à situer les grosses maisons dans une position hiérarchiquement supérieure. Constituées comme un tout, elles se ferment théoriquement du même coup à celles qui ne sont pas elles, c'est-à-dire à celles qui ne participent pas à leur système d'échanges. Nommer ces dernières les "petites maisons" n'est pas une clause de style qui spécifierait seulement une disparité économique ou sociale : elles n'existent pas indépendamment des "grosses maisons". Celles-ci, en ne s'alliant qu'entre elles, se limitent à leur propre définition et créent, par contrecoup, les conditions d'existence d'une catégorie définie par sa position hiérarchiquement inférieure, les "petites maisons".

Comment est entretenue cette structure hiérarchique ? Comment petites et grosses maisons se maintiennent-elles réciproquement dans leur position ?

Le rôle des domestiques

A maintes reprises, nous avons évoqué les domestiques, à la ferme et sur la montagne. La relation qui les unit à leurs maîtres est évidemment d'inégalité : si leur emploi aide les valets et servantes à vivre, il les maintient en même temps dans leur situation, cependant que leur travail procure à leurs employeurs un avantage qui contribue à affirmer ceux-ci dans leur statut.

Mais la relation n'est pas seulement ni avant tout établie entre des individus. Car la dépendance liée à la condition de domestique est en rapport avec la position des petites maisons. La présence de salariés est en effet apparue comme un trait spécifique des grosses maisons : d'où, par conséquent, proviennent les domestiques sinon des familles qui n'appartiennent pas l'ensemble des grosses maisons ? La ferme qui fournit un ou plusieurs domestiques n'est bien entendu pas à même d'en employer elle-même.

Sans doute, considéré à un moment donné, celui de la plus forte occupation démographique par exemple, le nombre des domestiques n'est-il pas très élevé par rapport à la population totale. Mais il faut tenir compte des valets employés en complément à l'occasion des fenaisons et moissons, des enfants embauchés pour les travaux moins durs, et des journaliers qui ne peuvent être dénombrés avec exactitude. Tous ceux-ci représentent de nombreuses maisons et, en outre, au fil des générations et au cours d'une même

pas : les enfants des familles riches se marient entre eux ; mais il expose : "On se marie surtout entre familles riches". *Noces*, p. 115.

génération, des pères et des fils, des frères et des sœurs se succèdent dans des emplois de domestiques. Tous les domestiques appartiennent à des maisons qui, de façon permanente ou discontinue, cherchent à louer les bras d'un ou plusieurs membres auprès des grosses maisons. C'est parmi elles que celles-ci savent pouvoir recruter leur personnel complémentaire.

L'état de domestique manifeste donc non seulement la dépendance des personnes en cause, mais aussi et d'abord celle des maisons d'où elles sont issues. Les petites maisons sont telles, c'est-à-dire dans une position inférieure, parce qu'elles sont les fournisseurs en main-d'œuvre des grosses maisons.

En retour, par leur présence dans les fermes importantes, ce n'est pas seulement le rapport employeur-employé que maintiennent les domestiques : en confirmant la position des maisons d'où ils sont issus, ils scellent ensemble les petites maisons en face des maisons de leurs maîtres. Ils sont instruments du maintien de la relation hiérarchique.

Hierarchie sociale et prédominance économique

Quoique d'une certaine façon conforme à la réalité dans une zone indécise de rencontre, une notion de "moyennes maisons" serait inutile et inopérante dans cette analyse. Ce serait tomber dans le piège de classifications telles que peuvent les opérer les populations villageoises et diversifier jusqu'à faire de chaque maison sa propre catégorie : une ferme sans domestique peut être encore considérée comme importante à Valcivières, alors qu'on la tiendrait pour petite à Saint-Bonnet. A un moindre degré certes, mais dans le même ordre de faits, des différences d'appréciation peuvent exister d'un village à l'autre sur le même versant. Les habitants établissent des rapprochements entre les maisons de leur village comme ils comparent leur village aux villages voisins.

Mais, précisément, ce ne sont pas les représentations propres aux populations qui autorisent une interprétation générale. La structure sociale s'applique à tous les niveaux géographiques parce qu'elle n'en est pas solidaire. Le domestique forézien en Auvergne est structurellement identique au domestique auvergnat en Forez ; tous deux sont identiques à tout domestique de notre région, quels qu'en soient l'origine géographique et le lieu de travail.

- Les domestiques ne doivent leur état qu'à leur position dans un ensemble lui-même compris dans une structure hiérarchique.
- Le cas des Auvergnats employés en Forez est statistiquement plus fréquent que son opposé.

La conjugaison de ces deux faits, l'un structurel, l'autre contingent, fait apparaître l'Auvergne dans une situation de partielle dépendance envers le Forez. Mais ce n'est là que la réalité concrète statistiquement reconnue, un cas particulier, un effet de rapports s'insérant dans une structure sociale indépendante de la distinction géographique.

Les deux populations ne sont pas les deux pôles d'une structure sociale. L'opposition Auvergne-Forez et les interprétations idéologiques auxquelles elles donnent lieu ne constituent pas en elles-mêmes un fait sociologique ; elles en apparaissent comme une conséquence concrète, un épiphénomène.

L'épreuve du concret : les mariages auvergnats-foréziens

Les relations concrètes qui se trouvent au point de départ de l'analyse et appellent une interprétation doivent se retrouver au terme, à titre de vérification.

Les rapports entre les deux versants nous sont apparus constituer un effet particulier de rapports compris dans une structure sociale indépendante de la frontière. Il s'agit de vérifier maintenant que les relations Auvergne-Forez s'insèrent bien dans ce schéma. L'examen des mariages "mixtes" dont nous avons pu avoir connaissance va permettre cette démarche.

De part et d'autre, si quelqu'un se mariait avec une personne de l'autre versant, c'était, estimait-on, parce qu'il "n'avait pas trouvé autre chose". Les deux opinions s'annulent mutuellement. Elles montrent cependant que, dans la plupart des cas au moins, ce n'était pas un parti brillant qu'on pouvait espérer de l'autre côté de la montagne. C'est l'expression vécue du fait que le plus grand nombre des mariages alliant des deux populations concernaient les gens les moins aisés, des fils et filles de petites maisons.

Mais l'extrapolation de la majorité des cas à l'ensemble est abusive et déforme la réalité. En fait, sur plus d'une quarantaine d'alliances citées par nos informateurs³⁰⁴, au moins six maisons - trois en Forez, trois en Auvergne -, qu'on peut qualifier sans erreur de "grosses", ont vu s'installer dans leurs murs un gendre ou une belle-fille originaire de l'autre versant. Une seule fois, à la vérité, est cité dans ce nombre le cas d'un gendre : dans une maison où il n'y avait pas de fils. Contrairement aux situations que nous examinerons plus loin, aucun des nouveau-venus n'était préalablement employé comme domestique. Un cas a été évoqué pour sa particularité, précisément parce qu'il s'écartait de la normale : un Auvergnat d'origine très modeste épousait une Forézienne de grosse maison, sans prétendre toutefois à la succession de la ferme de son beau-père : nous l'avons déjà signalé pour marquer son caractère marginal, en faisant état de ces futurs beaux-frères qui, voyant d'un mauvais œil l'éventualité de cette union, avaient décroché le fusil³⁰⁵.

Si les alliances entre grosses maisons des deux versants étaient relativement rares, leur existence confirme cependant que chaque versant n'est pas fondamentalement pour l'autre le déversoir du trop-plein de la pauvreté mais que, au contraire, la frontière géographique laisse agir le jeu des alliances. Celui-ci est également respecté dans l'union d'enfants de petites maisons ; la plus grande représentation statistique de telles alliances ne leur confère pas pour cela une signification différente.

Les alliances qui nous ont été mentionnées entre enfants de petites maisons auvergnates et foréziennes se passent généralement de cette façon ; la fille est "louée" dans le pays de celui qui deviendra son mari, dans une grosse maison plus ou moins proche, au village ou sur la montagne, de la maison où elle deviendra belle-fille, petite maison équivalente à celle où elle est née.

Nos informateurs ont retrouvé très peu d'hommes, dans leurs souvenirs, qui avaient pu s'installer comme gendres et successeurs : cette rareté est conforme au fait noté plus haut qu'on ne peut "venir gendre", c'est-à-dire successeur, que dans les cas peu fréquents où manque un fils. Ceci ne signifie pas que les garçons n'émigrent pas pour se marier. Seulement, mis à part ces quelques cas épars où ils avaient l'avantage d'épouser une fille légataire du bien paternel, les cadets des petites maisons n'étaient généralement pas paysans. Nous avons connu en Forez des Auvergnats qui faisaient profession de facteur, de maçon... Mais la plupart d'entre eux, comme tous ceux placés dans la même situation, quelles que fussent d'ailleurs leur origine géographique et celle de leur conjointe, quittaient ces lieux montagnards quelque temps après le mariage pour chercher fortune en ville : et ceci d'autant plus fréquemment à l'époque où se situent les souvenirs de nos vieux interlocuteurs. Ceux-ci ont pensé à parler des gens qu'ils ont bien connus parce que, installés dans une ferme, ils sont restés au pays ; ils ont involontairement oublié ceux qui l'ont abandonné très tôt, couples de petites maisons, souvent domestiques l'un et l'autre. Parmi les Auvergnats recensés à Montbrison, beaucoup sont de ceux-là.

Par-delà la frontière, les alliances entre Auvergnats et Foréziens s'inscrivent dans le schéma hiérarchique reconnu. Elles le respectent et contribuent, comme les autres mariages de la région, à en perpétuer les deux pôles que constituent les grosses et les petites maisons.

La limite géographique sépare deux populations qui ne se reconnaissent guère dans leur individualité que par leur opposition réciproque. Comment se définit la frontière, en termes sociologiques ?

Structuralement, la frontière n'est rien ; elle n'apparaît efficiente qu'au deuxième degré. Petites et grosses maisons se définissent dans l'ensemble hiérarchisé qui les réunit en les situant mutuellement. Les petites maisons sont généralement plus nombreuses en Auvergne ; le Forez compte plus de grosses maisons.

³⁰⁴ Datant de la fin du 19^e siècle jusque vers 1940.

³⁰⁵ Cf. plus haut, p. 103.

La structure hiérarchique, en jouant le rôle de régulateur pour la migration des membres des unes et des autres, maintient une disproportion statistique des grosses et des petites maisons de part de d'autre de la frontière. C'est en cela seulement que la sociologie confirme les données de la géographie et de l'histoire.

La montagne pastorale n'est qu'en apparence éloignée du point où nous en sommes arrivé, car, présente au début d'une analyse, la montagne manifeste la disparité existant entre les catégories qui ont part à la vie pastorale ; au terme, celle-ci prend une signification qui autorise une interprétation sociologique globale de l'exploitation pastorale.

Hiérarchie sur la montagne

L'exploitation de la montagne se définit, à un moment donné, en fonction de l'état économique et démographique des villages qui la pratiquent. Son rôle varie d'un village à l'autre ; elle n'est qu'un élément dans l'économie de chaque village, une partie de l'ensemble économique régional. C'est le point de vue de la géographie humaine.

En sociologie, l'exploitation pastorale constitue dans son ensemble un phénomène. C'est la montagne qui est première ; les villages et la région en sont des composantes. Pour son exploitation, a été respecté, utilisé, et renforcé par cela même, un type d'organisation et de définition des rapports sociaux. La montagne représente la structure sociale : elle en est solidaire pour le fonctionnement des jasseries aux époques florissantes de la vie pastorale ; elle subit les conséquences des bouleversements qu'elle connaît.

Les petites maisons sur la montagne

Dans le cadre traditionnel, le personnel des jasseries est constitué de membres de petites maisons :

- Les petites maisons, celles sans domestiques, y envoient les femmes de la famille ;
- Les vachers et vachères, qui servent les exploitations importantes, sont eux-mêmes issus de petites maisons

Dans la vie quotidienne, c'est-à-dire pour le fonctionnement de l'exploitation pastorale, les membres des grosses maisons ne sont pas présents sur la montagne. L'économie agro-pastorale traditionnelle repose sur l'existence simultanée de trois catégories sociales : gros exploitants, petits exploitants, domestiques ; la pratique de l'estivage se fonde sur le travail de personnes issues des fermes de plus petites dimensions.

La montagne révèle pour son propre compte la structure hiérarchique élaborée plus haut : l'exploitation pastorale est, pour son fonctionnement, le domaine exclusif des petites maisons. Celles-ci se maintiennent dans le rapport qu'elles tiennent avec les grosses maisons, la montagne est chargée d'une signification sociologique en ce qu'elle représente le niveau inférieur d'une structure sociale.

L'inférieur n'étant défini qu'en regard d'un supérieur, la montagne pastorale dépend du maintien de la relation hiérarchique.

La relation se modifiant, la montagne se transforme : c'est ce que montre l'évolution qu'ont subie les jasseries. L'histoire de la désertion de la montagne s'inscrit dans le processus du bouleversement d'une structure sociale³⁰⁶.

³⁰⁶ "Le changement social n'est donc pas vu comme simple conséquence de changements d'ordres divers, une partie de son explication au moins est recherchée dans la structure même des sociétés rurales qu'il touche. En ce sens l'étude du changement social est aussi une sociologie du changement." Jollivet, *Structures agraires...*, p. 338.

L'influence de la disparition des domestiques

La fonction des domestiques - rappelons-le - est apparue à la fois comme une manifestation de la dépendance des petites maisons et un instrument du maintien de la relation hiérarchique. Quand des emplois sont offerts ailleurs que dans les fermes de la région, la désaffectation pour les tâches domestiques ne manque pas, en influant en même temps sur les grosses et les petites maisons, d'agir sur cette relation.

L'abandon de leur métier par les domestiques ou le départ de ceux qui auraient pu le devenir à d'autres époques suivent un cours beaucoup plus rapide que la dépopulation. Dans nos cinq communes foréziennes prises en référence, où les domestiques occupaient une place remarquable, le nombre des valets et servantes de ferme passe de 394 en 1891 à 154 en 1931³⁰⁷, avant les bouleversements plus profonds encore de l'après-guerre. Pendant ce temps, la population des cinq villages varie de 5 051 à 3 909 habitants³⁰⁸. Le taux de décroissance du nombre des domestiques atteint 31 % quand la population diminue de 24 %. Les domestiques disparaissent jusqu'à devenir inexistantes aujourd'hui, à quelques unités près.

Les exploitations importantes se voient donc peu à peu privées d'une main-d'œuvre qui contribuait jusqu'à les définir économiquement et socialement. Le personnel en surnombre émigrant en force vers les villes, les petites maisons, de leur côté, se départissent de leur rôle traditionnel de fournisseur de main-d'œuvre aux grosses maisons. Du même coup s'estompe ce qui distinguait les deux pôles hiérarchiques et les intégrait dans un même ensemble. Ceci par un double phénomène :

- Le peuple des domestiques et des journaliers, les plus mal nantis, est le mieux disposé à partir, avec les familles, pour chercher un sort meilleur en des lieux plus prometteurs. L'embauche dans les grosses maisons perd son caractère de solution classique et nécessaire ; de moins en moins de petites maisons fournissent du personnel aux plus riches.

- Le départ des domestiques, comme celui des fils et filles de maisons moins pauvres où demeure un noyau familial, libère, contre compensations, des droits à héritage, autorise pour ceux qui restent l'achat de terrains laissés vacants. Par la disparition des plus petites fermes incapables de nourrir une famille, par l'agrandissement rendu possible des exploitations de moins faible ampleur où demeure un maître, par la diminution du nombre des bouches à nourrir, la taille moyenne grandit et la répartition est moins disproportionnée entre le haut et le bas de l'échelle.

Notre propos n'est pas l'histoire démographique récente de la région, dont ne saurait d'ailleurs rendre compte entièrement la progressive disparition des domestiques. Celle-ci nous importe en ce qu'elle tend de façon déterminante à ébranler la distinction grosses maisons-petites maisons.

De fait, ce n'est guère que le souvenir des grosses maisons qui demeure aujourd'hui. Il leur reste une relative richesse, mais les autres se sont enrichies. Leurs signes sociaux ont disparu ; on ne les évoque qu'au passé : "C'était une grosse maison : il y avait toujours trois ou quatre domestiques". Ou bien encore : "Ses parents n'avaient pas voulu le laisser épouser Une telle". Aujourd'hui, "il" se marierait avec Une telle.

La montagne, domaine des petites maisons, ne pouvait manquer de subir les effets de cette évolution.

Le déclin des jasseries des grosses maisons

Ce sont les jasseries des grosses maisons qui ont été les premières touchées par la transformation démographique. Le nombre des domestiques disponibles s'amenuisant, le personnel salarié devenait moins nombreux dans les fermes où l'on avait l'habitude de l'employer : les avantages du travail en ville conduisaient à une surenchère qui obligeait à augmenter les gages et à se satisfaire d'une main-d'œuvre moins nombreuse. En outre, plus rapidement que les autres travaux salariés, la tâche de vacher était délaissée au

³⁰⁷ Recensements de la population, listes nominatives.

³⁰⁸ Recensements de la population, listes nominatives.

profit des occupations citadines. Et dès les vingt premières années du siècle, les patrons chargeaient du travail de la terre plutôt que de celui de l'élevage ceux qu'ils pouvaient encore embaucher dans leur ferme.

Dans ces exploitations, les femmes, qui n'allaient pas en jasserie, ne pouvaient tenir le rôle de vachères sans se méjuger et dévaloriser la maison. Dans celle-ci, l'organisation sociale traditionnelle commençait d'être perturbée avec l'absence des vachers. La jasserie en subissait le contrecoup, tandis que la ferme continuait de fonctionner.

C'est la position même des grosses maisons - de celles qui pratiquent l'estivage - qui est en jeu avec l'abandon de la montagne : sont menacés à la fois le profit substantiel qui contribue à maintenir cette position et le statut que confère le rôle de "patron".

Une solution de compensation était d'ailleurs adoptée, qui permettait de ne pas bouleverser immédiatement l'économie de ces exploitations et de conserver à leur propriétaire l'image de leur situation. L'abandon des jasseries ne signifiait pas en effet désintérêt pour la montagne.

En délaissant les terrains de montagne, les propriétaires de jasseries se voyaient contraints de réduire considérablement - près de la moitié - le nombre de leurs animaux, même si les parcelles laissées libres au village par l'émigration permettait d'agrandir la ferme. Un certain nombre de bêtes était donc extrait et constitué en troupeau pour être donné à bail : c'était le "chetail". La location portait aussi sur le bâtiment pastoral, les terrains et les droits de pacage, et même sur le matériel nécessaire à l'entretien des bêtes et aux travaux de laiterie. Souvent, les preneurs avaient aussi la disposition de jasseries de printemps, situées près des villages, dont l'une leur servait d'habitation permanente. Le prix du bail était fixe et versé en argent. Il revenait au locataire de faire fructifier le troupeau pour son propre compte, à charge pour lui, quand expirerait le bail, de restituer le matériel, les bâtiments et les terrains dans l'état où il les avait trouvés et de rendre au propriétaire un troupeau constitué d'un même nombre de bêtes semblables par leur âge et leur état à celles dont il s'était chargé au moment de l'entrée en jouissance³⁰⁹.

Le preneur était évidemment issu d'une petite maison, parfois même un ancien vacher de celui qui devenait son propriétaire. Nous verrons plus loin l'avantage du système pour celui-là et ses conséquences sur les petites maisons³¹⁰.

De la part du bailleur, il y a comme une tentative de faire demeurer les choses dans l'état où elles étaient, avec cette pratique qui fait de la jasserie un ensemble indissociable : bâtiment, terrains, matériel, troupeau. Vaine tentative car la relation propriétaire-locataire est essentiellement différente de la relation patron-domestique. Tandis que le patron verse un salaire au domestique pour le prix d'un travail dont il tire profit, c'est le locataire qui retire un bénéfice des biens du propriétaire, auquel il verse une contrepartie en argent. Le profit change de camp ; il change aussi de nature. Dans le premier cas, l'avantage que, sous forme de salaire, le travail procure au domestique est faible et fixe, ce qui maintient le bénéficiaire dans sa position ; dans le deuxième cas, au contraire, le rapport qu'assure au locataire l'exploitation de biens qui ne lui appartiennent pas s'accroît et s'accumule dans le temps, et lui permet de s'émanciper peu à peu de la tutelle du propriétaire.

³⁰⁹ Ce système de chetail (cheptel) est à rapprocher, mais non à confondre, avec l'ancienne pratique du bail "en commande". Fournial en a montré l'existence dans des régions proches du Forez au 15^e siècle (Les baux *ad commendam*...). Notre prospection dans les minutes des notaires montagnards a montré de nombreux exemples au 18^e siècle (Diana. Fonds M^e Dussert) : le contrat porte uniquement sur des animaux, vaches ou moutons, et équivaut à une sorte de métayage ("moitié perte moitié gain à la coutume du païs de forest"). En aucun cas il n'est fait mention de la cession des moyens d'exploitation (cheptel mort). Le "chetail" apparaît comme une combinaison de l'ancien bail en commande et de la location pure et simple. En ce qui nous concerne cette technique juridique est particulièrement bien adaptée à la jasserie et aux parties en cause, dans les conditions économiques et démographiques du moment : louer une jasserie sans avoir de bêtes serait une aberration ; prendre des bêtes "en commande" sans avoir le moyen de les entretenir et les faire fructifier ne le serait pas moins.

³¹⁰ Cf. p. 114 et sq.

Ne pouvant plus utiliser les services des vachers et vachères, les plus riches propriétaires continuent quelque temps encore, par le système du "chetail", à tirer bénéfice de l'exploitation pastorale et à conserver une position privilégiée. Mais en même temps était signée pour ceux qui avaient adopté cette solution la fin de leurs jasseries parce que, avec le profit que retiraient les nouveaux exploitants, se réduisait l'écart sur lequel était fondé l'exploitation traditionnelle de la montagne.

Cette tendance vers une uniformisation économique, qui se réalisait malgré ses acteurs, était mieux avouée et plus évidente quand le mode de location était celui que l'on pratique plus ordinairement. Chronologiquement, la mise à ferme des seuls bâtiments et terrains a succédé à la pratique exposée ci-dessus, soit que le propriétaire ait pris ces deux partis successivement, soit que la simple location de la jasserie ait suivi immédiatement l'exploitation directe. Au prix du bail s'ajoutait assez souvent une clause selon laquelle le preneur devait s'engager à s'occuper de quelques vaches appartenant au propriétaire pendant la saison d'estivage : il ne s'agit nullement d'un "chetail".

Les locataires étaient bien entendu de ceux, gens de petites maisons, qui avaient l'habitude de travailler avec la seule main-d'œuvre familiale et avaient fréquemment été, eux-mêmes ou des membres de leur famille, au service de grosses maisons. N'ayant jamais eu de jasserie ou en possédant une de petites dimensions, ils pouvaient tirer un nouveau ou un meilleur profit de la montagne en louant une grande loge laissée libre.

Mais le lien qui unit le propriétaire au locataire est ici plus significatif encore que dans le cas précédent d'une émancipation par rapport à l'ancien "patron". Le "chetail" laisse croire du moins à celui qui le possède qu'il domine celui qui s'occupe de bêtes qui lui appartiennent. Ici, la relation est de type commercial, réglée uniquement par l'argent. Les deux parties traitent d'égal à égal ; elles sont du moins engagées dans une voie qui les conduit à agir en ce sens.

Si, pour le locataire, le propriétaire reste longtemps encore le "patron", c'est que les habitudes de langage et de pensée demeurent au-delà des faits. Mais le système réduit considérablement la dépendance en amorçant un processus par lequel ces paysans issus de petites maisons, devenus exploitants de jasseries importantes, comblent peu à peu la distance qui les sépare des maîtres des grosses maisons.

C'est dès avant la guerre de 1914 que les propriétaires des grandes jasseries commencèrent à les donner à bail. A Saint-Bonnet, Garnier, groupe de sept grandes loges dépendant toutes de grosses maisons, où le personnel était partout constitué de vachers et vachères, a été le plus tôt et le plus fort marqué par les départs. Au recensement de la population communale qui précède la guerre, en 1911, on dénombre 1 703 habitants, soit 261 de moins qu'au moment du maximum démographique, vingt-cinq ans plus tôt ; dans la même période, le nombre des domestiques est passé de 191 à 127 : ceux-ci n'ont pas encore émigré en très grand nombre. Mais les vachers et vachères sont les premiers à partir ou bien, ce qui produit le même effet pour la montagne, les employés acceptent de moins en moins le travail des jasseries. La première grande exploitation à abandonner sa jasserie comptait en 1886 seize personnes, dont quatre domestiques ; en 1911, sur neuf personnes, on trouve seulement deux domestiques : manquent deux vachers.

En 1918, à Garnier, une seule jasserie demeurait exploitée par des vachers qui travaillaient pour le compte de leur patron. Les six autres étaient louées avec "chetail". En tout cas, tandis qu'il restait quelques valets dans les villages, les années qui précédaient 1940 voyaient partir les derniers vachers de la montagne : les dernières grosses maisons qui utilisaient encore leur jasserie la délaissaient.

Dans les deux modes de fermage exposés ci-dessus, plus impérativement dans le second, c'est la fin de la montagne qui est signifiée pour les grosses maisons. La perte du profit qu'on retirait de l'exploitation pastorale n'est certes pas sans contrepartie, car une transformation démographique ne va pas sans causes ni conséquences économiques. Notre propos n'est pas là ; d'autres ont traité de ces enchaînements³¹¹. Remarquons seulement que les grosses maisons ont eu les moyens de conserver une ampleur économique, en énumérant les facteurs possibles de leur adaptation : les exploitations s'agrandissent au village, le

³¹¹ Par exemple : Damon (H.), *Evolution démographique...* ; Epinat, *Le mouvement de la population* ; Fel, *Dépopulation...*

machinisme s'introduit quand le nombre de bras diminue, les rendements s'améliorent, les prix agricoles augmentent, les bois prennent plus de valeur, les bouches à nourrir deviennent moins nombreuses... C'est pourtant malgré eux que les propriétaires les plus aisés de la montagne se voient contraints de délaisser une pratique qui s'intégrait dans l'économie de leur exploitation et dont ils tiraient bénéfice.

L'émigration des domestiques ou de ceux qui auraient pu l'être distend puis fait disparaître le lien de dépendance qui unissait les petites aux grosses maisons. Cette relation particulière, révélée et renforcée sur la montagne, était privée de son instrument ; la structure sociale ébranlée, les grosses maisons se voyaient démunies des moyens traditionnels qu'elles y trouvaient pour l'exploitation de leurs jasseries : c'était pour elles la fin de la montagne³¹².

Le contrecoup de l'évolution montagnarde est moins immédiat et moins dur pour les petites maisons ; les chemins sont détournés, ils n'en arrivent pas moins au même but.

Les petites maisons et l'évolution de la montagne

Pour les petites maisons, le départ des domestiques ouvre la voie à trois éventualités :

- l'abandon de la ferme sur laquelle vit la famille : les catégories les moins favorisées, qui disposent des moins grandes superficies et fournissent proportionnellement le plus grand nombre de domestiques, adoptent rapidement cette solution pour émigrer en ville ,

- la continuation comme par le passé d'une vie modeste, rendue moins dure cependant par les faits que plusieurs membres sont partis et que les améliorations économiques et techniques profitent à tous : solution d'attente jusqu'au jour plus ou moins proche où l'on abandonne la ferme ,

- l'accession, par un surcroît de travail et la location ou l'acquisition de terrains supplémentaires, à un niveau économique supérieur.

Comment la montagne est-elle touchée par cette évolution à triple face ?

Le premier cas influence surtout les grosses maisons en les privant d'une partie des domestiques ; il n'a pas ou a peu de conséquences directes sur la montagne des petites maisons, car les premiers ou les mieux disposés à quitter le pays, quand commence une émigration massive, sont parmi les plus pauvres et, quelle que soit l'incidence de la montagne pastorale dans l'économie du village où ils vivent, ne possèdent généralement pas de jasserie.

Valcivières illustre bien le deuxième cas. On a vu que les exploitations capables de faire vivre une famille étaient, dans cette commune à l'époque de fortes densités démographiques, constituées de petites fermes comportant une jasserie, sans laquelle elles ne pouvaient subsister³¹³. Le sort de la montagne est donc étroitement lié à celui du village entier.

Il n'existe pas de statistique officielle renseignant sur la situation de la montagne au cours du temps. Une liste établie en 1949 par la secrétaire de mairie nous apprend cependant qu'alors 91 cabanes sont encore

³¹² "... l'explication du changement réside dans la confrontation entre un système de cultures soumis à certains impératifs d'évolution et une classe agraire qui, selon sa nature sociologique, trouve dans ces exigences de l'évolution la pure et simple remise en cause de son existence ou au contraire le tremplin de son développement. Le pouvoir économique est alors le moyen pour une classe sociale soit de s'opposer aux changements qui la condamnent, soit de promouvoir les changements qui la consacrent." Jollivet, *op. cit.*, p. 354.

A condition de voir dans la dépopulation rurale l'une de ces "exigences de l'évolution", la "classe sociale" des grosses maisons, qui n'a guère de moyens d'aller contre ces "changements qui la condamnent", use pour un temps de son "pouvoir économique" en louant les jasseries qui lui appartiennent sans trouver pour autant en cela des "changements qui la consacrent". Elle ne peut "promouvoir" ceux-ci qu'à la faveur d'un bouleversement plus profond, quoique limité parce que l'exploitation pastorale n'a jamais été toute la vie rurale forézienne - l'abandon de la montagne - en accédant la première au stade de la mécanisation.

³¹³ En particulier, p. 83 et sq.

en bon état et que 68 sont utilisées³¹⁴. Il est remarquable que, par rapport au moment du maximum démographique - 1891 -, les jasseries tiennent globalement la même place dans l'économie de Valcivières : à 60 ans d'intervalle, les rapports du nombre des jasseries exploitées au chiffre de la population totale et au nombre d'exploitations sont en effet identiques :

1891	1949
160 jasseries / 1 725 habitants = 1 / 10,7	68 jasseries / 725 habitants = 1 / 10,6
soit, respectivement : 1 jasserie pour 10,7 et pour 10,6 habitants	

1891	1949
160 jasseries / 307 exploitations = 1 / 1,9	68 jasseries / 139 exploitations = 1 / 1,9
soit, dans les deux cas : 1 jasserie pour 1,9 exploitations.	

Cette similitude n'implique pas que le rapport ait été identique à lui-même tout au long de ces soixante ans. Il est certain au contraire et par exemple, comme le disent ceux qui se souviennent, que, jusqu'au début de l'entre-deux-guerres, les jasseries étaient encore toutes occupées alors que la population avait déjà beaucoup diminué : c'est que, d'une part, avaient déjà quitté le village ceux qui avaient le moins de moyens d'y vivre, ceux qui ne possédaient pas de jasserie - ce qui n'influaient pas directement sur l'état de l'exploitation pastorale - et que, d'autre part, lorsqu'il arrivait qu'une cabane fût délaissée, un preneur se présentait qui n'en possédait pas.

Cette discontinuité dans l'évolution ne contredit pas cependant l'identité établie en 1891 et 1949 ; elle tendrait plutôt à confirmer la permanence du rôle de la jasserie : à Valcivières, une véritable exploitation implique l'estivage. A l'une et l'autre époque c'est la majorité des paysans qui cultivent des terrains au village et conduisent leur troupeau en jasserie ; les autres doivent trouver des solutions de compensation. Il fallait exploiter la montagne, soit en continuant de le faire, soit en acquérant la jasserie qu'on ne possédait pas, ou bien accepter de ne pas être - ou de ne pas être entièrement - paysan. La jasserie conserve la fonction vitale qui a toujours été la sienne, dans des exploitations qui ne pouvaient durer que si l'on estivait le troupeau. On peut le vérifier a contrario dans les faits : à la différence des grosses maisons, les biens fonciers de la plupart des fermes de Valcivières n'étaient pas suffisants pour qu'on abandonne la cabane sans conséquence grave ou sans une contrepartie qui apporte un revenu au moins égal à celui de l'estivage.

Conséquence grave : abandon de la ferme.

La population ne cesse de diminuer et de vieillir depuis la fin du 19^e siècle³¹⁵ : parce qu'elles composent un ensemble, la jasserie et la ferme sont entraînées dans le même mouvement qu'engendre le déclin démographique.

Dans ce pays de petites maisons, la majorité des jeunes sont, par leur condition, sinon prêts, du moins prédisposés à partir : ce sont eux, en effet, célibataires ou mariés, qui devaient - au double sens économique et moral - chercher ailleurs le complément indispensable à l'économie familiale et villageoise qu'ils ne pouvaient trouver sur place. Quand leur est offerte la possibilité d'avoir un emploi plus sûr et plus rémunérateur, ils quittent le pays et vont travailler en ville, délaissant les tâches de domestiques et de journaliers, abandonnant sans beaucoup de regret le travail saisonnier des scieurs de long... Jusqu'à la dernière guerre, ces émigrations temporaires ou saisonnières sont encore, mais de moins en moins, pratiquées, tandis que l'émigration définitive a de plus en plus de faveur. Mais la satisfaction retirée de ces

³¹⁴ Valcivières. Liste des burons...

³¹⁵ Cf. Valcivières. Pyramide des âges. Annexe A 14.

deux types de solutions n'est pas identique ; la concurrence est inégale... De plus, les emplois de domestiques paysans se font plus rares à cause de l'augmentation du taux des salaires et de la mécanisation qui s'implante dans les grosses maisons, employeurs d'autrefois, et rend inutile l'ancienne abondance de bras.

Valcivières, en obligeant ses jeunes à émigrer, espérant que la plupart reviendraient, s'est vu en quelque sorte pris à son propre piège quand ils sont partis plus nombreux et ne sont pas revenus. Ici, le désir de rester est le plus fort ; l'hésitation, à la génération suivante, succède au refus de partir ; puis, attirés et finalement convaincus par les avantages dont bénéficient ceux qui les ont devancés, les jeunes s'en vont. Le départ est seulement différé ; il n'en est pas moins inéluctable. Valcivières, en 80 ans, a perdu 1 200 habitants³¹⁶.

Le départ des domestiques, plus exactement de ceux qui se trouvaient dans la situation de le devenir, entraîne des changements qui, en retour, accentuent le mouvement. Processus cumulatif bien connu de la dépopulation rurale : l'effet devient la cause qui amène un nouvel effet³¹⁷... Qu'un certain nombre de jeunes adultes quitte le pays et la population diminue d'autant. Du même coup, la moyenne d'âge générale s'élève à cause d'une plus forte proportion de gens âgés. Ce vieillissement ne va que s'aggravant du fait que le pays ne voit pas la naissance des enfants de ceux qui sont partis³¹⁸.

De plus en plus nombreuses deviennent les exploitations tenues par les seuls parents, sans successeur ou bien avec un fils ou une fille qui, resté au pays pour une raison quelconque, demeure célibataire. L'équilibre ferme-jasserie réalisé par la main-d'œuvre familiale est rompu. Tant que les parents ne sont pas trop âgés ou qu'un enfant est encore présent, la jasserie est exploitée par la mère ; mais dès que l'âge oblige à réduire l'activité, c'est la jasserie qui est délaissée la première. En même temps, par réaction à l'intégration agro-pastorale qui la détermine, l'exploitation se trouve considérablement restreinte : ses dimensions ne sont plus que celles de la ferme au village ; le troupeau diminue de moitié. Des parents âgés sans successeur assuré, deux ou trois hectares de terrain cultivé, trois ou quatre vaches : c'est la disparition de la ferme qui est annoncée pour un terme plus ou moins proche.

Contrepartie à l'abandon de la jasserie : le travail à l'usine.

On abandonne donc la montagne et l'on conserve la ferme dans les dimensions réduites aux terrains du village, où la femme s'occupe de deux ou trois vaches, tandis que l'homme, au travail dans la petite usine de la commune ou dans les industries voisines d'Ambert, de la Forie ou de Vertolaye, rentre chaque soir et demeure agriculteur à ses moments de loisirs. Cette solution n'est en fait que provisoire car, si le départ est retardé, la génération suivante ne se contentera plus de cette demi-mesure.

Jusqu'au moment où on l'abandonne, la montagne conserve donc son rôle traditionnel. Celui-ci est trop intimement lié à la vie de l'exploitation pour que l'on ne soit pas contraint, quand on délaisse la jasserie, d'adopter une solution de remplacement - départ de la famille entière ou combinaison du travail à l'usine et de l'entretien d'un très petit troupeau sur un terrain réduit - ou de se résigner à la mort, à sa propre mort, à celle de sa ferme, à celle de sa maison.

En 1949, le déclin n'est pas à son terme : parce qu'elles sont habitées, 68 cabanes manifestent qu'il y a encore dans le pays un même nombre d'exploitations qui vivent de l'équilibre agro-pastoral traditionnel. Mais parmi celles qui demeurent occupées, beaucoup le sont par des vieux ou de moins vieux dont tous les enfants émigreront ou encore par des jeunes qui décideront un jour de partir. Une centaine de cabanes ont été désertées. Il y a encore au pays, comme par le passé, des paysans qui n'estivent pas leur troupeau. Mais ce ne sont plus comme autrefois ceux qui n'avaient pas la possibilité d'aller sur la montagne, faute de jasserie et d'un nombre suffisant de bêtes ; ce sont les "ouvriers-paysans" et les vieux exploitants déjà réduits à quitter la montagne. Les jasseries vides n'ont plus de preneurs.

³¹⁶ Cf. Valcivières. Courbe de population. Annexe A 15.

³¹⁷ Cf. plus haut, note 311.

³¹⁸ Cf. Valcivières. Pyramide des âges. Annexe A 14.

Cette évolution n'a fait que s'affirmer à mesure que, les jeunes émigrant, la population vieillissait et que les paysans se faisaient ouvriers. Aujourd'hui, la commune compte moins de 500 habitants ; plus de la moitié de la population a plus de quarante ans. Quelque 70 hommes travaillent à l'usine. Huit jasseries restent occupées ; encore certains ne vont-ils guère sur la montagne plus d'un mois, le temps d'y récolter le foin. Parce qu'elles se maintiennent dans l'équilibre entre la ferme et la montagne, les exploitations qui utilisent ces cabanes sont pratiquement les seules dans la localité à conserver une importance propre. De ces huit jasseries, deux seulement sont tenues par des hommes encore jeunes, qui ont agrandi leurs propriétés : initiatives individuelles qui relèvent du cas suivant.

La montagne se meurt : Valcivières aussi. A moins que l'invasion citadine contienne la promesse d'un renouveau : une cinquantaine de fermes ou cabanes délaissées ont été achetées par des villégiateurs, parisiens pour un grand nombre ; certains voulaient acquérir un hameau entier : un tel désir ne sera bientôt plus naïveté.

La contrainte dans laquelle se trouvaient les enfants des petites maisons de chercher un complément de ressources hors de la ferme et du village se transforme en disponibilité quand se présentent en ville de nombreux emplois, plus rémunérateurs et mieux assurés. Mais alors, ceux qui partent ne reviennent plus : après le déversement du trop-plein démographique au début du vingtième siècle, ce qui était une solution à un problème économique ancien devient un attrait.

La vie pastorale est trop profondément enracinée dans l'organisation économique et sociale de la maison d'une part, des villages et de la région d'autre part, pour ne pas en subir les conséquences. Définie dans un système agro-pastoral qui suppose une division des tâches, elle ne peut survivre dans son aspect traditionnel à une trop forte émigration. Cette division des tâches est elle-même trop solidement ancrée dans l'organisation familiale et les valeurs qui s'y rattachent pour qu'on puisse porter sur la montagne un regard extérieur, condition indispensable à l'application de nouveaux objectifs. Il est remarquable que les quelque deux ou trois mille moutons groupés en deux troupeaux sur la montagne à l'initiative de services officiels n'appartiennent que pour un cinquième environ aux paysans de l'endroit : au lieu de chercher à spéculer sur un mode nouveau d'utilisation de la montagne, ils ont plutôt tendance à considérer le Syndicat d'estive comme un fait étranger, un peu à la manière dont ils regardent l'installation des villégiateurs. Il n'est pas moins notable que, sauf une exception pendant une seule saison, jamais le berger n'a été originaire de la région.

D'autres petites maisons donnent cependant l'impression qu'elles ont su tirer parti de la montagne pour assurer leur propre ascension. Mais on verra que ces solutions ne sont que provisoires et que, utilisant le mode traditionnel beaucoup plus qu'elles ne le renouvellent, elles ne jugulent pas davantage le mouvement d'abandon des jasseries. C'est le troisième cas.

En montrant la désaffection forcée des grosses maisons pour la montagne, nous avons évoqué l'intérêt qu'y trouvaient les locataires. Ceux-ci se recrutent surtout parmi les anciens vachers et vachères, c'est-à-dire parmi ceux qui connaissent bien la montagne et savent, pour s'en être rendu compte de près, qu'elle est source de gains. La montagne représente pour eux, gens de petites maisons, qui prennent la succession de plus riches, le moyen et l'occasion de s'enrichir, d'acquérir une meilleure position ; c'est pour eux, en quelque sorte, le tremplin pour arriver à devenir propriétaires d'un troupeau nombreux et d'une bonne ferme, à devenir "patrons".

L'ancien vacher qui loue une jasserie avec "chetail" a peu de terres labourables, parfois il n'en a pas du tout. Il élève quand il le peut une paire de bœufs qu'il vendra à trois ans, dressés au travail. Il continue en somme son métier de vacher, mais dans d'autres conditions, car il sait que par son travail et celui de sa famille, il arrivera à résilier son bail, à restituer les bêtes qu'il a en location, et qu'il aura alors réussi à accroître le troupeau dont il a la charge d'un nombre de têtes suffisant pour qu'il puisse prendre à son compte une ferme sans chetail au bout de quinze ou vingt ans. Il sera d'abord locataire, mais le prix du bail sera inférieur et le revenu plus important. Ensuite, il pourra être propriétaire d'une ferme, avec terrains et bâtiments, être "patron". On pourra alors continuer d'exploiter la jasserie, mais ce ne sera plus que secondaire, comme dans les grosses maisons.

Il fallait avoir vécu sur la montagne et aimer cette vie pour saisir le parti qu'on pouvait tirer de l'exploitation pastorale et accepter de vivre en des lieux que d'autres, précisément, délaissaient. Il fallait aussi avoir été vacher et vachère pour savoir profiter de l'occasion ici offerte de s'assurer un bénéfice par le travail même qu'on donnait auparavant à un maître. La montagne apparaissait comme le moyen de réduire l'écart qui séparait ces domestiques de petites maisons de leurs anciens employeurs.

Même si le processus ne se réalisait pas toujours jusqu'à son terme, il fut couramment engagé au début du siècle. Plus tard, les plus riches propriétaires de la montagne aménageaient leur exploitation de manière à se passer des revenus du "chetail", les jasseries se louaient vides et moins cher. Mais l'objectif pour les locataires était le même.

C'est encore le cas pour les locataires actuels de Garnier par exemple, où toutes les loges, moins une, étaient occupées au moment de l'enquête. L'estivage est toujours considéré comme moyen d'enrichissement ; on loue des prés de montagne désertés dans des quartiers voisins pour augmenter les possibilités de revenus. L'un des locataires, avant de monter en jasserie, avait quelque dix vaches ; quinze ans plus tard, son troupeau en comptait vingt-deux. Les gains réalisés lui permettaient de prendre en location une ferme importante laissée libre au village à la mort de son propriétaire ; deux ou trois ans plus tard, il délaissait la montagne pour ne s'occuper que de la ferme. Tous les autres ont décidé un jour de venir en jasserie dans le même objectif. La jasserie leur a permis d'accroître considérablement la taille du troupeau. Quitter la montagne amènerait à diminuer de moitié au moins le nombre des vaches. Quant à s'installer dans une ferme de grandes dimensions, quels qu'aient pu être les projets initiaux, ils y pensent peu aujourd'hui, trop incertains qu'ils sont de voir demeurer leurs enfants avec eux.

Il y a quelque apparence de rationalité économique moderne dans ce dernier type d'évolution de la montagne pastorale. La décision d'exploiter une jasserie suppose en effet un certain recul qui permette de considérer la montagne non plus comme un cadre de vie traditionnel mais comme un moyen de développement. De plus, la faible proportion de terres labourables, comme l'agrandissement par location de l'étendue des prés de montagne, conduit l'exploitation vers une spécialisation dans l'élevage, solution généralement prônée pour ces régions montagneuses. Il s'agit bien en effet de réflexion et de moyens économiques, mais ce n'est pas le renouveau de l'exploitation pastorale qui est l'objectif. Au contraire...

Dans les premières années où les grosses maisons donnèrent à bail leurs jasseries, la montagne représentait pour les locataires un moyen d'accéder à un statut social supérieur dans une organisation sociale traditionnelle. Par-delà le bénéfice recherché, il fallait acquérir une position comparable à celle des grosses maisons. Mais précisément, le progressif remplacement des grosses maisons par les petites sur la montagne enlevait sa raison d'être à la recherche de cet objectif ; car elle tombait dans cette contradiction : la fonction assignée à la jasserie avait pour effet de reconnaître - quoiqu'en voulant le combler - un écart dont l'abandon même de la montagne était le signe en même temps qu'un des moyens de la disparition. En somme, ce qu'on demandait à la montagne, c'était de fournir le moyen de se passer d'elle. Dans ce regain d'intérêt qu'on lui accordait, la montagne a finalement été détruite pour avoir été économiquement utilisée aux fins de maintenir une structure sociale qu'elle avait contribué à ébranler.

* *
*

L'opposition hiérarchique entre les petites et les grosses maisons détermine l'exploitation pastorale dans la région forézienne ; elle fournit le cadre traditionnel de la réalité concrète montagnarde. L'évolution qui a conduit à l'abandon progressif des jasseries en apporte une contre-épreuve, car elle suivait l'affaiblissement de la distinction entre les maisons : pour les grosses maisons, c'était la reconnaissance forcée que le lien de dépendance établi par la domesticité se distendait ; quand les petites maisons délaissaient la montagne, c'était aussi qu'elles avaient adopté une solution qui leur révélait le désir en même

temps qu'elle leur donnait le moyen de leur émancipation. L'atténuation de l'opposition privait du même coup la montagne de son fondement social.

Les quelques jasseries qui sont encore occupées aujourd'hui ne sont que des survivances à caractère résiduel : les raisons économiques, quelque fondées qu'elles soient dans l'esprit des paysans concernés, sont devenues strictement individuelles au lieu d'être insérées comme autrefois dans le cadre régional ; le mode d'exploitation est demeuré identique, alors qu'ont disparu les conditions d'existence de l'organisation sociale qui le déterminait et le justifiait. A l'inverse, les raisons d'être de la présence sur la montagne des moutons du Syndicat d'estive ne font pas défaut : la pratique peut contribuer au développement de l'ensemble de la région³¹⁹. Mais ce n'est qu'une justification théorique, étrangère aux gens du lieu. A la différence de l'exploitation pastorale traditionnelle, il manque encore à cette nouvelle forme de s'insérer dans une organisation sociale dont elle serait le fruit.

Conclusion sur la troisième partie

L'exploitation pastorale traditionnelle porte la marque des villages et des versants qui la pratiquent : elle y puise les éléments nécessaires à son fonctionnement ; ils lui fournissent sa justification. Economiquement, la montagne n'a de réalité que par le rôle qu'elle tient dans chaque village en particulier, et en général dans l'ensemble régional qu'elle caractérise.

Sociologiquement, la montagne a un sens spécifique. Ce n'est pas elle, certes, qui a créé les catégories sociales qui ont participé à la vie pastorale, en a réparti les effectifs, fixé les limites et défini les rapports. Tout au plus a-t-elle pu pendant un temps aider à leur maintien pour contribuer ensuite à leur dislocation. La montagne pastorale a cependant sélectionné, pour son propre usage, dans l'organisation sociale de la région, un type particulier de rapports sociaux, qu'elle révèle indépendamment des délimitations villageoises ou provinciales.

L'exploitation pastorale repose sur une organisation hiérarchisée : petites et grosses maisons se déterminent dans la mesure où existe et demeure la relation qui les distingue et les unit. Le schéma ne saurait - il n'y vise pas - rendre compte à lui seul de l'organisation sociale des villages, dans lesquels il n'éclaire qu'un type de rapports, de force inégale d'ailleurs d'une localité à l'autre. Il autorise une interprétation sociologique du phénomène pastoral dans son aspect régional, pour et à propos duquel il a été dressé : la pratique traditionnelle de l'estivage, utilisant les services des petites maisons pour leur propre compte ou pour celui des plus riches, s'appuie sur le pôle inférieur de la structure sociale hiérarchique qu'elle manifeste.

Au-delà, le principe hiérarchique paraît à même de rendre compte de l'exploitation pastorale, phénomène social, dans son ensemble : car les deux oppositions – homme-femme ; grosses maisons-petites maisons – qui fondent les niveaux domestique et régional de l'exploitation pastorale ne sont pas indépendantes. Le statut du vacher montre le lien entre elles.

Que, dans les petites maisons, ce sont les femmes de la famille, et non des domestiques, qui passent l'été sur la montagne, est d'abord un fait d'ordre économique : par définition, ces exploitations ne peuvent employer de personnel. La présence de femmes, et non des hommes, dans les jasseries des petites maisons est, elle, d'abord de nature sociale : elle est déterminée par la position de la femme, telle qu'elle est impliquée dans l'organisation sociale de la famille.

Or, la position sociale de la femme est fixée en fonction de celle de l'homme, entité sociale prédominante. Si le vacher est dans une situation assimilable à celle de la femme, c'est, comme il a été montré, par la similitude de leur fonction et de leur position face à la terre possédée et cultivée d'une part, à l'homme et maître d'autre part. C'est par rapport à l'homme que le vacher, homme et spécialiste des tâches

³¹⁹ Cf. plus haut, note 141.

pastorales, se définit. Alors que le seul fait d'être cultivateur suffit à caractériser l'homme, qu'il soit maître ou valet, le vacher doit se situer au regard de sa propre définition sociale d'homme. L'homme qui occupe des fonctions habituellement dévolues aux femmes, c'est-à-dire correspondant à une position structurellement inférieure, ne peut conserver son statut d'homme qu'à la condition de dénoncer cette position, c'est-à-dire de se faire domestique : dans l'organisation traditionnelle, un vacher qui serait le maître ou le fils de la maison serait une contradiction.

Mais on ne "se fait" pas domestique : le statut personnel du domestique implique préalablement celui de la maison d'où il est issu. Le vacher est nécessairement originaire d'une petite maison. La situation du vacher par rapport à l'homme, socialement défini, est inséparable de sa position en regard des petites maisons.

La vachère, quant à elle, doit sa fonction à sa double condition de femme et de domestique.

On peut ainsi compléter le tableau des oppositions que contribue à dévoiler l'exploitation de la montagne et sur lesquelles elle s'est fondée.

Montagne

Agriculture.....	Elevage
Propriété (privée).....	Non-propriété (propriété collective)
Homme.....	Femme
Patron.....	Domestique
Grosses maisons.....	Petites maisons
Position supérieure.....	Position inférieure

La montagne traditionnelle, comme elle se révèle tant que concordent sa justification économique et son fondement social, apparaît participer d'un ensemble hiérarchisé dans lequel elle occupe une position inférieure. Autour et à cause de l'activité spécialisée dont elle est traditionnellement le lieu, elle a réalisé une synthèse du dominé. C'est ce qui, sociologiquement, donnait à la vie pastorale les moyens de son fonctionnement. C'est aussi parce qu'elle était le domaine spécifique du dominé que, à partir du moment où les nouvelles possibilités qui s'offraient aux paysans de l'endroit leur faisaient apparaître plus ou moins confusément leur situation, la montagne pastorale a subi plus vite et totalement l'enchaînement des réactions qui la conduisent à la désertion.

CONCLUSION

Pour une sociologie de la vie pastorale, l'analyse, partie d'une conception communautaire de la montagne, en arrive, assez curieusement au premier regard, à l'idée d'une opposition hiérarchique ordonnant les activités montagnardes. Les deux points de vue se situent à deux niveaux différents, l'un empirique, l'autre formel : il n'y a pas contradiction ; il n'y a pas davantage rencontre.

L'aspect communautaire, certes, n'est pas sans apparence de réalité : dans les institutions, l'habitat, la vie sociale même. Mais la critique qu'apportent les données de l'histoire et celles de l'observation actuelle assignent à la communauté son véritable rôle et en dévoilent le caractère disparate : elle ne constitue ni une limite ni un cadre pour les relations sociales montagnardes ; qui plus est, elle tend au contraire à sauvegarder des valeurs de nature domestique. La communauté ne dépasse pas ses apparences concrètes ; elle ne se révèle ni principe ni résultat d'une organisation sociale spécifique. Ce n'est pas là que la vie pastorale forézienne se fonde.

Quant à la notion d'"individualisme domestique", elle cerne une réalité sociale bien réelle. Si l'expression, en associant dans une même entité l'individu et le groupe, n'échappe pas - reconnaissons-le - à une certaine contradiction, elle a du moins l'avantage de faire la part d'un trop fameux "individualisme paysan" essentiel, souvent imaginé et invoqué pour expliquer sans détours de véritables ou prétendues résistances paysannes au changement, mais inutile et erroné en sociologie. Ce n'est pas l'individu qui explique le groupe ; l'individu, être social, est au contraire situé dans le groupe et défini par lui. Le montagnard forézien agit "individuellement" en ce qu'il appartient à un groupe familial, tel qu'il a été décrit : non seulement parce qu'il y a appris la plupart de ses attitudes et de ses comportements, qu'il y a fait l'apprentissage de ses rôles - homme ou femme, agriculteur ou éleveur... -, mais aussi et surtout parce qu'il y occupe une position déterminée en dehors de lui, par une organisation formelle qui lui préexiste et dans laquelle il est inséré pour contribuer à son maintien. De cette organisation sont solidaires les divers aspects de la vie domestique et des activités de chacun.

On ne saurait toutefois reporter sur le groupe domestique les caractéristiques arbitraires d'un individu primordial qui contiendrait en lui-même toutes les explications. Le groupe domestique, même si l'analyse le montre organisé et permet de l'isoler, n'a d'existence sociale que parce qu'il est situé par rapport à d'autres, semblables ou différents. Seul, il demeure l'abstraction que l'analyse fait de lui : il n'est plus qu'une entité dont on ignore qu'elle est un élément uni aux autres par un lien indispensable à son existence et à sa définition. Le concept sociologique de "maison" est sous la tutelle de celui de leur interdépendance. La montagne n'est pas une juxtaposition de "maisons" - ou plus exactement de leurs représentantes, les jasseries -, mais l'effet d'une organisation, parce que, dans la société montagnarde forézienne traditionnelle existent entre les maisons des relations formelles qui déterminent des positions et guident des rapports sociaux.

C'est ici la notion d'opposition hiérarchique qui est apparue essentielle. Il ne faudrait pas la concevoir dans les termes concrets d'une dialectique : elle n'est pas "historique", au sens où elle aurait "créé" la vie pastorale pour se dépasser elle-même. Elle n'est pas l'image d'une visible dichotomie, qui serait d'ailleurs peu conforme à la réalité : ce ne sont pas d'éventuelles confrontations entre les grosses et les petites maisons qui ont fait l'histoire de la montagne - du moins pas directement ; le chemin de la décadence a suivi, quant à lui, celui que lui imposaient des facteurs extérieurs agissant, pour ainsi dire, au second degré, sur la relation réciproque entre les grosses et les petites maisons.

L'opposition définit, selon le sens premier du terme, des positions formellement opposées. Ces positions sont hiérarchisées en ce que le maintien de l'une impose le maintien de l'autre à un niveau inférieur ou supérieur. Les facteurs inconnus de la naissance de la vie pastorale supposés réalisés, les conditions économiques de son existence et de sa continuité supposés remplies, l'opposition hiérarchique, principe d'organisation, donne sa "forme" à la vie pastorale forézienne. Des facteurs et des conditions semblables se sont peut-être accommodés d'une autre "forme" de vie pastorale dans des sociétés différentes de celle des monts du Forez.

Parce qu'elle est un principe d'organisation, l'opposition hiérarchique qui se révèle au terme de l'analyse est aussi un modèle d'interprétation sociologique. Elle n'est pas l'émanation d'une réalité concrète qui lui donnerait un sens³²⁰ ; c'est elle qui explique le fait social que constitue la vie pastorale forézienne, concrète et diverse, en montrant un ordre, jusque dans la décadence.

Si l'opposition des grosses maisons et des petites maisons n'est pas en elle-même créatrice d'histoire, facteur d'action, cela ne signifie évidemment pas qu'elle soit intangible, insensible aux effets des évolutions : la décadence de la vie pastorale - exemple privilégié parmi d'autres - montre assez comment est influencée la relation entre les deux types de "maisons". En outre, la vie pastorale n'est qu'un cas particulier des applications possibles : des analyses pourraient être menées avec la même optique dans d'autres domaines. Resterait à chercher dans quelle mesure une hiérarchie formelle peut se reproduire, principe identique donnant leur forme à d'autres organisations, dans un champ géographique différent, avec d'autres moyens d'existence, dans un cadre qui, englobant peut-être, actuellement par exemple, le rural et l'urbain sans nécessairement les dissocier, opposerait des grosses maisons et des petites maisons d'un autre genre et d'un autre nom.

³²⁰ Ceci ne signifie pas qu'une opposition hiérarchique ne puisse pas, dans d'autres circonstances, avoir de réalité concrète, se révéler sous l'aspect "historique" d'une lutte de classes. Mais ce qui importe ici n'est pas le degré apparent de l'adéquation entre une forme et ses effets. Ceux-ci, révélateurs plus ou moins forts, sont considérés comme des manifestations, dans une certaine mesure contingentes, de celle-là. Simplement, l'opposition, première, peut apparaître sous différents visages sans, par exemple en ce qui nous concerne, prendre nécessairement celui d'une confrontation avouée entre les parties.

Sources d'archives

(Les documents transcrits ou analysés dans des ouvrages imprimés sont cités dans le cours du texte, avec la référence de leur publication.)

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Puy-de-Dôme

Série B

- 07 (montagne de Fayeveie, affermée, 1758. Réglementations communaux, 1771).

Série C

- 771, 2857, 3181, 3294, 4C 138, 4C 194, 4C 227 (pour la description des paroisses, 18^e siècle).
- 330, 331, 332, 333, 336 (épizooties).
- 2329, 2399, 2620 (empiètements sur les communaux, 18^e siècle).
- 4881 (limites Auvergne-Forez).

Série M

- Recensements de la population, 19^e et 20^e siècles (communes de la région pastorale).
- 0870, 07389, 07553 (à propos des foires).
- 0760 (statistique agricole, 1907).

Série O

- 194, 319, 440 (communaux : empiètements et réglementations).

Loire

Série B

- 2010, 2163, 2213 (montagnes de Bazanne, l'Oule, Courreau : redevances).
- 2166 (foi et hommage de la Bénisson-Dieu pour Garnier).

Série C

- 2 (rôle de la paroisse de Sauvain, 1787).

Série M

- Recensements de la population, 19^e et 20^e siècles (communes de la région pastorale).
- 55M 166, 55M 170 (statistiques agricoles, 1905).

Archives de La Diana, Montbrison

- Minutes notariales. Notaires de Montbrison et des communes montagnardes (première moitié du 18^e siècle) ; dépôt de M^e Dussert.
- Minutes notariales. Fonds Recorbet, notaire à Chalmazel (an II - 1811).
- Documents transcrits dans les notes manuscrites de Jacquet (A.), Matériaux pour l'histoire de Chalmazel... ; en particulier :
 - o Acte Pastoralis (Transaction pour Coleigne entre plusieurs habitants des villages de Montherboux. 1459). Cahier III, p. 62-69.
 - o Acte Desmier (Règlement du jas de Coleigne. 1685) Cahier III, p. 74-80.
 - o Aveu et dénombrement pour Coleigne. 1722. Cahier V, p. 38.

ARCHIVES COMMUNALES

Valcivières (Puy-de-Dôme)

- Etats de section, 1836.
- Cadastre. Plan (1836) et matrices.
- Forêt sectionale de Valcivières. Aménagement. 21^e Conservation des Eaux-et-Forêts. Inspection de Clermont. Cantonnement d'Ambert. 1893.
- Livre des mutations de propriété, 1820.
- Passeports pour l'intérieur (émigrants temporaires).
- Registres des délibérations du conseil municipal. An VIII - 1882 ; 1883 - 1902 ; 1902 - 1919.
- Liste des burons en bon état et des burons habités. 1949.

Saint-Bonnet-le-Courreau (Loire)

- Etats de section, 1836.
- Cadastre. Plan (1835 et 1935) et matrices.
- Registres des délibérations du conseil municipal. 1836 - 1866 ; 1867 - 1897.

Sauvain

- Etats de section, (1836).
- Cadastre. Plan (1836) et matrices.

Archives du tribunal. Montbrison

(Les documents sont classés au nom des experts auteurs des actes)

- Bruyas, Limites entre Saint-Anthème et Verrières, 1846.
- Bruyas, Partage Sauvain (I et II), 1860-1861.
- Coste, Rapport habitants de Jeansagnères et La Valla, 1855.
- Mervillon, Succession Dupuy, Saint-Bonnet, 1858.
- Mervillon, Succession Guillot, Saint-Bonnet, 1867.
- Mervillon, Jacquet, Néel, Rapport propriétaires jasseries de Coleigne et Renat (I et II), 1865-1866.
- Périer, Partage de la Montagne de Bazanne, 1862-1864.
- Périer, Partage entre habitants de Jeansagnières et Saint-Just-en-Bas, 1865-1866.
- Périer, Partage de la montagne de Roche, 1873.
- Périer, Partage de la montagne de Courreau, 1885.
- Périer et Mervillon, Partage des communaux de Jeansagnères, 1859-1860.
- Poyet, Néel, Rullière, Jasseries de Coleigne (I et II), 1868.
- Plusieurs rapports préalables au partage de communaux de villages.

Archives familiales

- Acte Paporin. N° 1 de l'inventaire de Renat, 1496. L'auteur donne une "copie du titre primordial du droit du jat de Renat pour dépaître et paturager des Bestiaux...", où il est surtout question de Coleigne, 1333 (J. Roue, Sauvain).
- Acte Challaye. Vente du Jat de Regnat ses dependences pour Mr André Mathon passée par Mrs Jean et Jean Vallezy pere et fils ; 1666 (J. Roue, Sauvain).
- Acte Mollin. Affaire Dulac ; à propos du partage de Renat, 1842 (J. Roue, Sauvain).
- Partage de la montagne de Peygrols (copie), 1809 (Mlle Fraisse, Valcivières).
- Plan de partage de Pégrol, 1812 (E. Gourbeyre, Valcivières).
- Partage de la Faye et de Monthiallier, 1871 (E. Gourbeyre, Valcivières).
- Acte de partage (...) des jasseries de Renat, 1848 (E. Joandel, Saint-Bonnet-le-Courreau).
- Partage de Garnier, 1894 (J. Rondel, Saint-Bonnet-le-Courreau).

Bibliographie

(Sont exclus les ouvrages généraux d'ethnologie et de sociologie qui constituent le fonds commun de ces disciplines.)

I – Liste des périodiques cités

(Entre parenthèses figure l'abréviation utilisée dans la liste bibliographique)

- Annales de Géographie (AG)
- Annales de la Société Botanique de Lyon (ASBL)
- Bulletin Agricole du Puy-de-Dôme (BAPD)
- Bulletin de Psychologie (BP)
- Bulletin de la Diana. Montbrison (BD)
- Bulletin de la Fédération Française d'Economie Alpestre. Grenoble (BFFEA)
- Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne (BHSA)
- Bulletin Technique d'Information des Ingénieurs des Services Agricoles (BTI)
- Economie Rurale. Société Française d'Economie Rurale (EcR)
- Etudes Rurales. Ecole Pratique des Hautes Etudes (EtR)
- Journal de Psychologie (JP)
- La Revue de Géographie Humaine et d'Ethnographie (LRGHE)
- Le touriste en Auvergne (LTA)
- Les études Rhodaniennes (LER)
- Revue Agricole du Puy-de-Dôme (RAPD)
- Revue d'Auvergne (RA)
- Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine (RHMC)
- Revue de Folklore Français (RFF)
- Revue de Géographie Alpine (RGA)
- Revue de Géographie de Lyon (RGL)
- Revue Forézienne. Montbrison (RF)
- Revue Française de Sociologie (RFS)

II – Ouvrages et articles concernant, totalement ou en partie, les monts du Forez (historiques, géographiques, documentaires)

Achard A., *Emigrants auvergnats en Normandie*. RA, 1907, 14, p. 16-24.

Alverny A. d', *Les Hautes Chaumes du Forez*. Montbrison et Paris, 1907, 77 p.

Alverny A. d', *Géographie botanique des monts du Forez*, ASBL, 1910, 35, p. 153-178.

Arbos P., *Un rapport du Préfet Ramond sur l'émigration saisonnière dans le département du Puy-de-Dôme*, RA, 1934, p. 89-102.

Arbos P., *L'Auvergne*. A. Colin, éd. 1952, 224 p.

Archer E., *Concours d'alpage de 1955 en haut Forez*. BFFEA, 1956, 6, p. 463-479.

Archer E. et Delaporte E., *Décadence des alpages foréziens*. BTI, 1953, 83, p. 755-771.

Bache J., *L'abbaye de la Bénisson-Dieu*. Lyon, Brun, 1880.

Ballainvilliers, *Idée générale de l'ancienne Auvergne*. Manuscrit 520, Bib. mun. de Clermont, 1765, 300 p.

Baulig H., *Le Plateau Central et sa bordure méditerranéenne*. Paris, 1928, 591 p.

Begon, Jalleix, Mardon, *Syndicat d'élevage et d'estive des Monts du Forez*. RAPD, 1962, 7, p. 20-21.

Bonnaud P., *Observations sur les paysages ruraux du massif forézien*. RA, 1967, 81, p.1-20.

Bressolette R., *Les migrations journalières de main-d'œuvre dans le département du Puy-de-Dôme*. RA, 1966, 80, p. 1-28.

Ceyleyron G., *Pâturages et Jasseries des montagnes d'Ambert*. BAPD, 1860, 19, p. 326-350.

Chabrol G. M., *Coutumes générales et locales de la province d'Auvergne*. Riom, 1774-1776, 4vol.

- Coupeyron G. A., *Usages locaux du département du Puy-de-Dôme*. Clermont, 1871, 252 p.
- Damon H., *Evolution démographique et économique du village de Valcivières de 1891 à 1965*. Mémoire DES, Lyon, 1965, dactyl., 67 p.
- Delaspre S., *L'émigration temporaire en Basse Auvergne, au XVIII^e siècle jusqu'à la veille de la Révolution*. RA, 1954, 68, p. 2-57.
- Derruau M., *Deux points du rapport préliminaire sur le "milieu" dans l'arrondissement d'Ambert*. RA, 1957, 71, p. 17-23.
- Derruau, Estienne, Fel, *Etat de nos connaissances sur le Massif Central français*. RA, 1958, 72, 63 p.
- Derruau S., Fel A., *Le Massif Central*. P.U.F. Que sais-je ? 1963, 128 p.
- Deville, Legros, *La restauration des zones pastorales du haut Forez*. BFFEA, 1960-1961, 11, p. 206-214.
- Dravaine C., *Le Roi de Malmotte*. Roman (l'action se passe à Valcivières). Ed. du Sagittaire, 1946, 215 p.
- Dufour J. E., *Le jas, la jasse... in : Mélanges offerts au comte de Neufbourg*, Feurs, 1942, p. 27-40.
- Dufour J. E., *Dictionnaire topographique du Forez*. Protat, Mâcon, 1946.
- Duplessy M. J., *Essai statistique sur le département de la Loire*. Cheminal, Montbrison, 1818, 599 p.
- Epinat J., *Le mouvement de la population dans l'arrondissement de Montbrison de 1821 à 1926*. RGA, 1929, 17, p. 659-746
- Escoffier S., *La rencontre de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du franco-provençal entre Loire et Allier. Limites phonétiques et morphologiques*. Maris, "Les Belles Lettres", 1958, 270 p.
- Estienne P., *Premiers résultats d'une étude sur l'évolution démographique dans le département du Puy-de-Dôme au XIX^e siècle*. RA, 1961, 75, p. 1-9.
- Estienne P., *Structures de main-d'œuvre dans le département du Puy-de-Dôme*, RA, 1964, 78, p. 1-20.
- Fel A., *Dépopulation rurale et exploitations agricoles dans la région d'Ambert*. RA, 1957, 71, p. 23-35.
- Fel A., *Les hautes terres du Massif Central*. Tradition paysanne et économie agricole. P.U.F., 1962, 340 p.
- Fel A., *Les villages d'Auvergne*. Note de géographie humaine. 1953, 28, p. 165-180.
- Fortier-Beaulieu P., *Mariages et noces campagnardes dans les pays qui ont formé le département de la Loire*. Paris, Maisonneuve, 1937, 367 p.
- Fournial E., *Les baux "ad commendam" ou "cheptel de bestiaux" en Charolais, Forez et Beaujolais au XV^e siècle*. BD, 1947, 30, p. 10-33.
- Fournial E., *Les villes et l'économie d'échange en Forez aux XIII^e et XIV^e siècles*. Les Presses du Palais Royal, 1967, 821 p.
- Fourt M., *Le Haut-Forez septentrional*. DES, Clermont, 1962, dactyl.
- Gachon L., *Les phases de creusement dans la région de Valcivières*. RGA, 1927, 15, p. 599-613.
- Gachon L., *L'équilibre agro-sylvo-pastoral en Auvergne et sa Jurisprudence*. BHSA, 1958, 78, p. 59-68.
- Gachon L., "L'arrondissement d'Ambert". In : Fauvet et Mendras, *Les paysans et la politique...*, p. 389-429.
- Gachon L., *La région ambertoise*. BHSA, 1968, 84, p. 89-105.
- Gardette P., *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*. 1950-1968, Lyon, Institut de Linguistique Romane, 4 vol.
- Gonon M., *Contes foréziens (Lous contes de la mouniri)*. Protat, Mâcon, 1939, 130 p.
- Gonon M., *Les institutions et la société en Forez au XIV^e siècle d'après les testaments*. Protat, Mâcon, 1960, 231 p.
- Gonon M., *La vie familiale en Forez au XIV^e siècle et son vocabulaire d'après les testaments*. Protat, Mâcon, 1961, 275 p.
- Granjon, *Statistique du département de la Loire*, Bibl. de la Diana, Montbrison, ms., 1806, 654 ff.
- Gras L. P., *Voyage à Pierre-sur-Haute et sur les bords du Lignon*. Chevalier, Saint-Etienne, 1864, 89 p.
- Gras L. P., *Procès-verbal de reconnaissance des limites du Forez et de l'Auvergne*. RF, 1868, p. 249-267.
- Herbigny L. d', *Mémoires*, 1694-1701. Ms, Bibl. de la Diana, Montbrison.
- Jacquet A., *Matériaux pour l'histoire de Chalmazel : notes historiques, descriptives et linguistiques sur Chalmazel et ses environs ; matériaux pour l'histoire de Saint-Georges-en-Couzan*, 1842-1875. Ms, Bibl. de la Diana, Montbrison, 5 cahiers.
- Lapayre E., *La vie pastorale dans le massif du Forez*. AG, 1926, 35, p. 298-308.
- Lapayre E., "Les Monts du Forez et la Plaine du Livradois". In : *Mémoires de l'Académie...*, 1933, p. 215-288.

- Liris R., *Mendicité et vagabondage en Basse-Auvergne à la fin du XVIII^e siècle*. RA, 1965, 79, p. 65-77.
- Lucas C., *Auvergnats et Foréziens pendant la mission du conventionnel Javogues (septembre 1793 - pluviôse an II)*. RA, 1965, p. 273-291.
- Lugnier A., *Les communautés familiales de Roche, du XV^e siècle à nos jours*. BD, 1948, 30-31, p. 205-228.
- Lugnier A., *Cinq siècles de vie paysanne à Roche-en-Forez (Loire). 1440-1940*. Dumas, Saint-Etienne, 1962, 414 p.
- Marel, *Topographie du canton d'Ambert*. Manuscrit 668, Bibl. mun. de Clermont, 1860, 91 p.
- Meaudre de Sugny, Dufour, Neufbourg, *Les impôts de Chalmazel 1782-1789*. BD, 1927, 23, p. 134-170.
- Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, Les populations rurales du Puy-de-Dôme*. Monographies rédigées à l'occasion de l'enquête agricole de 1929. Publ. sous la dir. et P. Roux, 1933, 439 p.
- Mervillon J., *Premier essai statistique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau*. Ms, Bibl. de la Diana, Montbrison, 1821-1845, 160 p.
- Molle A., *La fourme de Pierre-sur-Haute dite d'Ambert ou de Montbrison*. Bussac, Clermont, 1950.
- Molle A., *Fromage d'Auvergne*. LTA, 1964, 42, 54 p.
- La Mure J. M. de, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*. Lyon, 1671, 408 p.
- La Mure J. M. de, *Histoire des Ducs de Bourbon et des Comtes de Forez*. Ed. Chantelauze, 1868.
- Nauton P., *Atlas linguistique et ethnographique du Massif-Central*. Paris, CNRS, 1957-1963, 4 vol.
- Nier M., *La question pastorale dans le département de la Loire*. BFFEA. 1950, 1, p. 227-252.
- Ormesson Lefèvre d', *Mémoire sur la province d'Auvergne*, fait en 1698. Manuscrit 515 de la bibl. de Clermont.
- Papon J., *Recueil des arrests notables de nos courts souveraines*. Paris, 1557.
- Peyron A., *Chalmazel et son clergé*. BD, 1905, 4, p. 14-41.
- Poitrineau A., *Aspects de l'émigration temporaire et saisonnière en Auvergne à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle*. RHMC, 1962, 9, p. 5-50.
- Poitrineau A., *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle (1726-1789)*. Publ. Fac. Lettres de Clermont, 1965, 2 vol. 780 et 149 p.
- Pourrat H., *Les jasseries construites en une nuit*. RFF, 1939, 10, p. 38.
- Pourrat H., *Dans l'herbe des trois vallées*. A. Michel, 1943.
- Pourrat H., *Le chasseur de la nuit*. Roman. (l'action se passe à Valcivières). A. Michel, 1951, 320 p.
- Pourrat H., *Les vaillances, farces et aventures de Gaspard des Montagnes*. A. Michel, éd. définitive, 1952, 743 p.
- Proth M., *Au pays de l'Astrée*. Paris, Librairie internationale, 1868.
- Prost M., *Notice historique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau*. Montbrison, Conrot, 1864, 233 p.
- Rolle M., *Ambert*. RA, 1966, 80, p. 45-54.
- Roselle B. du, *Les Monts du Forez. Recherches morphologiques*. AG, 1950, 59, p. 241-258.
- Schnetzler J., "Un demi-siècle d'évolution démographique dans la région de Saint-Etienne (1820-1876)". In : *Etudes foréziennes*, I, 1968, Centre d'Etudes Foréziennes, Saint-Etienne, p. 157-190.
- Soulgé, *Le régime féodal et la propriété paysanne. Essai d'introduction à la publication des terriers foréziens*. Paris, Champion, 1923, 403 p.
- Tiolier, *Agriculture, Industrie*. Manuscrit 715, Bibl. mun. de Clermont, 1816, 162 p.
- Tomas F., "Montbrison, capitale déchue et petite ville industrielle". In : *Etudes Foréziennes*, II, 1969, Centre d'Etudes Foréziennes, Saint-Etienne, p. 119-134.
- Trenard L., "Auvergne et Lyonnais". In : *Mélanges offerts à P. Arbos*, Paris, "Les Belles Lettres", 1953, vol. I, p. 177-187.
- Valentin J., "Quelques formes complémentaires de l'économie rurale des monts du Forez", In : *Mélanges offerts à P. Arbos*, Paris, "Les Belles Lettres", 1953, vol. I, p. 131-135.
- Viallard E., *Les comtes de Forez et la frontière auvergnate de leur comté. (1173-1372)*. Thèse Ecole des Chartes, 1963, dactyl., 404 p.

III – Ouvrages et articles de caractère général ; études et documents intéressant d'autres régions que les monts du Forez

- Arbos P., *La vie pastorale dans les Alpes françaises*. Etude de géographie humaine. A. Colin, 1921, 716 p. Arts et Traditions populaires. Bergers de France. Exposition 1962, Catalogue établi par M. Jean-Brunhes Delamarre.
- Auge-Laribe M., *La révolution agricole*, A. Michel, 1955, 425 p.
- Babeau A., *Le village sous l'Ancien Régime*. Paris, Didier, 1882.
- Basserre M., *Le Cantal économique, agricole et pastoral*. Aurillac, 1928, 229 p.
- Bernot et Blancard, *Nouvelle, un village français*. Univ. de Paris, Inst. d'Ethnologie, 1953, 447 p.
- Berthoud G., *Changements économiques et sociaux de la montagne. Vernamiège-en-Valais*. Publ. par la Soc. suisse des Sc. humaines. Ed. Francke, Verne, 1967.
- Blache J., *L'homme et la montagne*. Gallimard, 1933, 190 p.
- Blanchard R., *La vie humaine en montagne*. RGL, T. 27, p. 211-218.
- Blanchard R., *Les Alpes et leur destin*. A. Fayard, 1958, 282 p.
- Bloch M., *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*. P.U.F., éd. 1960 et 1961, 2 T., 266 et 230 p.
- Bourdieu P., *Célibat et condition paysanne*. EtR, 1962, 5-6, p. 32-135.
- Cavaillès H., *La vie pastorale et agricole dans les Pyrénées des Gaves, de l'Adour et des Nestes. Etude de géographie humaine*. A. Colin, 1931, 413 p.
- Cepede M. et Madec A., *Contribution de la sociologie à l'économie rurale*. EcR, 1966, 70, p. 3-14.
- Chombart de Lauwe P., *Famille et habitation*. CNRS, 1959-1960, 2 vol., 214 et 364 p.
- CNRS (colloques internationaux du), *Sociologie comparée de la famille contemporaine*, 1955, 218 p.
- Cuisenier J., *Le système économique villageois*. EtR, 1964, 13-14, p. 132-172.
- Dauzat A., *Le village et le paysan de France*. Gallimard, 1941, 217 p.
- Deffontaines P., *Essai de classification des genres de vie montagnards*. LRGHE, 1948, I, p. 20-35.
- Delorme P., *L'évolution du salariat en agriculture*. EcR, 1966, 67, p. 3-24.
- Demangeon A., *L'habitation rurale en France. Essai de classification des principaux types*. AG, 1920, p. 352-375.
- Demars L. et Le Roux L., *L'exploitation paysanne héréditaire. Son histoire, son statut actuel, son avenir*. Paris, Dalloz, 1951, 190 p.
- Dion R., *Essai sur la formation du paysage rural français*. Tours, Arrault, 1934, 162 p.
- Dumont L., *Homo hierarchicus. Essai sur le système des caste*. Gallimard, 1967, 445 p. Particulièrement : introduction p. 13-35.
- Durand A., *La vie rurale dans les Massifs volcaniques des Dorez, du Cézallier, du Cantal et de l'Aubrac*. Aurillac, 1946, 530 p.
- Faucher D., *Routine et innovation dans la vie paysanne*. JP, 1948, 41, p. 89 et sq.
- Faucher D., *Le paysan et la machine*. Les Editions de Minuit, 1954, 278 p.
- Faucher D., *Aspects sociologiques du travail agricole*. EtR, 1964, 13-14, p. 125-131.
- Fauvet H. et Mendras H., *Les paysans et la politique dans la France contemporaine*. A. Colin, 1958, 533 p.
- Fayolle P., *Aspects sociologiques des relations entre ouvriers et employeurs*. EcR, 1966, 67, p. 31-35.
- Gachon L., *Une commune rurale d'Auvergne du XVIII^e au XX^e siècle : Brousse-Montboissier d'après ses cadastres*. Clermont, 1939, 1667 p.
- Gachon L., *L'étude de la dépopulation en montagne et ses enseignements récents*. RGA, 1947, p. 555-563.
- Gachon L., *Le paysan et la machine en Livradois*. RGA, 1953, p. 423-443.
- Gervais M., Servolin C., Weil J., *Une France sans paysans*. Seuil, 1965, 128 p.
- Guilhermier M., *La salle commune dans le Cantal*. EtR, 1962, 4, p. 87-104.
- Jollivet M., *L'utilisation des lieux de naissance pour l'analyse de l'espace social d'un village*. RFS, 1965, N° spécial, p. 74-95.
- Jollivet M., *Structures agraires et changement économique en agriculture*. RFS, 1968, 9, p. 338-354.
- Lambert B., *Les paysans dans la lutte des classes*. Seuil, 1970, 187 p.
- Langlois F., *Les salariés agricoles en France*. A. Colin, 1962, 220 p.
- Lefebvre H., *La vallée de campan. Etude de sociologie rurale*. P.U.F., 1963, 224 p.

- Legrand d'Aussy, *Voyage d'Auvergne*. Paris, 1788, 551 p.
- Lejeune L., *Elevage et vie pastorale dans les monts Dore*. RA, 1966, 80, p. 187-190.
- Maget M., *Guide d'étude directe des comportements culturels*. Paris, Civilisations du Sud, 1953, 268 p.
- Maget M., *Remarques sur le village comme cadre de recherches anthropologiques*. BP, 1955, 8.
- Malassis L., *Le rôle de la femme en agriculture*. BTI, 1959, 136, p. 3-10.
- Mendras H., *Sociologie de la campagne française*. P.U.F., Que sais-je ? 1959, 128 p.
- Mendras H., *Sociologie rurale*. Paris (Univ. de). Les Cours de Droit, 1957, 282 p.
- Meraville D., *Le haut pays du Cézallier*. RA, 1966, 80, p. 177-186.
- Meynier A., *Les paysages agraires*. A. Colin, 1967, 188 p.
- Moscovici M., *Le changement social en milieu rural et le rôle des femmes*. RFS, 1960, I, p. 314-322.
- Rimbaud P., *Éléments pour une sociologie de la montagne*. RFS, 1961, 2, p. 272-281.
- Rimbaud P., *Economie et sociologie de la montagne. Albiez-le-Vieux en Maurienne*. A. Colin, 1962, 288 p.
- Revue Française de Sociologie, *Les transformations des sociétés rurales françaises*. Numéro spécial, 1965.
- Sornay J., *L'Administration des Eaux-et-Forêts et ses attributions*. LER, 1935, 11, p. 105-108.
- Trapenard C., *Le pâturage communal en Haute Auvergne et XVII^e et au XVIII^e siècle*. Paris, Larose, 1904.
- Varagnac A., *Civilisation traditionnelle et genre de vie*. A. Michel, 1948, 402 p.
- Vincienne M., *Immigration rurale et vie urbaine*. RFS, 1961, 2, p. 282-291.

Table des annexes

- A 1 - Carte : les monts du Forez dans le Massif-Central
 - Coupe géologique
- A 2 - Carte, d'après I.G.N. : la zone pastorale
- A 3 - Coleigne. D'après : Sauvain, plan cadastral. 1836
- A 4 - Jasseries groupées, Garnier. D'après : Saint-Bonnet, plan cadastral. 1835
 - Jasseries alignées, Garnier. D'après : Saint-Bonnet, plan cadastral 1935
- A 5 - Plan-type d'une loge (Garnier). Extérieur
- A 5 bis - Plan-type d'une loge (Garnier) avec son système d'irrigation
- A 6 - Pl. phot. 1. Loges (Forez) et Cabanes (Auvergne)
- A 7 - Pl. phot. 2. Le système d'irrigation
- A 8 - Pl. phot. 3. La pièce d'habitation et de travail
- A 9 et A 9 bis – Pl. phot. 4 et 4bis. La fabrication de la fourme
- A 10 - Pl. phot. 5. Bergères
- A 11 - Versant auvergnat, versant forézien. Tableau économique et démographique. 1891-1907
- A 12 - Les domestiques employés dans les localités de l'un et l'autre versant, classés selon le lieu de leur naissance. 1906
- A 13 - Origine, par localité, des personnes nées ailleurs que dans les localités où elles résident (aire limitée aux deux versants), 1906
- A 14 - Valcivières. Pyramide des âges : 1891, 1939, 1962
- A 15 - Valcivières. Courbe de population (1856-1968)

Planches photographiques (légendes)

Pl. 1 (A 6) – Loges (Forez) et Cabanes (Auvergne)

- 1 – Loge (Garnier)
- 2 – Cabanes (La croix du Fossat)
- 3 – Loge (Garnier)
- 4 – Cabane (Pégrol)
- 5 – Loge (Garnier)
- 6 – Cabane (Les Gorces)

Pl. 2 (A 7) – Le système d'irrigation

- 1 – La bonde ou serve
- 2 – L'arrivée de l'eau dans l'étable
- 3 – Râclage des bouses
- 4 – Balayage
- 5 – L'eau, après avoir nettoyé l'étable, se dirige vers le "descendé"
- 6 – Le "descendé", les "levées", le "rièble"

Pl. 3 (A 8) – La pièce d'habitation et de travail

- 1 – Mère et filles. La fenêtre, la table, le repas

- 2 – Vieux père. Le fourneau, la cafetière
- 3 – Le lit
- 4 – Mère, fille, gendre et petit-fils
- 5 – Sous la cheminée : la chaudière, le poêle, la cafetière
- 6 – Père et fille. Le mur opposé à la fenêtre ; la baratte

Pl. 4 (A 9) – La fabrication de la fourme

- 1 – Le caillé est émietté avec l'"afreniê"
- 2 – Le caillé est émietté avec l'"accroché"
- 3 – ... "égoutté"
- 4 – ... renversé sur la selle-fromagère
- 5 – ... découpé
- 6 – ... introduit dans les "cercles"

Pl. 4 bis (A 9 bis) – *Idem*

- 7 – ... salé
- 8 – Nettoyage de la selle-fromagère
- 9 – Les fourmes s'égouttent
- 10 – ... sèchent sur les chenaux
- 11 – ... dans la logette
- 12 – ... s'affinent dans la cave

Pl. 5 (A 10) – Bergères

- 1 – Sur la montagne
- 2 – Dans les "fumées"

Table des matières

Introduction

Les monts du Forez	page	5
La vie pastorale		6
L'objet d'étude		7
La vie pastorale, fait social		8
L'interprétation sociologique		9

1^{re} partie : L'illusion communautaire

La communauté d'usage

La montagne	10
Les concessions seigneuriales	11
L'appropriation paysanne	14
Propriété collective et usage commun	15

Les montagnes communales

Le village et ses communaux	16
Les ayants droit des montagnes communales	17
Le mode de jouissance des communaux	18
Le mode de jouissance des montagnes communales	18
L'autorité	19

La copropriété

Montagnes communales et copropriété	20
La copropriété réelle	21

La primauté de la propriété privée

Les jasseries groupées	23
L'emprise de la propriété privée	25
Les jasseries dispersées	25
L'illusion communautaire	28

Manifestations concrètes d'un individualisme "domestique"

Manifestations dans les domaines technique et économique	29
Manifestations dans la mentalité	31

Conclusion sur la première partie	33
--	-----------

2^{ème} partie : Jasserie, ferme, famille

La jasserie dans un équilibre agro-pastoral

Le rôle économique du bétail	34
Le troupeau	36
Le troupeau, auxiliaire de l'agriculture	37
L'équilibre herbager	38
Le troupeau estivé	39

La division du travail familial

Travaux d'agriculture et travaux d'élevage	39
Le personnel familial de la jasserie	41

Le cadre de la vie quotidienne

Les appellations	41
Caractéristiques générales et plan du bâtiment	42
L'espace "masculin"	43
L'eau, l'étable, la "fumée"	44
La pièce d'habitation et de travail	46
Loges et cabanes	48

Les activités pastorales

La préparation de la saison	50
Les relations des hommes avec la montagne	50
Les différents moments de la saison	51
La division du travail pastoral	53
L'emploi du temps quotidien	53
La fourme	55
La montagne, domaine féminin	56

Aspect hiérarchique d'une opposition agriculture-élevage

La division du travail salarié	58
Aspect hiérarchique de la division du travail	59
L'élément "propriété"	61

Le fondement familial

La maison	61
La famille	63
Le contrat de mariage	64
L'arrangement de la famille	66

Conclusion sur la deuxième partie 68

3^{ème} partie : Sociologie de la montagne

Les différents niveaux de la vie sociale montagnarde

Le hameau pastoral	70
La montagne	73
Auvergne et Forez	75

La montagne et ses villages : la disparité économique

Saint-Bonnet et Valcivières, données générales	78
L'économie de Valcivières	79
La montagne à Valcivières	83
Les exploitants de jasseries à Valcivières	85
La montagne à Saint-Bonnet	85
Les exploitants de jasseries à Saint-Bonnet	86
Les domestiques dans l'économie de Saint-Bonnet	89
Deux villages ; deux montagnes	90
Des villages aux versants	90

Sociologie de la frontière

De l'Auvergne au Forez : les relations commerciales	95
Le mouvement des populations	98
Hiérarchie par-delà la frontière	101
Grosses maisons et petites maisons	103
Le rôle des domestiques	104
Hiérarchie sociale et prédominance économique	105
L'épreuve du concret : les mariages auvergnats-foréziens	105

Hiérarchie sur la montagne

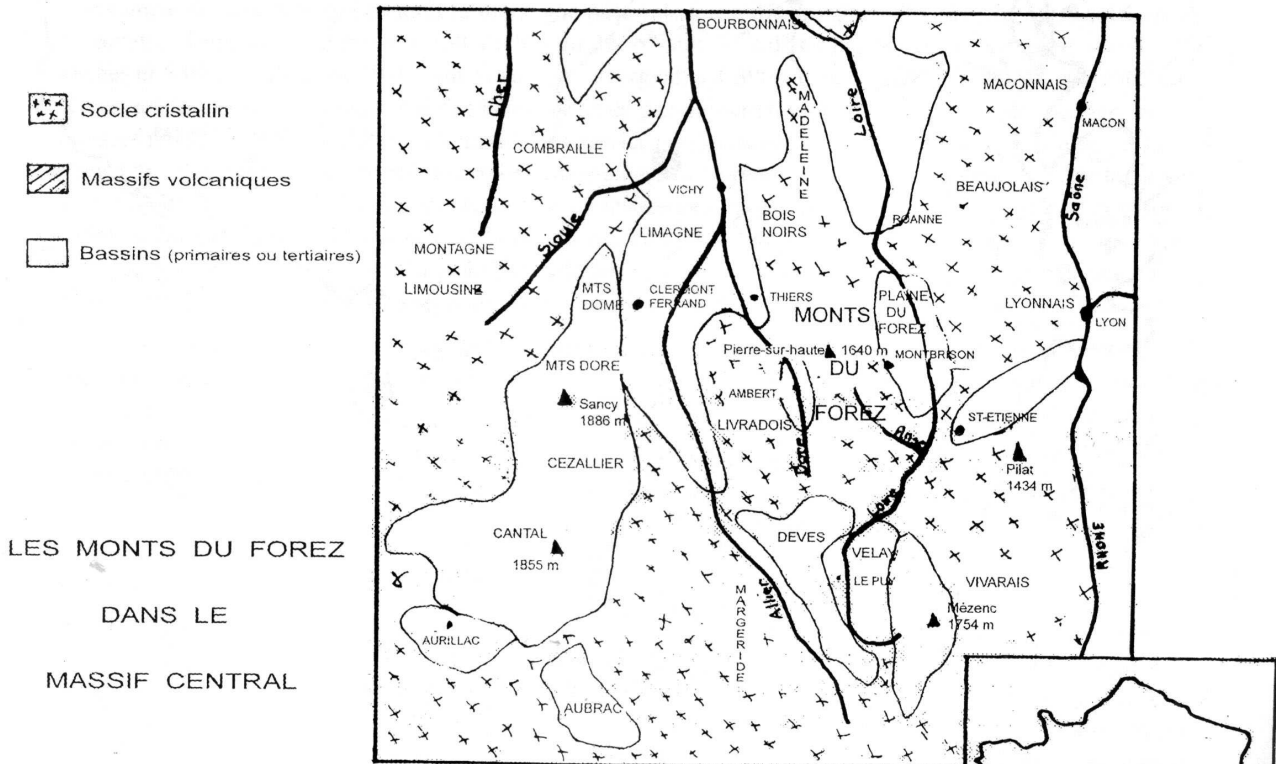
Les petites maisons sur la montagne	107
L'influence de la disparition des domestiques	108
Le déclin des jasseries des grosses maisons	108
Les petites maisons et l'évolution de la montagne	111

Conclusion sur la troisième partie	116
---	------------

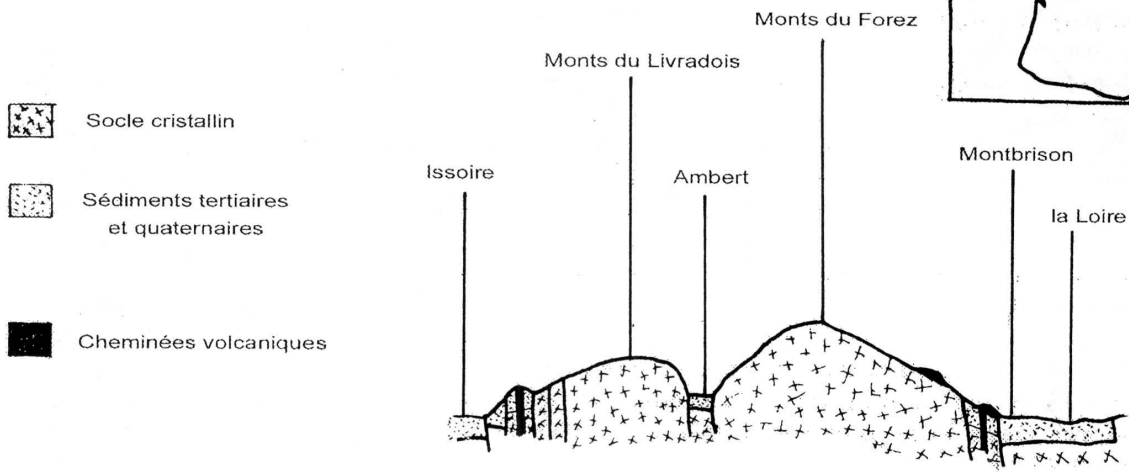
Conclusion	117
Sources d'archives	120
Bibliographie	122
Table des annexes	127
Planches photographiques (légende)	127
Table des matières	129

Planches hors-texte

A 1

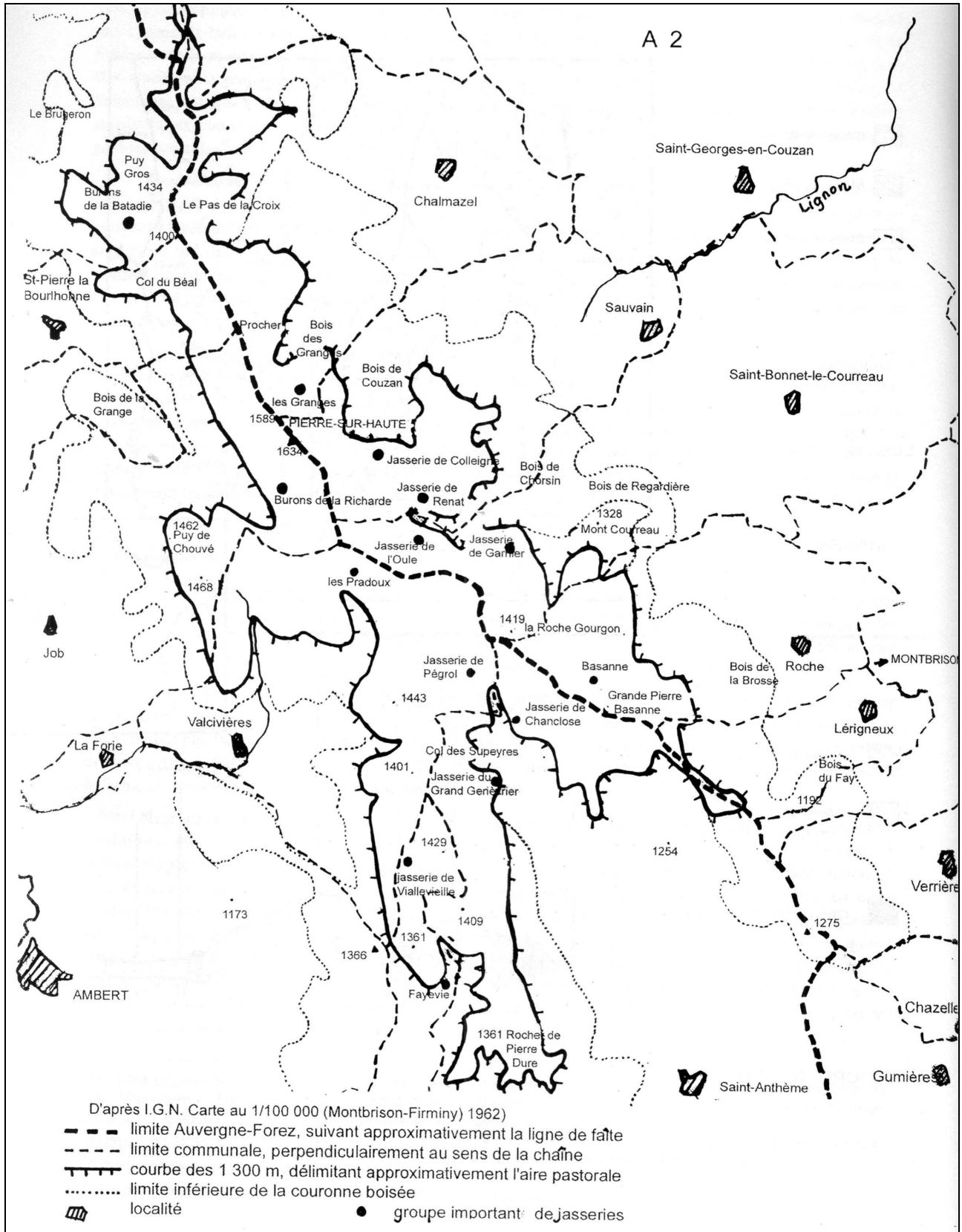


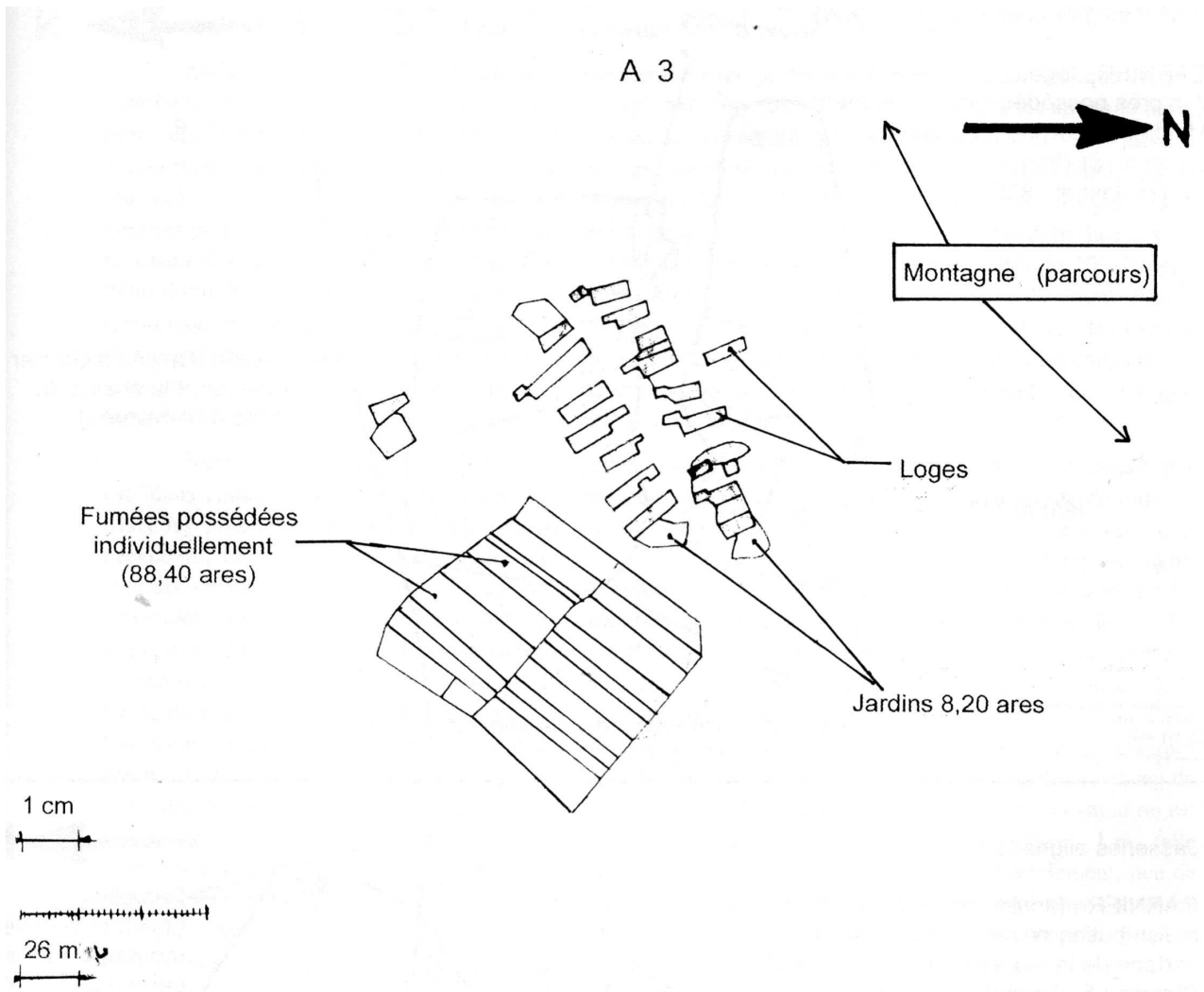
LES MONTS DU FOREZ
DANS LE
MASSIF CENTRAL



COUPE GEOLOGIQUE

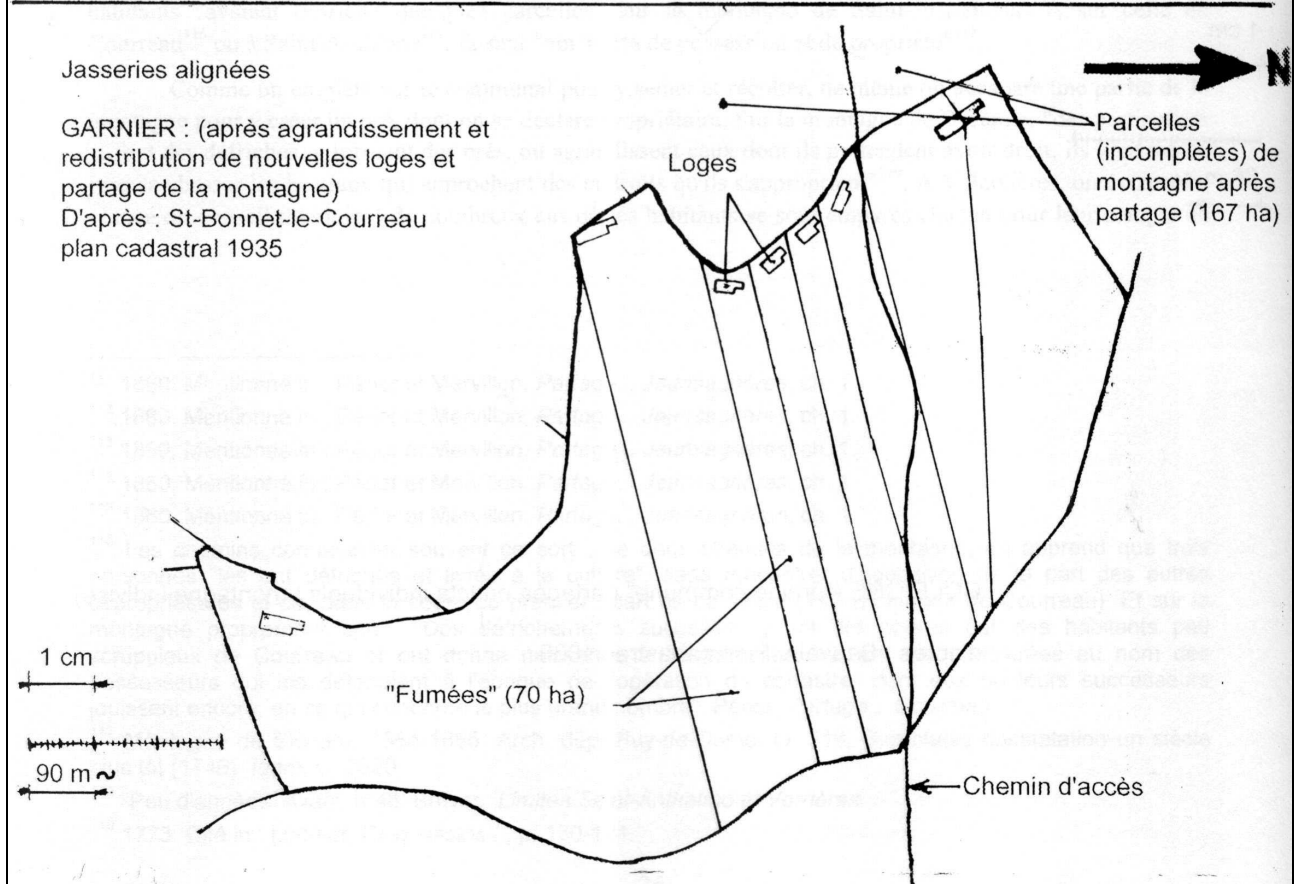
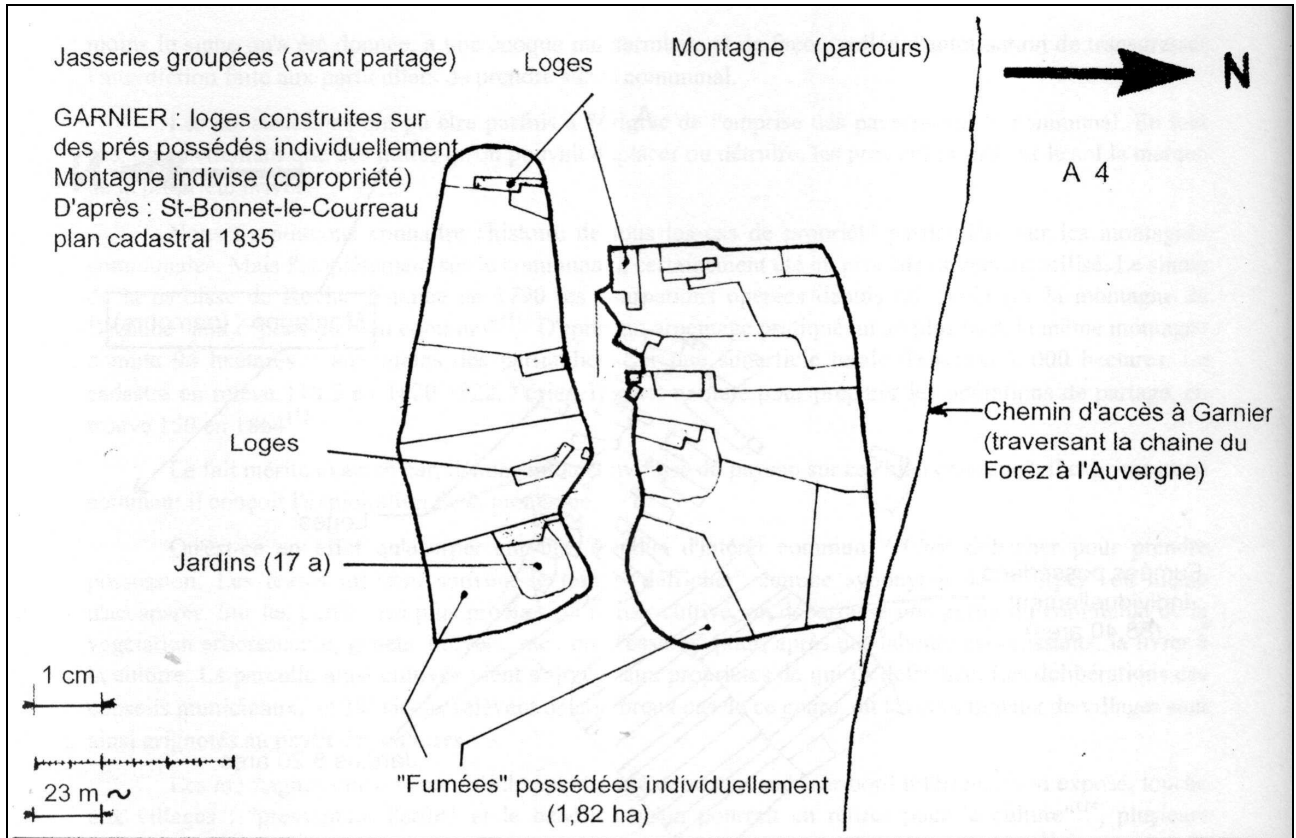
Ex : Le Lannou (M.) *Les régions géographiques de la France*
2ème partie, La France méridionale, p. 28 ; fig. 5

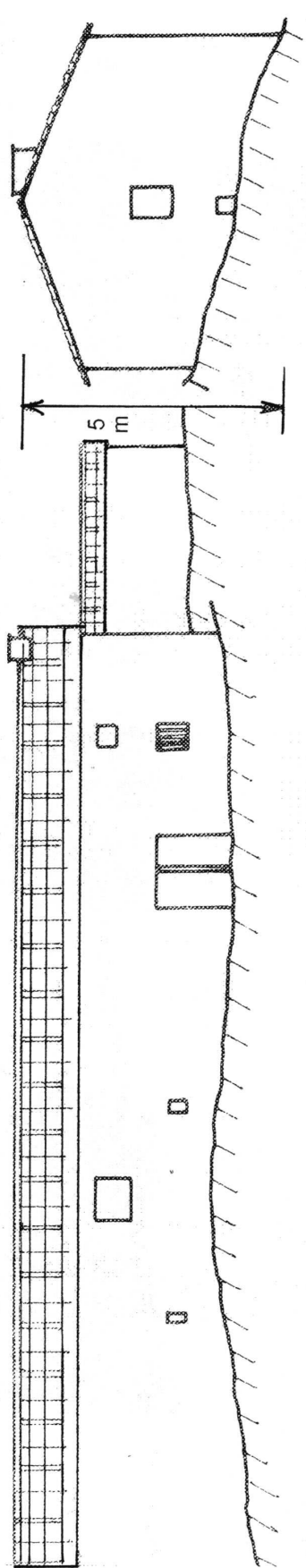




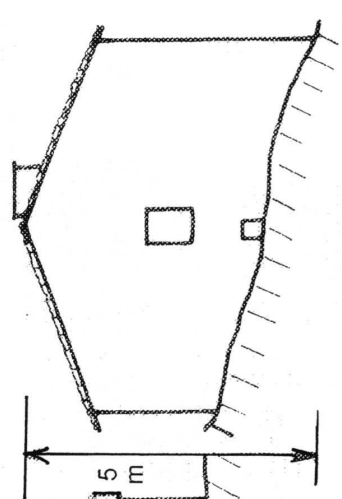
COLEIGNE ("prairie commune" partagée en lots individuels ; montagne indivise)

d'après : Sauvain Plan cadastral 1836





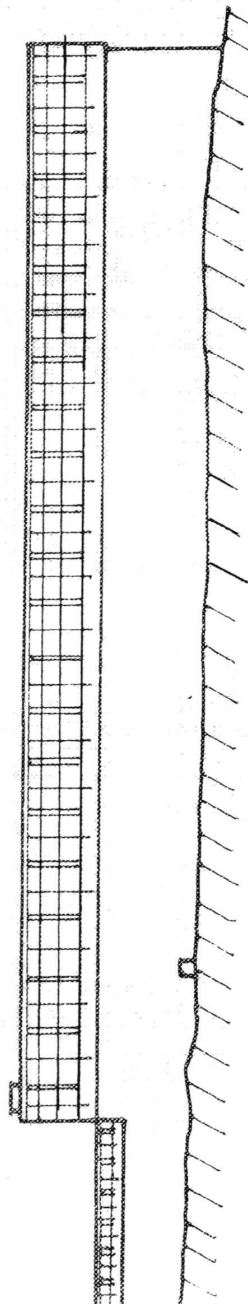
Façade sud-est



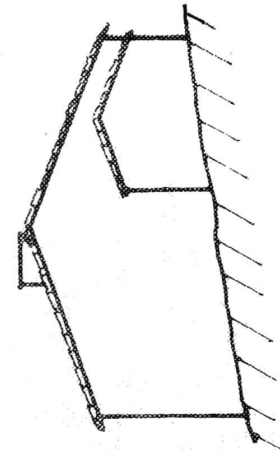
Façade sud-ouest

23 m

8 m



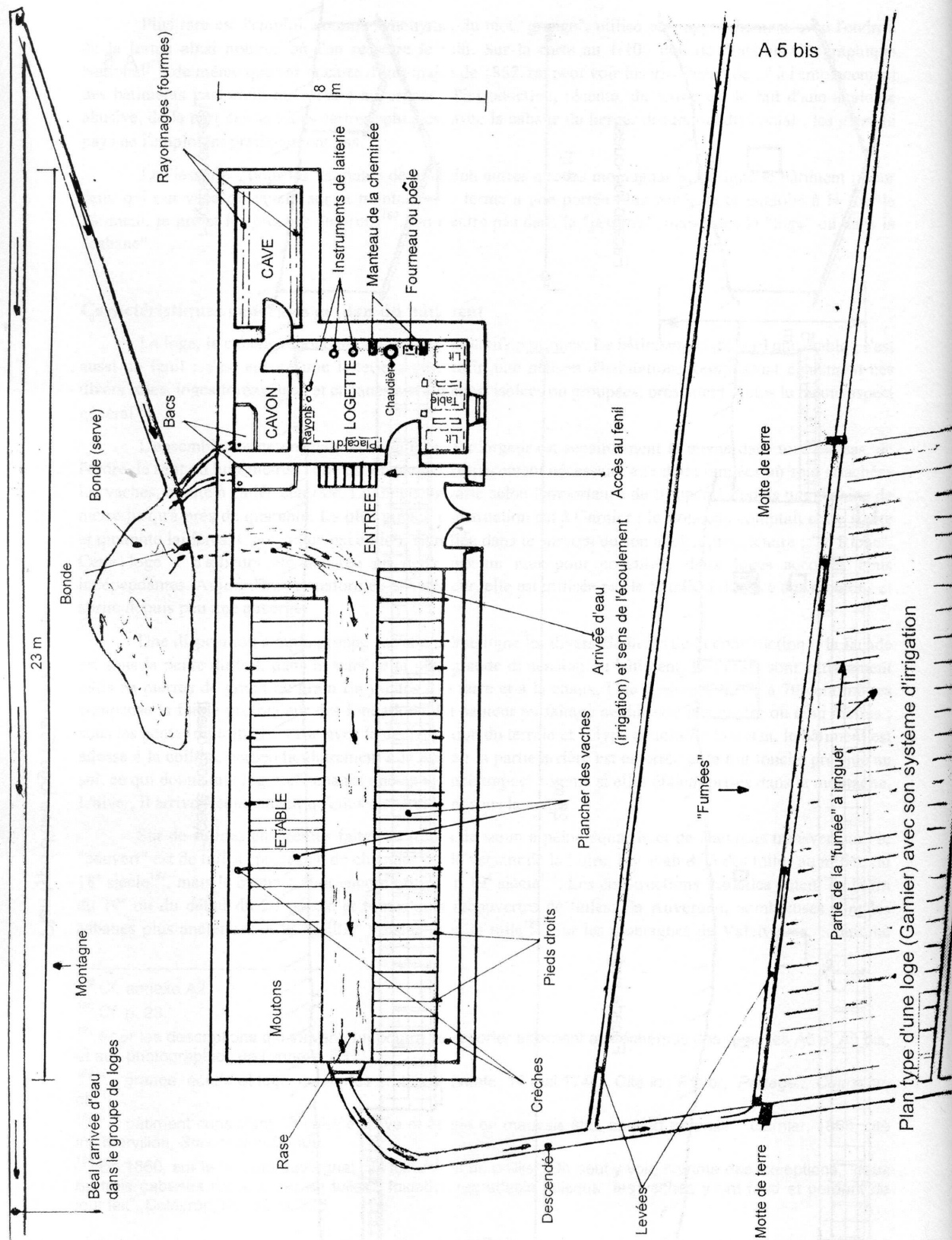
Façade nord-est



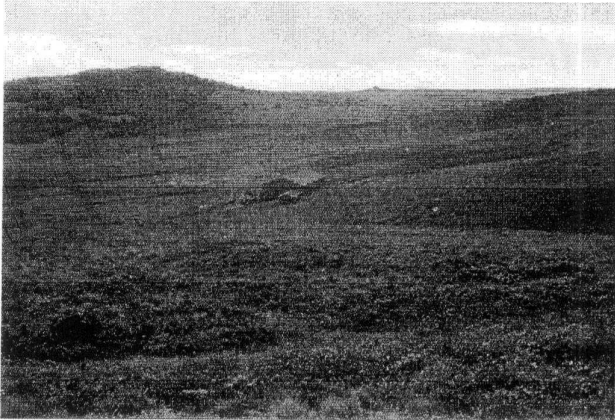
Façade nord-ouest

A 5

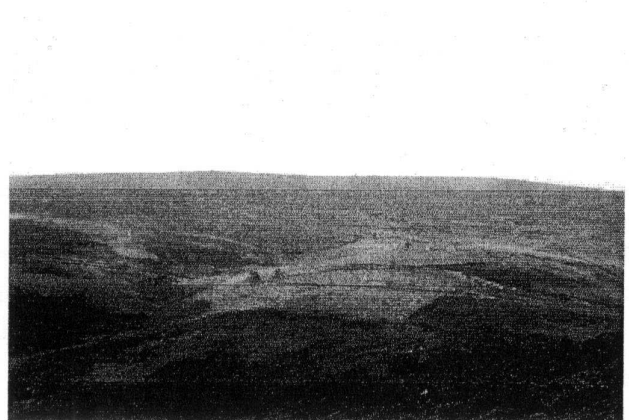
Plan type d'une loge (Garnier)



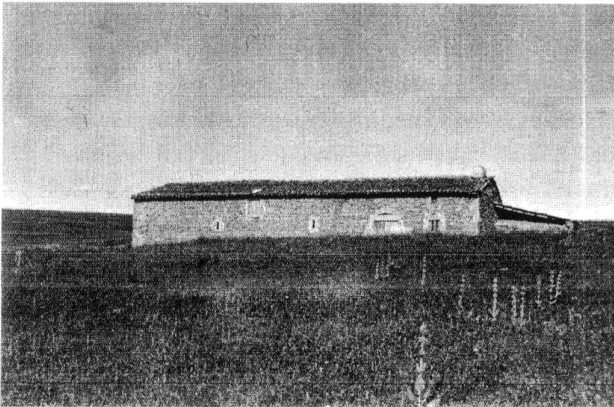
A 6



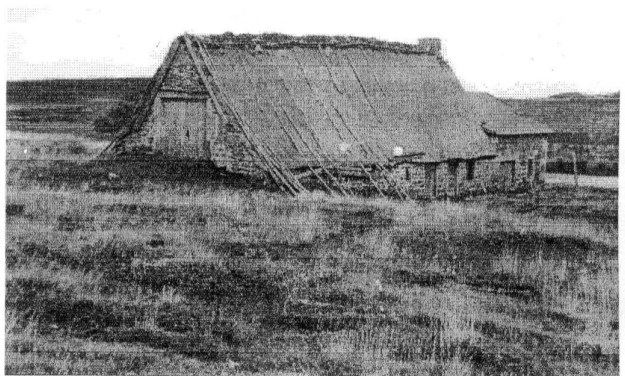
1



2



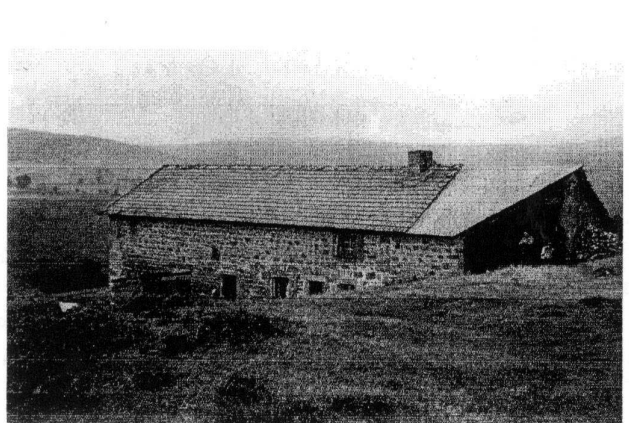
3



4



5



6

Planche n° 1 – Loges (Forez) et cabanes (Auvergne)

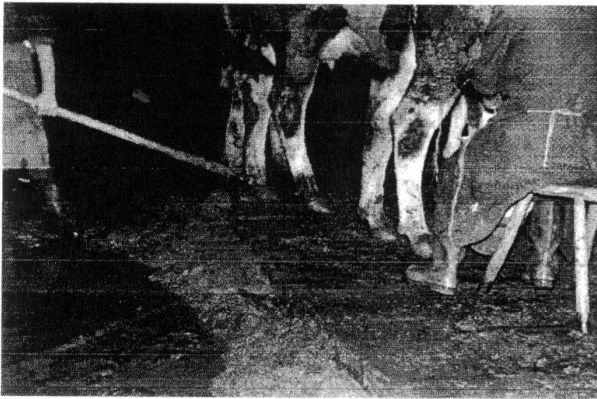
A 7



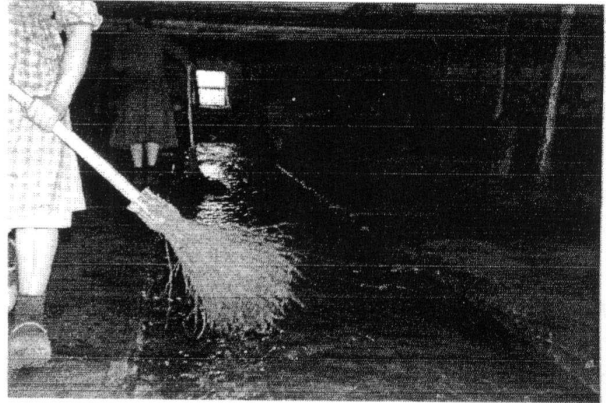
1



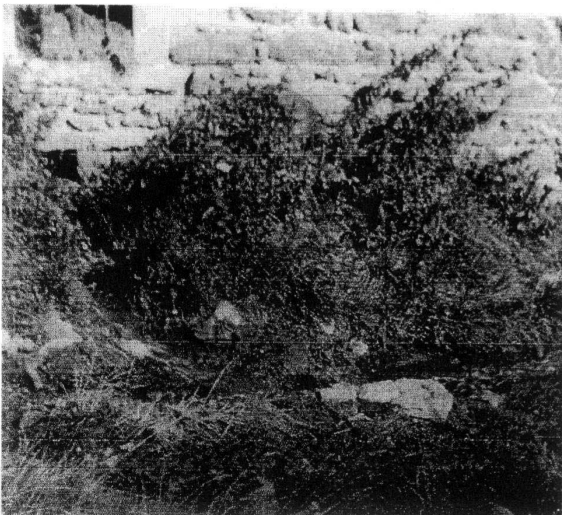
2



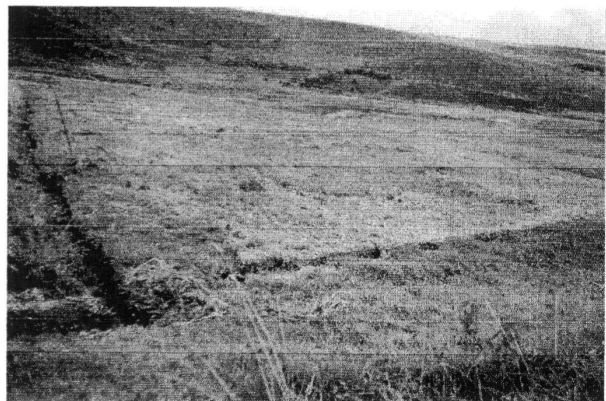
3



4



5



6

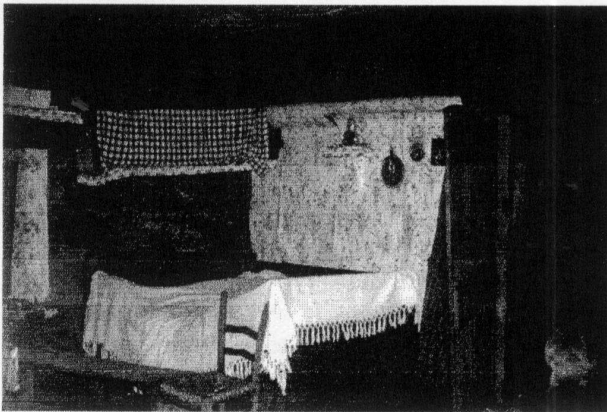
Planche n° 2 – Le système d'irrigation



1



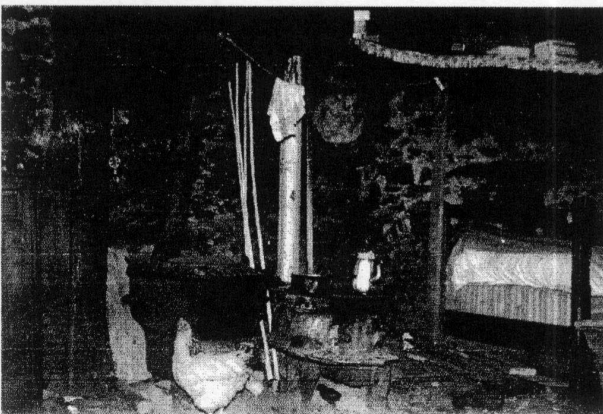
2



3



4



5



6

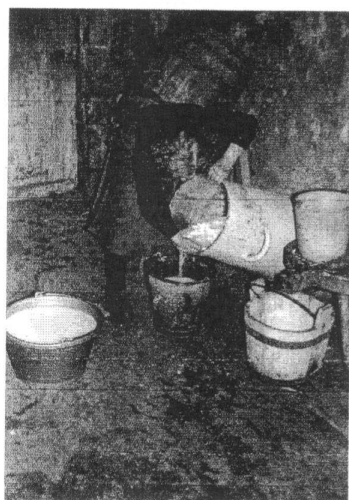
Planche n° 3 – La pièce d'habitation et de travail



1



2



3



4



5



6

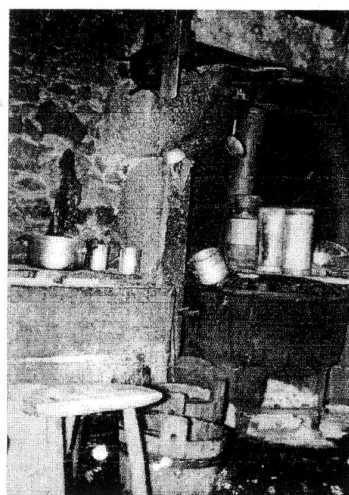
Planche n° 4 – La fabrication de la fourme



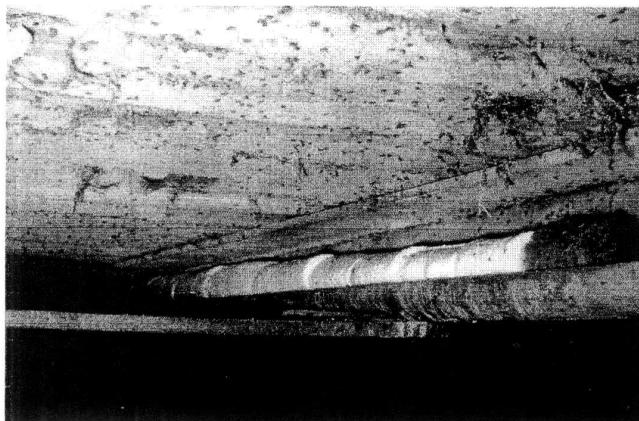
7



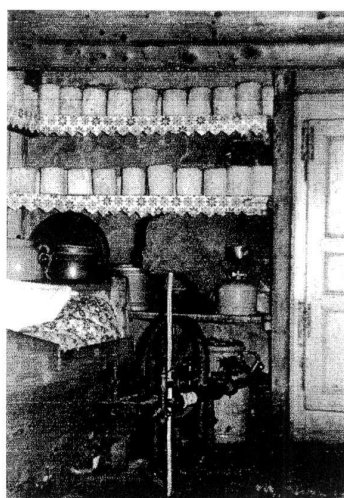
8



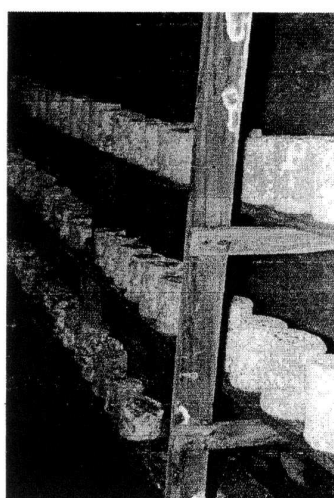
9



10



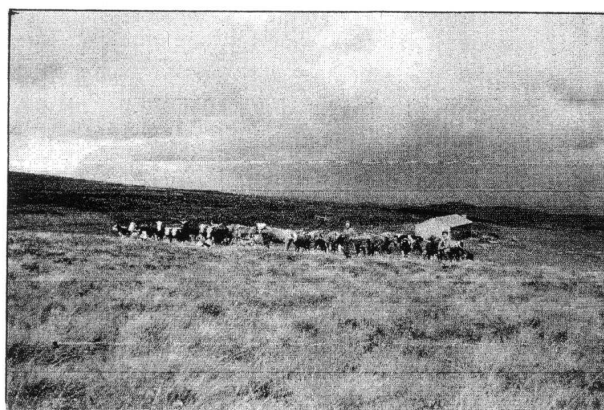
11



12



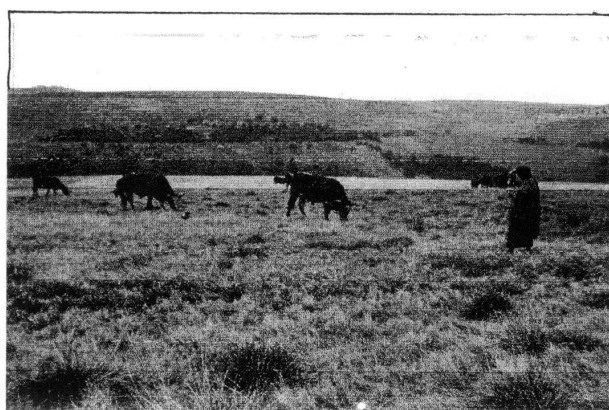
1



2



3



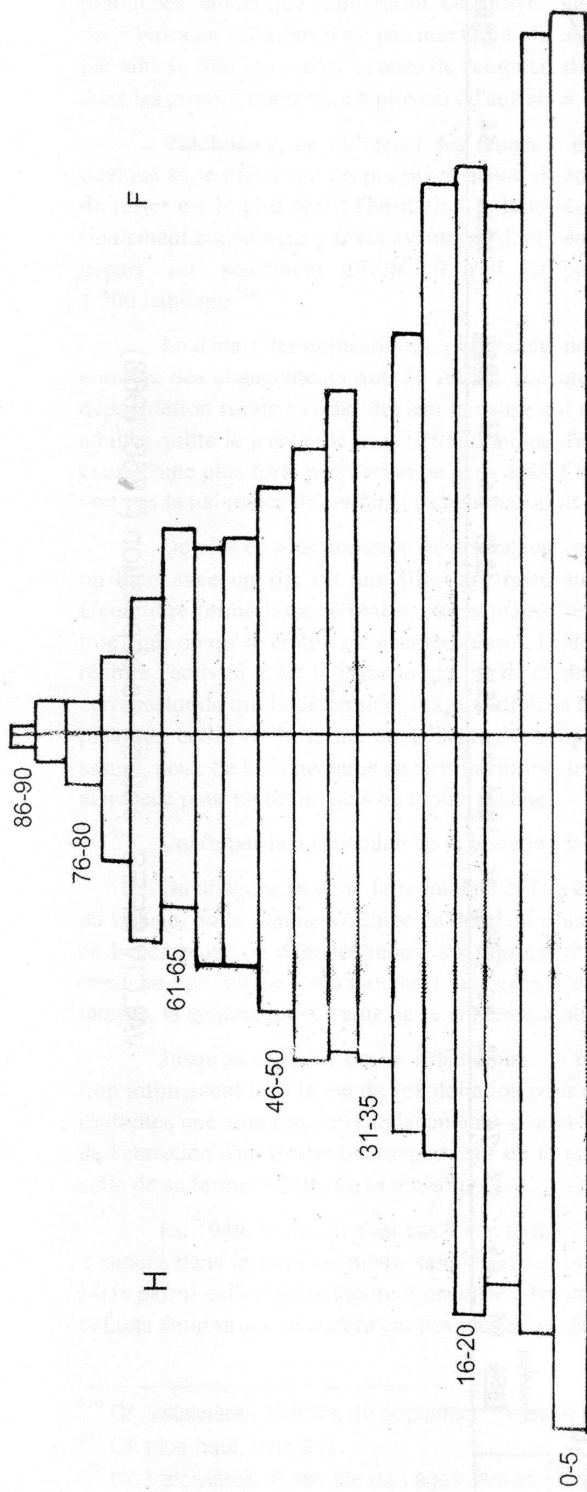
4

Planche n° 5 - Bergères

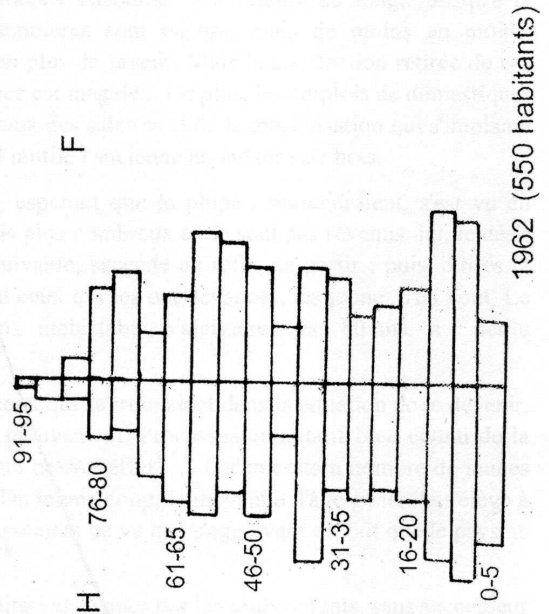
Tableaux A 11 p 93-94

Tableau A 12 p. 99

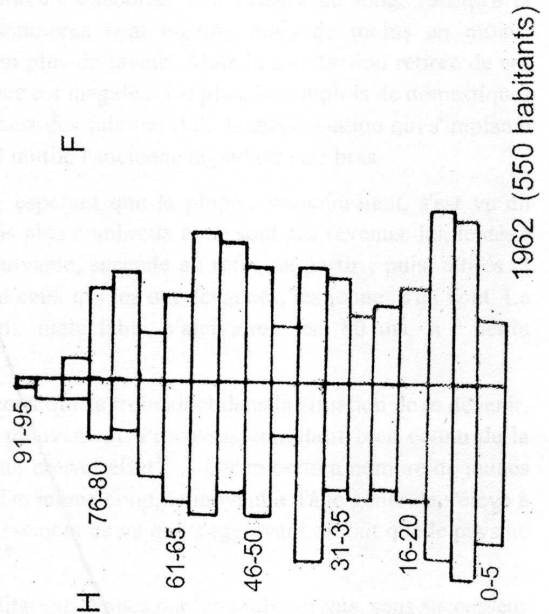
Tableau A 13 p. 100



1891 (1725 inhabitants - maximum démographique)



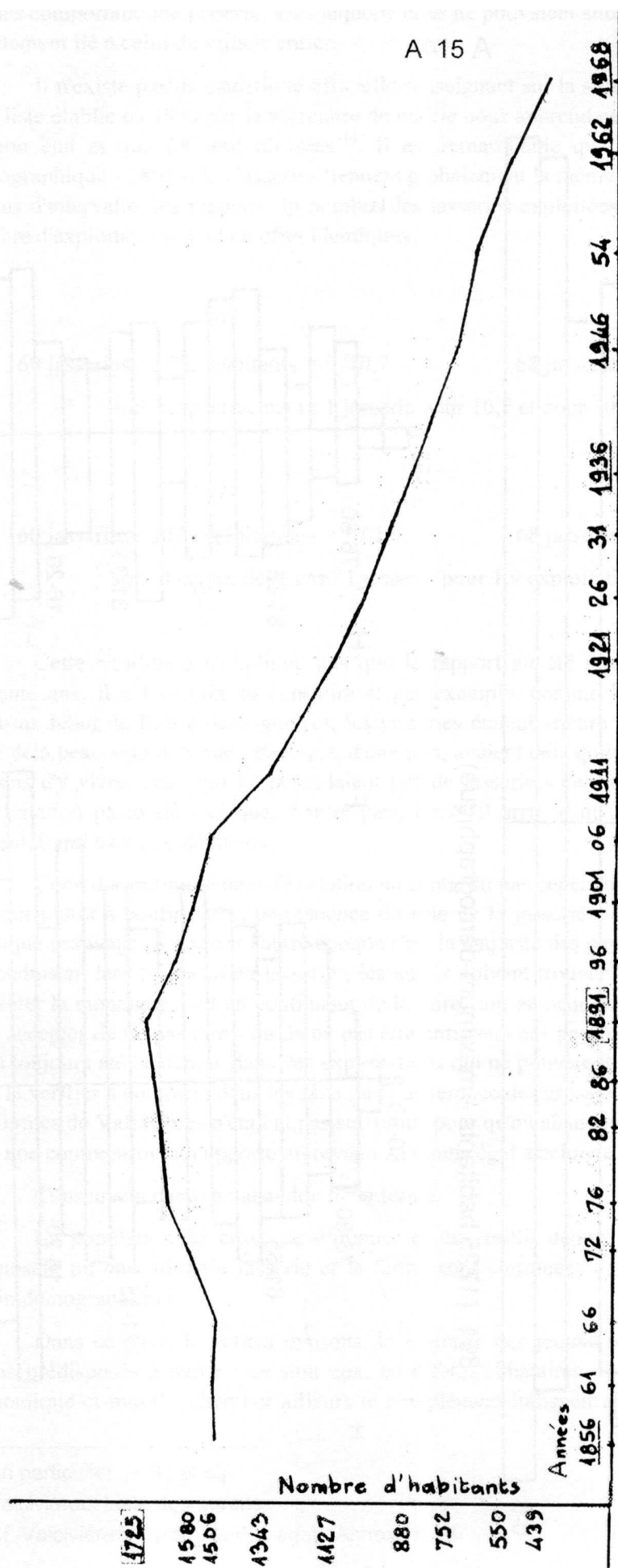
1936 (880 inhabitants)



1962 (550 inhabitants)

VALCIVIERES : pyramides des âges

A 15



VALCIVIERES : courbe de population (1856-1968)

Village de Forez, bulletin d'histoire locale du Montbrisonnais

Supplément au n°94-95 d'octobre 2003 – **ISSN - 0241-6786**

Siège social (abonnements) : **Centre Social de Montbrison**

13, place Pasteur
42600 MONTBRISON

- **Directeur de la publication** : Claude Latta.
- **Rédaction** : Joseph Barou, Pascal Chambon, Maurice Damon.
- **Abonnement et diffusion** : André Guillot.
- **Comité de rédaction** : Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Gérard Berger, Danielle Bory, Roger Briand, Mireille Busseuil, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Edouard Crozier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Thérèse Eyraud, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, André Guillot, Jean Guillot, Marie Grange, Muriel Jacquemont, Claude Latta, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Sophie Sagnard-Lefebvre, Alain Sarry, Marie-Pierre Souchon, Pierre-Michel Therrat, Gérard Vallet.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2004

Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, Saint-Etienne